

► DOMAINE PUBLIC FLUVIAL BASSIN DORDOGNE

DORDOGNE ISLE VEZERE DRONNE MORON



Plan Pluriannuel de Gestion du DPF 2025-2034



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

PUY-DE-DÔME CANTAL CORREZE LOT DORDOGNE GIRONDE CHARENTE NOUVELLE-AQUITAINE

INTRODUCTION	7
CONTEXTE.....	9
I. Périmètre et statuts.....	10
1. Rappel du périmètre du DPF d'EPIDOR.....	10
2. Acteurs et rôles	12
II. Documents cadres et de planification.....	13
1. DCE : état des masses d'eau.....	13
2. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne.....	15
3. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	16
4. Les schémas régionaux de cohérence écologique	18
5. Le plan d'adaptation au changement climatique.....	19
6. La Charte de gestion du DPF	19
III. Classements réglementaires et zonages de protection.....	23
1. Les arrêtés de protection de biotope.....	23
2. Les sites classés et sites inscrits	23
3. Les sites patrimoniaux remarquables	24
4. Le classement au titre de l'article L.214-7 du code de l'environnement	25
5. Natura 2000	25
IV. Outils de désignation et labélisations	27
1. Le Grand Site de France Vallée Vézère	27
2. Les zones de présomption de prescription archéologique et Code du patrimoine	28
3. Les espaces naturels sensibles	28
4. La Réserve de Biosphère	29
V. Autres outils de gestion et programme d'actions	30
1. Le PAPI Dordogne.....	30
2. Les conventions concernant les ouvrages hydroélectriques.....	31
3. Les schémas de gestion du lit et des berges	32
4. L'étude sur la gestion hydrosédimentaire dans le but d'améliorer la fonctionnalité écologique de la rivière Dordogne	33
5. L'étude du contexte de riveraineté des berges des rivières du DPF.....	36
6. Le programme LIFE rivière Dordogne	37
7. La gestion foncière	42
METHODOLOGIE.....	45
I. Principes et étapes de la révision du PPG	46

II.	Sectorisation.....	47
III.	Connaissances et données utilisées	47
BILAN DES PPG ANTERIEURS		49
I.	Bilan du PPG du DPF 2018-2023.....	50
1.	Consolidation des outils de diagnostic et de gestion du DPF.....	50
2.	Intégration progressive de critères environnementaux dans les pratiques d'aménagement	50
3.	Animation, conseils et sensibilisation	50
4.	Schéma des berges et du lit	54
5.	Actions de conservation et de protection.....	54
6.	Etudes techniques préalables et chantiers de restauration.....	57
7.	Perspectives et difficultés	59
II.	Autres PPG portés par les collectivités.....	59
ETAT DES LIEUX PAR SECTEUR.....		61
I.	La Dordogne entre Argentat et Girac	62
II.	La Dordogne entre Girac et Limeuil.....	72
III.	La Dordogne entre Limeuil et Bergerac.....	82
IV.	La Dordogne entre Bergerac et Castillon.....	89
V.	La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron	97
VI.	L'Isle entre Périgueux et Laubardemont.....	104
VII.	L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne	113
VIII.	La Vézère entre Montignac et Limeuil.....	118
IX.	Les effets du changement climatique.....	125
1.	Impacts hydrologiques	125
2.	Ressources souterraines et sols	125
3.	Biodiversité et ressources piscicoles	125
4.	Enjeux socio-économiques	125
DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE PAR SECTEUR		127
I.	La Dordogne entre Argentat et Girac	128
II.	La Dordogne entre Girac et Limeuil.....	129
III.	La Dordogne entre Limeuil et Bergerac.....	130
IV.	La Dordogne entre Bergerac et Castillon.....	131
V.	La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron	132
VI.	L'Isle entre Périgueux et Laubardemont.....	133

VII.	L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne	134
VIII.	La Vézère entre Montignac et Limeuil.....	135
IX.	Synthèse du diagnostic.....	136
STRATEGIE.....		137
I.	Principes généraux d'actions du PPG	138
II.	La Dordogne entre Argentat et Girac	140
III.	La Dordogne entre Girac et Limeuil.....	140
IV.	La Dordogne entre Limeuil et Bergerac.....	141
V.	La Dordogne entre Bergerac et Castillon.....	141
VI.	La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron	142
VII.	L'Isle entre Périgueux et Laubardemont	142
VIII.	L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne	143
IX.	La Vézère entre Montignac et Limeuil	143
X.	Priorisation des enjeux.....	145
1.	Concepts généraux justifiant les orientations d'actions	145
2.	Restauration de boisements alluviaux	146
3.	Résorption des discontinuités sédimentaires	148
4.	Restauration de milieux alluviaux	150
5.	Restauration de frayères à poissons migrateurs amphihalins.....	152
6.	Restauration de la fonctionnalité des milieux et de l'espace de mobilité du lit mineur	154
7.	Restauration de la continuité écologique	156
8.	Remise en état des milieux dégradés et réduction des nuisances (déchets, circulation de véhicules motorisés dans le milieu naturel)	157
PLAN D'ACTION.....		159
I.	Typologie des fiches actions	160
II.	Fiches actions	161
III.	Synthèse des actions par tronçon	240
TABLEAUX DE SYNTHESE.....		262
ANNEXES.....		269
BIBLIOGRAPHIE.....		279

INTRODUCTION

En tant que gestionnaire le domaine public fluvial (DPF) du bassin de la Dordogne depuis 2015, EPIDOR conduit des actions qui contribuent à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, avec le soutien de l'Agence de l'Eau.

Le premier plan pluriannuel de gestion (PPG) du DPF a été mis en place en 2018, pour une durée prévue de 5 ans, alors qu'EPIDOR exerçait sa mission de gestionnaire du DPF dans un cadre d'expérimentation.

Plusieurs changements importants sont intervenus durant ce premier PPG : le transfert définitif du DPF à EPIDOR intervenu en 2021 ; le projet LIFE rivière Dordogne approuvé en 2020, faisant l'objet d'un contrat spécifique signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne ; la compétence Gemapi, introduite par les lois de décentralisation, qui s'est progressivement mise en place sur les territoires concernés par le DPF, débouchant sur de nouvelles relations entre EPIDOR propriétaire du DPF et les collectivités Gemapiennes.

Le présent document présente le nouveau plan de gestion pluriannuel du DPF pour la période 2025-2034. S'appuyant sur le bilan des dix années passées de partenariat avec l'Agence de l'Eau pour la gestion du DPF, il présente une stratégie d'action mise à jour, basée à la fois sur le guide méthodologique des plans pluriannuels de gestion en Adour Garonne et sur la Charte de gestion du DPF travaillée en 2024 avec les acteurs locaux concernés. Cette stratégie recherche une cohérence avec l'ensemble des démarches de planification couvrant le territoire du DPF. Elle vise à fournir un cadre d'action lisible et cohérent pour tous les acteurs.

Après avoir brossé le contexte dans lequel s'inscrit ce PPG, nous aborderons la méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce document. Puis nous dresserons un bilan du précédent PPG, et présenterons l'état des lieux et le diagnostic par tronçon de rivière. Enfin, nous terminerons par la stratégie du DPF et la présentation des 16 fiches actions qui en découle.

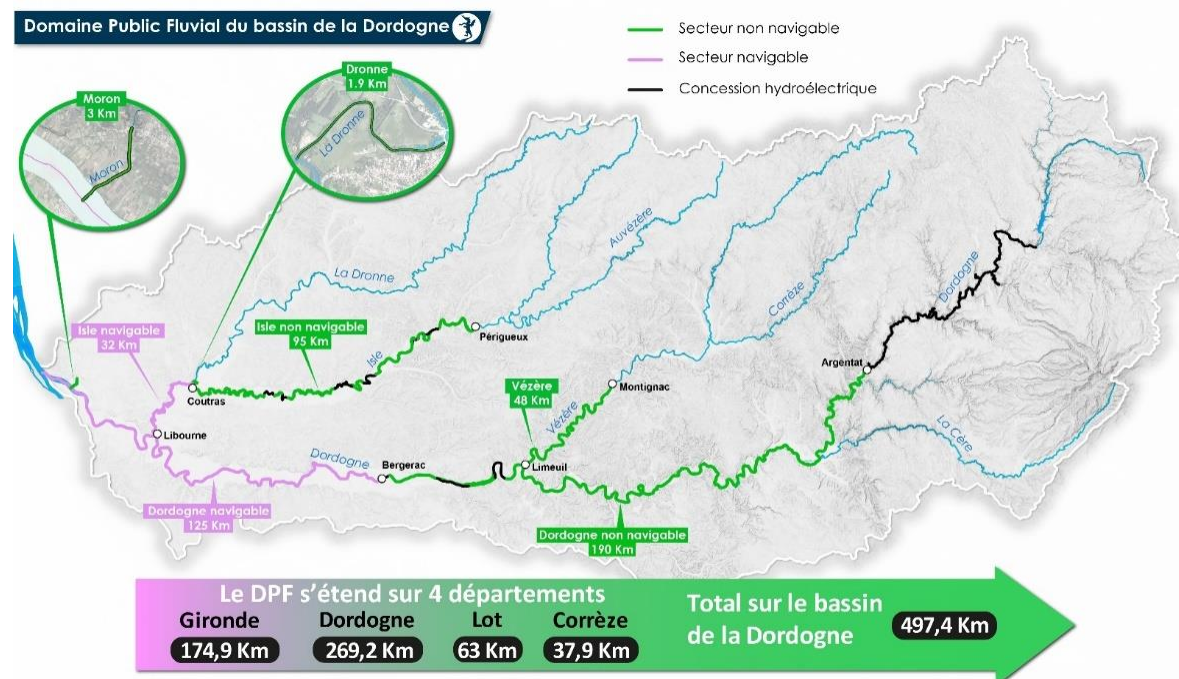
CONTEXTE

I. Périmètre et statuts

1. Rappel du périmètre du DPF d'EPIDOR

Le domaine public fluvial transféré en pleine propriété à EPIDOR comprend :

- Les sections de cours d'eau de la Dordogne, rayées de la nomenclature des voies navigables, situées entre Argentat et Liourdres en Corrèze, Floirac et Le Roc dans le Lot, de la limite du département du Lot à Bergerac (excepté les tronçons sous concession) ainsi que ceux inscrits à l'ancienne nomenclature des voies navigables de France, entre le barrage de Grand-Salvette à Bergerac et la limite de gestion du Grand Port Maritime de Bordeaux (Bec d'Ambès) ;
- La portion de cours d'eau de la Dronne située entre le moulin de Coutras et la confluence avec l'Isle ;
- La portion de cours d'eau du Moron située entre le pont du Moron et la confluence avec la Dordogne ;
- Les sections de cours d'eau de l'Isle rayées de la nomenclature des voies navigables, situées entre Périgueux à la limite de la Gironde en Dordogne (excepté les tronçons sous concession) et de la limite de la Dordogne à Laubardemont en Gironde, ainsi que celle inscrite à la nomenclature des voies navigables de la confluence avec la Dordogne à Libourne à Laubardemont ;
- La portion de cours d'eau de la Vézère située entre le vieux pont de Montignac et la confluence avec la Dordogne à Limeuil.



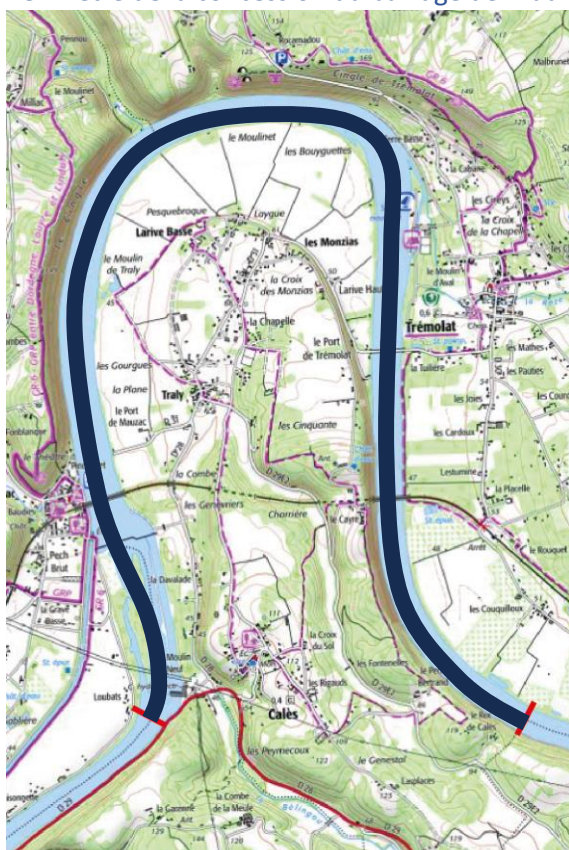
Périmètre de la concession du barrage de Bergerac



Périmètre de la concession du barrage de Tuilières



Périmètre de la concession du barrage de Mauzac



2. Acteurs et rôles

a. EPIDOR gestionnaire du DPF

Depuis le 1^{er} janvier 2021, EPIDOR est propriétaire de 500 km de cours d'eau appartenant au DPF. À ce titre, l'établissement a plusieurs obligations : garantir le respect du caractère domanial, prévenir les risques et contribuer au bon état écologique du domaine. Les actions inscrites dans le présent plan pluriannuel de gestion relèvent exclusivement de cette mission relative à l'atteinte du bon état écologique.

S'agissant d'un domaine public, d'autres acteurs peuvent intervenir sur le DPF. En tant que gestionnaire, EPIDOR doit veiller à la compatibilité des projets avec les exigences propres au domaine. Cette veille sur la compatibilité des actions menées par des tiers s'exerce sur l'ensemble des missions qui incombent au propriétaire, y compris celle relative à l'atteinte du bon état écologique. C'est dans cette perspective qu'une charte a été élaborée en concertation avec les partenaires pour définir un cadre d'action commun.

Pour assurer une bonne cohérence de l'action de tous, EPIDOR dispose de moyens au travers des autorisations d'occupation du domaine public fluvial qui peuvent faire l'objet de prescriptions voire être refusées si elles ne sont pas compatibles avec le cadre de gestion. De plus toute occupation du domaine donne lieu à un acte administratif soumis à redevance. Durant l'expérimentation et depuis la prise de propriété du domaine public fluvial, le comité syndical d'EPIDOR a validé la mise en œuvre d'une tarification incitative concernant les protections berges, distinguant les aménagements en génie civil des protections réalisées en génie écologique, ainsi que l'aménagement de cales de mise à l'eau, distinguant les modes constructifs en béton de ceux faisant appel aux matériaux naturels.

L'objectif de ces tarifications différentielles est d'inciter les porteurs de projet à privilégier des ouvrages ayant un impact réduit sur les milieux riverains et aquatiques de la Dordogne, de l'Isle ou de la Vézère, en encourageant notamment la mise en œuvre d'aménagements réversibles et respectueux de l'environnement. Une commission doit réfléchir sur la tarification des prélèvements d'irrigation suite aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes.

Dans ce cadre, les EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin) jouent un rôle de coordination à l'échelle des bassins versants. Ils accompagnent les collectivités dans l'exercice de la GEMAPI en apportant une expertise technique, en favorisant la coopération entre acteurs et en assurant la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin.

b. Les acteurs Gemapiens

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités depuis 2018. Elle vise à assurer la gestion durable des cours d'eau, la restauration des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Les collectivités détentrices de cette compétence sont fondées à intervenir pour l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer ainsi que pour la protection et la restauration des zones humides.

Ces interventions peuvent s'effectuer sur le DPF ou ses franges riveraines. Concrètement, le type d'actions menées sur le DPF concerne : la gestion des accès à la rivière, l'entretien de la ripisylve, la mise en valeur des berges, la facilitation des activités nautiques, l'entretien du patrimoine bâti, la lutte

contre des espèces exotiques envahissantes, la collecte de déchets ou encore des chantiers plus ambitieux comme la restauration de bras mort...

Comme exposé précédemment, toute intervention d'un tiers sur le domaine public fluvial est soumise à l'autorisation du gestionnaire du domaine. C'est donc à EPIDOR qu'il revient d'articuler et de coordonner les actions susceptibles d'être développées par différents intervenants. La charte de gestion du DPF élaborée en 2024 sert de cadre à l'instruction des demandes.

Par ailleurs, chaque année, une revue de dossier est organisée avec les collectivités en charge de la GEMAPI afin de s'informer mutuellement des programmations d'intervention envisagées et de les coordonner si nécessaire.

Les syndicats mixtes et les collectivités locales riveraines mènent des actions dont les objectifs peuvent être environnementaux ou liés aux usages et aux paysages qui sont complémentaires de celles relevant du gestionnaire lorsqu'elles concernent le domaine. Ces actions se déroulent en lien, avec l'appui et le conseil d'EPIDOR. Des partenariats peuvent se mettre en place sous la forme de conventions. Ils peuvent aussi se développer en dehors de tout formalisme, sur la base d'opportunité d'agir en commun ou de s'intégrer à des outils portés par EPIDOR tel que le LIFE rivière Dordogne.

II. Documents cadres et de planification

1. DCE : état des masses d'eau

L'état d'une masse d'eau de surface comprend deux aspects : un état écologique et un état chimique. D'après l'état des lieux de la DCE 2025, l'état chimique est bon sur l'ensemble des masses d'eau concernées par le DPF. L'état chimique de la partie estuarienne Isle et Dordogne est toujours « inconnue », à priori par manque de connaissances concernant les pressions. En ce qui concerne l'état écologique, il a été qualifié de moyen à mauvais. Les paramètres déclassants sont principalement la température et l'Indice Biologique Diatomées. Plusieurs masses d'eau voient leur état écologique dégradé :

- Moyen pour la Dordogne aval (FRFR 108 et FRFR 41) et l'Isle sur tous son cours
- Médiocre pour la Vézère (FRFR341) et Isle soumise à la marée (FRFT31)
- Mauvais pour l'Estuaire de la Dordogne (FRFT32)

En conséquence, deux masses d'eau sont considérées comme en bon état global : La Dordogne entre Argentat et la confluence de la Cère (FRFR348) et la Dordogne du confluent du Tournefeuille au confluent de la Vézère (FRFR349B).

Tableau 1 : Etat des masses d'eau du DPF (Source fiche masse d'eau EDL 2025 éditée le 3/02/2025)

Axe	Code Masse d'eau	Nom	Type	Etat Eco	Etat Chim	Etat global	Paramètre(s) déclassant(s)
Dordogne	FRFR348	La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère	Naturelle	Bon	Bon	Bon	
	FRFR349C	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille	Naturelle	Moyen	Bon	Moyen	Température de l'eau
	FRFR349B	La Dordogne du confluent du Tournefeuille au confluent de la Vézère	Naturelle	Bon	Bon	Bon	
	FRFR108	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau	Naturelle	Moyen	Bon	Moyen	Température de l'eau / Indice biologique diatomée (IBD)
	FRFR41	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la lidoire	Naturelle	Moyen	Bon	Moyen	Indice biologique diatomée (IBD)
	FRFT32	Estuaire Fluvial Dordogne	Naturelle	Mauvais	Inconnu	Mauvais	Pas de fiche en consultation
	FRFR923	Canal de Lalinde	Artificielle	Moyen	Bon	Moyen	Température de l'eau
Vézère	FRFR341	La Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne	Naturelle	Médiocre	Bon	Médiocre	Température de l'eau (moyen) / Indice biologique diatomée (IBD) (médiocre)
Isle	FRFR288C	L'Isle du confluent de l'Auvézère au confluent du Jouis	MEFM	Moyen	Bon	Moyen	Indice biologique diatomée (IBD) / Indice macrophyte (IBMR)
	FRFR288B	L'Isle du confluent du Jouis (inclus) au confluent du Cussona	MEFM	Moyen	Bon	Moyen	Indice biologique diatomée (IBD)
	FRFR288A	L'Isle du confluent du Cussona (inclus) au confluent de la Dronne	MEFM	Moyen	Bon	Moyen	Température de l'eau / Indice biologique diatomée (IBD) / Indice Poisson Rivière (IPR)
	FRFT31	Estuaire Fluvial Isle	Naturelle	Médiocre	Inconnu	Médiocre	Pas de fiche en consultation
Dronne	FRFR289B	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle	Naturelle	Moyen	Bon	Moyen	NH4+ / Indice macrophyte (IBMR) / Indice Poisson Rivière (IPR)

Les pressions identifiées dans l'état des lieux 2025 (données non validées au moment de la rédaction de ce document) sur ces masses sont décrites dans le tableau ci-dessous. L'Isle amont subit des pollutions ponctuelles d'origine domestique (rejets de STEP). La Dronne est concernée par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides) de même que la Dordogne en aval de la Cère et l'Isle hormis la partie soumise à la marée (pesticides).

Tableau 2 : Les pressions identifiées sur les masses d'eau du DPF

Axe	Code Masse d'eau	Nom	Pression pollution domestique temps sec	Pression pollution industrielle macropolluant	Pression pollution industrielle substance	Pression pollution industrielle site abandonné	Pression pollution diffuse azote	Pression pollution diffuse phytosanitaires	Pression prélèvement tout usage confondu	Pression Hydromorphologie - Morphologie	Pression Hydromorphologie - Hydrologie	Pression Hydromorphologie - Continuité
Dordogne	FRFR348	La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère	Non significative	Absente	Non significative	Inconnu	Non significative	Non significative	Non significative	Élevée	Élevée	Élevée
	FRFR349C	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille	Inconnu	Absente	Absente	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Élevée	Minime
	FRFR349B	La Dordogne du confluent du Tournefeuille au confluent de la Vézère	Non significative	Absente	Absente	Inconnu	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Minime
	FRFR108	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Élevée
	FRFR41	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la lidoire	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Minime
	FRFT32	Estuaire Fluvial Dordogne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	FRFR923	Canal de Lalinde	Absente	Absente	Absente	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Vézère	FRFR341	La Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne	Non significative	Non significative	Non significative	Inconnu	Non significative	Non significative	Non significative	Modérée	Minime	Modérée
Isle	FRFR288C	L'Isle du confluent de l'Auvézère au confluent du Jouis	Significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Élevée
	FRFR288B	L'Isle du confluent du Jouis (inclus) au confluent du Cussona	Non significative	Non significative	Non significative	Inconnu	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Élevée
	FRFR288A	L'Isle du confluent du Cussona (inclus) au confluent de la Dronne	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Élevée
	FRFT31	Estuaire Fluvial Isle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dronne	FRFR289B	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle	Non significative	Non significative	Non significative	Inconnu	Significative	Significative	Non significative	Élevée	Minime	Élevée

Hormis la Vézère, toutes les masses d'eau subissent une pression « élevée » sur l'hydromorphologie. Les deux masses d'eaux en amont du Tournefeuille sur la Dordogne subissent une pression sur l'hydrologie tandis que la continuité écologique affecte les masses d'eau ou la présence d'ouvrage en travers constituent un obstacle au transit sédimentaire et à la circulation des poissons : La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère ; La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau ; L'Isle entre la confluence de l'Auvézère et la confluence avec la Dronne. Cette même pression est modérée sur la Vézère.

S'il est difficile, voire impossible de vérifier la réalité des pressions de pollution par des observations sur le terrain, il est plus aisé d'apprécier la réalité des pressions hydromorphologiques. Globalement la qualification des pressions concernant l'hydromorphologie semble correspondre aux constats de terrain et aux connaissances mobilisées dans le cadre de l'élaboration de ce Programme Pluriannuel de Gestion du Domaine Public Fluvial de la Dordogne. Cependant, les actions et travaux proposés dans le présent document ont vocation à contribuer au maintien du bon état écologique ou à son maintien par de l'animation ou des travaux. Cette programmation a vocation à intégrer les Plans d'Actions Opérationnels territorialisés dans chaque département en lien avec les Directions Départementales des Territoires concernés.

2. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques qui définit les objectifs environnementaux par grand bassin hydrographique.

Le SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne constitue le document de référence pour la planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin. Il définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource, en intégrant les nouveaux enjeux de la politique de l'eau : atteindre le bon état des eaux conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, ainsi qu'aux engagements issus du Grenelle de l'environnement. En tant que document opposable, il s'impose aux décisions de l'État en matière de police de l'eau (autorisations, rejets, ICPE, urbanisme, etc.), ainsi qu'aux choix des collectivités, établissements publics et autres acteurs dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions liées à la gestion de l'eau.

Les objectifs environnementaux au sens de la Directive cadre sur l'eau sont les suivants :

- Non détérioration de l'état des masses d'eau ;
- Atteinte du bon état des eaux ;
- Prévention et limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- Inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de polluants dans les eaux souterraines ;
- Réduction progressive ou, selon les cas, suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surface ;
- Atteinte des objectifs liés aux zones protégées.

Le programme de mesures (PDM) fait le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par le SDAGE. Il en évalue leur coût pour sa période de validité d'une durée de six ans.

Le PDM est décliné au niveau départemental en plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) qui consistent à identifier les actions prioritaires à réaliser pour réduire les pressions significatives sur les masses d'eau. Il indique quand cela est possible : le type d'action, le maître d'ouvrage, le calendrier de réalisation, le coût et le plan de financement.

La programmation du PPG DPF a vocation à intégrer les PAOT pour les actions correspondant aux objectifs environnementaux du SDAGE. Il appartiendra à EPIDOR d'assurer le lien avec les DDT et les PAOT dans le cadre de l'animation du PPG.

3. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

3 SAGE sont en cours d'élaboration et 1 SAGE a été approuvé :

- Dordogne amont : Etat des lieux et diagnostic approuvés
- Dordogne atlantique : Etat des lieux et stratégie approuvés
- Isle-Dronne : Approuvé et en cours de mise en œuvre
- Vézère : Etat des lieux approuvé

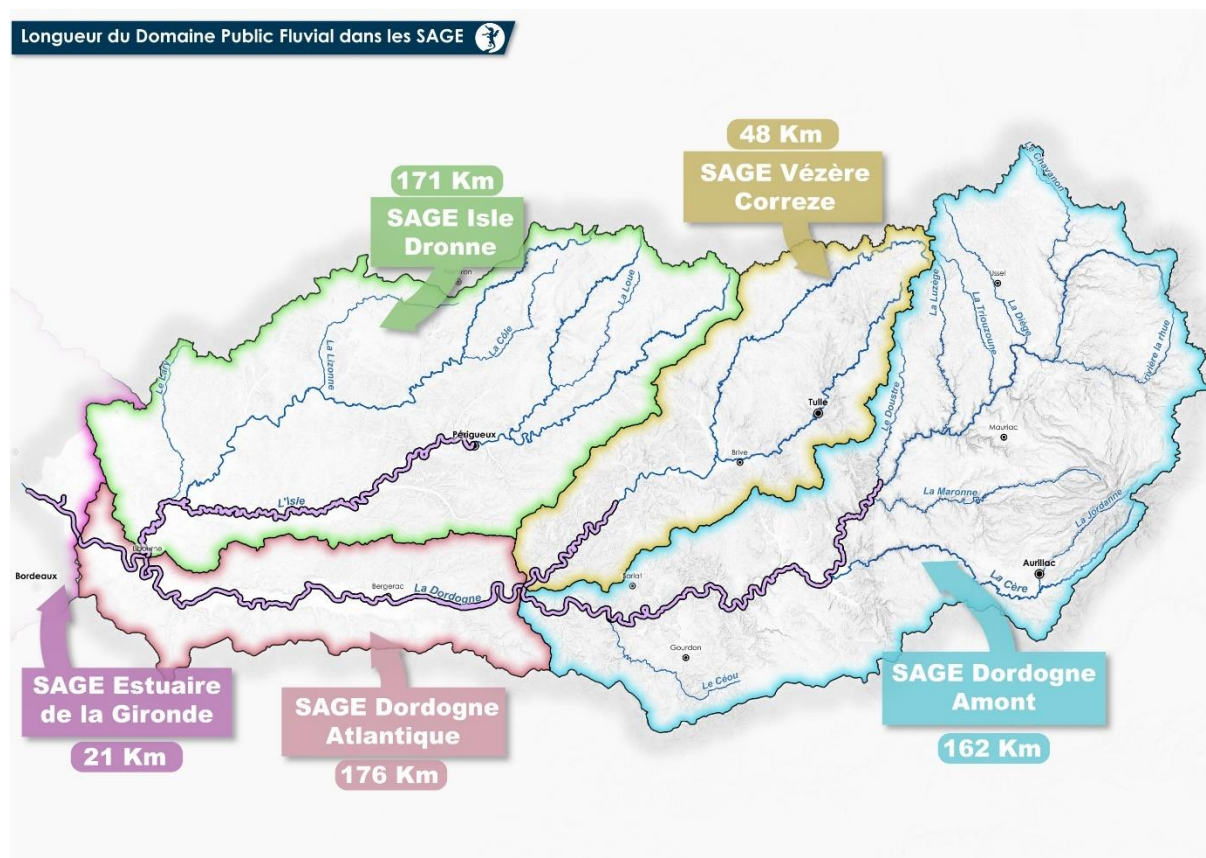


Figure 2 : Les SAGE du BV de la Dordogne

Compatibilité avec le SAGE Isle Dronne

Le plan pluriannuel de gestion du DPF doit être compatible avec le SAGE ID :

- Un enjeu général : le bon état des eaux du Bassin Isle Dronne
- Quatre enjeux particuliers et déclinés au sein du PAGD : Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour préserver et maintenir les milieux et les usages ; Partager la ressource en eau entre

les usages ; Préserver et reconquérir les rivières et les milieux humides ; Réduire le risque inondation

- Deux enjeux transversaux (également retranscrits au sein du PAGD) : Améliorer la connaissance ; Coordonner, sensibiliser et valoriser.

Ces 4 enjeux particuliers ainsi que les 2 enjeux transversaux constituent les 6 grandes orientations du SAGE. Pour mettre en œuvre ces orientations, la CLE a défini 20 objectifs qui ont été déclinés en objectifs opérationnels au sein desquels se trouvent toutes les dispositions du PAGD. Au total, il y a 87 dispositions au sein du PAGD.

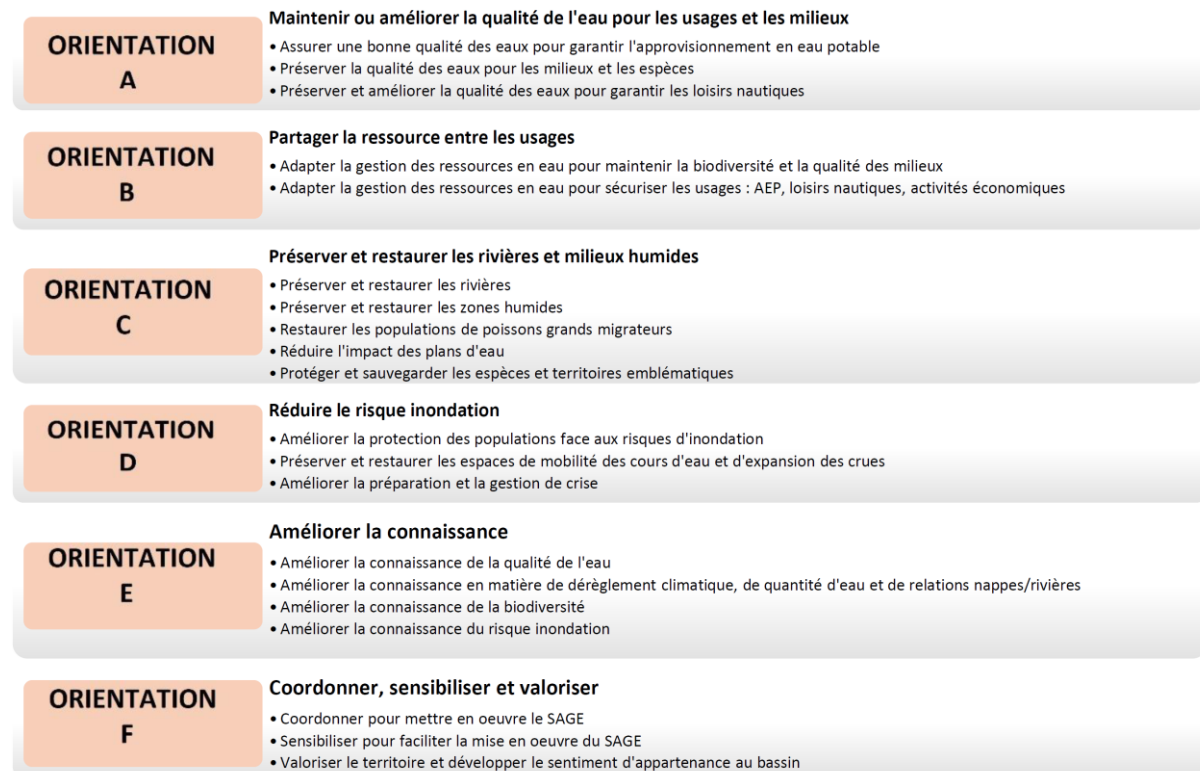


Figure 1 : Orientations et objectifs du SAGE Isle Dronne (source Rapport de présentation du SAGE Isle Dronne)

Le gestionnaire du domaine public fluvial est notamment identifié en tant qu'acteur contribuant « au maintien ou à la restauration du bon état écologique des milieux aquatiques et des continuités écologiques » (source PAGD du SAGE Isle Dronne).

En complément, il est également identifié :

- En tant que maître d'ouvrage pressenti pour la mise en œuvre de la disposition 51 « Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques d'intervention dans les habitats à Angélique des Estuaires ».
- En tant que partenaire institutionnel ou technique des dispositions :
 - 13 « Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des bases nautiques à réduire leurs impacts »
 - 59 « Améliorer le réseau de surveillance de la qualité bactériologique sur les zones de pratiques de loisirs nautiques »

Par ailleurs, le PPG et les missions liées à sa mise en œuvre pourront contribuer aux dispositions suivantes :

- Disposition 3. Restaurer les milieux jouant le rôle de filtre et de tampon et leurs fonctionnalités en priorité là où les enjeux sont forts. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux* ».
- Disposition 33. Inciter les propriétaires d'ouvrages hydrauliques aux bonnes pratiques de gestion. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *C2 - Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges* ».
- Disposition 35. Favoriser la dévalaison pour l'Anguille européenne au niveau des ouvrages hydroélectriques sur la Dronne et par opportunité sur l'Isle. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *D-6 Travaux de restauration de la continuité écologique* ».
- Disposition 38. Inciter à la maîtrise foncière publique des bords de rivière. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *B-4 Animation et acquisition foncière* ».
- Disposition 46. Maintenir et restaurer le maillage de milieux humides et de boisements sur les secteurs à enjeux Loutre et Vison d'Europe. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *B-1 Participation à des plans d'actions de préservation des espèces et habitats remarquables* », « *B-4 Animation et acquisition foncière* » et « *D-6 Travaux de restauration de la continuité écologique* ».
- Disposition 51. Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques d'intervention dans les habitats à Anguille des Estuaires. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *C2 - Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges* ».
- Disposition 82. Informer et former les riverains aux bonnes pratiques, valoriser les retours d'expérience. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *C-3 Formation, information, communication* ».
- Disposition 84. Développer la communication autour des espèces invasives et des pratiques de gestion. Cette disposition sera mise en œuvre dans ce PPG au travers de la fiche action « *C2 - Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges* » et « *C-3 Formation, information, communication* ».

4. Les schémas régionaux de cohérence écologique

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ont été initiés par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite grenelle II) de juillet 2010. Ils constituent la pierre angulaire de la démarche Trames vertes et bleues à l'échelle régionale, démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie. L'objectif est donc de limiter la fragmentation des habitats naturels, première cause de perte de la biodiversité dans les pays industrialisés.

Un inventaire des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques a été établi dans le cadre de l'élaboration des SRCE. Cet inventaire met en évidence le rôle et l'importance des têtes de bassins, les cours d'eau ainsi que les espaces alluviaux (gorges, fonds de vallées...) tout en les localisant à l'échelle régionale.

La portée réglementaire des SRCE est limitée : elle consiste à transmettre les éléments de connaissance identifiés au niveau national et régional vers le niveau local. Par la suite, les SRCE doivent être pris en compte dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et les projets d'aménagement et

d'urbanisme de l'Etat et des collectivités locales. Ainsi, à l'échelle des documents d'urbanisme, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adaptant au contexte local, mais aussi de s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire de la collectivité. L'élaboration des SRCE est co-pilotée par l'Etat (DREAL) et les Régions, en association avec un comité régional « trames vertes et bleues ». Sur le DPF, les SRCE des 4 « anciennes » régions ont été adoptés en 2015 par arrêtés préfectoraux.

5. Le plan d'adaptation au changement climatique

Le plan d'adaptation au changement climatique (PACC) est un document qui a vocation à faire évoluer les stratégies en matière de gestion de l'eau mais aussi les stratégies interdépendantes du climat, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé, de la biodiversité et de l'aménagement des territoires, quelle que soit l'échelle concernée. Sa portée est incitative et il encourage tous les secteurs socio-professionnels à anticiper les effets du changement climatique. A l'échelle du bassin Adour-Garonne, il poursuit quatre objectifs majeurs :

- vivre avec moins d'eau dans nos rivières et faire face à des sécheresses plus fréquentes ;
- réduire les pollutions pour disposer d'une eau de qualité ;
- accompagner l'évolution de la biodiversité soumise à un climat plus chaud et plus sec ;
- réduire les impacts des événements extrêmes comme les inondations, la submersion marine ou l'érosion des côtes.

Le PACC est intégré dans ce PPG à travers des actions qui visent à valoriser et mettre en œuvre des aménagements réversibles ainsi que des solutions fondées sur la nature, afin de contribuer à la résilience des écosystèmes du DPF et des usages qui y sont liés.

6. La Charte de gestion du DPF

Dans le but de se doter d'un cadre de gestion commun, EPIDOR a invité les acteurs de la GEMAPI à mener une réflexion collective sur la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF). Les services de l'Agence de l'Eau ont été associés à cette réflexion.

Pour construire une vision partagée du DPF, deux ateliers d'intelligence collective ont été organisés en mars et septembre 2024. Ces rencontres ont réuni les acteurs de la GEMAPI travaillant sur le DPF, parmi lesquels des syndicats de rivières, des communautés d'agglomération, des communautés de communes et l'Agence de l'Eau.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une charte de gestion partagée du Domaine Public Fluvial, intégrant les attentes et les besoins des différentes structures impliquées.

Ce cadre commun sert de référence à EPIDOR, non seulement pour la conduite de ses propres actions dans l'élaboration du présent plan pluriannuel de gestion du DPF, mais également pour l'instruction des demandes d'autorisation de travaux ou d'aménagement portées par les autres intervenants.

La charte se décompose en trois chapitres, détaillés dans l'encart suivant :

- Enjeux et objectifs stratégiques pour le DPF ;
- Principes généraux applicables à tous les acteurs intervenant sur le DPF ;
- Engagements d'EPIDOR.

CHARTRE PARTAGEE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Enjeux et objectifs stratégiques pour le domaine public fluvial

Agir pour des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

- **Restauration et amélioration** : Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés.
- **État écologique** : Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions de conservation et de surveillance régulière.
- **Continuité écologique** : Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes.

Contribuer au développement durable et à l'économie du territoire

- **Intégrer les principes de développement durable** adaptés au contexte local dans les projets et les actions de gestion
- **Soutenir des projets** économiques et territoriaux intégrés qui n'impactent pas les espaces naturels de façon irréversible.
- **Développer des expérimentations** et partager les retours d'expérience.
- **Privilégier les solutions fondées sur la nature.**

Faire prévaloir harmonie et équilibre dans les projets et entre les usages

- **Gestion des usages** : Réguler et organiser les activités (véloroute, baignade, navigation, pêche, irrigation, rejets, eau potable, hydroélectricité, chasse...).
- **Qualité des sites** : Améliorer l'infrastructure et la sécurité des sites fréquentés tout en minimisant l'exposition aux risques.
- **Amélioration des pratiques** : Promouvoir des pratiques durables et sobres en matière de gestion des ressources et des risques.

Préserver les paysages et le patrimoine culturel

- **Amélioration des paysages** : Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages et leur fonctionnalité à l'échelle des vallées.
- **Valorisation du patrimoine** : Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Principes généraux applicables à tous les acteurs intervenant sur le DPF

Gestion différenciée pour les espaces naturels à forts enjeux environnementaux

- **Porter à connaissance les espaces naturels à forts enjeux environnementaux**
- **Contribuer aux objectifs des dispositifs de protection et de conservation** (Réserve de Biosphère, Grand site Vézère, Natura 2000, ZPPAUP/AVAP, APB, ENS...).
- **Développer une gestion conservatoire sur les espaces naturels à forts enjeux environnementaux** (gestion des usages, maîtrise foncière et travaux de restauration)

Rechercher un équilibre entre milieux et usages

- **Favoriser un développement harmonieux** entre les besoins humains et ceux de la nature.
- **Assurer la compatibilité** des projets avec l'intérêt général et le bon état écologique des milieux.
- **Encourager des projets** offrant un bénéfice écologique aux milieux naturels.

Prendre en compte la prévention des risques et le climat

- **Réduire l'exposition aux risques** en adaptant la gestion et les aménagements en fonction de l'importance des enjeux.
- **Intégrer les nouveaux risques climatiques** : canicule, niveau des océans, sécheresse, ruissellement...
- **Promouvoir la restauration des milieux naturels** comme un moyen d'adaptation au changement climatique.

Renforcer une dynamique de partenariats

- **Entre structures** : co-construire, co-porter, co-financer des projets avec les structures gemapiennes, les organisations d'usagers, les collectivités sur des projets à caractères démonstrateurs.... ..
- **Avec les acteurs du territoire** : Associer les riverains et les communautés locales à la gestion.

Engagements d'EPIDOR

Acteurs et responsabilités

- **Faire connaître et mobiliser les acteurs selon leurs rôles, responsabilités et compétences** (EPIDOR, AEAG et autres financeurs, riverains, collectivités, usagers).

Concertation et partenariat

- **Encourager la coopération et la concertation** entre les acteurs pour une gestion participative et intégrée
- **Assurer la cohérence entre les stratégies concernant le DPF** (PPG, projets d'aménagement et urbanisme)

Information et formation

- **Développer des programmes d'information, de formation et de communication** pour sensibiliser et former les acteurs aux enjeux du domaine public fluvial.

Conseil et service

- **Offrir des services de conseil et d'accompagnement** pour soutenir les initiatives locales.

Moyens et mutualisation

- **Assurer le financement, l'ingénierie et la mutualisation** des ressources pour une gestion efficace et efficiente.

Superviser l'exécution de la stratégie de gestion

- **Instruire les demandes d'autorisation**

III. Classements réglementaires et zonages de protection

1. Les arrêtés de protection de biotope

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont régis par les articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

- FR3800272 du 15 juillet 1986 : un arrêté concernant l'île Fontchopine, sur les communes de Vitrac et de La Roque Gageac, porte sur les populations d'oiseaux migrateurs nichant sur les îlots.
- FR3800266 du 3 décembre 1991, FR3800240 du 8 avril 1987, FR3800233 du 5 novembre 1985 : le lit mineur de la Dordogne en amont de Saint-Pierre-d'Eyraud et jusqu'à Argentat fait l'objet de plusieurs arrêtés de Biotope. Cette protection concerne les populations de poissons migrateurs sur la Dordogne. Le périmètre protégé est limité au lit mineur de la rivière, autrement dit le domaine public fluvial.
- FR3800271 du 30 octobre 1984 : cet arrêté pour les oiseaux concerne les îles en aval du barrage de Mauzac hors domaine public fluvial.

Les dispositions qui régissent ces arrêtés ont été élaborées il y a près de trente ans : 1985 dans le Département de la Corrèze, 1987 dans le Département du Lot et 1991 dans le Département de la Dordogne. Il n'y a pas d'AAPPB sur le cours de la Dordogne dans le Département de la Gironde. Les dispositions de ces arrêtés sont aujourd'hui obsolètes et une procédure de révision est engagée par les l'Etat.

2. Les sites classés et sites inscrits

La loi du 2 mai 1930, aujourd'hui intégrée dans les articles L341-1 à L341-22 du Code de l'environnement, établit un cadre juridique visant à protéger des sites présentant un intérêt général en matière de paysage, de patrimoine naturel ou culturel remarquable. Deux niveaux de protection sont prévus : les sites inscrits et les sites classés.

Le classement traduit une volonté forte de conserver un site en l'état, en raison de son caractère exceptionnel. Toute intervention (travaux, aménagements, plantations) est alors soumise à une autorisation spéciale délivrée par le préfet ou le ministère, selon l'envergure du projet.

L'inscription constitue une reconnaissance de la qualité paysagère d'un site, justifiant une surveillance de son évolution. Les projets de travaux visibles de l'extérieur (constructions, modifications du relief, etc.) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, accompagnée d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France. Un travail d'échanges et de présentation du fonctionnement de la Vézère a été réalisé avec la DRAC Aquitaine dans le cadre du grand site Vallée Vézère et de l'élaboration du schéma directeur du lit et des marges de la Vézère. Ces échanges ont vocation à être poursuivis ou provoqués avec la DRAC Occitanie en amont des projets concernés par des sites classés inscrits dans ce PPG.

Sur le territoire ou en marge du DPF, on recense environ une quarantaine de sites inscrits (Vallée Dordogne, Vallée de la Vézère...). Les sites classés y sont moins nombreux. Une part importante du DPF de la Vézère est concernée par l'un ou l'autre de ces dispositifs.

3. Les sites patrimoniaux remarquables

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sont des outils d'urbanisme visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire. Elles remplacent progressivement les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) depuis la loi Grenelle II de 2010.

En plus de préserver le patrimoine bâti et de maintenir l'identité architecturale et paysagère d'un territoire, ces zonages encadrent les projets de construction ou de rénovation pour qu'ils s'intègrent harmonieusement dans leur environnement et favorisent une valorisation cohérente du cadre de vie, en conciliant protection et développement durable.

Une AVAP définit des règles précises d'urbanisme (matériaux autorisés, hauteurs, couleurs, formes des toitures, etc.) et des orientations de gestion et de mise en valeur du patrimoine, dans un périmètre donné (à l'échelle d'une commune ou d'un quartier). Elle a donc vocation à être intégrée aux plans locaux d'urbanisme et à contraindre les projets d'aménagements.

Depuis le 7 juillet 2016, les sites patrimoniaux remarquables (SPR), une nouvelle catégorie juridique, sont destinés à remplacer et regrouper plusieurs anciens dispositifs de protection du patrimoine dont les AVAP. La conversion est automatique mais nécessite l'adoption d'un nouveau plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) approuvé après enquête publique. Les règles peuvent être plus exigeantes que dans une AVAP, mais leur rôle est le même.

En cas de projet dans un périmètre AVAP ou SPR, l'ABF (architecte des bâtiments de France) en examine la compatibilité. Les travaux ne peuvent démarrer qu'après obtention de l'avis conforme de l'ABF et potentiellement d'une autorisation.

Tableau 3 : Les ZPPAUP et AVAP du DPF

Département	Zone de protection du patrimoine Architectural, paysager et environnemental	
Dordogne (24)	ZPPAUP de BERGERAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 20 janvier 2005
	ZPPAUP de BEYNAC-ET-CAZENAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 30 décembre 1994
	ZPPAUP du CANAL DE LALINDE	Z.P.P.A.U.P. créée le 15 décembre 2006
	ZPPAUP de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	Z.P.P.A.U.P. créée le 9 février 1995
	ZPPAUP de CENAC-ET-SAINT-JULIEN	Z.P.P.A.U.P. créée le 15 décembre 1994
	ZPPAUP de CHANCELADE	Z.P.P.A.U.P. créée le 29 juin 2001
	ZPPAUP de DOMME	Z.P.P.A.U.P. créée le 24 août 1994 (et révisée le 9 décembre 2008)
	ZPPAUP des EYZIES-DE-TAYAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 7 mars 2008
	ZPPAUP de GROLEJAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 30 octobre 2003
	ZPPAUP de MARSAC-SUR-L'ISLE	Z.P.P.A.U.P. créée le 15 décembre 1994
	ZPPAUP de La ROQUE-GAGEAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 31 août 1994 (et révisée le 3 mars 2008)
	ZPPAUP de SAINT-ASTIER	Z.P.P.A.U.P. créée le 3 juin 1994 (et partiellement modifiée le 28 avril 2008)
	ZPPAUP de SAINT-CYPRIEN	Z.P.P.A.U.P. créée le 11 juin 1997
	ZPPAUP de VEZAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 2 mars 1995
	ZPPAUP de VITRAC	Z.P.P.A.U.P. créée le 13 mars 1995 (et révisée le 11 mars 2008)
Gironde (33)	AVAP de LIBOURNE	A.V.A.P. approuvée le 24 septembre 2014
	AVAP de SAINT-EMILION	A.V.A.P. créée le 16 juin 2016
	ZPPAUP de SAINTE-FOY-LA-GRANDE	Z.P.P.A.U.P. créée le 14 mai 2009

4. Le classement au titre de l'article L.214-7 du code de l'environnement

L'article L214-17 du Code de l'Environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, propose une nouvelle classification des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la DCE. Cette nouvelle classification remplace le classement en cours d'eau réservés au titre de la loi de 1919 et des cours d'eau classés au titre de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement, en proposant deux listes :

- La liste 1 : concerne les cours d'eau dont la continuité écologique ne devra pas être dégradée. La construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la libre circulation des poissons et sédiments sera interdite.
- La liste 2 : concerne les cours d'eau dont la continuité devra être restaurée en équipant ou en supprimant les ouvrages existants.

Tableau 4 : Classement L214-17 des rivières du DPF

Classement	Rivière	Départements
Liste 1	La Dordogne à l'aval du barrage du Sablier à Argentat	19, 24, 33, 46
	Le Moron	33
	L'Isle en aval du barrage de Laubardemont	33
	La Dronne en aval de sa confluence avec le ruisseau de Chantres (ou ruisseau de la Jaunie)	16, 17, 24, 33
	L'Isle entre les barrages de Camps et de Lapouyade	33
	La Vézère à l'aval du barrage du Saillant	19, 24
Liste 2	La Dordogne : à l'aval du barrage du Sablier à Argentat (exclu)	19, 24, 33, 46
	Le Moron : à l'aval du pont de la N137	33
	L'Isle : à l'aval du barrage de Laubardemont (exclu)	33
	La Dronne : à l'aval du grand pont de Ribérac	16, 17, 24, 33
	La Vézère : à l'aval du barrage du Saillant	19, 24

Sur les ouvrages concédés de la Dordogne (listes 1 et 2), la programmation du PPG ne prévoit pas d'action spécifique, le sujet de la continuité piscicole et sédimentaire étant traité dans le cadre des conventions actuellement en cours sur les concessions hydroélectriques de la Dordogne amont et du Bergeracois (cf. § V.2. Les conventions concernant les ouvrages hydroélectriques).

Sur les autres secteurs du DPF, le PPG a pour ambition de contribuer à la restauration de la continuité écologique (RCE), selon les modalités précisées dans la fiche action n° D-6.

5. Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels, mis en place pour préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines.

La quasi-totalité du domaine public fluvial est classé au titre de Natura 2000 (cf. Atlas des habitats). Les Documents d'objectifs (DOCOB) précisent les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents, les actions à mener et les programmes d'animation. Des financements peuvent être mis en œuvre dans le cadre de projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Une charte précise les engagements à respecter par les usagers et riverains du site. EPIDOR dans le cadre de ses missions de gestionnaire peut apporter des conseils aux usagers et aux porteurs de projet pour respecter au mieux les enjeux du site Natura 2000 et limiter les incidences sur les habitats.

Le statut d'intérêt européen des milieux et des espèces présents sur le DPF a été déterminant pour identifier les enjeux prioritaires, orienter les interventions et structurer la programmation du PPG DPF. À ce titre, ce programme constitue un outil complémentaire au DOCOB, en facilitant la mobilisation conjointe des financements de l'Agence de l'eau et des fonds européens en faveur d'une gestion renforcée des sites Natura 2000.

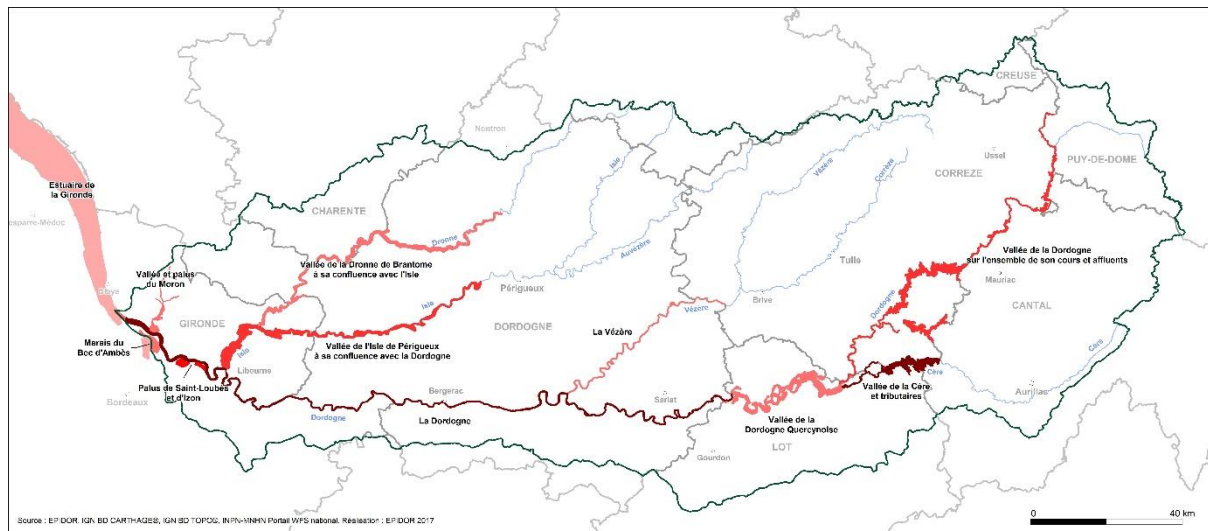


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 dans l'emprise du DPF

Tableau 5 : Les sites Natura 2000 incluant une partie du DPF

Numéro du SIC	Nom du Site	Surface en hectares	DOCOB	Structure animatrice ou d'élaboration du DOCOB
FR7401103	VALLEE DE LA DORDOGNE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	7 620	Réalisé 2015	CD 19
FR7300898	VALLEE DE LA DORDOGNE QUERCYNOISE	5 567	Réalisé 2013	EPIDOR
FR7200660	LA DORDOGNE	5 694	Réalisé 2013	EPIDOR
FR7200677	ESTUAIRE DE LA GIRONDE	60 981	Non réalisé	Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
FR7200661	VALLEE DE L'ISLE DE PERIGUEUX A SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE	7 931	Réalisé 2016	EPIDOR + SMBl pour une co-animation
FR7200662	VALLEE DE DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE	5 173	Réalisé 2016	EPIDOR
FR7200668	LA VEZERE	1 685	Réalisé 2018	EPIDOR
FR7200685	VALLEE ET PALUS DU MORON	1 069	Réalisé 2014	Syndicat de Gestion du Bassin Versant du Moron et du Blayais
FR7200682	PALUS DE SAINT-LOUBES ET D'IZON	766	Réalisé 2014	Mairie d'Izon
FR7200686	MARAIS DU BEC D'AMBES	2 207	Réalisé 2012	CUB Bordeaux

Tableau 6 : Les enjeux des sites Natura 2000

Numéro du SIC	Enjeux
FR7401103	-Maintien restauration des milieux alluviaux et notamment pionniers -Tendre à supprimer l'impact des éclusées - Restauration de débits morphogènes et pour l'appel des migrateurs - Acquisition foncière ou conventions de gestion sur des secteurs remarquables - Reconquête écologique d'espaces dégradés aux abords de la Dordogne
FR7300898	-Maintien restauration des milieux alluviaux et notamment pionniers -Tendre à supprimer l'impact des éclusées - Restauration de débits morphogènes et pour l'appel des migrateurs - Acquisition foncière ou conventions de gestion sur des secteurs remarquables - Reconquête écologique d'espaces dégradés aux abords de la Dordogne
FR7200660	- Maintien restauration des milieux alluviaux et notamment pionniers - Tendre à supprimer l'impact des éclusées - Restauration de débits morphogènes et pour l'appel des migrateurs - Acquisition foncière ou convention de gestion sur des secteurs remarquables - restauration de corridors terrestres en bord de rivière et de continuité écologiques dans la rivière - Reconquête écologique d'espaces dégradés aux abords de la Dordogne
FR7200661	- Maintien restauration des milieux alluviaux et des corridors écologiques - Reconquête écologique d'espaces dégradés aux abords de l'Isle - Acquisition foncière ou convention de gestion sur des secteurs remarquables
FR7200662	- Maintien restauration des milieux alluviaux et des corridors écologiques - Acquisition foncière ou convention de gestion sur des secteurs remarquables
FR7200668	- Maintien restauration des milieux alluviaux et des corridors écologiques

IV. Outils de désignation et labélisations

1. Le Grand Site de France Vallée Vézère

La Vallée de la Vézère est labellisée « Grand Site de France » depuis le 31 janvier 2020 pour une durée de 6 ans renouvelable. Le site se concentre sur le parcours aval de la Vézère (partie périgourdine de la Vézère), depuis la commune de Terrasson-Lavilledieu jusqu'à sa confluence avec la Dordogne, sur la commune de Limeuil. En plus de la vallée principale, le site inclue l'ensemble des vallons secondaires comme la Beune ou le Manaurie.

L'organisme gestionnaire de ce site est le Pôle d'interprétation de la Préhistoire basé aux Eyzies. Un Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration ou extension (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres). L'objectif est de mettre à disposition de ces personnes, un accompagnement concerté et des conseils adaptés à leur projet, afin de faciliter les démarches techniques et administratives, tout en orientant les projets vers une plus grande intégration du bâti.

2. Les zones de présomption de prescription archéologique et Code du patrimoine

Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements doivent être transmises systématiquement au préfet de région. Cette transmission a pour objectif de lui permettre d'évaluer les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et, le cas échéant, de prescrire un diagnostic ou une fouille préventive.

Créées par la loi du 1^{er} août 2003 relative à l'archéologie préventive, les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) identifient les secteurs à fort potentiel archéologique. Elles sont établies par arrêté préfectoral à une échelle communale, départementale ou régionale, et définissent des dispositions particulières, spécifiques à chacune d'entre elles.

Leur rôle est avant tout informatif et préventif. Elles servent à signaler aux services instructeurs (mairies, DDT, etc.) et aux aménageurs qu'un projet situé dans ces zones peut nécessiter une prescription archéologique préalable. Elles ne créent pas d'obligation systématique pour le maître d'ouvrage, mais peuvent déclencher une procédure d'archéologie préventive si nécessaire, qui elle a une valeur réglementaire.

Sur le plan administratif, la présence d'un projet en ZPPA entraîne la transmission automatique du dossier à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), qui évalue la nécessité d'un diagnostic archéologique, ou d'une fouille préventive, en application du Code du patrimoine (articles L.522-5 et suivants).

Les projets concernés sont les permis de construire, d'aménager, de démolir ou de réalisation de zone d'aménagement concerté, mais aussi les travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre (selon l'article R523-5 du code du patrimoine).

Dans la programmation du PPG, cela signifie que pour les projets de travaux se trouvant en ZPPA, il est nécessaire d'anticiper dès l'étude d'avant-projet l'éventualité d'une étude archéologique préventive, impliquant un ajustement des délais et du budget.

3. Les espaces naturels sensibles

La politique des espaces naturels sensibles (ENS) est menée au niveau départemental. Les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. La politique ENS est un outil de préservation de la biodiversité des territoires qui favorise une réappropriation de ces espaces par les acteurs locaux.

La protection des ENS passe, entre autres, par une stratégie d'acquisition foncière. Les départements ont la possibilité de définir des zones de préemption pour l'acquisition et le classement en ENS. Si le département n'exerce pas son droit de préemption, celui-ci peut être utilisé par une collectivité territoriale. Dans la vallée de l'Isle, plus d'une dizaine de communes ont sollicité un classement des abords du DPF en ZPENS. C'est par exemple le cas de Savignac de l'Isle, de Porchères ou encore de Douzillac.

Dans le département du Lot, huit sites classés en ENS incluent une partie du DPF : les couasnes de la Dordogne (Tiligue, Gluges, Toupay, Roc Del Nau, Emballières, Cabrette et Gimel) et la Couasne de Floirac. En Dordogne, les zones humides du SMBI sont classés ENS. Quant à la Gironde, trois ensembles situés à proximité immédiate du DPF et sur les marges riveraines sont ciblés par le dispositif ENS : les palus du Moron, les palus de Dordogne et les palus de l'Isle.

Ces classements ENS peuvent soutenir et compléter les animations en vue d'acquisition foncière sur des sites stratégiques (voir paragraphe V.6.b. sur la stratégie foncière). Des projets coordonnés peuvent être menés avec les gestionnaires des ENS (cf. restauration, des berges de Sous Castels à Floirac (46) dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne).

4. La Réserve de Biosphère

Le bassin de la Dordogne a été classé Réserve de biosphère par l'UNESCO le 11 juillet 2012, devenant ainsi le plus grand site de ce type en France, et le premier à intégrer un bassin versant dans son entièreté. En juillet 2024, l'UNESCO s'est prononcé pour le renouvellement de la désignation en réserve de Biosphère pour dix ans.

Le principe fondateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne repose sur l'idée que la préservation de son patrimoine fluvial, de ses ressources et des services qu'il offre est une condition essentielle au développement durable du territoire et au bien-être des populations qui y vivent.

Les Réserves de biosphère se composent de trois zones interdépendantes et complémentaires qui se renforcent mutuellement :

- L'aire centrale comprend une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- La zone tampon entoure ou jouxte l'aire centrale et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- L'aire de transition est la zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique.

La Réserve du bassin de la Dordogne a la particularité d'être structurée autour du réseau hydrographique. La rivière Dordogne entre Argentat-sur-Dordogne et Saint-Pierre-d'Eyraud, portion bénéficiant d'une protection réglementaire par arrêté de biotope, appartient à l'aire centrale. L'objectif est donc de veiller à ce que les activités humaines qui s'y exercent respectent les équilibres naturels et la protection des écosystèmes et des espèces.

Les vallées de la Vézère et de l'Isle appartiennent à la zone tampon, ainsi que l'espace alluvial de la vallée de la Dordogne. Les actions développées sur ces zones doivent aussi contribuer à la préservation de la qualité environnementale de la réserve, à la connaissance et à la sensibilisation.

Le fait que le DPF de la Dordogne se situe au cœur de l'aire centrale de la Réserve de biosphère a fortement influencé la priorisation des secteurs d'intervention, telle qu'elle se traduit dans la programmation du PPG.

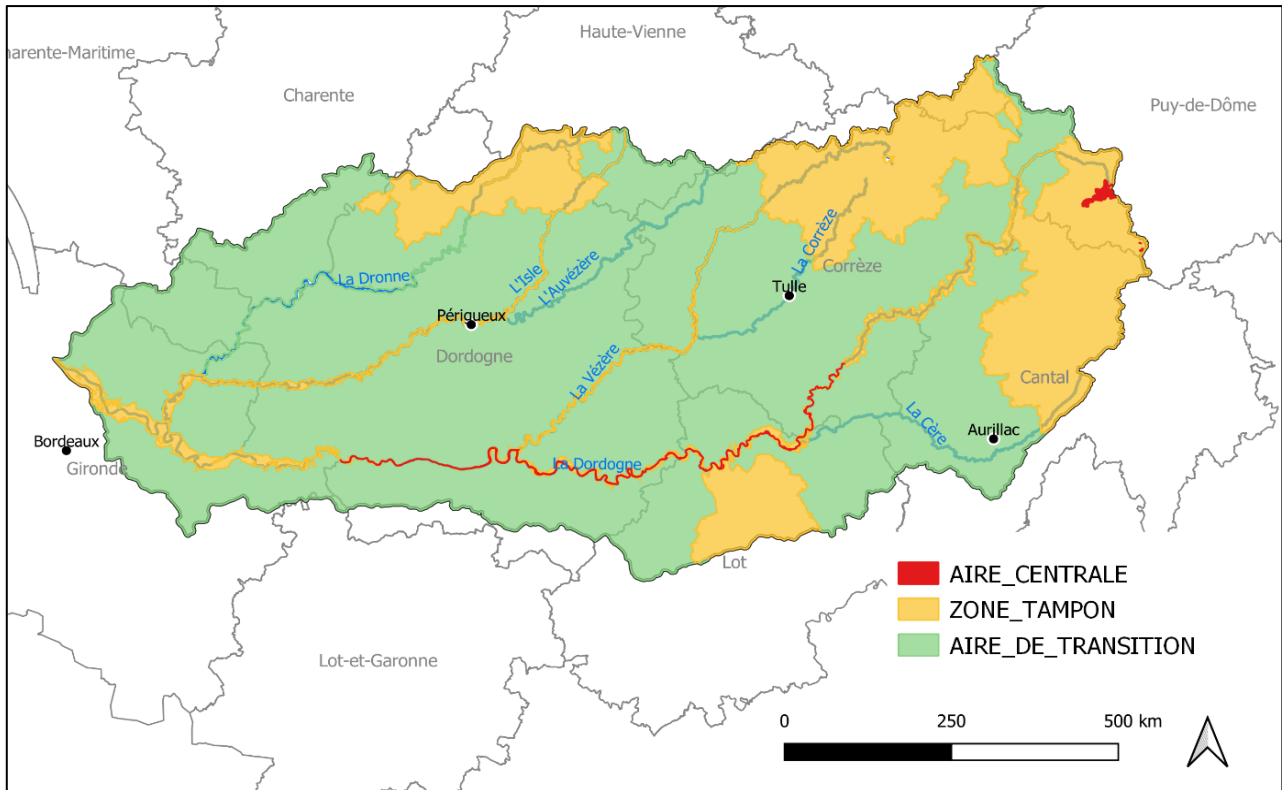


Figure 4 : Périmètre de classement en réserve de biosphère

V. Autres outils de gestion et programme d'actions

1. Le PAPI Dordogne

Deux programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) ont été successivement mis en œuvre sur le bassin de la Dordogne de 2008 à 2012 puis de 2015 à 2023.

Une concertation a eu lieu durant l'année 2023, année de clôture du PAPI 2, avec les services techniques des collectivités membres d'EPIDOR et les services de l'Etat. Elle a conclu à l'intérêt de maintenir des moyens d'expertise et d'animation au sein de l'établissement EPIDOR, en appui aux collectivités du bassin de la Dordogne qui ont la charge de la compétence GEMAPI. Elle a identifié deux sujets prioritaires susceptibles de faire l'objet d'un ou plusieurs futurs PAPI à élaborer : la gestion des territoires des palus de la basse Dordogne et la prévention des phénomènes de ruissellement intense.

Le Programme d'Études Préalables (PEP), tel que défini dans le cahier des charges national des PAPI, a été retenu comme l'outil le plus adapté pour actualiser la stratégie de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Dordogne. Il permettra de définir les futurs programmes d'actions PAPI à mettre en œuvre. Ce type de programme s'inscrit généralement dans un calendrier de 2 à 4 ans et constitue une étape essentielle de diagnostic et de concertation en amont de tout plan d'intervention opérationnel. Cet outil intéresse particulièrement les nouveaux gestionnaires de digues pour le devenir de leurs ouvrages se trouvant à l'interface du DPF et de la zone inondable.

Le projet de PEP permettra peut-être d'identifier, sur les bassins versants affluents de la Dordogne, des opérations visant la restauration de zones d'expansion de crues ou de gestion intégrée des eaux pluviales fortement contributrices en matière de réduction du risque inondation et/ou de transferts de polluants.

2. Les conventions concernant les ouvrages hydroélectriques

Le bassin versant de la Dordogne abrite l'un des plus grands complexes hydroélectriques français. Les grandes chaînes hydroélectriques de la haute Dordogne, de la Maronne, de la Cère et de la Vézère ont fortement transformé le bassin versant. Leur présence et leur gestion ont des conséquences importantes sur les écosystèmes et certains usages sur de vastes territoires, comprenant les grandes retenues, les rivières court-circuitées et les cours d'eau situés en aval. En effet, les grands barrages modifient les régimes de débits des cours d'eau situés en aval (éclusées, déplacements d'eau saisonniers), dérivent des portions de bassins versants, stockent certains apports des bassins amont et altèrent le transport solide ainsi que les équilibres hydro-sédimentaires. Le fonctionnement des usines provoque également le marnage du niveau d'eau des retenues en amont.

Pour mieux équilibrer les enjeux de la production énergétique hydroélectrique et ceux des milieux et des usages du bassin versant, des compromis ont été recherchés. Ces compromis doivent être équilibrés et impliquer l'ensemble des acteurs qui sont partie prenante de la gestion des grands ouvrages et ceux qui en subissent les impacts.

La stratégie d'action consiste à analyser les impacts, expérimenter et partager des actions innovantes avec l'Etat concessionnaire et les exploitants des ouvrages tout en inscrivant les solutions sur le long terme.

Pour améliorer la conciliation entre l'usage énergétique, l'environnement et les autres usages et, d'une façon plus générale, pour renforcer l'intégration environnementale de la grande hydroélectricité dans le bassin de la Dordogne, l'expérimentation et la concertation ont été identifiées comme des voies de travail porteuses de progrès. C'est l'objet du partenariat de la « Convention éclusées », mis en œuvre depuis 2004, associant l'Etat, EDF, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR. La convention prévoit un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'animation assuré par EPIDOR.

Les résultats positifs expérimentés dans la convention relèvent d'un dispositif contractuel. Leur inscription dans le long terme nécessite un travail au niveau des règlements des concessions hydroélectriques. C'est pourquoi EPIDOR travaille, avec l'Etat, aux différentes possibilités de valoriser les résultats de la convention éclusées dans les processus de renouvellement des concessions hydroélectriques. En 2012, EPIDOR avait ainsi contribué à la rédaction de la note GEDRE (Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau).

Le modèle partenarial de la « Convention éclusées » a été transposé aux ouvrages hydroélectriques du Bergeracois avec la « Convention bergeracoise » en 2020. Elle a été mise en place pour réduire l'impact des trois ouvrages du Bergeracois (Mauzac, Tuilières et Bergerac) sur les poissons migrateurs par : Électricité de France (EDF) ; l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ; l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ; EPIDOR (Établissement public territorial du bassin de la Dordogne) ; l'État.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer le franchissement piscicole (à la montaison et à la dévalaison) au niveau des ouvrages de Bergerac, Tuilières et Mauzac,
- Améliorer la fonctionnalité des habitats de reproduction situés à l'aval de chacun de ces barrages pour la Grande alose et la Lamproie marine,
- Évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre,
- Améliorer les connaissances sur les difficultés rencontrées par les migrateurs à ce niveau de la rivière Dordogne,
- Informer et sensibiliser le public, les usagers et les partenaires sur ce sujet,
- Valoriser les actions mises en œuvre.

La convention « éclusées » et la convention « bergeracoise » disposent d'un cadre de gouvernance, d'une stratégie d'action, d'une programmation annuelle et de moyens financiers pour mettre en œuvre les actions. Les connaissances produites dans ce cadre sont utilisées pour la gestion du DPF et pour l'élaboration du présent PPG. Les actions prévues par les conventions sont intégrées dans sa programmation.

3. Les schémas de gestion du lit et des berges

Depuis 1998, EPIDOR a élaboré plusieurs schémas directeurs de gestion du lit et des berges de Girac (46) au secteur d'Ambès, avec la participation de l'Agence de l'Eau. Ces schémas fournissent des diagnostics et des recommandations qui pour la plupart restent d'actualité. Ils sont régulièrement utilisés par EPIDOR et les acteurs riverains du DPF pour comprendre les processus et approfondir les diagnostics locaux lorsque cela est nécessaire. Ces schémas comportaient des projets d'exécution ayant un caractère démonstrateur. Plusieurs de ces projets démonstrateurs ont été mis en œuvre, notamment dans le cadre du programme Initiatives Biosphère Dordogne (2013-2015). Les sites visés dans le schéma des berges de la Dordogne entre Girac et Mauzac ont servi de base à l'élaboration du programme d'action LIFE rivière Dordogne.

Au-delà de leur finalité opérationnelle, ces schémas ont une ambition pédagogique, fournissant aux territoires des principes de gestion durable et permettant aux acteurs locaux, qu'ils soient élus, techniciens ou usagers, une meilleure compréhension des enjeux liés au lit et aux berges.

Certains projets suggérés dans ces schémas et non encore engagés figurent dans la programmation du présent PPG, dans la mesure où ils contribuent aux enjeux qui ont été identifiés en fin de diagnostic.

a. Le schéma directeur de gestion du lit et des marges riveraines de la Vézère entre La Feuillade et Limeuil

Le projet du Grand site, démarré en 2009, s'est concentré sur la vallée et ses paysages, sans intégrer à la bonne mesure la rivière Vézère.

C'est pourquoi, en coordination et partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, un schéma de gestion du lit et des marges porté par EPIDOR a proposé de faire converger les enjeux du territoire et les différentes politiques publiques : gestion du domaine public fluvial (DPF), préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, valorisation paysagère des berges et abords du cours d'eau et ce, en appui des objectifs actuellement poursuivis par la démarche Grand Site. Dans cette logique, un regard croisé a été porté sur la dynamique fluviale, la biodiversité, les paysages,

le patrimoine et les usages. Le schéma de gestion du lit et des marges riveraines de la Vézère entre La Feuillade et Limeuil propose un état des lieux et un diagnostic de la rivière en lien avec le paysage. Il comprend 16 fiches projets proposant des logiques de restauration et/ou d'aménagement et quatre fiches thématiques. Le syndicat mixte de la vallée de la Vézère en Dordogne a intégré plusieurs projets issus du schéma dans sa programmation pluriannuelle.

b. Complément du schéma d'aménagement et de gestion des berges entre Bergerac et Sainte-Terre

En 2018, un complément a été réalisé au schéma de gestion des berges et du lit de la Dordogne établi en 2006 entre Bergerac et Sainte-Terre.

L'étude a permis de poser un diagnostic, d'analyser l'état et les trajectoires d'évolution du lit et des marges immédiates, rive gauche, de la rivière sur les communes de Cabara, Branne, St Aubin de Branne, et Grézillac (linéaire de près de 8 kilomètres de cours d'eau). Ces communes riveraines étaient absentes du schéma Bergerac Sainte Terre et du schéma des berges de la Dordogne Girondine. L'état des lieux a abouti à la prescription de consignes de gestion, voire suggestion d'actions éventuelles de restauration appropriées. Il se présente sous la forme de 7 fiches descriptives (diagnostic, enjeux, et consignes) établies par tronçons homogènes.

4. L'étude sur la gestion hydrosédimentaire dans le but d'améliorer la fonctionnalité écologique de la rivière Dordogne

Cette thématique a surtout été développée dans le cadre d'une thèse réalisée par F. Boutault (2020) et d'un post-doc en 2021 ayant pour objectif :

- d'améliorer les connaissances sur la dynamique hydrosédimentaire de la rivière Dordogne dans sa moyenne vallée et de quantifier les réponses morphologiques récentes (depuis 1840) induites par les pressions exercées sur la rivière,
- de développer une méthodologie adaptée à l'élaboration d'une trajectoire d'évolution morphologique robuste sur laquelle s'appuyer afin d'élaborer un budget sédimentaire global, et mener les études et actions de restauration futures,
- de mettre en place des protocoles du suivi de la charge de fond dans le chenal actif pour alimenter le budget sédimentaire global,
- d'utiliser les connaissances acquises lors de ces travaux pour apporter des réponses concrètes aux gestionnaires et élaborer avec eux un plan de gestion visant à prendre des mesures pour réduire le déficit sédimentaire actuel.

Les principaux résultats montrent ce que les observations sur la Dordogne avaient déjà mis en évidence :

- une vidange sédimentaire et un pavage progressif à l'aval des barrages,
- une rétraction de la bande active,
- une incision du lit et une possible diminution de la capacité de la rivière à mobiliser sa charge de fond potentiellement imputables aux effets cumulatifs des barrages et des extractions.

Dans le cas de la Dordogne, la rivière a débuté depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle un changement de style fluvial. Le passage d'un style fluvial généralement en tresses à un style méandrique à chenal unique a engendré une rétraction importante de la bande active. Après 1952 et la mise en service du barrage réservoir de Bort-les-Orgues, la rivière a enregistré une régulation hydrosédimentaire à l'origine d'une accélération de la rétraction, processus amplifié sur le secteur entre Girac et Groléjac (entre 36.2 et 110 kilomètres à l'aval du barrage du Sablier), où la rivière est plus sensible aux ajustements morphologiques. Entre 1960 et 1984, les extractions intensives en lit mineur ont fortement diminué le stock alluvial en place provoquant une incision du fond du lit de la rivière.

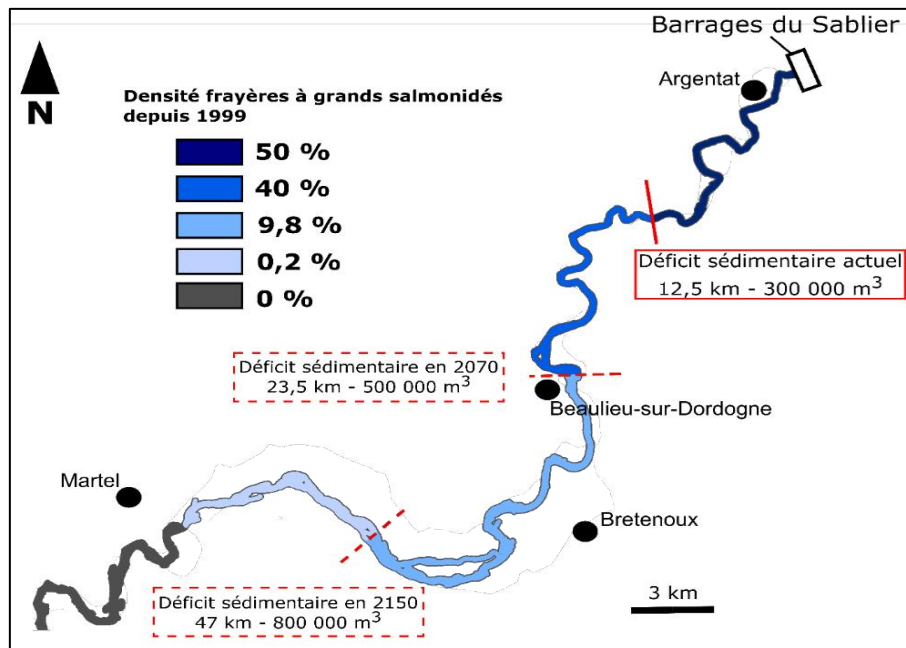


Figure 5 : Densité des frayères à salmonidés

Ces pressions humaines et leurs réponses morphologiques sont à l'origine d'un déficit sédimentaire amont, d'environ 280 000 m³ dû à la migration de la charge de fond, et situé entre Argentat et Bassignac-le-Bas (12.5 kilomètres à l'aval), avec une propagation aval de 200 mètres par an représentant un volume moyen annuel de 4600 m³ par an et, global de 9 millions de m³ liés aux extractions en lit mineur, principalement localisé entre Girac et Limeuil.

Ce second déficit dû aux extractions a engendré des ajustements morphologiques depuis 1984. La rivière est aujourd'hui encore en cours d'ajustements post-extractions. La régulation des épisodes morphogènes et les protections de berges ralentissent ces ajustements et il semble nécessaire de mener des actions pour l'accompagner.

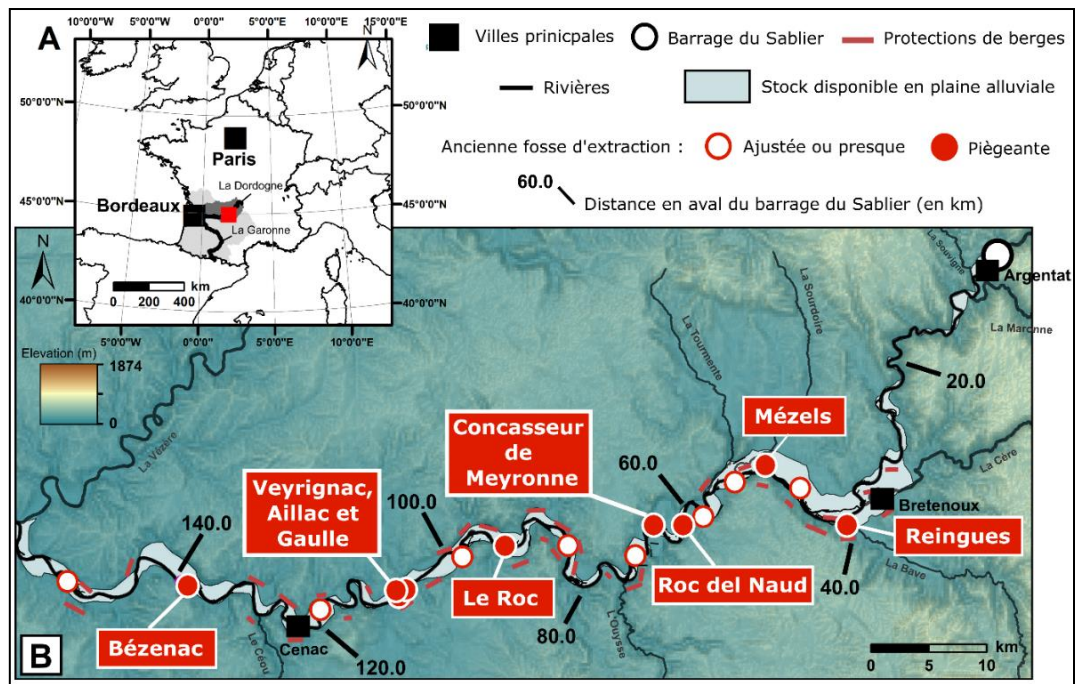


Figure 6 : Localisation des fosses d'extractions (BOUTAULT Fabien. Etude de l'impact cumulé des facteurs d'anthropisation sur la Dordogne moyenne et préconisations en vue de la restauration écologique du cours d'eau, Université Jean Moulin-Lyon 3, 2020.)

La thèse propose des mesures de gestion opérationnelle :

- un contrôle du déficit sédimentaire amont par la réinjection de 4 600 m³ de sédiments grossiers chaque année sans augmenter l'intensité et la fréquence des épisodes morphogènes afin d'éviter d'augmenter le déficit.
- un accompagnement de la rivière dans ses ajustements post-extractions et une réduction du déficit sédimentaire. Il s'agira d'engager des actions d'injection ponctuelle et ciblée ou diffuse par réactivation de la mobilité latérale dans des secteurs où le déficit est localisé et imputable aux extractions.
- une préservation d'annexe fluviale fonctionnelle en programmant des réouvertures de milieux déconnectés suite à l'incision du lit mineur.

La programmation du présent PPG intègre plusieurs de ces propositions de gestion opérationnelle, notamment les injections ponctuelles et ciblées (fiches D.2 et D.4) et les réinjections passives associées à la reconnexion d'annexes fluviales (fiche D.3).

5. L'étude du contexte de riveraineté des berges des rivières du DPF

Sur la base d'une interprétation des photographies aériennes croisée avec les données collectées sur le domaine public fluvial, une cartographie des contextes riverains a été réalisée sur les 1 000 km de berges du domaine public fluvial.

Une typologie des usages des rives a été établie en vue de qualifier les pressions qui s'exercent sur la rivière, les enjeux à prendre en compte dans la gestion quotidienne et les projets d'aménagement ou de restauration :

- **Loisirs** : plage, camping, chemins de randonnée, aire de loisirs etc....
- **Voirie** : route, voie goudronnée, pont, chemins carrossables non goudronnés représentés sur IGN scan 25.
- **Périurbain** : ville, hameau, zone résidentielle
- **Agricole** : culture, plantation d'arbres, prairies...
- **Naturels** : boisements alluviaux plus largement zones non anthropisées
- **Versant** : falaise, versant élevé, pentu et boisé

Lorsqu'une zone peut correspondre à plusieurs types différents, une priorité est donnée dans l'ordre suivant : Loisirs ; Voirie ; Périurbain ; Agricole ; Versant ; Naturel.

Contexte riverain du DPF

Typologie	Longueur en km
Loisirs	68
Voirie	196
Périurbain	169
Agricole	522
Naturel	141
Versant	48
Total général	1 144

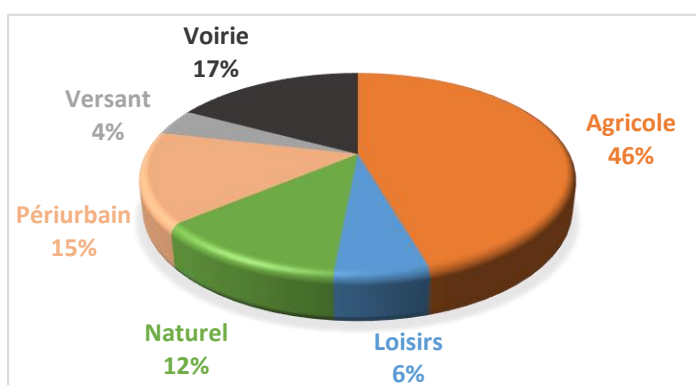


Tableau 7 et figure 7 : Occupation des berges à proximité du DPF en linéaire et représentation en pourcentage

Cette analyse permet de cibler les espaces à dominante naturelle, peu anthropisés, tels que les forêts de pente et les forêts alluviales en marge du domaine fluvial pour lesquels des actions de gestion conservatoire ou de restauration ciblée peuvent être menées.

Les espaces dédiés aux loisirs doivent, pour leur part, faire l'objet d'une gestion différenciée, adaptée à leur usage, tout en préservant leur caractère naturel.

Les zones agricoles et les espaces liés à la voirie se distinguent souvent par l'absence ou la dégradation des ripisylves, souvent réduites à de simples cordons rivulaires et des pratiques d'entretien qui parfois peuvent être améliorées sur la base de conseils et de sensibilisation. Ces secteurs sont moins propices à l'expression de la biodiversité des systèmes alluviaux mais ils peuvent offrir des possibilités de restauration, si la maîtrise foncière peut être obtenue.

Cette étude est l'une des sources de données utilisée pour le diagnostic et les propositions de gestion du PPG. Elle est un outil très utile pour adapter le conseil auprès des riverains. Elle facilite également l'adaptation des messages de sensibilisation à destination des porteurs de projets, des riverains et des collectivités riveraines. Les contextes « naturel » et « versant » constituent des sites potentiels pour inciter les collectivités riveraines ou leurs groupements à l'acquisition foncière et au maintien de ces milieux par une gestion conservatoire en lien ou non avec des projets de restauration.

6. Le programme LIFE rivière Dordogne

a. Le programme de restauration

EPIDOR a obtenu en 2020 un financement européen dans le cadre d'un programme LIFE rivière Dordogne. Ce programme financier visant à soutenir les actions de préservation des milieux naturels d'intérêt européen constitue une aide importante pour le développement des actions de restauration des milieux naturels du domaine public fluvial.

Il correspond à un programme d'animation et de travaux de restauration écologique pour tout l'axe Dordogne et pour un montant d'environ 8,8 M€. Une trentaine de sites à restaurer font l'objet de ce programme. Il concerne des travaux de restauration de bras morts (couasnes), de frayères à salmonidés, Aloses et Lamproie, de renaturation d'espaces dégradés (anciennes gravières) ainsi que des acquisitions foncières d'espaces naturels d'intérêt environnemental.

b. La stratégie foncière

Un des objectifs du programme LIFE rivière Dordogne consiste à engager une politique de maîtrise foncière des abords de la rivière, soit par acquisition, soit par la maîtrise d'usage, pour permettre de mener des actions de conservation et de restauration des milieux naturels alluviaux de la rivière Dordogne.

Dans ce cadre, une étude en vue d'élaborer une stratégie d'animation foncière à finalité écologique a été réalisée. Son objectif était d'engager les acquisitions foncières nécessaires à des actions de conservation et de restauration des milieux naturels alluviaux de la rivière Dordogne.

L'étude a permis d'identifier 31 grands ensembles naturels prioritaires au sein desquels des acquisitions foncières sont menée par EPIDOR et les autres bénéficiaires du programme LIFE. Ces acquisitions sont ciblées sur des sites ayant un intérêt pour la conservation ou pour la restauration écologique. Elles ont vocation à se poursuivre après la fin du programme LIFE, avec une stratégie d'animation qui est en cours de développement qui sera mise en œuvre dans le cadre du présent PPG (voir fiche B-4).

La sélection de ces grands ensembles s'est appuyée sur plusieurs critères :

- Milieux remarquables : concentration d'habitats d'intérêts communautaires
- Secteur à fort potentiel de restauration hydromorphologique : linéaire de protection de berges, sites identifiés dans un schéma directeur des berges...
- Terrasses alluviales proche d'anciennes fosses d'extraction...

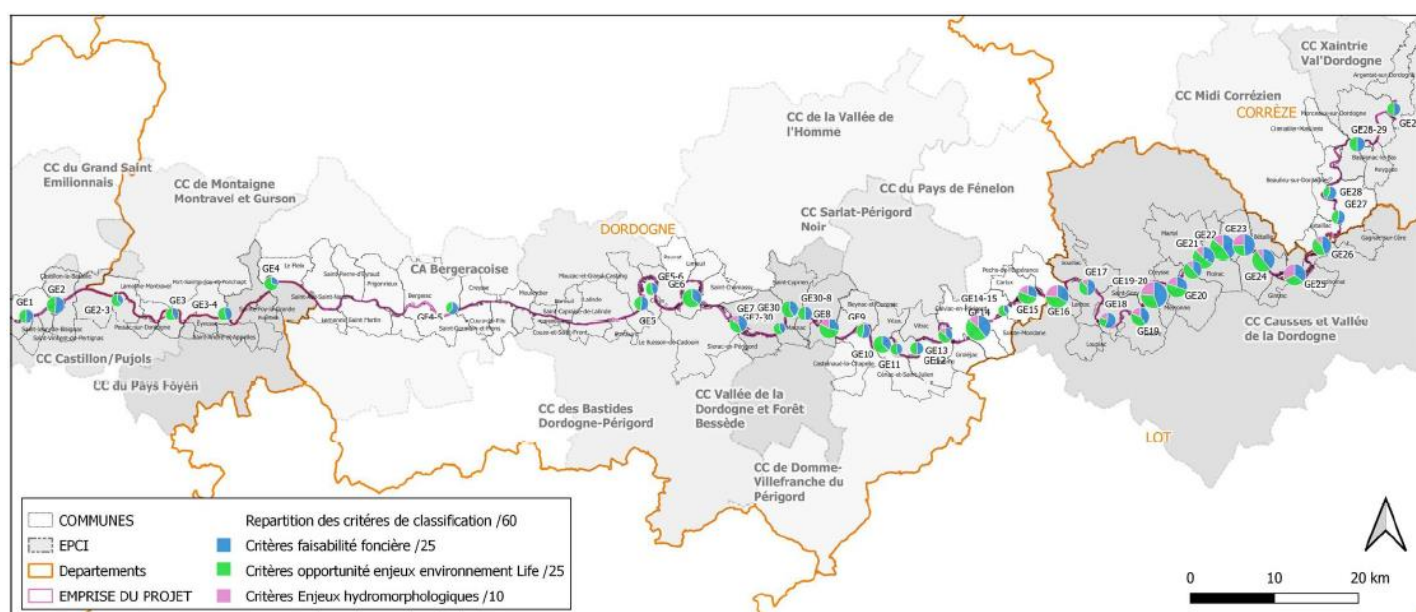


Figure 8 : carte issue de l'étude de faisabilité foncière du LIFE sur les 31 grands ensembles identifiés sur l'axe Dordogne

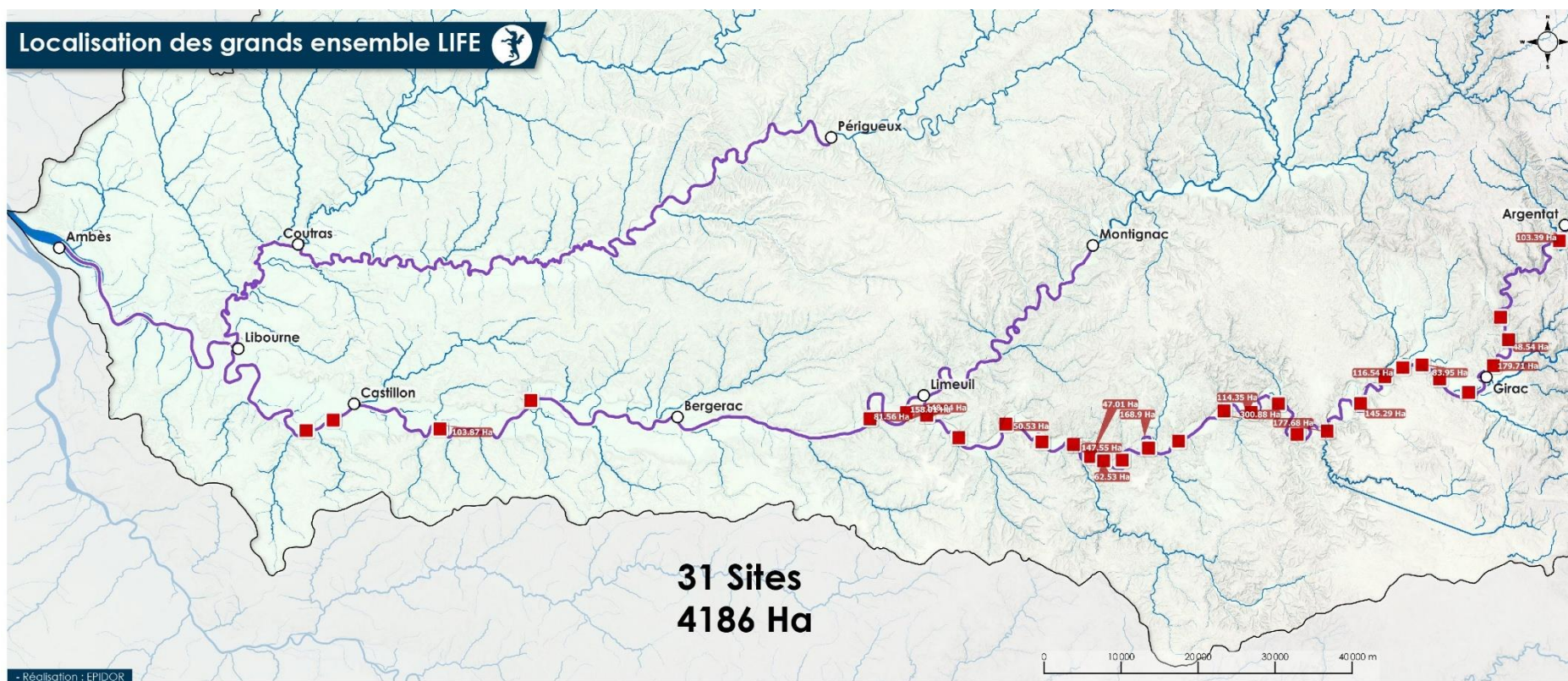


Figure 9 : Localisation des sites d'acquisition du LIFE rivière Dordogne

c. Le référentiel d'habitats CBN

Cette étude s'est inscrite dans le cadre du projet LIFE rivière Dordogne afin d'évaluer les effets des travaux de restauration écologique sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ciblés par le programme :

- UE 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoeto-Nanojuncetea* : Les végétations de cet habitat sont réparties en petits ensembles, localisés sur les grèves exondées, notamment à la pointe des bancs alluvionnaires et îles végétalisées.
- UE 3270 : Rivières avec berges vaseuses à végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. : L'habitat se rencontre essentiellement sur les grèves et les bancs alluviaux du lit mineur exondés en période estivale.
- UE 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Ces habitats se rencontrent dans les parties intermédiaires et supérieures des berges.
- UE 91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*). Présentes sur les berges longuement inondables ainsi qu'autour des bras morts et des anciennes gravières.
- UE 91F0 - Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) : forêts de feuillus à bois dur se développant sur des alluvions récents, inondés régulièrement ou très proche d'un phréatique.

L'étude aura permis de dresser l'état des connaissances relatif aux végétations relevant de ces habitats d'intérêt communautaire sur la base de l'analyse de la bibliographie disponible et d'une campagne de relevés de terrain. Elle a notamment permis de confirmer la présence de végétations suspectées dans ce secteur mais souvent peu identifiées. Les 287 relevés phytosociologiques rassemblés et leurs analyses participeront d'ailleurs à améliorer les connaissances phytosociologiques locales et la caractérisation des associations végétales connues. Certaines d'entre-elles ont été décrites de la vallée de la Dordogne et ont été retrouvées. Plusieurs communautés ont été identifiées et certaines pourraient être inédites et demanderaient à être mieux caractérisées voire typifiées (boisements alluviaux par exemple).

Des outils d'aide à la reconnaissance des habitats d'intérêt communautaire ont également été produits. Les fiches habitats ont vocation à être utilisées par les opérateurs cartographiques et techniques dans le cadre de mises à jour continues ou de réactualisations des données cartographiques ; certaines cartes datant d'une dizaine d'années. Ce travail permettra également une meilleure prise en compte des végétations identifiées et donc des habitats d'intérêt communautaire dont elles relèvent.

Enfin, les grilles d'évaluation de l'état de conservation des habitats concernés fournissent des indicateurs objectifs de suivis d'efficacité des travaux de restauration envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du programme LIFE et ainsi de conforter EPIDOR dans ses opérations ou de les réorienter si nécessaire.

7. La gestion foncière

Des terrains riverains des cours d'eau du DPF ont été acquis dans le cadre du programme « Initiative Biosphère Dordogne », dans le cadre du LIFE rivière Dordogne et à d'autres occasions par EPIDOR et par des collectivités en vue d'y mener une gestion conservatoire ou des travaux de restauration écologique.

Tableau 8 : gestionnaires des sites acquis lors de l'IBD et du LIFE

Site	Acquéreurs/gestionnaire	Surface (ha)
Ancienne gravière de Veyrignac (24)	Communauté de communes du pays de Fénelon	15
Ancienne gravière de Gaule (24)		13
Ancienne gravière de Prudhomat (46)	Commune de Prudhomat	9,5
Presqu'île de Combenègre et emprise du viaduc de l'A20 à Pinsac (46)	CEN Occitanie	13,34
Ancienne gravière à Berbiguières (24)	CEN Aquitaine	12
Presqu'île de Gimel (46)	EPIDOR	5,7
Ancienne gravière de Saint-Chamassy (24)		22

EPIDOR s'est vu transférer en pleine propriété des terrains annexes affectés à la gestion du Domaine Public Fluvial.

Tableau 9 : Liste et superficie des parcelles transférées

Rivière Dordogne		
Département de la Dordogne		
Commune	Références cadastrales	Contenance (m²)
Alles-sur-Dordogne	A 0315	7 598
Castelnaud-la-Chapelle	AB 0094	7 280
	AD 0153	14 560
Le-Buisson-de-Cadouin	OA 0019	13 420
Saint-Pierre-d'Eyraud	ZN 0037	1 020
	ZN 0038	11 640
Département du Lot		
Commune	Références cadastrales	Contenance (m²)
Carennac	AB 0222	15 198
	AI 0026	1 018
	AI 0264	90 931
	AI 0272	3 308
	AI 0274	981
Saint-Sozy	C 1988	11 127
	C 1989	36 379
	C 1990	21 371
Vayrac	AE 0315	21 599
	AE 0316	3 755
	AH 0531	2 351

	AH 0545	89	
	AH 0550	1 997	
	AH 0551	1 539	
	AH 0558	1 817	
	AH 0559	5 801	
	AH 0560	30 841	
	AL 0202	3 503	
	AL 0278	2 940	
	AL 0279	6 665	
	AL 0310	64 390	
	Rivière Isle		
Département de la Dordogne			
Commune	Références cadastrales	Contenance (m²)	
Coulounieix-Chamiers	BO 0113	1 890	
	BO 0193	1 070	
Chancelade	AT 0156	3 730	
	AV 0351	2690	
	AV 0350	2010	
Marsac-sur-l'Isle	AA 0060	1 845	
	AA 0062	5 400	
	AX 002	1 142	
	AX 003	764	
Montpon-Ménestérol	BE 0042	360	
	BE 0043	1 211	
	O 0689	4 325	
	O 0690	3 673	
	O 0706	675	
	O 0993	63	
	Montrem	AB 0066	1 630
		AB 0068	4 020
AB 0276		1 420	
AB 0277		1 540	
Neuvic-sur-l'Isle	AH 0041	1 573	
	AL 0138	155	
	AL 0140	251	
	BK 0081	330	
	BK 0082	1 750	
	BK 0088	1 190	
	BM 0294	1 430	
	AI 0158	3 511	
	AI 0159	810	
	AI 0211	400	
	AV 0103	2400	

	AV 0104	1357
Saint-Laurent-des-Hommes	ZR 0028	16280
	ZS 0025	10 060
	ZW 0031	18 210
	ZW 0049	13 850
Saint-Louis-en-l'Isle	A 1045	3 355
	A 1166	292
	ZA 0011	40
	ZA 0012	25
Saint-Martial-d'Artenset	ZA 0014	2 775
	ZB 0088	2 637
	ZB 0089	400
	ZC 0085	205
Sourzac	ZC 0092	4 295
	ZC 0094	3 892
	ZC 0095	525
	ZD 0018	388
Périgueux	BI 0312	131
	BI 0333	7095
	ZL 0137	492
	ZL 0136	1250
Le Pizou	ZL 0132	1092
	ZI 0143	1073
	ZI 0149	1416
	ZI 0150	4185
Département de la Gironde		
Commune	Références cadastrales	Contenance (m²)
Coutras	ZR 0092	8 203
	ZV 0033	170
	ZR 0073	680
	ZR 0079	280
	ZX 0162	420
	ZV 0114	3276
	ZV 0115	243
	ZV 0116	135
	ZV 0120	39
	ZV 0094	169
Porchères	ZA 0033	3 139
Saint-Antoine-sur-l'Isle	D 0316	2 398
Saint-Médard-de-Guizières	ZM 0073	1 085
Sablons	ZC 0001	460
	ZH 0061	20550

METHODOLOGIE

I. Principes et étapes de la révision du PPG

La méthode adoptée pour la révision du PPG des cours d'eau du DPF du bassin de la Dordogne est basée sur les recommandations du guide méthodologique 2021 pour l'élaboration et la révision des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Des ajustements doivent être apportés par rapport à cette méthode du fait que :

- Les cours d'eau du domaine fluvial représentent un linéaire hydrographique et non l'entièreté d'un bassin versant
- Le statut mixte, domanial pour le lit mineur et non domanial pour les rives, amène notamment à considérer un champ d'acteurs élargi et à envisager une articulation avec d'autres PPG en place sur les espaces riverains, voire sur les affluents

La méthode proposée s'articule autour des étapes suivantes :

Un **état de lieux**, réalisé par secteurs, basé sur un bilan du plan précédent et d'une mise à jour qui intègre les nouvelles connaissances (études et données) et les nouveaux éléments de contexte.

Un **diagnostic**, décliné par secteurs, qui s'appuie sur une analyse de l'état fonctionnel des milieux mis en relation avec les enjeux d'usage et d'aménagement.

Une **stratégie d'action**, déclinée par secteurs, définit les enjeux prioritaires à traiter, les objectifs à long terme, les types d'action à mettre en œuvre. Elle s'attache à garantir une cohérence avec la Charte de gestion du domaine de 2024 et avec les autres démarches de planification en cours identifiées dans la partie « Contexte ». Elle se structure en 4 grands volets d'action : A) Connaissance, B) Etudes et plans d'actions, C) Animation, D) Travaux de restauration.

La stratégie se décline en 17 **fiches action** qui proposent des sites d'intervention prévisionnels et potentiels, une programmation prévisionnelle sur la durée du PPG, ainsi que des niveaux d'ambition à adopter et des éléments de chiffrage.

Des outils permettant de consolider les programmes d'action annuels sont proposés :

- Des critères d'aide à la décision permettant d'identifier parmi toutes les interventions prévisionnelles ou potentielles identifiées dans les fiches action, les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre à court terme. Ces critères sont notamment :
 - la façon dont l'action concourt aux priorités des documents de planification (DCE, SDAGE, SAGE),
 - les niveaux d'ambition possibles et le rapport coût/bénéfice envisagé,
 - la nature et l'ampleur des enjeux associés (biodiversité, ressource, risques, services),
 - le caractère pilote (innovation) ou démonstrateur des actions,
 - le partenariat dans lequel s'inscrit l'action,
 - la complémentarité avec l'intervention d'autres acteurs,
 - le recours à des SFN.
- Un comité consultatif associant : les acteurs Gemapi, les FDAAPPMA, les Départements, les Régions et les DDT concernés, ainsi que l'Agence de l'eau.

Issu de cette analyse, un programme opérationnel sera présenté chaque année au comité de consultation et aux instances des partenaires financiers.

II. Sectorisation

Un découpage en huit secteurs est établi (*Caractérisation des secteurs du DPF- Atlas p 1*), basé sur des critères hydrographiques et géomorphologiques. Les secteurs présentent une certaine homogénéité en matière de caractéristiques des milieux aquatiques et d'enjeux. Ces secteurs sont :

- La Dordogne entre Argentat (19) et Girac (46)
- La Dordogne entre Girac (46) et Limeuil (24)
- La Dordogne entre Limeuil (24) et Bergerac (24)
- La Dordogne entre Bergerac (24) et Castillon-La-Bataille (33)
- La Dordogne entre Castillon-La-Bataille (33) et Ambès (33), incluant le Moron
- L'Isle entre Périgueux (24) et Laubardemont (33)
- L'Isle entre Laubardemont (33) et Libourne (33), incluant la Dronne
- La Vézère entre Montignac et Limeuil

L'état des lieux et le diagnostic sont déclinés à l'échelle de ces 8 secteurs.

III. Connaissances et données utilisées

Liste des bases de données QGIS utilisées pour l'état des lieux :

- Enveloppe du DPF
- Natura 2000 (*Habitats Natura 2000 - Atlas p 86-148*)
- Données hydrométriques (*Débit des cours d'eau - Atlas p 3*)
- LIFE Rivière Dordogne (*Grands ensembles du LIFE et chantiers de restauration – Atlas p11 et 12*)
- Substrat et milieux : herbier, faciès ; substrat (*Faciès de la rivière – Atlas p 22-85*)
- Surveillance arbres : niveau de priorité
- Point de prélèvement irrigation/AEP/industrie (*Prélèvement d'eau – Atlas p5*)
- Réseaux traversants (Enedis, RTE...)
- Limites concessions hydroélectriques
- Points noirs / Atteintes au DPF
- Aménagements et ouvrages : sanitaires, restauration, parking, campings, quais, cales, accès naturel, ponts (*Ouvrages recensés – Atlas p 266-328*)
- STEP et leur rejet (*Station d'épuration/ Rejets – Atlas p 6-7 et Prise d'eau et rejets – Atlas p 329-391*)
- Sites haute fréquentation
- Installations dans le DPF
- Secteurs navigables et non navigables,
- Limites administratives régionales, départementales, communales et intercommunales (EPCI)
- Cadastre
- IGN et Images satellites

- Les programmes pluriannuels de gestion du SMBI, du SMBVVD et du SIETAVI.
- Les bathymétries : une bathymétrie quasi intégrale a été réalisée entre Argentat et le Bec d'Ambès par EPIDOR en 1998 par tronçons de 300 m. D'autres bathymétries ont été réalisées localement par divers maitres d'ouvrage et utilisées par EPIDOR (VNF : Castillon – Libourne - 2012 et 2015 ; Phares et balises : aval Libourne - juillet 2016 ; Grand Port Maritime de Bordeaux - aval Libourne ; CALI - périmètre du port de Libourne - 2022 ; 2024). Les fonds de la Dordogne sont susceptibles d'avoir évolué en lien avec la tendance d'incision mise en évidence par les travaux de Boutault (2020). Ponctuellement, en fonction des besoins, des bathymétries complémentaires peuvent être réalisées par EPIDOR.

BILAN DES PPG ANTERIEURS

I. Bilan du PPG du DPF 2018-2023

Le programme d'actions mis en œuvre sur le Domaine Public Fluvial (DPF) par EPIDOR s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la gestion écologique et fonctionnelle du lit et des berges. Structuré autour de plusieurs axes opérationnels, le PPG 2018-2023 a visé principalement la veille sur le domaine public fluvial, la préservation et la restauration des milieux, la régulation des usages et l'accompagnement des acteurs locaux.

Le précédent PPG ne comportait pas d'indicateurs permettant de mesurer objectivement les réalisations et les résultats obtenus dans chaque axe opérationnel, sur la durée du programme d'actions. Le présent PPG y remédiera en proposant action par action, des indicateurs qui viendront étayer les prochains bilans, à mi-parcours et à échéance

1. Consolidation des outils de diagnostic et de gestion du DPF

Les inventaires de terrain ont permis de systématiser la veille sur l'ensemble du linéaire. Ces campagnes, menées par voie d'eau et terrestre, visent à localiser les atteintes au domaine, les zones à hautes fréquentations, les sites à risques pour les usagers, les aménagements (rejet, enrochements, aménagements irréguliers...), tout en identifiant les secteurs propices à des interventions écologiques.

Les données collectées de façon itérative sont intégrées dans un projet QGIS du DPF comprenant les données disponibles (habitats Natura 2000, faciès d'écoulement, herbiers, enveloppe du domaine public fluvial, installations, pompages, rejets d'eaux usées et pluviales, points noirs et atteintes au DPF, ouvrages, zones de haute fréquentation, etc.) facilitant l'aide à la décision, l'information des usagers et la hiérarchisation des enjeux. Cette base, couplée à des outils mobiles de collecte de données, permet une gestion plus réactive du DPF.

Une liste de diffusion comprenant des bases canoës, des AAPPMA, des campings et des mairies a été constituée afin de pouvoir transmettre de l'information à l'ensemble des usagers sur le linéaire du domaine public fluvial.

2. Intégration progressive de critères environnementaux dans les pratiques d'aménagement

La rédaction de prescriptions environnementales systématiquement annexées aux autorisations d'occupation temporaire traduit la politique de préservation de l'environnement du gestionnaire en matière d'aménagement ou de travaux sur le domaine public fluvial. Elles contribuent à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique. Ces prescriptions évoluent selon les retours d'expérience, et leur application est vérifiée en fin de chantier.

3. Animation, conseils et sensibilisation

Cette action se situe en amont des projets ou des travaux. Elle permet de conseiller utilement les porteurs de projets sur les bonnes pratiques à adopter en matière de protection des berges, de gestion de la ripisylve ou encore pour intégrer au mieux les aménagements. Toute l'équipe s'astreint à répondre aux demandes de conseil ou d'avis des porteurs de projets. L'équipe participe également aux réunions préalables à l'engagement des travaux et réalise quand cela le nécessite un suivi de chantier. Les demandes concernent par exemple la cession ou la reprise d'installation, les nouvelles installations, les travaux sur la ripisylve, des travaux de protection des berges, des arbres potentiellement dangereux

dans, ou aux abords du domaine public. A la suite des conseils prodigués par les agents, les solutions les moins impactantes sont retenues.

a. Rejets d'assainissement

Les porteurs de projets d'assainissement se tournent vers les cours d'eau principaux pour servir d'exutoire à leurs eaux usées traitées en lieu et place de ruisseaux affluents. Pour EPIDOR, le rejet en eaux superficielles doit être la dernière solution lorsque tous les scénarios ont été épuisés (infiltration, réutilisation, intégration du rejet dans le fil d'eau, pas d'écoulement en berge...).

Station d'Épuration ayant fait l'objet d'une intégration de leur rejet d'assainissement : SIVOM Domme Cénac ; Saint Médard Guizières ; Saint André de Cubzac ; Prise d'eau et rejet Caviar HUSO ; rejet CMA de l'Engranne à Saint Jean de Blaignac.

A cela s'ajoutent une quarantaine de rejets d'assainissement non collectif dans le DPF, des systèmes d'assainissement compact sans possibilité d'épandage par manque d'espace ou absence de sol filtrant.

b. Prises d'eau agricoles

Des porteurs de projets de prises d'eau liées à des réseaux d'irrigation se tournent également vers EPIDOR afin de trouver des solutions techniques d'intégration environnementales et paysagères de leurs installations. Ces installations anciennes nécessitent des ajustements pour fonctionner correctement à la suite de l'évolution du lit de la rivière. Dans le cas du Rouquet (46), EPIDOR a produit une étude prévoyant le recul d'enjeu et la restauration de la berge avec démontage d'un enrochement. A Meyronne (46), EPIDOR a produit une esquisse de conception qui permettait de concilier l'aménagement actuel et l'optimisation de la prise d'eau. Cette solution n'a finalement pas été retenue.

D'autres porteurs de projets ont été accompagnés : Civrac-Sur-Dordogne, ASA du Coux et Bigaroque ASA Nabirat, prise d'eau Science Agro-Atlantique à Moulon.

c. Protection de berge

EPIDOR accompagne les porteurs de projets dans les projets de protection de berge sur l'ensemble DPF.

C'est le cas également dans le secteur soumis à la marée où les systèmes endigués proches du DPF sont soumis à des contraintes hydrauliques fortes en lien avec le marnage et le mascaret. Pour répondre à cette problématique et accompagner les porteurs de projets, une note pour proposer des aménagements avec des techniques plus intégrées a été produite. Cette note a pour vocation de faire évoluer, lorsque que cela est possible, les projets d'aménagements entièrement fondés sur des solutions de génie civil.

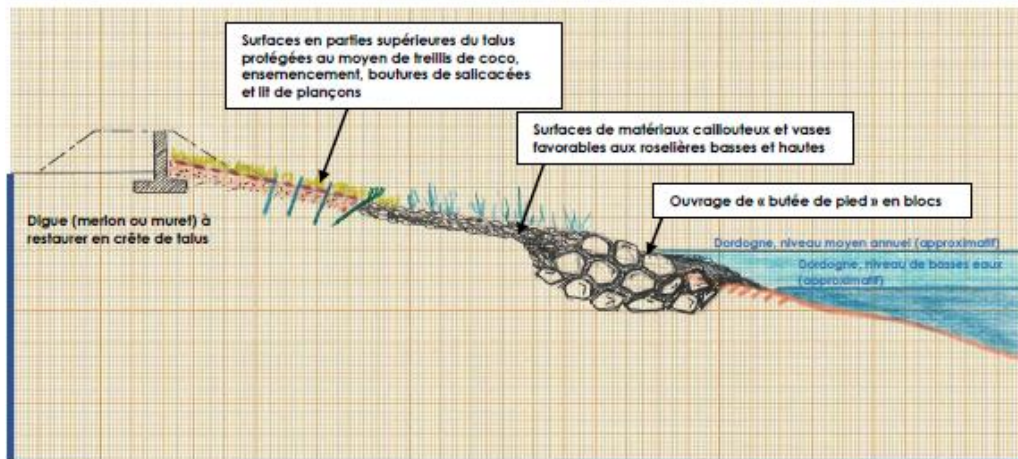


Figure 8 Illustration d'un profil type d'aménagement « mixte » susceptible d'être mis en œuvre en berge de la Dordogne sous influence maritime et en un cas de figure similaire à celui de l'opération de confortement de rive récemment opérée au lieu-dit « Malbâtit » à Arveyres.

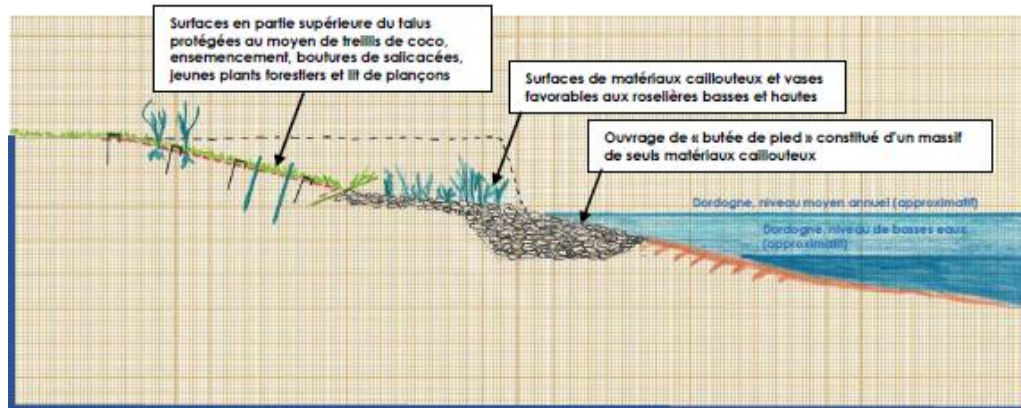


Figure 10 : Illustration de projet d'aménagement alternatif à des enrochements

d. Itinérances pédestres et voies vertes

Les projets de véloroute se développent le long du domaine public fluvial. Portés localement, ils prévoient bien souvent d'utiliser les berges la servitude de marchepied le long du DPF. EPIDOR accompagne les porteurs de projets pour limiter les impacts notamment l'artificialisation des hauts de berges, la création de passerelles : Argentat-Girac, Bergerac- Gardonne, Montignac – Limeuil.

e. Cales

EPIDOR s'est associé au SMDMCA et à la FDAAPPMA du Lot pour proposer une cale de mise à l'eau intégrée en matériaux durables sans recours au béton.



Figure 11 : Illustration de projet d'aménagement alternatif à des cales de mise à l'eau bétonnée

f. Solutions Fondées sur la Nature

Plusieurs acteurs publics manifestent aujourd'hui la volonté de valoriser la rivière comme levier de développement territorial, en impulsant de nouvelles dynamiques d'usages et d'aménagements adaptés aux enjeux locaux.

Dans cette optique, le recours aux Solutions fondées sur la Nature (SFN) constitue une orientation prometteuse. Ces approches requièrent toutefois une vision systémique, qui combine :

- une bonne compréhension du fonctionnement écologique des milieux aquatiques,
- une concertation étroite entre les parties prenantes,
- une recherche d'équilibre entre bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme.

Néanmoins, les collectivités engagées dans ces projets innovants se heurtent fréquemment à un manque de ressources techniques ou de connaissances spécifiques pour cadrer et lancer les études nécessaires.

La commune de Montpon-Ménestérol a été accompagnée dans ses réflexions autour de la renaturation de l'espace de loisirs de Chandos. Une première esquisse du projet a été proposée. Dans une première phase, EPIDOR a restauré une mégaphorbiaie et dans une seconde phase, la collectivité s'est engagée dans un projet de restauration de berge au droit du seuil de Chandos.

g. Espaces pastoraux

Lors de ce premier PPG, EPIDOR a accompagné une association foncière pastorale lotoise pour établir des zones de pâturage dans le DPF. Ces zones permettent de concilier une activité agricole et des habitats Natura 2000 : Lanzac, Floirac, Mezel.

Dans le cadre du LIFE Rivière Dordogne, un bail à vocation environnementale a été conclu avec un agriculteur pour gérer les prairies de fauches qui ont été créées.

h. Espaces de loisirs et plages

Des collectivités ont souhaité mettre en place ou relancer une baignade. EPIDOR les a accompagnées techniquement et administrativement : Castillon La Bataille, Saint Seurin Sur Isle.

i. Barrages de l'Isle et mises en chômage

Les seuils pouvant faire l'objet d'une mise en chômage se situent sur la rivière Isle. Ces opérations nécessitent une coordination et un suivi. En collaboration avec la DDTM 33, EPIDOR coordonne ces mises en chômages et effectue un suivi en partenariat avec le SIETAVI sur l'Isle canalisée girondine.

j. Appui et participation aux démarches locales de gouvernance

Toutes les opportunités d'intervention lors de réunions publiques ou lors de conseils syndicaux ou de manifestations ont été saisies afin d'informer le plus grand nombre sur la gestion du domaine public fluvial. Les conditions sanitaires liées au COVID ont limité la possibilité de se réunir en nombre et pendant cette période. La sensibilisation s'est plutôt déroulée sur le terrain en réunion bilatérale durant le régime d'exception.

En outre, l'équipe du DPF a participé à plusieurs réunions de partenaires ou d'organisation d'usagers tels que : conseils syndicaux des structures à compétence "rivière", Assemblées Générales d'Usagers (fédération de pêche, Navidor), Armateurs fluviaux, syndicat d'irriguant, le comité de pilotage du tourisme fluvial Garonne/Dordogne...

k. Sensibilisation et information

Cette action a pour objet la production de documents permettant de sensibiliser et d'informer les riverains, les collectivités et les partenaires. Un guide pratique a été diffusé largement et mis en ligne, des fiches pratiques ont été rédigées et sont également disponibles sur notre site internet.

4. Schéma des berges et du lit

- Schéma directeur de gestion du lit et des marges riveraines de la Vézère entre La Feuillade et Limeuil (§. V - 3. Les schémas de gestion du lit et des berges).
- Complément du schéma d'aménagement et de gestion des berges entre Bergerac et Sainte-Terre (§. V - 3. Les schémas de gestion du lit et des berges).

5. Actions de conservation et de protection

a. Unité Conservatoire du peuplier noir

Une unité conservatoire désigne un secteur dans lequel subsiste une population représentative et patrimoniale d'une espèce donnée. Cette zone doit présenter un caractère fonctionnel et évolutif, en offrant à la population les conditions nécessaires à sa reproduction, régénération et développement, tout en maintenant une diversité génétique suffisante. Cette diversité permet à l'espèce de conserver ses capacités d'adaptation par sélection naturelle. L'objectif est double : préserver l'intégrité génétique d'origine de la population, tout en garantissant son potentiel évolutif face aux pressions environnementales.

Le site de Pinsac a été identifié pour faire l'objet d'une unité de conservation du peuplier noir, car il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Dénombrement d'au moins 500 individus reproducteurs de toutes les classes d'âge
- Observation d'une dynamique fluviale suffisante sur le site pour permettre la régénération des individus
- Surface de la zone importante pour l'expression de métapopulations
- Statut de protection (Natura 2000)
- Présence d'une diversité génétique évidente
- Volonté des gestionnaires pour une gestion pérenne

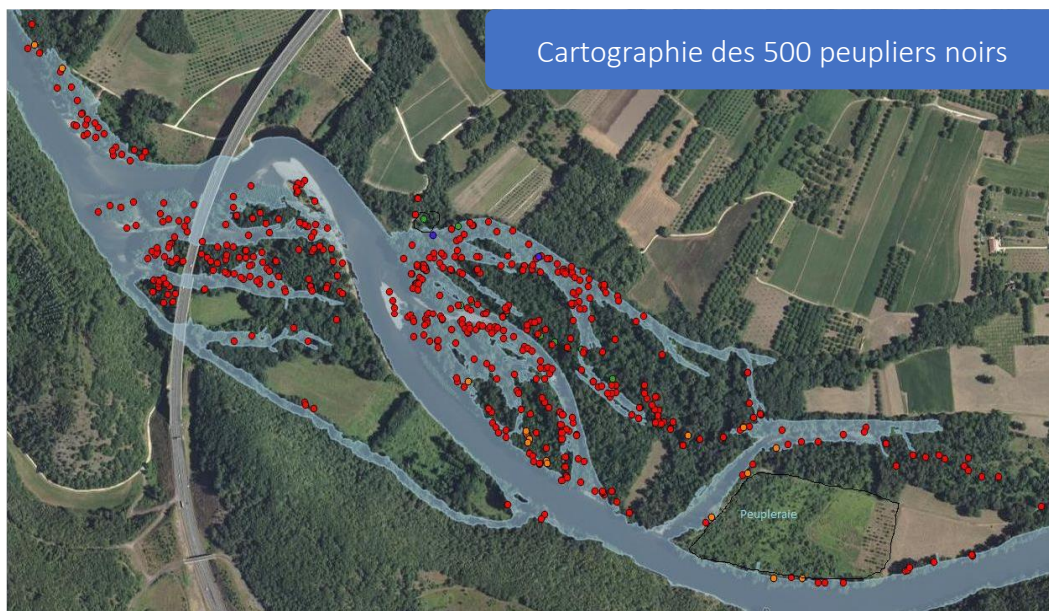


Figure 12 : Localisation 500 peupliers noirs identifiés dans le cadre de l'unité conservatoire sur le site de Pinsac (point rouge : repérage 2019 ; point orange : repérage 2020)



Figure 13 : Périmètre unité conservatoire du peuplier noir

b. Mise en défend et accès sauvages

Les sites problématiques ont été recensés, en particulier ceux sur lesquels des problèmes de fréquentation de véhicules ont été constatés : plage du grand Caudou à Bergerac, Saint-Julien de Lampon en Dordogne, plage de Alles sur Dordogne, plage de Blanzaguet à Pinsac, couasne de Gimel, Plage de Cénac et Saint-Julien.... L'objectif est d'intégrer au maximum les aménagements, lorsque c'est possible ou de conforter l'existant afin d'éviter des utilisations inadaptées d'accès naturel à la rivière.

En 2023, plusieurs signalements nous sont parvenus concernant la destruction de nids de Petit Gravelot, sur les bancs de galets de la Dordogne suite au passage de véhicules à moteur. Le domaine public fluvial est un espace naturel sensible et la circulation des véhicules motorisés y est interdite conformément au code de l'environnement.

À l'initiative du Maire de Pinsac, administrateur d'EPIDOR, une réunion d'information et d'échange a été organisée avec les communes riveraines de la Dordogne Lotoise, les élus départementaux concernés, la fédération de pêche du Lot et le SMDMCA. Lors de cet échange, il a été mis en évidence un certain nombre de mauvaises pratiques dans le domaine public fluvial, notamment la présence répétée de véhicules dans le lit de la rivière tout au long de l'année avec une plus forte fréquentation en période estivale.

Par ailleurs des projets d'aménagement ou de restauration d'accès ont été instruits ou sont en cours d'instruction avec les conseils et l'appui technique d'EPIDOR :

- Cale de St Julien : réalisation d'une cale de mise à l'eau sans béton.
- Cale des Eyzies : elle permet d'offrir un accès à l'eau sécurisé et évite l'usage d'un site naturel en amont.
- Passage à gué de Pinsac avec le double objectif d'améliorer la connectivité du bras mort en rive gauche et de permettre l'accès à un site géré par le CEN lors de l'étiage.
- La cale de campagne a été restaurée par le SMBVVD avec l'appui d'EPIDOR.
- Cale à Prigonrieux : elle permettra de fermer définitivement l'accès aux véhicules à la plage du Grand Caudou. Cette fermeture initialement prévue en 2020 a pris du retard.
- L'accès à la rivière a été interdit aux véhicules à Calviac par la pose de bloc et le fauchage de la grève n'est plus réalisé afin de dissuader l'accès aux rives.
- Suite à la restauration de la ripisylve à Valojoulx, un accès inadapté pour les loueurs de canoës a été supprimé et un autre a été réaménagé de façon naturelle en amont. Ce projet s'est fait en lien avec le SMBVVD.
- Sous l'impulsion d'EPIDOR, une cale a été réalisée à Pinsac au niveau du pont de la Treyne entièrement en matériaux grêles en collaboration avec la fédération de pêche du Lot, le SMDMCA et EPIDOR.
- La cale de Libourne sur l'Isle a été restaurée en conservant le pavage ancien.

6. Etudes techniques préalables et chantiers de restauration

a. Chantiers réalisés durant le PPG 2018-2023

Tableau 10 : Chantiers réalisés par EPIDOR dans le DPF (hors chantiers du LIFE)

Sites	Descriptif sommaire	Etudes	Travaux	Surface (ha)
Peupleraie de Valojoux	Accompagnement de la commune pour demander une dérogation ministérielle afin d'engager des travaux d'abattage important dans le périmètre du Grand Site Vallée Vézère	Oui	Oui Travaux SMVVD	0,5
Couasne de Boutière (46)	Désencombrement de la couasne en partenariat avec FDAAPPMA 46 et ADAPAEF 46	Oui	Oui + travaux LIFE	0,5
Couasne de Pontou (46)	Projet de restauration écologique de la couasne	Oui	Oui par le LIFE Rivière Dordogne	
Couasne de La Gardelle (46)	Désencombrement de la couasne en partenariat avec FDAAPPMA 46 et ADAPAEF 46	Oui	Oui	0,5
Couasne de Roc Del Nau (46)	Désencombrement de la connexion de la couasne avec la Dordogne en partenariat avec FDAAPPMA 46 et ADAPAEF 46. Ces travaux étaient complémentaires de ceux engagés dans le cadre de la convention éclusée pour retravailler la connexion aval de la couasne	Oui	Oui EPIDOR/DPF et convention éclusée	1,7
Couasne de Reingues	Arrachage Jussie à Grandes Feuilles avec SMDMCA	Non	Oui	0,02
Couasne de Blanzaguet	Evaluation du volume de sédiments obstruant l'entrée du bras et inventaires des espèces invasives	Oui		
Forêts alluviales au Buisson Cadouin (24)	Abattage d'une peupleraie, croquage des souches, replantation de saules, de noisetiers, de cornouiller sanguin...	Oui	Oui	2,7
Restauration des boisements de berges à Sainte Terre (33)	Abattage d'un alignement de peupliers, rognage des souches et replantation de saules, de noisetiers, de cornouiller sanguin...	Oui	Oui	0,05
Restauration d'un boisement au Nebouts	Plantation de saules, de noisetiers, de cornouiller sanguin en remplacement d'une peupleraie		Oui	1,7
Restauration d'une mégaphorbiaies sur la commune de Montpon Ménéstérol (24)	Sur le site de Chandos : terrassement, reprofilage de la berge et replantation d'essences adaptées	Oui	Oui	0,2
Réflexion préalable en vue de restaurer un bras mort sur la commune de Porchères (33)	Sur le site du Brisson, connexion bras mort en aval à l'étiage et en amont pour les crues. Acquisitions foncières et étude technique préalable, dossier loi sur l'eau.	Oui	Non	0,5
Étude en vue de restaurer une berge sur la commune de Bétaille (46)	État des lieux et diagnostic du tronçon de rivière concernée, identification des enjeux, proposition d'action à court et moyen terme.	Oui	Non	2,6

b. Chantiers dans le cadre du programme LIFE Rivière Dordogne

Tableau 11 : Chantiers de restauration réalisés dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne

Sites	Descriptif sommaire/Typologie	Etudes	Travaux	Surface (ha)
Carretiers (33)	Restauration d'un bras mort	2020	2021	5,5
Boutière (46)	Restauration d'un bras mort (MO travaux SMDMCA)	2021	2022	1,7
Borgne de la Dame (24)	Restauration d'un bras mort	2021	2022	2,4
Gaule (24)	Réhabilitation de gravière	2021	2022-23	9
Sous-Castel (46)	Restauration de berge (MO travaux SMDMCA)	2022	2023	2,6
Bouyguettes (24)	Restauration d'un bras mort	2022	2023	1,7
Dordogne corrézienne et Iotoise	6 frayères à SAT	2023	2023	0,6
Maison-Neuve (24)	Réhabilitation de gravière	2023	2024	23
Coustaty (24)	Restauration d'un bras mort	2023	2024	5
Cabrette (46)	Restauration d'un bras mort (MO travaux SMDMCA)	2022-23	2025	3
Blanzaguet (46)	Restauration de berge (MO travaux SMDMCA)	2023	2024	1,5
Pontou (46)	Restauration d'un bras mort	2023	2024	10
Croix-Bernède (33)	Restauration morpho-écologique	2023	2024-25	3
Reingues (46)	Réhabilitation de gravière (MO travaux SMDMCA)	2023	2025	9,5
Roc del Nau (46)	Restauration d'un bras mort (MO travaux SMDMCA)	2024	2025-26	2
Dordogne corrézienne	1 frayère à SAT	2024	2024	0,1
Dordogne périgordine	2 frayères à LPM et ALA	2024-25	2026	6,5
Altillac* (19)	Restauration d'un bras mort	2024	2025	1
Autre(s) site(s) potentiel(s)	Restauration de bras mort(s) et/ou frayères à SAT	2024-25	Le cas échéant 2025-26	
TOTAL				88,1

c. Suivi écologique des sites restaurés

Cette action a été engagée pour suivre l'évolution des sites restaurés sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du programme IBD : Le Fleix (24), Veyrignac (24), Gimel (46), Le Bastit (46), Estresse (19). Les inventaires floristiques et les rapports ont été transmis aux partenaires intéressés au moment de leur production.

7. Perspectives et difficultés

La maîtrise foncière constitue un levier stratégique pour la restauration des milieux aquatiques. Dans le cadre du programme LIFE Rivière Dordogne, une stratégie foncière spécifique est proposée sur des grands ensembles identifiés pour leur potentiel de restauration. Elle repose sur un travail d'animation territoriale soutenu et de longue durée, visant à favoriser l'acquisition, par EPIDOR ou ses partenaires, de parcelles riveraines à fort enjeu écologique. Ces acquisitions permettront de mettre en œuvre des actions de restauration ciblées, telles que la réinjection de matériaux graveleux dans le lit de la rivière, afin de réduire le déficit sédimentaire et restaurer le fonctionnement morpho dynamique des cours d'eau.

Des difficultés ont été identifiées :

- Le contexte sanitaire (COVID) a contraint les modalités de sensibilisation pendant deux années du PPG, limitant les actions collectives au profit de réunions en petits groupes ou bilatérales sur le terrain.
- Certains projets connaissent des retards de mise en œuvre du fait de contraintes techniques, foncières ou sociales.
- La diversité des usages et la multiplicité des interlocuteurs exigent une animation soutenue, chronophage, parfois confrontée à des réticences ou des attentes divergentes.

II. Autres PPG portés par les collectivités

Tableau 12 : Interventions et PPG des structures gemapiennes

Territoire couvert	Structure(s) porteuse(s)	Dates de mise en œuvre	Principales actions sur le DPF
Dordogne corrèzienne et lotoise , de Argentat à Le Roc	SMDMCA	En cours d'élaboration	- Entretien parcours canoë : enlèvement d'embâcles - Entretien et création de cales - Restauration de milieux (annexes fluviales, zones humides) - Enlèvement d'embâcles - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Sensibilisation des usagers
Dordogne périgourdine , de Pec de l'Espérance à Limeuil	SMETAP	En cours d'élaboration	- Entretien et aménagement des servitudes pour la randonnée - Entretien du petit patrimoine bâti - Restauration de cales - Restauration de milieux (annexes fluviales, zones humides) - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Sensibilisation des usagers
Dordogne girondine , communes de St Vincent de Paul et Ambès	Bordeaux Métropole	En cours d'élaboration	- Gestion des berges - Gestion des ouvrages et des systèmes d'endiguement

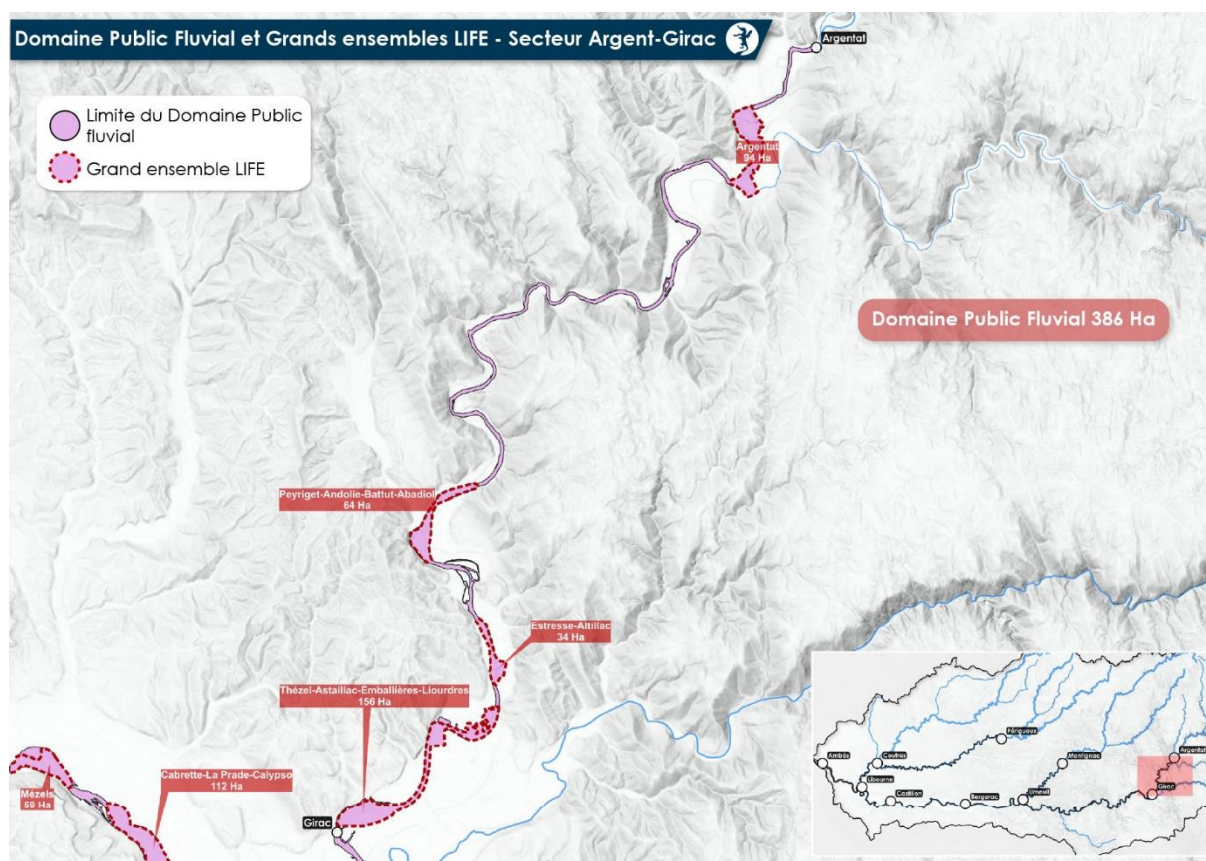
Isle médian , de la confluence Auvézère au Cussona (Montpon-Ménéstérois)	SMBI	2022-2027	- Gestion de la ripisylve - Restauration de milieux (annexes fluviales, zones humides) - Gestion et enlèvement d'embâcles - Entretien et création d'ouvrages (cales, pontons de pêche handicapé, etc.) - Restauration de berges en zones urbaines - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Entretien de la servitude de marchepied - Sensibilisation des usagers - Acquisition foncière
Isle aval , de Montpon-Ménéstérois à Libourne	SMBI et SIETAVI	En cours de validation	- Gestion de la ripisylve - Restauration de milieux (annexes fluviales, zones humides) - Gestion et enlèvement d'embâcles - Entretien et création d'ouvrages (cales, pontons de pêche handicapé, etc.) - Restauration de berges en zones urbaines - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Entretien de la servitude de marchepied - Sensibilisation des usagers - Acquisition foncière
Isle girondine , de Saint Antoine de l'Isle à Libourne	SIETAVI	Non validé (a évolué vers le PPG Isle aval)	Pas d'actions opérationnelles mises en œuvre
Vézère , de La Feuillade à Limeuil	SMVVD	2023-2032	- Entretien parcours canoë : enlèvements embâcles - Gestion de ripisylve - Nettoyage enlèvement de déchets - Restauration de milieux (annexes fluviales, zones humides) - Entretien des ouvrages (cales, pontons de pêche, etc.) - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Sensibilisation des usagers
Dronne aval , de Saint Aigulin à Coutras	SABV Dronne aval	2023-2032	- Gestion de la ripisylve - Enlèvement d'embâcles - Gestion d'espèces exotiques envahissantes - Restauration de la continuité écologique - Sensibilisation des usagers

Les actions sont souvent cofinancées par l'Agence de l'eau, les Régions, les Départements, et parfois par des fonds européens (FEADER ou FEDER).

Aucun PPG n'a été établi sur le secteur de la Dordogne navigable (Bergerac-Ambès), la compétence GEMAPI ayant été conservée par les EPCI. Néanmoins, ces structures peuvent être amenées à développer des projets sur le DPF et à intervenir pour des actions telles que l'entretien de la servitude de marchepied, le développement de véloroutes, la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, ou encore la préservation du petit patrimoine (quais, cales, etc.).

ETAT DES LIEUX PAR SECTEUR

I. La Dordogne entre Argentat et Girac



Hydromorphologie

Tableau 13 : Chiffres clés du tronçon Argentat-Girac

Longueur	37,9 km	Nombres iles/Ilots	51
Superficie	386 ha	Superficie iles/Ilots	83,7 ha
Largeur min et max	60 -170 m	Superficie radiers	94 ha
Pente moyenne	0,12%	Superficie biefs lents	217 ha
Affluents principaux	3	Bras secondaires	21
		Bras morts	5
Nbre de protection de berges	12	Surface bras morts	0,74 ha
Linéaire protection de berge	1 318ml	Grands ensembles LIFE	4 secteurs/449 ha

Sur ce secteur, la vallée est relativement étroite et la rivière encaissée. Les annexes hydrauliques sont principalement des bras secondaires, peu de bras morts en lien avec le contexte géologique et l'étroitesse de la vallée. Elle s'élargit en approchant département du Lot jusqu'à 170 m. Les études diachroniques montrent une stabilité du lit avec peu de mobilité latérale dans un fond de vallée relativement étroit. L'implantation de barrages intervenue au cours des deux siècles derniers a lourdement affecté la redistribution des sédiments par blocage de la charge alluviale grossière encore produite et disponible en partie haute du bassin. Le déficit sédimentaire est estimé à 4600 m³ par an depuis la construction des barrages soit un déficit cumulé de 300 000 m³ qui s'est propagé jusqu'à Port de Vours sur la commune de Montceaux Sur Dordogne. En 2070, ce déficit atteindra 500 000 m³ et

gagnera Beaulieu sur Dordogne. L'absence de crue morphogène depuis la construction des barrages a permis de ralentir la progression du déficit sédimentaire, mais a entraîné un phénomène de pavage du fait de l'absence de mobilisation du matelas graveleux. Les phénomènes d'incision sont visibles et des bras secondaires déconnectés ont dû faire l'objet de travaux de reconnexion. Pour lutter contre l'incision et protéger les terres agricoles menacées par l'instabilité des berges, le seuil des Aubarèdes a été construit en 1972. D'anciens ouvrages en travers sont encore présents plus ou moins en mauvais état : digue de Brivezac, digue du Battut et digue d'Estresse.

Les radiers représentent aujourd'hui 24% de la surface du tronçon. Le déficit sédimentaire et l'incision ont sûrement provoqué une diminution conséquente des superficies de radiers qui n'a pas été évaluée.

À titre de comparaison avec le secteur suivant, les analyses plus fines réalisées dans le cadre du LIFE entre Mézels et Roc Del Nau puis entre Meyronne et Souillac montrent une disparition de 50 à 70 % des radiers entre 1998 et 2021.

Affluents principaux

Souvine, Maronne, Ménoire

Iles et Ilots

Saulières, Andolie, Du Champ, Beaulieu, Estresse, Liourdres.

Débits

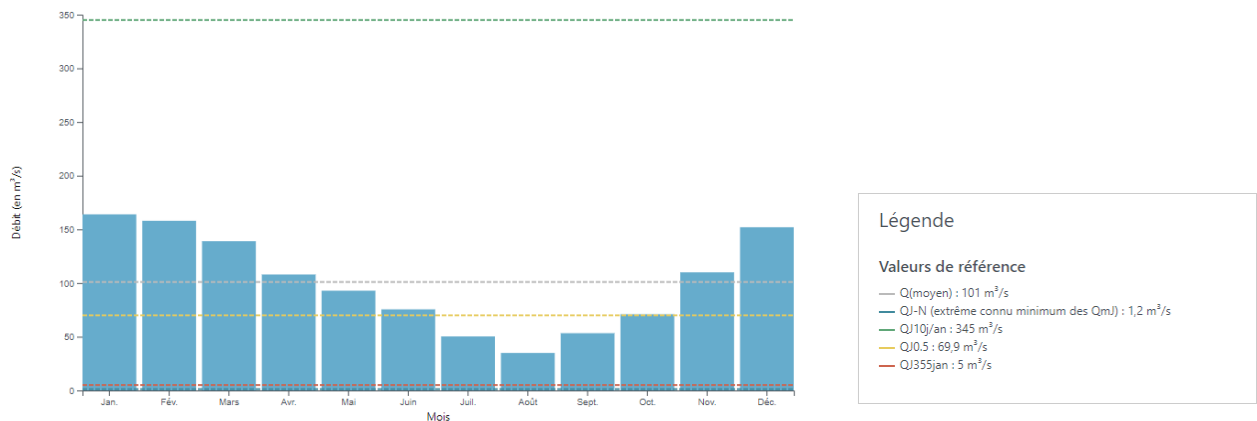


Figure 14 : Hydrogramme Station Argentat

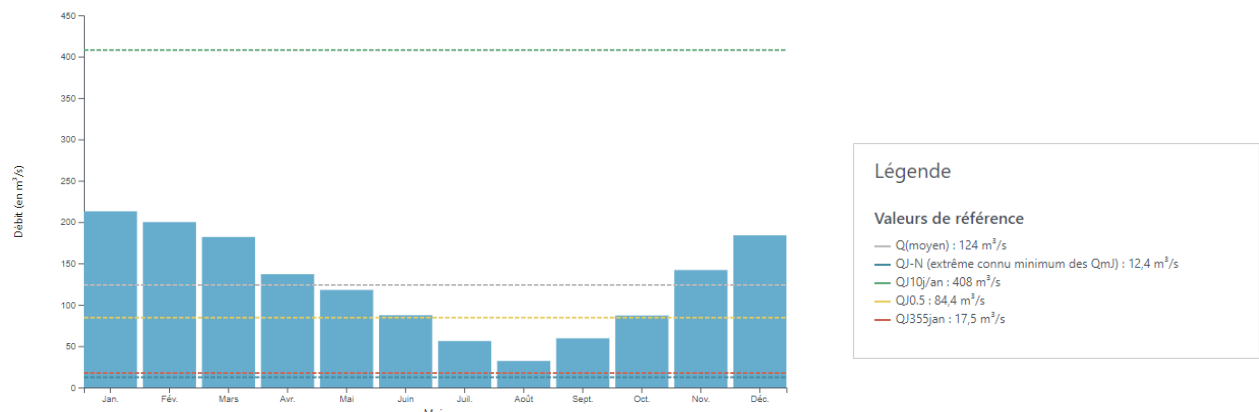


Figure 15 : Hydrogramme station Altillac

Le régime hydrologique de la Dordogne est de type pluvial, avec des périodes de crues potentielles comprises entre novembre et mars. Le débit moyen à la station d'Argentat est de 101 m³/s et 124 m³/s à Altiliac. Le régime des débits est artificialisé par la présence de la chaîne des barrages de la Dordogne et leur influence est prépondérante notamment sur les crues morphogènes. Les études ont montré un écrêtement des crues jusqu'à l'occurrence trentennale après la mise en service du barrage de Bort-les-Orgues en 1952.

Aujourd'hui, le fonctionnement de la chaîne hydroélectrique par éclusées et leurs impacts ont été atténués par la mise en œuvre de la convention éclusée.

En étiage, la chaîne de barrages soutient les débits de la Dordogne grâce au débit garanti de 10m³/s qui a été mis en place par l'État.

Qualité

La présence de la chaîne de barrages a une influence sur la thermie des eaux en aval du dernier ouvrage. Le volume stocké en amont possède une grande inertie et les variations thermiques sont limitées en aval des ouvrages. L'eau libérée en aval provient souvent des couches profondes des retenues, où la température est plus stable. Cet effet de stratification thermique modifie la température naturelle de l'eau en aval.

Les stations alimentant le système d'information sur l'eau indiquent que l'ensemble des stations de ce tronçon bénéficient d'une eau de bonne qualité. Les observations de terrain font toutefois état de déversoirs d'orage pouvant dysfonctionner et d'un rejet nauséabond au niveau de la piscine sur la commune d'Argentat sur Dordogne.

Ecologie

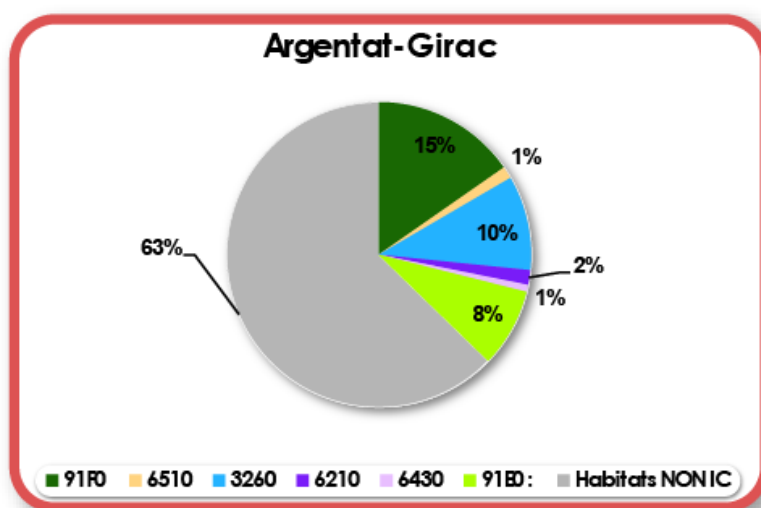


Figure 16 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Argentat-Girac

L'état des lieux du DOCOB limousin a permis de recenser 19 habitats d'intérêt communautaire, 6 sur le secteur Argentat-Girac, dont 1 est classé prioritaire. Les habitats communautaires occupent 37 % de la surface de ce tronçon.

Les forêts alluviales à Aulne et Frêne (91E0) 8 % du site, 48 ha. Il s'agit de formations forestières alluviales à développement le plus souvent linéaire correspondant à une ripisylve plutôt étroite sur ce secteur, marquées par la présence d'espèces arborées hygrophiles à bois relativement tendres et légers

à moyennement durs : Saule blanc, Peuplier noir et ses hybrides potentiels, Frêne commun, Aulne glutineux. Ces bois riverains se forment sur des sols lourds, périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. Ces sols sont favorables aux essences à croissance rapide et créent souvent un sous-bois luxuriant comprenant des herbacées que l'on peut trouver ordinairement dans des mégaphorbiaies.

Elles forment un habitat prioritaire, d'un intérêt patrimonial fort. Elles sont considérées en régression sur le secteur avec un « mauvais » état de conservation. Cette situation s'explique en particulier par l'écrêtement, par les barrages, des petites crues ce qui ne permet pas une inondation régulière de ces espaces. La typicité est moyenne à bonne et la représentativité significative.

D'autres effets anthropiques portent atteinte à ces habitats comme le développement de plantes exotiques envahissantes, le défrichage et la populiculture par exemple.

Les forêts alluviales de type (91F0) sont des formations boisées alluviales qui représentent 15 % de la surface du tronçon, 88 ha. Elles sont principalement situées sur les basses terrasses alluviales plus ou moins inondables ou en cordons plus ou moins étroits des berges de la Dordogne et ses affluents. Elles constituent un étage intermédiaire entre les formations à bois tendre (aulnaies, saulaies, peupleraie...) et les formations à bois durs plus élevées (frênaies, charmaies, chênaies). Ces boisements sont régulièrement répartis sur ce secteur.

L'intérêt patrimonial de ces milieux pour des dizaines d'espèces végétales et pour l'entomofaune est indéniable ainsi que pour l'avifaune.

Elles forment un habitat considéré en régression sur le secteur avec un état de conservation moyen. La typicité est moyenne à bonne et la représentativité bonne.

Les herbiers à renoncules occupent 10 % de la surface du tronçon, 57 ha. C'est une végétation aquatique des eaux courantes mésotrophes, relativement peu profonde (jusqu'à 2 mètres), s'installant sur substrats essentiellement composés de galets, de graviers et de sables. Ces herbiers se développent au sein du lit mineur, dans les chenaux principaux comme au niveau des bras vifs, de la Dordogne et/ou de la Maronne, essentiellement sur les zones de plats courants et de radiers.

La Fausse Renoncule flottante, plante à floraison estivale, est l'espèce dominante, majoritairement la seule herbacée présente. Elle forme des longs et denses chevelus. Des potamots, des myriophylles, du Rubanier émergé et des Callitriches peuvent accompagner cette renoncule.

Ces végétations sont bien présentes sur le lit mineur et les bras vifs de la Dordogne à l'aval du barrage du Sablier, avec notamment d'importants herbiers localisés entre le barrage d'Argentat et Les Chabanals (Monceaux-sur-Dordogne). Ces derniers représentent à eux seuls le tiers de la surface de cet habitat sur le site. 84 polygones ont été cartographiés sur la Dordogne.

La grande rareté des grands systèmes alluviaux à l'échelle du Limousin et du Massif central en général, confère à cet habitat un intérêt patrimonial fort.

Outre le fait que ces herbiers contribuent à l'oxygénation et à l'épuration des eaux, ils sont utilisés comme milieux d'alimentation, de reproduction ou de refuges par de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques et de poissons.

D'une manière générale, les habitats sont fortement altérés par la modification du fonctionnement hydraulique qui engendre une diminution du remaniement du lit par les crues et une maturation accélérée vers des boisements qui ne sont pas d'intérêt communautaire et par l'artificialisation du lit et des berges : aménagement du seuil des Aubarèdes qui crée un effet plan d'eau, multiplication des protections berge en génie civil pour lutter contre les effets de l'incision du lit. L'augmentation des nitrates est un facteur d'eutrophisation des milieux impactant les herbiers préférant les milieux mésotrophes. Le faucardage des herbiers pour favoriser les loisirs nautiques est également impactant pour ces derniers. Dans ce tronçon, un bras mort sur les 5 recensés est fonctionnel à tous les niveaux d'eau.

Les habitats restants sont peu représentés dans ce tronçon, il s'agit des mégaphorbiaies de bordures de cours d'eau (6340), les pelouses sèches alluviales (6210).

Le reste du tronçon est occupé par des habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. La bibliographie et les prospections de 2012 à 2013 ont permis de mettre en évidence 20 espèces d'intérêt communautaire dans ce tronçon, dont :

- 5 Poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose, Lamproie de Planer, Chabot.
- 6 Mammifères : Loutre d'Europe, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, Grand murin.
- 9 Insectes : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise, Ecaille chinée, Pique prune, Rosalie des Alpes, Grand capricorne, Lucane cerf-volant.

Historiquement, 70 % des frayères à Saumon atlantique étaient présentes en amont d'Argentat. La construction des grands barrages hydroélectriques a entraîné la perte de ces zones de reproduction historiques empêchant l'accès à ces espaces.

Les 30 % restant se trouvaient à l'aval du barrage d'Argentat. On estime qu'ils représentaient 17 ha de frayères fonctionnelles sur ce secteur. Ce potentiel théorique a été estimé sur une Dordogne naturelle sans impact anthropique, c'est-à-dire avant la construction des barrages et les effets du déficit sédiment.

Aujourd'hui, ce secteur abrite une superficie d'environ 3,4 ha d'habitats favorables à la reproduction des grands salmonidés (à peu près 20 % de ce qu'il devrait y avoir) répartis sur 81 sites (de quelques mètres carrés à plusieurs centaines) sur lesquelles des géniteurs ont été observés. Toutefois, la réduction de la dynamique fluviale et le déficit en sédiments continuent à se propager et à fortement dégrader la fonctionnalité de ces frayères restantes ainsi qu'à réduire leur superficie. Des apports de sédiments grossiers (galets et graviers) sont donc nécessaires pour restaurer la fonctionnalité de ces habitats et maintenir les superficies de frayères disponibles.

La Dordogne et son affluent la Maronne constituent des secteurs clés pour la reproduction de cette espèce, inscrite dans le plan de restauration du Saumon atlantique.

En ce qui concerne la stratégie foncière du LIFE, 4 grands ensembles ont été identifiés sur ce tronçon pour un total de 449 ha. Ils comprennent des concentrations d'habitats d'intérêt communautaire.

Contexte riverain

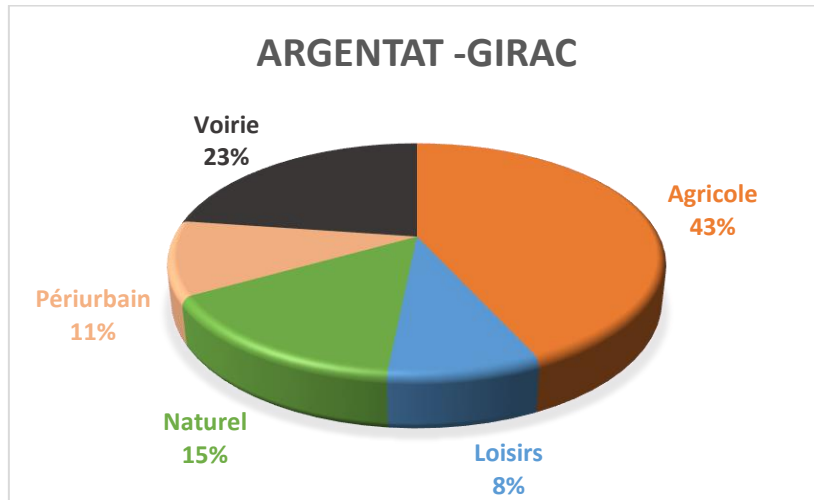


Figure 17 : occupation des marges riveraines

L'analyse du contexte riverain apporte des informations complémentaires quant aux usages et aux activités en bordure du domaine public fluvial sur ce tronçon. Sans surprise, c'est l'activité agricole qui domine avec principalement de l'élevage, de la populiculture et des prairies de fauche.

Les zones urbaines sont principalement représentées par Beaulieu sur Dordogne et Argentat sur Dordogne (11%). Les terrasses supérieures ou les flancs de la vallée sont occupés par un réseau routier en rive droite et en rive gauche représentant près de 23 % du contexte riverain. Ces espaces de voirie ou urbanisés conduisent à des altérations des milieux riverains par l'artificialisation ou par la gestion de la végétation des bordures. Cette végétation, traitée à l'épaveuse, provoque des blessures sur la strate arborée et propage par exemple des espèces invasives comme la renouée du Japon ou encore favorise le drageonnement du faux acacia.

Les espaces de loisirs (8%) sont principalement représentés par des campings en bordure de rivière. Là encore, les pratiques de gestion visent des aspects paysagers de type parc arboré et peuvent nuire à l'expression d'habitats intéressants pour la faune et la flore.

Les espaces naturels occupent 15 % de la surface du tronçon. Cette donnée croisée avec les habitats d'intérêt communautaire pointe des ripisylves linéaires, peu épaisses, en régression et fortement menacées.

Sites restaurés

Les sites mentionnés ci-après ont été identifiés dans le cadre de la convention éclusées comme les sites les plus sensibles aux variations de débit. Ils ont été jugés prioritaires pour y mener des actions de reconnexion.

- Bras vif du Peyriget, bras vif de l'île du Champ, bras vifs de la plaine d'Astaillac : la DDT de la Corrèze, à l'époque gestionnaire du DFP, a conduit des travaux de reconnexion de bras de rivière en amont et en aval de Beaulieu sur Dordogne, en 2009. Les travaux avaient pour objectif de reconnecter ces bras vifs pour des débits de 15 m³/s sauf impossibilité pour des raisons techniques ou biologiques.

- Le bras d'Astaillac a été retravaillé sur environ 50 m, les volumes de granulats déplacés ont été estimés à environ 1000 m³ et le bras recalibré à 5 m de largeur avec des connexions amont et aval plus largement évasées.
 - Les bras multiples du secteur de l'île du Champ ont nécessité de mobiliser 300 m³ pour recalibrer les bras et terrasser les prises d'eau sur des largeurs allant de 7 à 9 mètres. 70 blocs de rochers ont été déposés et espacés de tous les 6 m² pour diversifier les habitats.
 - Le bras du Peyriget a fait l'objet d'une diversification des habitats par la pose d'une cinquantaine de blocs de rochers tous les 6 m².
- Bras vif de Liourdres : travaux de désencombrement du bras vif et amélioration sa connectivité à 70 m³/s. Pour ce faire, des volumes de granulats ont été déplacés et les profils en long et en travers ont été remodelés. Sous maîtrise d'ouvrage de la DDT de la Corrèze, en 2010.
- Bras vif de Champagne, bras vif de Chambon, bras vif d'Andolie : travaux de reconnexion réalisés par la DDT en 2008. L'objectif est de connecter ces bras pour des débits de 30 m³/s voir si possible 15 m³/s. Le reprofilage a permis de combler les zones piégeuses et de proposer un bras de connexion aval sur le bras de champagne. Le bras d'Andolie a fait l'objet d'un reprofilage de sa prise d'eau et de la réhabilitation d'un passage à gué. En tout, c'est plus de 500 m² de frayères qui ont été restaurés. Dans le cadre de la convention éclusées, en 2022 et 2023, le bras de Chambon et le bras de Champagne ont fait l'objet de nouvelles interventions sous forme d'apports de granulats, les connexions amont et aval des bras ont été améliorées et les zones piégeuses qui s'étaient créées depuis 2008 ont été éliminées.

Note : les travaux portés par le DDT 19 ou depuis le transfert de propriété du DPF, par EPIDOR font l'objet d'un suivi dans le cadre de la convention éclusée des piégeages et/ou échouages de poissons. Des propositions d'intervention sont formulés auprès du comité technique de la convention éclusée sur la base de ces observations. Des travaux complémentaires sont engagés lorsque cela est nécessaire afin d'éliminer les sites piégeux ou d'améliorer la connectivité.

- Bras mort d'Estresse : en 2015, EPIDOR a conduit un projet de restauration avec pour vocation de rétablir les écosystèmes aquatiques. Ces milieux constituent un site important de production de phyto et de zooplancton, des zones de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons (brochet...) ou d'amphibiens. Les travaux suivants ont été réalisés sur une surface d'environ 2500 m² : abattage de la végétation développée dans le bras, retrait de la renouée et de la terre contaminée par ses rhizomes (racines de renouée), déblai du bras mort jusqu'à un niveau assurant sa mise en eau permanente, remodelage de l'entrée du bras mort avec création de deux petits îlots, végétalisation des zones remaniées de manière à les protéger des risques d'érosion et à limiter le risque de colonisation par des espèces exotiques invasives telles que la renouée du Japon.
- Frayères à salmonidés : 17 sites ont fait l'objet de travaux de restauration de frayères à salmonidés dans le cadre de la convention éclusée ou du LIFE Dordogne entre 2016 et 2023 (cf. tableau). Superficie : 14 472 m².

Tableau 14 : Les frayères à salmonidés restaurées dans le cadre de la convention éclusée et du LIFE rivière Dordogne entre Argentat et Girac

Programme	Site	Année	Long. (m)	Larg. (m)	Surface (m²)	Volume réinjecté (m³)
Convention éclusées	Lycée Argentat	2016			350	-
Convention éclusées	DTG	2017	110	8	890	300
Convention éclusées	Camping Malpas RD	2017	28	12	327	50
Convention éclusées	Recoudier RG	2017	30	9	273	100
Convention éclusées	Confl. Souvigne amont RG	2019	50	13	650	125
Convention éclusées	Confl. Souvigne aval RG	2020	80	10	800	-
Convention éclusées	Chambon RD	2020	80+80	15	2 400	450
Convention éclusées	Aval camping Saulou RG	2020	50	10	500	95
Convention éclusées	Aval Chamaillère RG	2022	80	15	1 200	150
Convention éclusées	DTG	2023	82	11	902	125
Convention éclusées	Moulinot RD	2023	27	8	216	50
LIFE Dordogne	Rodanges 2 RG	2023	190	7	1 330	460
LIFE Dordogne	Rodanges 3 RG	2023	60	12	720	230
LIFE Dordogne	Chambon 5 RG	2023	65	17	1 105	420
LIFE Dordogne	Chambon 6 RD	2023	152	13	1 976	820
LIFE Dordogne	Thézel 10 RG	2023	60	6	360	10
LIFE Dordogne	Thézel 11 RG	2023	43	11	473	105

Le déficit sédimentaire qui se poursuit en aval de la chaîne des barrages et qui se propage oblige à une injection régulière de granulats pour maintenir ses frayères à salmonidés.

L'Espace Naturel Sensible d'Argentat, sur le site des anciennes gravières d'Argentat-sur-Dordogne, a été réhabilité par le Département de la Corrèze, dans le cadre d'un projet de reconquête de la biodiversité

sur 40 hectares. Classée en Espace Naturel Sensible, cette réserve départementale de biodiversité offre désormais un milieu naturel exceptionnel, riche d'une faune et d'une flore qui font l'objet d'une gestion conservatoire. Une année de travaux a été nécessaire pour reconfigurer le site et, notamment, façonner les berges. Initialement très abruptes, elles ont retrouvé douceur et végétation. En tout, 15 000 arbres et arbustes plantés et 20 000 plantes aquatiques réintroduites.

Ouvrages

Tableau 15 : Caractéristiques des seuils entre Argentat et Girac

Barrage du Sablier (hors DPF)	
Statut	Concession hydroélectrique
Hauteur	31 m
Largeur	196 m
Longueur de la retenue	9 km
Puissance	48 MW
Franchissement	Non
Aménagement particulier	Non
Seuil des Aubarèdes	
Statut	AOT Communauté de Communes
Hauteur	1,65 m
Largeur	120 m
Longueur de la retenue	1,8 km
Puissance	
Franchissement	Oui via le canal des Gabariers. Ce canal est équipé d'une passe mixte et d'une vanne de régulation. Une autre passe sur l'ouvrage en rive gauche
Aménagement particulier	Parcours d'eau vive dans le canal du Bourrier en rive gauche

Le secteur compte deux quais (à Argentat et Beaulieu-sur-Dordogne), anciennement utilisés pour la navigation en haute Dordogne, dont celui de Beaulieu exploité aujourd'hui pour une activité de promenade en gabarre. On y recense également 6 cales ou accès naturels à la rivière. Bien que les aménagements anciens liés à la navigation soient peu nombreux, l'activité nautique est désormais très développée, notamment avec la pratique du canoë-kayak et du paddle. Le tronçon compte également 13 ponts ou passerelles traversant le DPF.

Activités économiques et de loisirs

Ce tronçon de la Dordogne est très fréquenté en période estivale, notamment par les pratiquants de canoë-kayak. Bien qu'aucun comptage officiel n'ait été réalisé pour évaluer la fréquentation, on recense six loueurs professionnels installés localement, auxquels s'ajoutent d'autres prestataires situés dans les départements à l'aval, qui proposent des parcours en itinérance depuis Argentat-sur-Dordogne. Le malpas d'Argentat, un passage délicat sur la rivière, fait l'objet chaque été d'une surveillance quotidienne assurée par les pompiers de Corrèze, afin de garantir la sécurité des usagers.

Par ailleurs, sept campings bordent la rivière, offrant des accès directs à la Dordogne et, pour certains, des services de location de canoës. À Beaulieu-sur-Dordogne, un parcours d'eau vive aménagé dans les

années 1990 reste aujourd’hui peu utilisé. Sa gestion est assurée par la communauté de communes Midi Corrèzien, qui réfléchit actuellement à son devenir.

La pêche, en particulier à la mouche, est également une activité très prisée dans ce secteur, où les truites et ombres attirent de nombreux passionnés. Enfin, deux zones de baignade aménagées sont recensées à Beaulieu et Argentat, offrant des espaces de détente en bord de rivière.

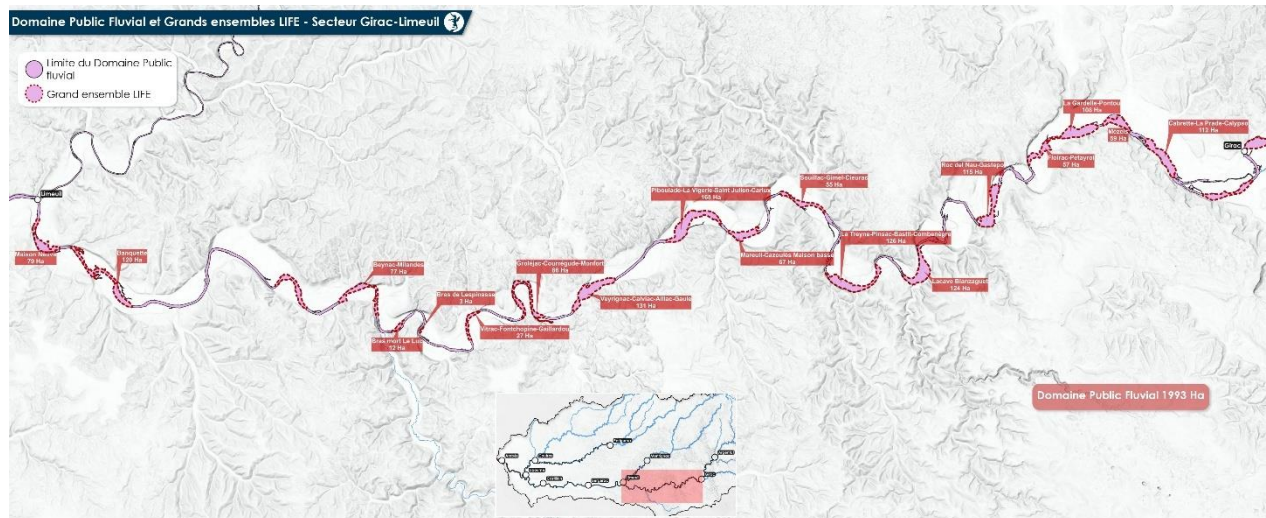
Il y a peu d’occupations du domaine public fluvial sur ce tronçon, mais c’est un secteur important pour l’eau potable, avec deux prises d’eau à Brivezac et à Beaulieu-sur-Dordogne qui prélèvent dans le DPF (AOT). La prise d’eau de Brivezac possède un système de comptage avec un volume prélevé de 1,6 million de m³. La prise d’eau de Beaulieu sur Dordogne ne dispose pas de système de comptage (source SIE). Deux autres prises d’eau AEP pompent dans la nappe à moins de 100 m du DPF.

Les autorisations d’occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial connues à ce jour sont les suivantes :

Tableau 16 : Aménagements faisant l’objet d’une AOT secteur Argentat-Girac

Type d'occupation	Nombre
Divers	1
Flotte de bateaux	1
Mise à l'eau	1
Ouvrage	2
Prise d'eau AEP	2
Prise d'eau agricole fixe	4
Prise d'eau autre	5
Prise d'eau avec restitution	1
Prise d'eau et rejet	2
Rejet	1
Réseaux	8
Station de mesure	2
Terrain ou équipements publics et de loisirs	2
Total général	32

II. La Dordogne entre Girac et Limeuil



Hydromorphologie

Tableau 17 : Chiffres clés du tronçon Girac-Limeuil

Longueur	125,5 km	Nombres îles/Ilots	154
Superficie	1993 ha	Superficie îles/Ilots	518 ha
Largeur min et max	60 -140 m	Superficie radiers	521 ha
Pente moyenne	0,0665 %	Superficie biefs lents	547 ha
Affluents principaux	14	Bras secondaires	46
		Bras morts	59
Nbre de protection de berges	125	Surface bras morts	63 ha
Linéaire protection de berge	40 km	Grands ensembles LIFE	21 secteurs/3 093 ha

C'est à partir de Girac que la vallée de la Dordogne s'élargit. Les formations et contreforts calcaires du Quercy et du Périgord, rencontrés par la rivière en aval de sa confluence avec la Cère, exercent une contrainte significative sur sa mobilité latérale. Ces structures géologiques interagissent étroitement avec les écoulements, en les canalisant, en modifiant leur direction, et en créant localement des falaises fluviales actives qui surplombent le lit, témoignant d'une dynamique d'incision marquée.

Sur les cartes anciennes de 1840 la rivière montre un style en tresses, avec des chenaux multiples et une largeur de bande active moyenne de 125 mètres. Aujourd’hui le style est à chenal unique avec une largeur moyenne de la bande active de 95 mètres.

Cette unichenalisation est le résultat :

- D'un changement climatique avec une diminution de la fréquence des crues morphogènes
- De l'évolution de l'occupation des sols en plaine laissant moins d'espace à la rivière
- De l'aménagement de la chaîne hydroélectrique de la haute Dordogne qui empêche une recharge sédimentaire en aval et qui, de par son exploitation, tamponne les crues morphogènes et par conséquent favorise la végétalisation des atterrissements entraînant la rétraction de la bande active.

- D'une incision liée aux extractions de granulats sur ce secteur, près de 9 000 000 de m³. Ce déficit du stock alluvial lié aux extractions a engendré des ajustements morphologiques qui ont pu exacerber le phénomène d'incision. 17 fosses d'extractions ont été recensées dont 9 sont encore piégeantes. Cet ancien secteur en tresse compte de nombreuses annexes hydrauliques, bras secondaires (46) et bras morts (59). Ces derniers ont été impactés par l'incision du lit, réduisant leur connexion à la rivière au fil du temps.
- De protections de berges sur une quarantaine de km qui font suite aux érosions latérales induites par l'incision liées aux ajustements morphologiques provoqués par les extractions. En plus d'aggraver les phénomènes d'incision en cantonnant l'énergie hydraulique dans un chenal unique, ces enrochements n'ont pas permis une recharge sédimentaire par érosion latérale suffisante pour enrayer le déficit.

Des analyses plus fines réalisées dans le cadre du programme LIFE entre Mézels et Roc Del Nau puis entre Meyronne et Souillac confirment cette diminution de la bande active par la disparition de 50 à 70 % des radiers entre 1998 et 2021.

Affluents principaux

Cère, Mamoul, Bave, Tourmente, Sourdoire, Ouyse, Borrèze, Tournefeuille, Germaine, Enéa, Cuze, Céou, Nauze, Vézère.

Iles et Ilots

Îles des Escouanes, île de la Prade, île du Grand Bourgnoux, îlot de Mezels, îlot des Granges, île de la Borgne, île du Bastit, îlots de Beaussone, îlots du Roc, îlots de Beynac, îles du Large, îles du Coux.

Débits

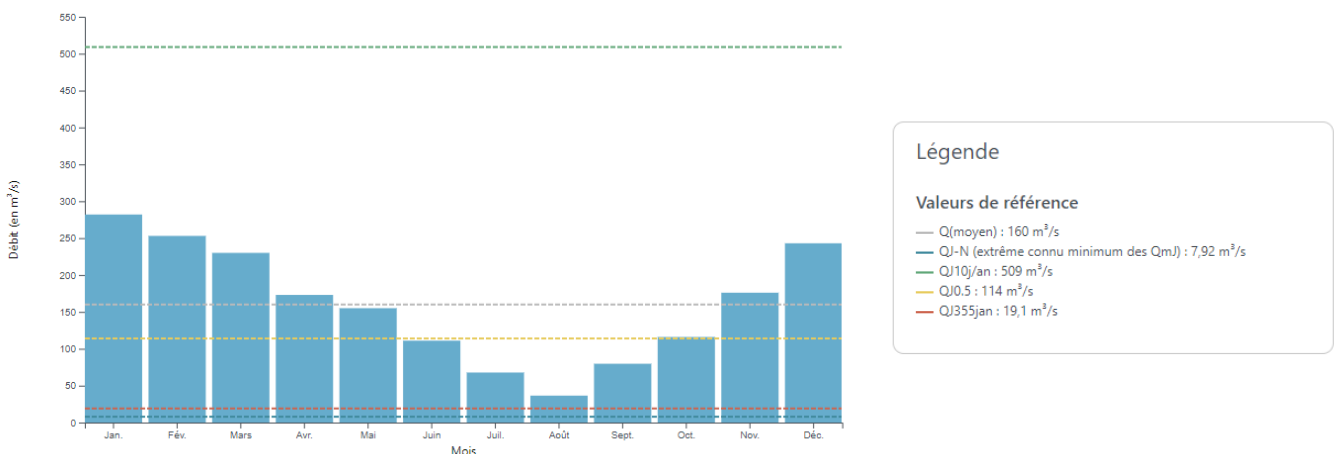
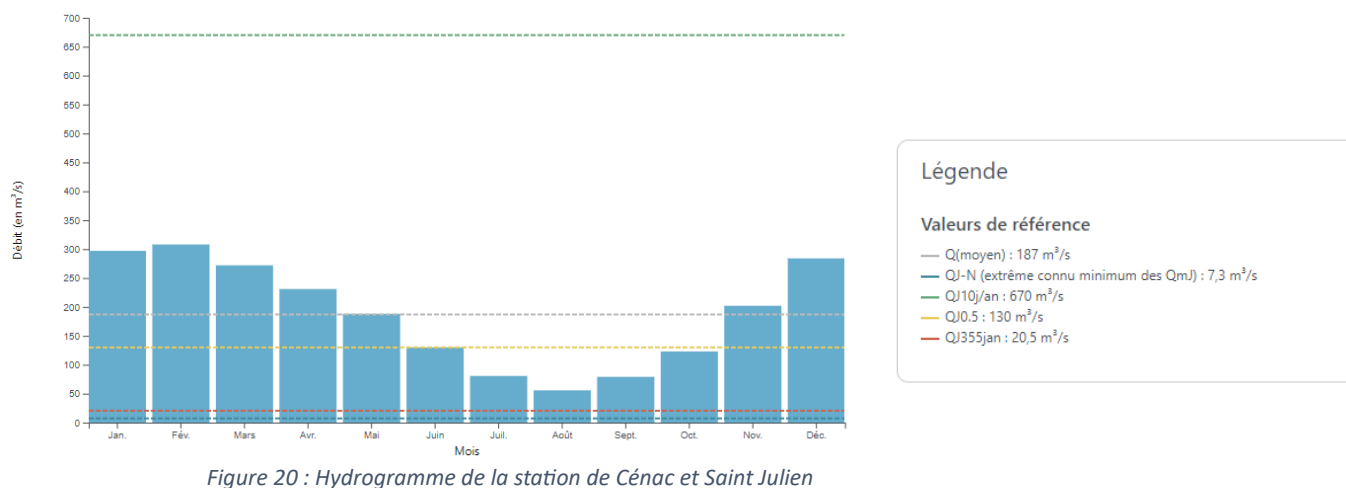
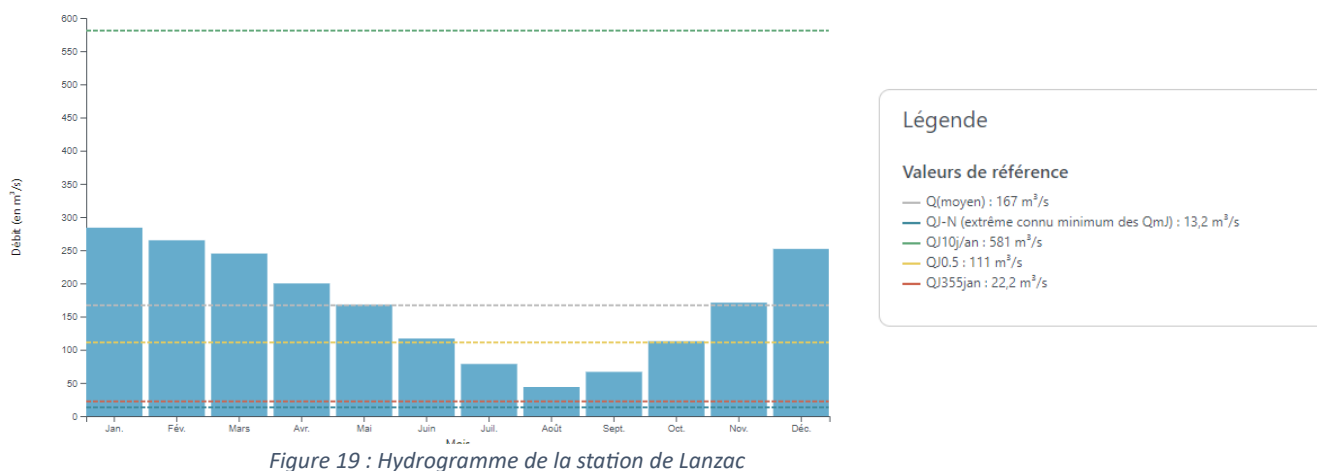


Figure 18 : Hydrogramme de la station de Carennac



Le régime hydrologique de la Dordogne est de type pluvial, avec des périodes de crues potentielles comprises entre novembre et mars. Les débits moyens aux stations de :

- Carennac : 160 m³/s
- Lanzac : 167 m³/s
- Cénac et Saint Julien : 187 m³/s

Ce secteur est également soumis au régime artificialisé induit par le fonctionnement de la chaîne des barrages de la Dordogne notamment par l'écroulement des crues. De fait, le secteur fait également l'objet de réflexions et travaux liés à la convention « éclusées » et bénéficie du débit garanti mis en place par l'Etat.

Qualité

L'état des eaux de la Dordogne varie selon les secteurs :

- Les stations de suivi montrent une qualité de « bon à très bon état » sur plusieurs tronçons.
- Cependant, des secteurs comme Creysse, Pinsac, Souillac, Lanzac, Le Roc, Groléjac et Cénac présentent des températures trop élevées, les plaçant en catégorie « moyen ». Ces

dépassement ont lieu en très grande majorité au mois d'août, lorsque les débits sont les plus faibles.

- Des niveaux « mauvais » sont observés pour la concentration en zinc, notamment à Saint-Sozy et Carennac, ce qui représente une problématique spécifique. Ces concentrations peuvent trouver leur origine dans le ruissellement des terrains riverains via les amendements et engrais des terres agricoles, via l'épandage des boues d'épuration ou via le réseau routier.
- À l'inverse, Saint-Julien affiche un état globalement satisfaisant, classé en « bon état ».

Sur l'ensemble du bassin étudié, aucune pression significative n'a été détectée, sauf localement, au niveau de la confluence de la Cuze. Dans cette zone, des apports ponctuels de boues d'épuration ou d'eaux usées peuvent survenir lors de fortes pluies, affectant ponctuellement la qualité de l'eau, particulièrement en lien avec l'agglomération de Sarlat.

Ecologie

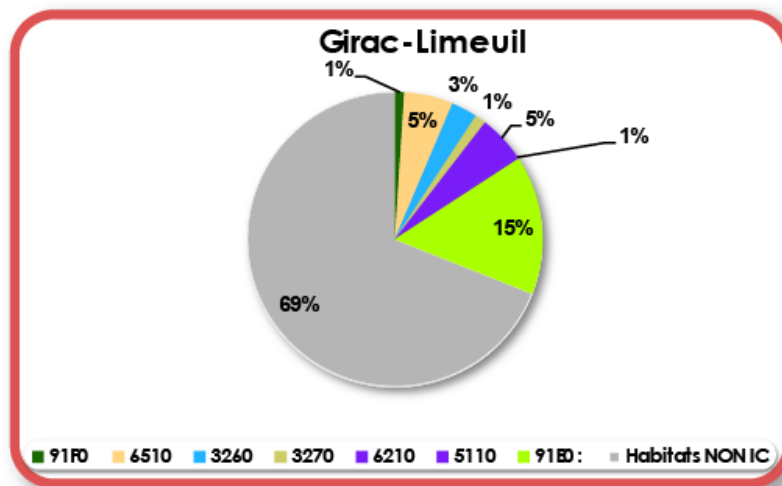


Figure 21 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Girac-Limeuil

Les habitats communautaires occupent 30% de la surface de ce tronçon. Cette proportion d'habitats d'intérêt communautaire est grande à l'échelle des sites Natura 2000 en Aquitaine et en Occitanie.

Les deux documents d'objectif Natura 2000 de la Dordogne Quercynoise et Aquitaine ont travaillé sur un périmètre différent. En Aquitaine, le périmètre concerne essentiellement le lit mineur légèrement étendu autour des bras morts tandis qu'en Dordogne Quercynoise, c'est un périmètre élargi à la plaine alluviale qui a fait l'objet d'objectifs de préservation et de gestion. C'est pourquoi, en Dordogne Quercynoise, des habitats de pelouses sèches ou de prairies ont été inventoriés, elles représentent respectivement 4.9% et 5.3% des habitats d'intérêt communautaire. Elles sont jugées en état moyen de conservation.

Les forêts alluviales à Aulne et Frêne (91E0) représentent 15 % du site, 1200 ha et les forêts mixtes (91F0) 1 % du site et 81 ha. Ces formations forestières alluviales ou de ripisylves d'intérêt patrimonial fort sont jugées en régression et fortement dégradées.

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques (mégaphorbiaies, herbiers à renoncules...) représentent une surface totale de 379 hectares, soit moins de 5 % des habitats. Ils sont jugés en état moyen de conservation. Les gazons amphibies sont relictuels, 0.002 % des habitats sur ce secteur.

Les principaux facteurs de dégradation de ces habitats sont liés au manque de dynamique fluviale menaçant les forêts alluviales et les habitats de grèves. Les extractions de granulats passées ont provoqué une incision du lit et déconnecté les bras morts du secteur. Sur les 59 bras morts recensés, 42 sont non fonctionnels, notamment à l'étiage. Certaines pratiques de gestion inappropriées impactent directement la végétation alluviale, notamment lors de travaux d'aménagement ou d'entretien des terrains riverains de la Dordogne qui n'intègrent pas la composante habitat.

Une autre menace majeure réside dans la prolifération d'espèces invasives, dont la dispersion est souvent favorisée par les activités humaines, telles que les travaux de remblais, de déboisement ou de défrichage. Ces espèces envahissantes perturbent fortement l'équilibre des écosystèmes locaux.

Il est possible de restaurer ces habitats dégradés. Cela nécessite des actions pour rétablir les conditions propices à une dynamique fluviale naturelle et pour préserver un espace fonctionnel autour de la rivière, garantissant ainsi le bon fonctionnement des écosystèmes associés.

La bibliographie et les prospections de 2010, 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence 28 espèces d'intérêt communautaire :

- 7 poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose, Toxostome, Lamproie de Planer, Bouvière, Chabot
- 10 mammifères : Loutre d'Europe, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Petit murin, Murin de Bechstein
- 1 reptile : Cistude d'Europe
- 1 plante : Flûteau nageant
- 8 insectes : Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Ecaille chinée, Laineuse du Prunellier, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant

Ce secteur compte plus de 59 bras morts, dont 42 voient leurs fonctionnalités réduites par l'incision du lit, du fait des extractions et celle à venir par la rupture du transit sédimentaire provoqué par la chaîne de haute Dordogne. Ces annexes alluviales, essentiels pour la biodiversité, font l'objet de programme de restauration écologique qu'il faut reconduire tous les 20 à 30 ans pour maintenir leurs connexions et leurs fonctionnalités.

Les frayères de grands salmonidés, sur lesquelles la présence de l'espèce a été constatée, représentent 0,7 % de la surface totale du tronçon. Elles se situent dans le prolongement du secteur Argentat–Girac, à proximité de la confluence avec la Cère, une rivière reconnue comme axe majeur pour le Saumon atlantique et la Lamproie marine.

Plus en aval, entre Girac et Limeuil, le tronçon présente également un enjeu pour la Grande alose et la Lamproie marine : 10 % de sa surface est constituée de frayères où ces deux espèces ont été contactées. Toutefois, la baisse des populations, résultant de multiples facteurs, combinée aux obstacles à la migration piscicole que représentent les barrages du Bergeracois, compromet désormais l'utilisation effective de ces zones de reproduction.

Pour pallier la chute des effectifs de Lamproie marine, des opérations de translocation sont réalisées depuis la basse Dordogne vers ce tronçon, par les pêcheurs professionnels de Gironde depuis 2024. Un recensement non exhaustif des nids, effectué par l'association MIGADO, confirme la reproduction de lamproies sur le secteur.

Certaines terrasses alluviales relevant du domaine public fluvial, rarement inondées, ont été détournées de leur vocation naturelle pour des plantations arboricoles de type peupleraies ou vergers. Certaines occupations sont légales et encadrées par des autorisations, tandis que d'autres ont été implantées de manière irrégulière par des riverains. Ces occupations couvrent au total 72 ha (44 ha de peupleraies et 28 ha de noyeraies), au détriment des forêts alluviales qui devraient naturellement y prospérer.

Ce secteur abrite également une unité conservatoire du peuplier noir avec des caractéristiques génétiques propres au bassin de la Dordogne.

Les plages de galets en rive et les horizons sableux mis à jour par les érosions constituent des zones de nidification importantes pour l'avifaune : petits gravelots et hirondelles de rivage. Ce secteur est le plus important de ce point de vue sur le bassin de la Dordogne.

Ce secteur est parsemé de nombreuses résurgences karstiques qui sont autant de refuges thermiques pour la faune, mais aussi par la présence d'une nappe alluviale exploitée pour l'AEP qui fait de la plaine un secteur stratégique pour l'AEP, le seul captage de La Treyne à Pinsac dans la nappe, en bord de Dordogne, sur trois puits collecte 1,5 million de m³ et aliment plus de 50 000 habitants.

La stratégie foncière du LIFE a identifié 21 grands ensembles sur ce tronçon pour un total de 3 093 ha comprenant des concentrations d'habitats d'intérêt communautaire.

Contexte riverain

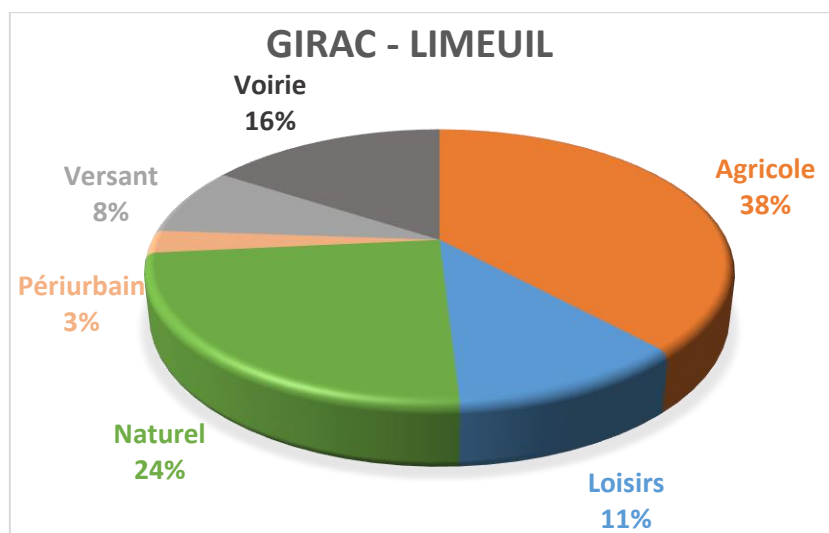


Figure 22 : Occupation des marges riveraines

Sans surprise dans ce secteur très rural, l'activité agricole prédomine, avec une forte présence de grandes cultures, d'arboricultures, de prairies, représentant plus d'un tiers de l'occupation des berges (38 %). Les milieux naturels couvrent près de 24 % des rives, mais ils sont fréquemment entrecoupés

par des zones dédiées aux loisirs (11 %). Ce secteur est au cœur de l'activité touristique liée aux rivières, et les espaces de loisirs plus ou moins aménagés occupent une proportion similaire au linéaire de zones naturelles.

Les rivières sont longées par des infrastructures routières (16 %), et quelques zones périurbaines ponctuelles, bien que minoritaires, se concentrent principalement à proximité des villes et villages riverains. Ces espaces urbanisés ou routiers sont souvent imperméabilisés et soumis à une gestion mécanique de la végétation.

Sites restaurés

Gravières de Reingues : projet de réhabilitation d'un ancien site d'exploitation de granulats sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA programmé dans le cadre du LIFE rivière Dordogne en 2025. Surface : 9,5 ha.

Couasne de Cabrette : projet de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA programmé dans le cadre LIFE en 2026. Surface : 4 ha.

Couasne de la Gardelle : travaux de désencombrement sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR et en partenariat avec l'ADAPAEF 46 et la FDAAPPMA 46, en 2018. Surface : 0,5 ha.

Couasne de Pontou : restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE en 2024-2025. Surface : 10 ha.

Couasne de Port Vieux Floirac : restauration du bras mort par le conseil départemental du Lot en 2009. Surface : 0,99 ha. A l'été 2025, cette couasne est encore connectée en étiage. Elle est considérée comme fonctionnelle.

Désenrochement Sous Castel : travaux de démontage de l'enrochement et injection dans le lit après concassage, sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA dans le cadre du LIFE Rivière Dordogne, en 2024. Surface : 2,6 ha.

Couasne de Gluges : Travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'Ouvrage du SMDMCA dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne, en 2014. Surface : 0,62 ha.

Couasne de Roc Del Nau : travaux de suppression de zones piègeuses (effacement d'un merlon boisé) sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre de la convention éclusées, 2020. Travaux de désencombrement de l'entrée de la couasne et d'enlèvement de déchets, sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR et en partenariat avec l'ADAPAEF 46 et la FDAAPPMA 46, 2020. Surface totale : 2 ha.

Couasne de Boutière : travaux de désencombrement sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR et en partenariat avec l'ADAPAEF 46 et la FDAAPPMA 46, en 2015. Travaux de restauration de la couasne par le SMDMCA dans le cadre du LIFE Dordogne en 2022. Surface : 1,7 ha.

Confluence de l'Ouyse : dévégétalisation d'un ancien chenal de la Dordogne, décapage et création d'une prise d'eau sous maîtrise d'ouvrage SMDMCA dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne, en 2013. Surface : 0,5 ha.

Désenrochement Blanzaguet : travaux de démontage de l'enrochement et injection dans le lit après concassage sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA dans le cadre du LIFE rivière Dordogne en 2024. Surface : 1,5 ha.

Couasne de Combenègre : restauration du bras mort lors des travaux du pont autoroutier par les Autoroutes du Sud de la France, en 2002. Surface : 0,64 ha.

Couasne du Bastit : travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2015. Surface : 1,13 ha.

Presqu'île de Gimel : travaux de démontage de l'enrochement et injection dans la rivière sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE rivière Dordogne en 2024. Surface : 400 ml d'enrochement (1800 m³) + acquisition foncière de 5 ha.

Couasne de la Borgne de la Dame : Travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE Dordogne en 2024. Surface 2,4 ha.

Gravières de Veyrignac : réhabilitation d'un ancien site d'exploitation de granulat sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2014. Surface : 9 ha.

Couasne d'Aillac : travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage de l'AIPBBG en 1991. Surface : 6,4 ha. Les travaux engagés à cette époque ont consisté à reprendre l'ensemble du profil de la couasne avec un surcreusement important. Aujourd'hui cette couasne est toujours connectée en période d'étiage, elle est toujours considérée comme fonctionnelle.

Gravières de Gaule : réhabilitation d'un ancien site d'exploitation de granulat sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR en 2023. Surface : 13 ha.

Berge à Vézac : renaturation de 40 ml de berges par le SMETAP dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2014.

Couasne du Luc : suppression d'un site piégeux en bout de bras mort sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR en 2024. Surface : 500 m².

Couasne de Coustaty : Travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE Dordogne en 2024-2025. Surface 5 ha.

Gravières de Maison Neuve : réhabilitation d'un ancien site d'exploitation de granulat sous maîtrise d'ouvrage 2024. Surface : 23 ha.

Ile et couasne du Coux : Travaux de restauration de l'île et du bras mort sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2014. Surface : 5,6 ha.

Couasne de la Banquette : Travaux de restauration du bras mort sous maîtrise d'ouvrage du SMETAP en 2012. Surface : 1,4 ha.

Ouvrages

Les 2 ouvrages existant sur ce tronçon sont en mauvais état.

Tableau 18 : caractéristiques des seuils

Seuil et prise d'eau de Tauriac	
Hauteur	
Largeur	80 m
Longueur de la retenue	400 m
Puissance	Sans objet
Franchissement	Sans objet
Aménagement particulier	Prise d'eau rive droite
Seuil de Carennac	
Hauteur	1,7 m
Largeur	150 m
Longueur de la retenue	600 m
Puissance	Sans objet
Franchissement	Passé à rugosité en rive droite
Aménagement particulier	Prise d'eau rive gauche Passé à canoës en rive droite ouverte en période estivale

Sur ce secteur on dénombre également 3 quais (Souillac, La Roque Gageac, Beynac et Cazennac) et 43 cales anciennement utilisés pour la navigation. A La Roque Gageac et Beynac et Cazennac, les quais sont encore utilisés par des bateaux "promenades". Le tronçon compte également 31 ponts traversant le DPF. A noter la présence d'une cale de mise à l'eau en matériaux renouvelables à Pinsac.

Activités économiques et de loisirs

Ce secteur est le plus fréquenté en période estivale par les canoës-kayaks et le plus aménagé pour le tourisme : 13 baignades recensées auxquelles s'ajoutent de nombreuses baignades spontanées, 37 campings, 2 villages vacances, 37 loueurs professionnels de canoë en plus de quelques campings qui proposent également de la location.

Les parcours de pêche sont très prisés et plusieurs guides professionnels exercent sur ce secteur. Les poissons recherchés sont les salmonidés, ombres et truites, sandres, brochets.... La pêche professionnelle (24) et amateur aux engins (24 et 46) est pratiquée sur les lots de pêche de ce tronçon.

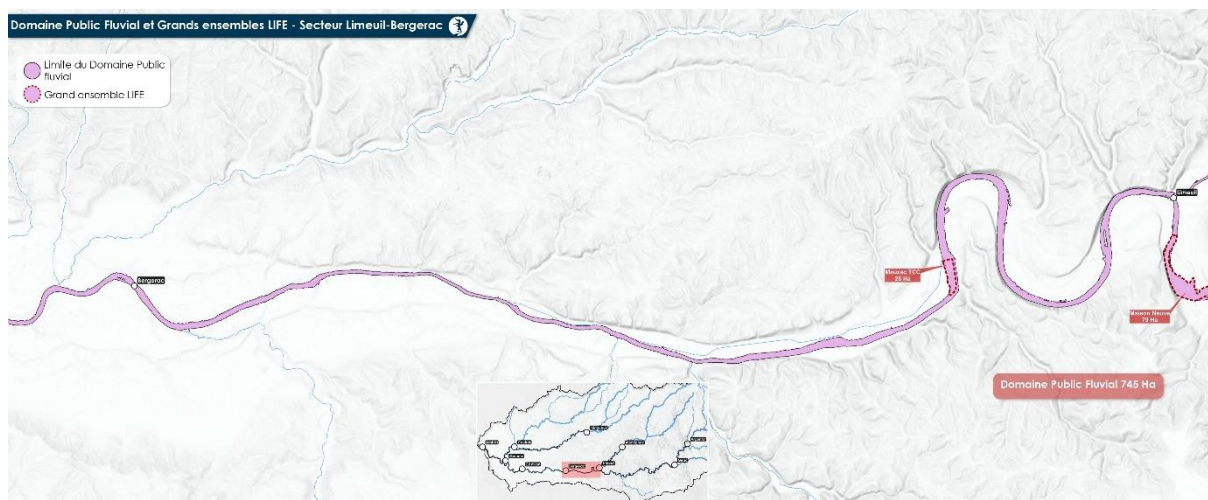
Les accès balisés à la rivière ne sont pas systématiquement respectés et la présence de véhicules à moteur dans le lit mineur est régulièrement constatée

La demande en eau pour l'irrigation est particulièrement élevée dans le secteur agricole, notamment pour les grandes cultures et l'arboriculture. On y recense près d'une centaine de points de prélèvement bénéficiant d'un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire. C'est sur ce secteur que sont prélevés les volumes les plus importants pour l'irrigation, mais c'est sur le secteur Bergerac-Castillon que l'on décompte le plus de prise d'eau d'irrigation (122).

Tableau 19 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupation	Nombre
Aire de stationnement	1
Cale en génie écologique	1
Divers	3
Équipement d'amarrage	1
Escalier	6
Flotte de bateaux	4
Installation d'accostage	2
Location canoë kayak	32
Mise à l'eau	9
Ouvrage (épis et protection de berge mixte)	3
Ouvrage de protection en génie civil	1
Poste de pêche	3
Prise d'eau à usage industriel ou commercial	1
Prise d'eau agricole	96
Rejet	5
Réseaux	13
Station de mesure	5
Terrain agricole pâturé	8
Terrain agricole pour plantation ou culture	4
Terrain ou équipements publics et de loisirs	15
Terrain ou installation à usage commercial	2
Terrain ou installation à usage commercial saisonnier	6
Total général	223

III. La Dordogne entre Limeuil et Bergerac



Le domaine public fluvial sur ce tronçon est segmenté par trois domaines publics hydroélectriques, des secteurs concédés à Électricité de France par l'État : concession de Mauzac (échéance 2025), concession de Bergerac (2043), concession de Tuilières (2044). Les barrages devraient voir leur statut évoluer à la suite d'évolutions réglementaires, probablement vers un régime d'autorisation pas encore défini dans un décret ou une loi.

Hydromorphologie

Tableau 20 : Chiffres clés du tronçon Limeuil-Bergerac

Longueur	43,6 km	Nombres îles/Ilots	5
Superficie	745 ha	Superficie îles/Ilots	18,3 ha
Largeur min et max	60 -280 m	Superficie radiers	160,44 ha
Pente	0,058 %	Superficie biefs lents	448 ha
Affluents principaux	3	Bras secondaires	3
		Bras morts	2
Nbre de protection de berges	54	Surface bras morts	1,1 ha
Linéaire protection de berge	4 369 ml	Grands ensembles LIFE	2 secteurs/240 ha

Entre Limeuil et Bergerac, la morphologie de la rivière Dordogne est profondément influencée par son contexte géologique, marqué par des failles qui contraignent fortement son tracé.

La présence de formations rocheuses affleurantes renforce ce profil, donnant à la rivière un faciès de canyon, avec des berges abruptes et un écoulement concentré. Ces affleurements, composés principalement de calcaires, structurent localement l'hydrodynamisme en créant des zones de courant rapide et des turbulences. Le caractère rectiligne et contraint, où la mobilité latérale est quasiment inexistante est renforcé par la présence de la zone urbaine dans et autour de Bergerac. Peu d'annexes fluviales sur ce secteur très encaissé, 2 bras morts et 3 bras secondaires. La plaine alluviale est plus contrastée, elle s'élargit à partir de Saint Capraise de Lalinde.

Les discontinuités sédimentaires, visibles dans cette section, témoignent d'une rupture dans les flux naturels, accentuée par les infrastructures anthropiques, les 3 barrages du Bergeracois. Ces aménagements stabilisent davantage le lit, réduisant les processus naturels d'érosion, de dépôt et de remaniement des sédiments. L'artificialisation des berges et l'absence de mobilité latérale limitent les échanges entre le lit mineur et les berges. Les biefs lents dominent dans ce secteur et les radiers sont minoritaires sous l'influence des retenues de barrage.

Ce contexte géomorphologique, associé à une dynamique fluviale limitée, soulève plusieurs enjeux majeurs pour la gestion de cette section de la Dordogne. La restauration des continuités écologiques, notamment en réduisant les impacts des barrages, apparaît comme une priorité pour rétablir les flux sédimentaires.

Débits

Entre Limeuil et Bergerac, l'artificialisation du régime hydrologique par la chaîne des grands barrages amont est atténuée. La Vézère qui conflue à Limeuil peut constituer un apport important lors des crues rapides de cet affluent.

Cette portion de la rivière, caractérisée par une diminution de la pente, offre des écoulements plus calmes, le débit moyen est de 280 m³/s et peut dépasser les 4 000 m³/s en période de crue. 22 points de prélèvements soumis à une redevance de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 2 soumis à un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire dans le secteur sous gestion EPIDOR.

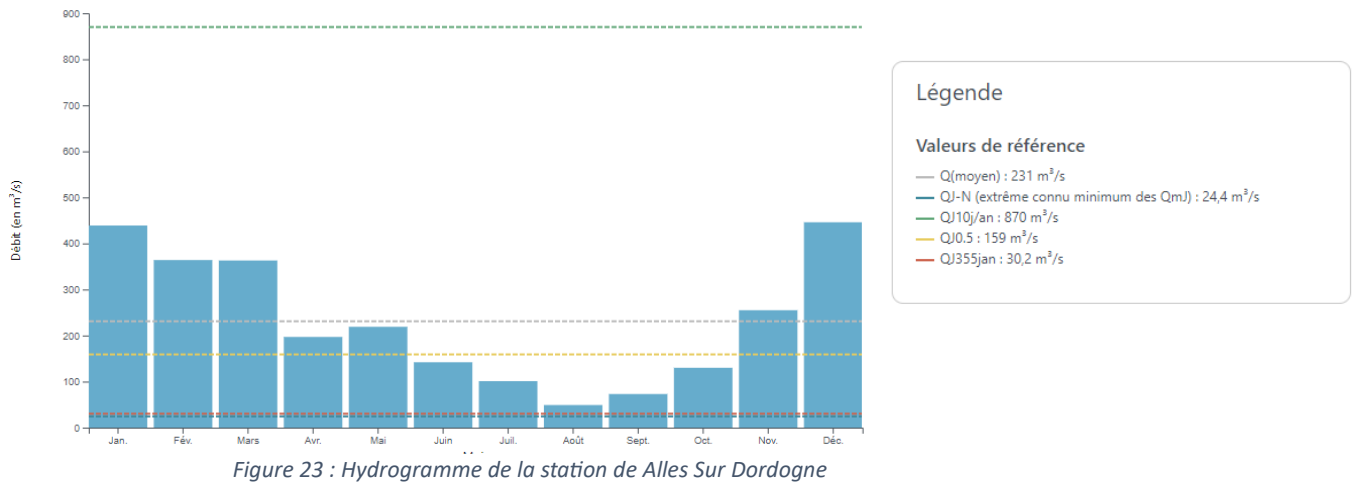


Figure 23 : Hydrogramme de la station de Alles Sur Dordogne

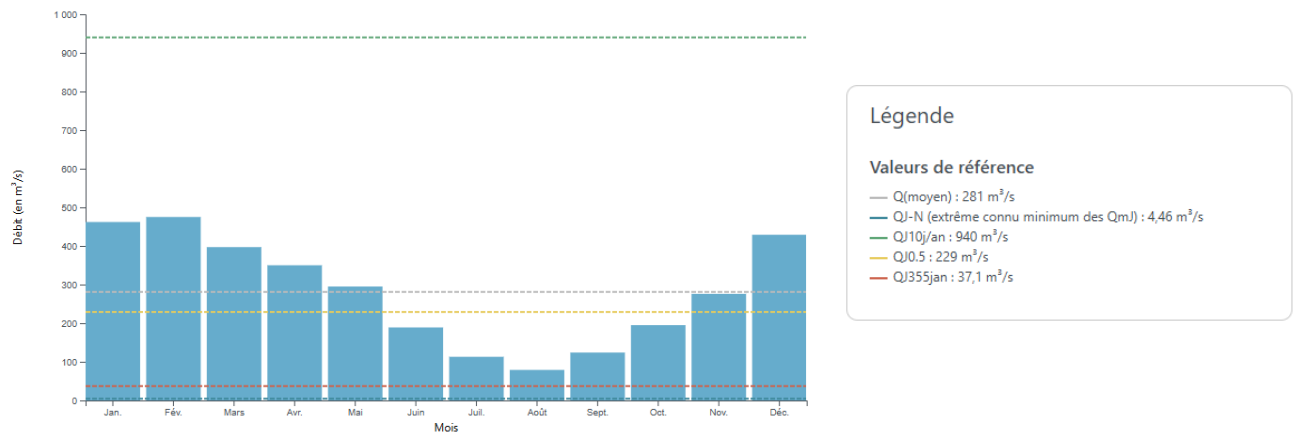


Figure 24 : Hydrogramme de la station de Bergerac

Affluents principaux

La Couze, la Conne, le Caudeau.

Iles et Ilots

Ilots du TCC de Mauzac, ile de la Pelouse, iles de la Yerle, petits ilots de Lalande, ilots de Sors.

Qualité

L'activité industrielle est principalement orientée vers l'agroalimentaire (activité vitivinicole, conserverie), la chimie et la papèterie. Les principaux rejets (hors activité vinicole) s'effectuent dans la Dordogne au niveau des pôles industriels de Bergerac. Ils sont essentiellement chargés en matières organiques.

L'état global est jugé moyen, tout comme l'état chimique et écologique sur les trois stations sur ce secteur : Trémolat, Cours de Pile et Bergerac.

L'état chimique est considéré bon à très bon sur tous les paramètres hormis la température qui décline chacune des stations. Ces températures élevées s'expliquent par la présence des barrages au fil de l'eau avec des retenues peu profondes à l'inertie thermique faible, des débits ralentis et des eaux déjà chaudes provenant de l'amont.

L'état écologique est moyen du fait des résultats de l'indice diatomées qui laisse supposer un enrichissement anormal en matière organique, azote ou phosphore plutôt en lien avec l'agriculture, l'industrie ou les assainissements sans pouvoir les différencier. Pour les polluants spécifiques, on note la présence de molécules d'herbicides plutôt associées aux grandes cultures.

Ecologie

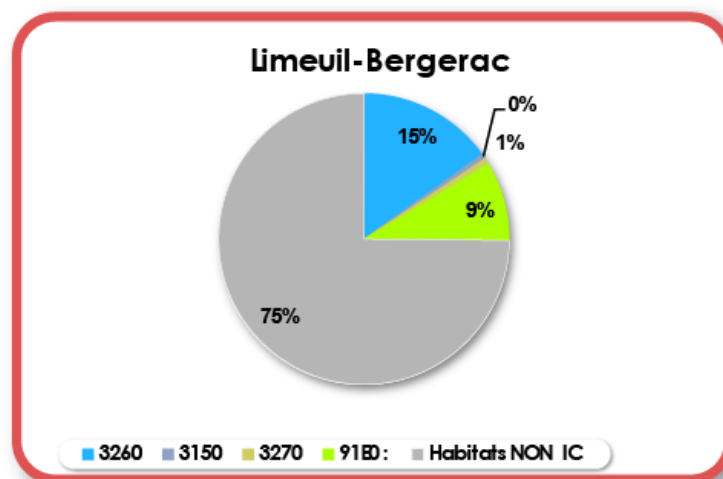


Figure 25 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Limeuil--Bergerac

Les habitats communautaires occupent 25 % de la surface de ce tronçon, mais les 4 habitats recensés sont dominés par les habitats aquatiques (3260-15 %) et les forêts alluviales à Aulne et à Frêne (91E0 9 %). Les deux autres habitats sont relictuels (forêts à bois durs, zones à mégaphorbiaies) et représentent 1,6 %. En effet, ce secteur est pauvre en zone d'interface entre les milieux aquatiques et terrestres.

Les principaux facteurs de dégradation de ces habitats sont liés au contexte géologique et urbain.

La bibliographie et les prospections de 2010, 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence 13 espèces d'intérêt communautaire :

- 7 poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose, Toxostome, Lamproie de Planer, Bouvière, Chabot
- 2 mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe
- 1 reptile : Cistude d'Europe
- 3 insectes : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin

Un bras mort sur les deux que comptent ce tronçon est en bon état car il a été restauré récemment.

Le bassin de la Dordogne fait partie du dernier système fluvio-estuarien qui abrite encore l'ensemble des espèces de poissons migrateurs amphihalins stricts d'Europe (Saumon atlantique, Anguille européenne, Grande alose, Alose feinte, Lamproie marine, Lamproie fluviatile et Esturgeon européen). Leur préservation représente des enjeux très forts, au niveau écologique, patrimonial, social et économique. Cependant, une nette régression de ces espèces est constatée depuis plusieurs années, au point que l'état de conservation de la plupart d'entre elles apparaît aujourd'hui particulièrement inquiétant.

Pour la plupart des poissons migrateurs de la Dordogne, les trois barrages du bergeracois représentent des points particulièrement stratégiques. Bien que des frayères à Grande alose et Lamproie marine aient été identifiées sur ce tronçon (20 ha soit 2,7 % du tronçon), les meilleures zones de reproduction de ces deux espèces et la totalité des habitats favorables à la reproduction du Saumon atlantique se trouvent en amont de ces ouvrages. Ces barrages sont tous équipés de dispositifs de franchissement à la montaison (passes à poissons) mais leurs efficacités s'avèrent insuffisantes. Pour reprendre l'exemple du Saumon, un peu moins de 40 % des géniteurs en montaison parviennent à franchir ces trois ouvrages, ce qui remet en question la possibilité pour cette population de se maintenir. Au niveau de la dévalaison, un seul ouvrage (Tuilières) est équipé d'un dispositif. Celui-ci ne concerne que les smolts (juvéniles de saumons) et les anguilles et il est toujours en cours d'évaluation.

Les difficultés de franchissement piscicole causées par les barrages du Bergeracois, contraignent la Grande alose et la Lamproie marine à se reproduire sur des frayères dites « forcées » au pied des ouvrages, faute d'accès aisé aux habitats de reproduction situés en amont.

Enfin, au niveau de la continuité sédimentaire, un déficit marqué en sédiments grossiers (graviers, galets) a été constaté sur les premiers kilomètres situés à l'aval de chacun des ouvrages ce qui a un impact sur la qualité et la quantité de frayères disponibles.

Depuis quelques années, un impact significatif du Silure sur plusieurs espèces de migrateurs a été mis en évidence. Dans le cadre d'un Protocole régional destiné à favoriser les actions pour réduire l'impact du Silure sur les migrateurs (2025-2030), des expérimentations de gestion par pêches de prélèvement sont réalisées depuis 2020. Elles consistent à prélever des silures, avec des techniques de pêche sélectives, sur des sites stratégiques comme l'aval proche des obstacles et les frayères, pour évaluer l'effet sur les migrateurs. Ces opérations sont en cours de réalisation et d'évaluation.

Par ailleurs, on retrouve sur ce tronçon les espèces exotiques végétales envahissantes inventoriées sur le secteur amont : Renouée du Japon, Jussie à grandes fleurs, Jussie à petites fleurs, Robinier faux-

acacias, Erable negundo, Ailante glanduleux, Buddleja de David... Étant donné l'ampleur de la colonisation des abords du cours d'eau par les espèces exotiques envahissantes et la stabilisation ancienne du lit de la rivière, la principale composante encore améliorable de l'hydrosystème dans le secteur d'étude réside dans les formations végétales riveraines. La gestion des rives de la Dordogne doit donc prioritairement viser à renforcer la diversité et la typicité des habitats végétaux tout en limitant la propagation des essences invasives.

Le tronçon court-circuité de Mauzac est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour une superficie d'environ 15 ha dans l'objectif de sauvegarder des habitats préférentiels d'oiseaux.

La stratégie foncière du LIFE a identifié 2 grands ensembles sur ce tronçon pour un total de 240 ha comprenant des concentrations d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est un secteur où on dénombre 18 prises d'eau agricole et une 4 prélèvements industriels dans la nappe phréatique ou dans les eaux de surface pour un volume supérieur à 8,5 millions de m³.

Contexte riverain

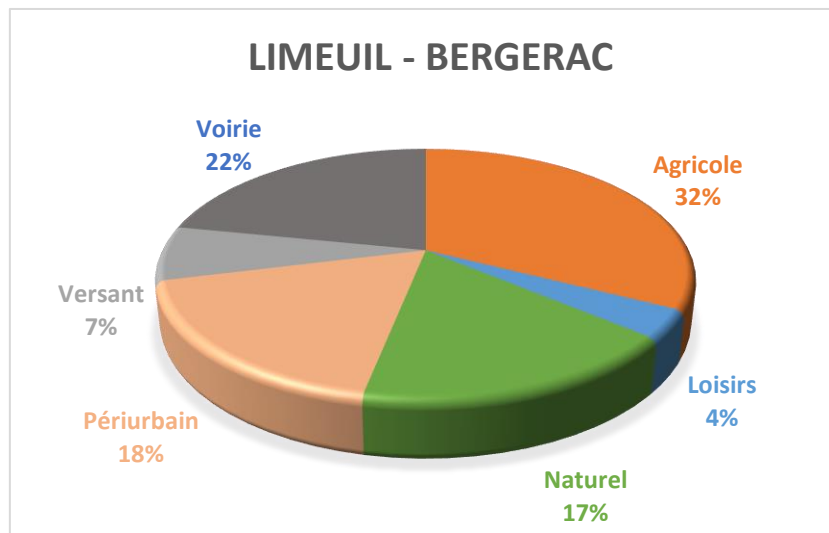


Figure 26 : Occupation des marges riveraines

Dans ce secteur, la voirie et les zones urbaines occupent 30 % des marges. En ajoutant les 32 % occupés par des espaces agricoles, essentiellement les grandes cultures, c'est près de 2/3 des espaces riverains qui sont anthropisés. Au droit de ces espaces, les ripisylves sont inexistantes et souvent réduites à un cordon rivulaire, souvent gérées en mode « espace jardiné/paysagé ».

Quelques espaces naturels sont encore présents, 17 % auxquels s'ajoutent les versants et doivent faire l'objet d'une gestion conservatoire.

Ce secteur très urbanisé cumule les incivilités et les mauvaises pratiques nuisibles aux milieux naturels : gestion des ripisylves à l'épaveuse, coupe à blanc, plantations inadaptées, dépôts de gravats et de déchets domestiques ou issus de la construction.

Par ailleurs, certaines marges riveraines du domaine public fluvial sont occupées irrégulièrement par des riverains qui y ont installé des peupleraies ou des vergers de noyers. Ces occupations couvrent 12 ha dont 9 ha de peupleraies et 3 ha de noyeraies.

Sites restaurés ou gestion en cours

Convention bergeracoise : elle a été mise en place pour réduire l'impact des trois ouvrages du Bergeracois (Mauzac, Tuilières et Bergerac) sur les poissons migrateurs, la convention a été signée le 26 novembre 2020 par : Électricité de France (EDF), l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Office français de la biodiversité (OFB), EPIDOR (Établissement public territorial du bassin de la Dordogne), l'État.

Bras mort des Bouyguettes : restauration du bras mort et travaux complémentaires sur la connexion à la Dordogne, sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE Rivière Dordogne en 2023-2024. Surface : 1,7 ha.

Passe de Mauzac : travaux réalisés par EDF en 2020 pour répondre à des obligations réglementaires de résultat concernant le franchissement des poissons. Ces travaux n'ont pas été réceptionnés à ce jour. Sur cet ouvrage, l'expérimentation de lâchers de débits d'attrait au droit de la passe de Mauzac a été un succès. Ces lâchers sont intégrés à la convention bergeracoise.

Ouvrages

Tableau 21 : caractéristiques des seuils

Barrage et retenue de Mauzac	
Hauteur	5,8 m
Largeur	280
Longueur de la retenue	3,5 km
Puissance	13.2 MW
Franchissement	Passe à bassins – 1986 avec système de comptage Passe à ralentisseurs – 1950 Rampe Anguilles 2006 Passe à bassins - 2020
Aménagement particulier	Prise d'eau canal de Lalinde en rive droite
Barrage de Tuilières	
Hauteur	19,3m
Largeur	105 m
Longueur de la retenue	8 km
Puissance	32 MV
Franchissement	Ascenseur à poissons en rive droite + passe à bassins avec système de comptage Passe à anguille en rive gauche avec système de comptage Masque guideau pour la dévalaison des smolts
Aménagement particulier	Sortie du canal de Lalinde en rive droite TCC de 900 m
Barrage de Bergerac	
Hauteur	5.4 m
Largeur	165 m
Longueur de la retenue	5,85 km
Puissance	1,4 MW
Franchissement	Passe à bassin en rive droite Passe à Anguille en rive gauche

Activités économiques et de loisirs

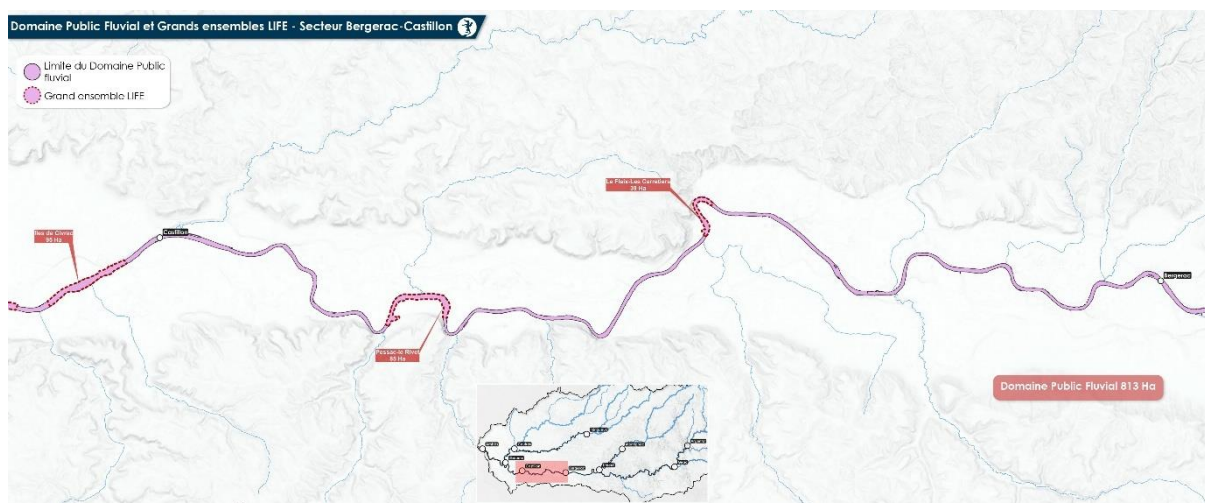
Ce secteur concentre une zone urbaine, des industries du papier et des explosifs, des grandes cultures et de la vigne. Le vignoble de Bergerac est un acteur majeur de l'économie locale, produisant des vins AOC renommés, comme les Bergerac rouges, blancs et rosés, ainsi que les Monbazillac (célèbres vins liquoreux).

La Dordogne reste une rivière importante pour la pêche professionnelle et amateur aux engins ou à la ligne. Elle est connue pour ses poissons comme le Sandre, le Brochet, la Carpe et le Silure.

Le tourisme est une composante économique qui reste importante et l'aéroport y contribue.

Enfin l'hydro-électricité avec les 3 barrages gérés par EDF constituent des marqueurs économiques importants sur la rivière.

IV. La Dordogne entre Bergerac et Castillon



Hydromorphologie

Tableau 22 : Chiffres clés du tronçon Bergerac-Castillon

Longueur	57.5 km	Nombres îles/Ilots	9
Superficie	813 ha	Superficie îles/Ilots	7.85 ha
Largeur min et max	120-250 m	Superficie radiers	198.17 ha
Pente	0,007 %	Superficie biefs lents	473.03 ha
Affluents principaux	8	Bras secondaires	11
		Bras morts	18
Nbre de protection de berges	25	Surface bras morts	6,84 ha
Linéaire protection de berge	4271 m	Grands ensembles LIFE	2 secteurs/196 ha

La Dordogne conserve ici une certaine liberté d'écoulement alternant plus de biefs lents que de radiers, mais favorisant toutefois le renouvellement des substrats et des peuplements végétaux grâce aux variations hydrologiques naturelles. Ce dynamisme hydromorphologique, combinant érosion et sédimentation, enrichit la diversité physique du lit mineur et renforce l'attractivité du milieu pour la faune aquatique.

Le tronçon Bergerac-Castillon abrite une mosaïque de milieux annexes (bras morts, mares temporaires, chenaux de crue), façonnés par les crues successives et essentielles à la naturalité de la rivière. La majorité des bras morts sont souvent en cours de déconnexions ou déjà déconnectés. Les îles et îlots, bien que parfois perçus comme des obstacles, constituent des refuges pour la biodiversité et des éléments emblématiques du paysage fluvial.

Toutefois, malgré son dynamisme, la Dordogne présente une stabilité morphologique notable, en raison de contraintes naturelles (affleurement rocheux) et humaines. Les processus érosifs y sont limités et souvent liés à des facteurs anthropiques (mauvaises pratiques de gestion, protection et aménagement imperméabilisant, ruissellement).

Cependant, les extractions de granulats passées, plus de 3.2 millions de mètres cubes extraits et le blocage du transit sédimentaire liés aux 3 barrages du Bergeracois ont profondément altéré l'équilibre morphodynamique, entraînant des processus d'incision et d'enfoncement du lit. Ces phénomènes ont

contribué à l'abaissement de la nappe phréatique, perturbant la végétation riveraine en favorisant l'assèchement des sols et la disparition des formations humides. De nombreuses annexes hydrauliques se sont déconnectées du lit principal, et les zones alluviales autrefois ouvertes ont été colonisées par des essences invasives comme l'érable negundo.

Avec le secteur de la Dordogne entre Castillon et Ambès, c'est le secteur qui abrite le moins d'habitats d'intérêt communautaire (75% de milieux NIC) compte-tenu de la forte artificialisation du lit majeur.

Débits

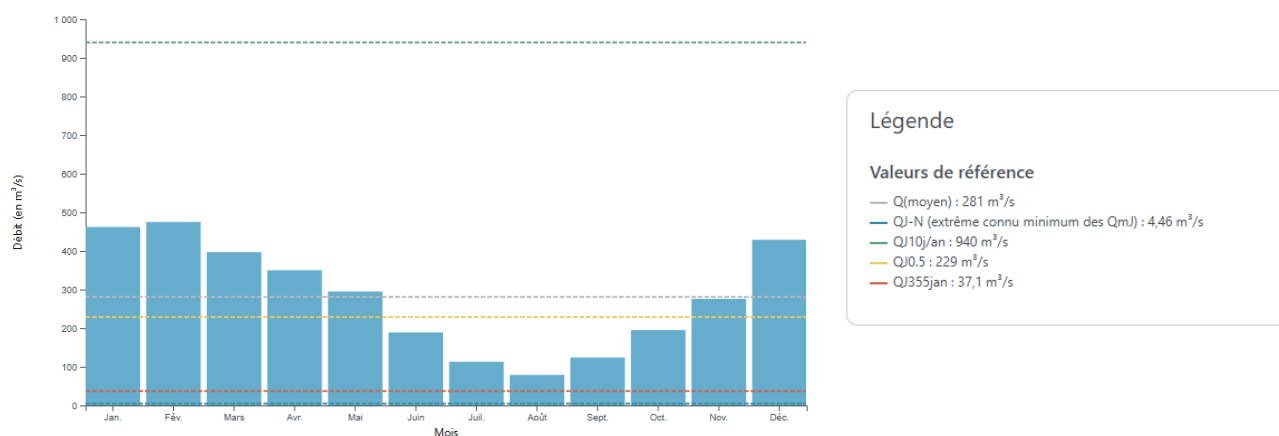


Figure 27 : Hydrogramme de la station de Bergerac

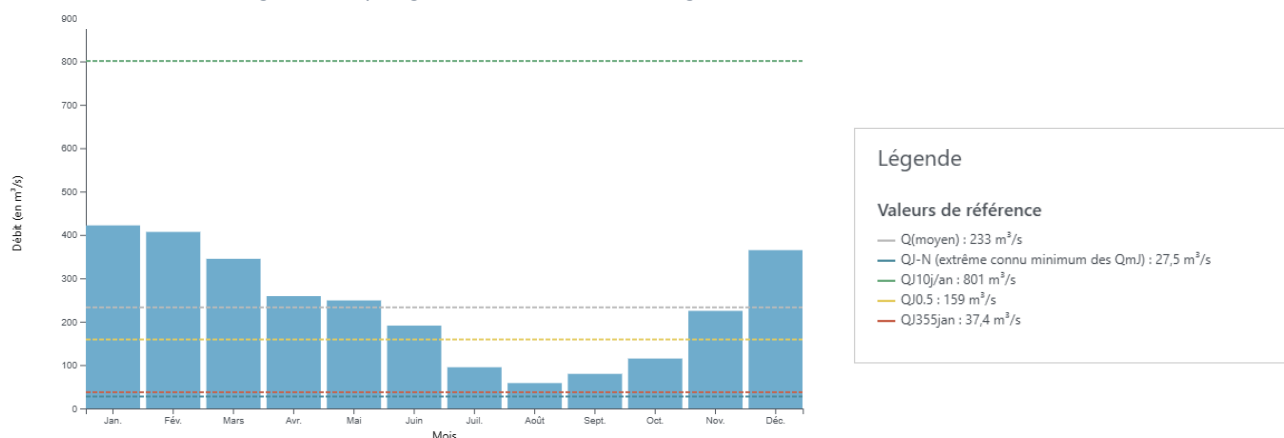


Figure 28 : Hydrogramme station de Lamonzie-Saint Martin

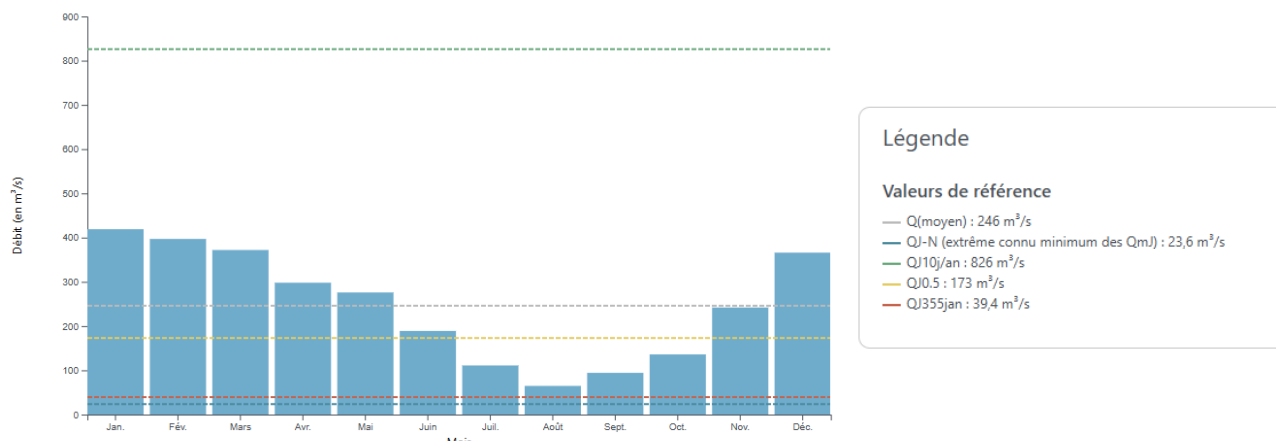


Figure 29 : Hydrogramme de la station de Pessac Sur Dordogne

La Dordogne, entre Bergerac et Castillon-la-Bataille, présente des débits qui varient au fil des saisons. Le débit moyen annuel est estimé à 281 m³/s à Bergerac, 233 m³/s à Lamonzie St Martin et enfin 241 m³/s à Pessac sur Dordogne. Les deux dernières stations sont plutôt cohérentes par rapport à celle de Bergerac, en lien probable avec son positionnement dans un plan d'eau contrôlé par le barrage de Bergerac.

Les hautes eaux se produisent généralement de décembre à avril, avec des débits mensuels moyens oscillant autour de 400 m³/s, atteignant un pic entre décembre et mars. En période d'étiage, notamment en août, le débit moyen varie autour des 50 m³/s.

C'est le secteur où l'on compte le plus grand nombre de prises d'eau en rivière, près de 122 prises d'eau, tous usages disposant d'un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire, 46 points de prélèvements soumis à redevance de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec un pic de consommation en saison d'irrigation des grandes cultures ou des vergers. Une nouvelle tendance conduit à des prélèvements hivernaux très importants pour lutter contre le gel lors de la floraison dans les vergers.

Qualité

Trois stations de l'Agence de l'Eau fournissent des données de qualité des eaux : Saint Pierre d'Eyraud, Le Fleix et Pessac. Les trois donnent des résultats similaires, c'est-à-dire un état global moyen déclassé par un état écologique moyen et un état chimique bon. Les polluants spécifiques sont classés bons.

L'état écologique est moyen du fait des résultats de l'indice diatomées. Cela laisse supposer un enrichissement anormal en matière organique, azote ou phosphore plutôt en lien avec l'agriculture, l'industrie ou les assainissements sans pouvoir les différencier. La succession de villes et villages en bordure avec leur système d'épuration, les rejets d'eaux pluviales, les entreprises agroalimentaires ou l'assainissement non collectif peut expliquer le résultat moyen de l'indice diatomées (23 rejets inventoriés).

L'état chimique est qualifié de bon et les paramètres sont considérés bon à très bon. Pour les polluants spécifiques, on note la présence de molécules d'herbicides, d'insecticides et de fongicides, mais ne dégradant pas la masse d'eau de ce point de vue, probablement en lien avec la présence de vergers, de vignes et de grandes cultures.

Affluents

Gardonnette, Seignal, Eyraud, Estrop, Lidoire, Soulège, Gammage, Engranne.

Ecologie

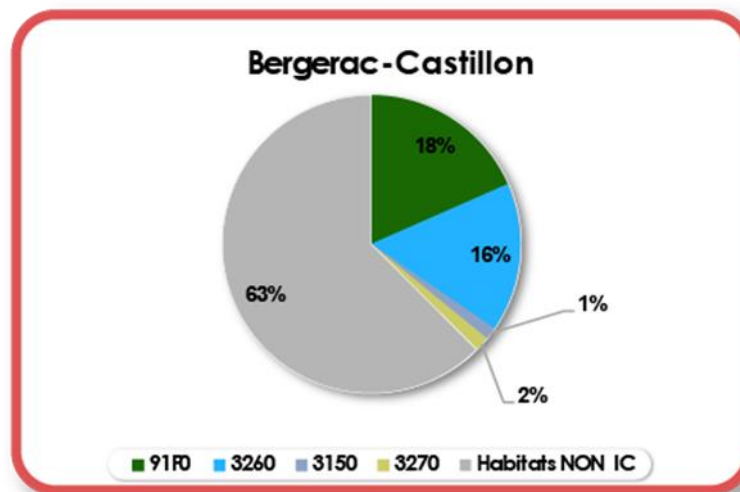


Figure 30 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Bergerac-Castillon

Les habitats communautaires occupent 37,55 % de la surface de ce tronçon, mais 2 habitats dominent, les habitats aquatiques (3260-16%) et les forêts alluviales à Aulne et à Frêne (91E0-18%). Sous l'effet des débordements et submersions, s'établissent naturellement en rive de véritables successions végétales variées, sources de diversité biologique, de valeur ajoutée en terme paysager, puis de meilleure garantie pour la tenue des berges.

Deux autres habitats sont relictuels (3150-les bras morts, 3270-les berges vaseuses exondées) avec une représentativité de 3 %. Ceci s'explique par la faible représentation d'annexes hydrauliques en bon état (bras morts et bras secondaires) dans ce secteur. Les espèces pionnières (herbacées hygrophiles et formations à bois tendres telles que les saulaies arbustives et buissonnantes) sont tout à fait communes aux abords de l'eau.

Les habitats sont considérés moyennement à fortement dégradés. Les principaux facteurs de dégradation sont liés au contexte agricole et urbain :

- L'incision du lit a entraîné la déconnexion de la quasi-totalité des bras morts du secteur. Deux sont en bon état car ils ont bénéficié de travaux de restauration.
- Le manque de dynamique fluviale, qui fragilise les forêts alluviales ;
- Des pratiques de gestion inadaptées (aménagement et entretiens négligeant la végétation riveraine). Les abords de la Dordogne tendent à se transformer en espaces aménagés et artificialisés, s'éloignant des dynamiques naturelles. Souvent simplifiés et appauvris par des modes de gestion inadaptés, ces milieux riverains perdent progressivement leurs caractéristiques essentielles. Cette évolution compromet leur rôle écologique fondamental : diversité et organisation des formations végétales, fonction de corridor biologique et capacité à atténuer les effets des crues ;
- La colonisation par des espèces exotiques envahissantes, favorisées par certaines activités humaines (remblais, déboisements, défrichages) : Renouée du Japon, Jussie à grandes fleurs, Jussie à petites fleurs, Robinier faux-acacia, Erable negundo, Ailante glanduleux, Buddleias de David, Azolla fausse fougère, Canne de Provence, Sumac de Virgine, Concombre anguleux. A noter que le Silure est un sujet de préoccupation majeure pour les acteurs de la pêche et de

la restauration des migrateurs amphihalins. La prédation qu'il exerce sur les poissons migrateurs en pied de barrage, et plus particulièrement sur les lamproies au niveau des frayères forcées, contribue fortement à menacer l'avenir de ces espèces sur l'axe Dordogne ;

- L'impact des activités humaines : eutrophisation, anthropisation des berges, réduction des crues ;
- Des incivilités : ce secteur proche de zones urbaines cumule également les incivilités, comme le secteur Limeuil-Bergerac notamment en matière de déchets domestiques ou végétaux.

La bibliographie et les prospections de 2010, 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence 28 espèces d'intérêt communautaire. Parmi elles :

- 8 poissons : Esturgeon européen, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande alose, Alose feinte, Bouvière, Chabot
- 2 mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe
- 1 reptile : Cistude d'Europe
- 2 insectes : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure

La stratégie foncière du LIFE a identifié 2 grands ensembles sur ce tronçon pour un total de 196 ha comprenant des concentrations d'habitats d'intérêts communautaires.

Comme évoqué dans l'état des lieux du secteur Limeuil-Bergerac, le franchissement des trois barrages du bergeracois présente un enjeu important pour la reproduction des populations de Lamproie marine et de Grande alose. Les difficultés de franchissement que rencontrent ces espèces les conduisent à se reproduire à l'aval du barrage de Bergerac, sur des « frayères forcées ».

De plus le déficit marqué en sédiments grossiers (graviers, galets) est particulièrement pénalisant pour les individus d'espèces comme la Grande alose qui ne sont pas parvenus à franchir ces obstacles et qui cherchent à se reproduire sur ces secteurs. Il a été précisément chiffré pour le tronçon Prigonrieux-Bergerac qui comprend les trois principales frayères forcées de Grande alose du bassin. Le suivi des substrats a montré qu'entre 1984 et 2025 (soit en 40 ans) la surface en galets a nettement diminué (-3,45 ha soit -9 %) au bénéfice de la roche mère, substrat défavorable à la reproduction des espèces piscicoles et globalement beaucoup moins biogène (IDRA, 2025). Ce constat s'explique en grande partie par une altération du transit en sédiments causée par les ouvrages du bergeracois. Pour le moment, aucun dispositif ni protocole de gestion n'a encore été mis en place pour restaurer le transit sédimentaire au niveau de ces ouvrages.

Sur la partie aval de la Dordogne, les poissons migrateurs sont confrontés à la chaîne de barrages du Bergeracois. Les passes à poissons situées sur ces barrages présentent une efficacité insuffisante. Une part importante de la population de Grande alose et de Lamproie marine est par conséquent contrainte de se reproduire à l'aval de ces ouvrages. C'est aussi dans ce secteur que la population de silures prospère et exerce une prédation importante au droit du barrage de Bergerac et sur les frayères en aval lors des rassemblements de lamproies sur les sites de fraie. En raison de l'effet conjoint d'anciennes extractions de granulats et de l'altération du transport sédimentaire liés à ces barrages, les frayères forcées utilisées par ces poissons présentent aujourd'hui un important déficit en sédiments grossiers. On dénombre 9 ha de frayères forcées en forte régression sur 4 sites, en aval de Tuilières et de Bergerac. La surface potentielle de frayères sur lesquelles des aloses ou des lamproies ont été contactées représente 76 ha (Source DOCOB Natura 2000 en Aquitaine).

Les acteurs qui participent à la gestion des poissons migrateurs du bassin partagent le fait que l'amélioration de la continuité piscicole au niveau des trois barrages du bergeracois (à la montaison et à la dévalaison), la restauration des habitats et en particulier des frayères forcées d'aloses et de lamproies, ainsi que la gestion du Silure notamment à l'aval proche des ouvrages, sont des voies de travail prioritaires.

La restauration des frayères forcées par apport de sédiments grossiers est une solution palliative, mais indispensable en l'état actuel, pour la survie de ces espèces sur l'axe Dordogne.

Contexte riverain

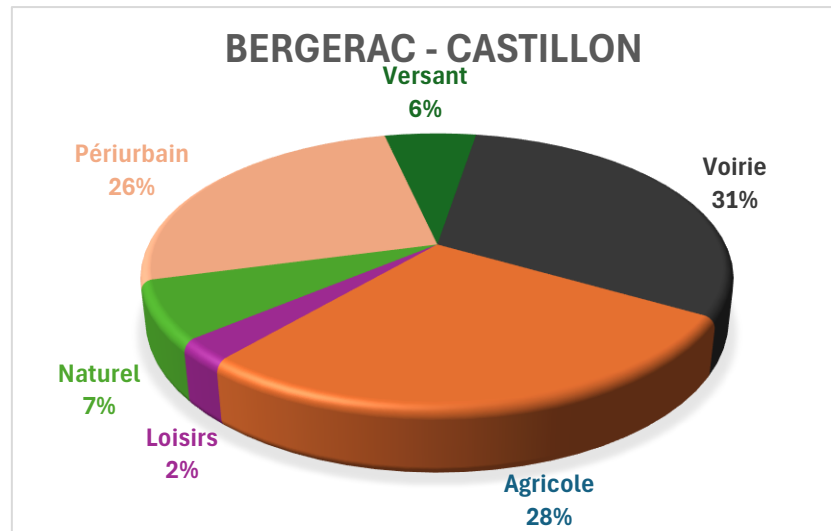


Figure 31 : Occupation des marges riveraines

Il s'agit d'un secteur où les marges riveraines sont fortement anthropisées, avec près de 85 % du linéaire occupé par des terres agricoles, des zones périurbaines ou des infrastructures routières. Dans ces zones, les ripisylves subissent des pressions importantes : elles font souvent l'objet de pratiques inadaptées, sont fragmentées, voire dégradées par la présence d'espèces exotiques envahissantes. Lorsque la ripisylve s'élargit au-delà d'un simple cordon, on retrouve toutefois des configurations plus naturelles, bien que rares.

Les espaces naturels encore présents représentent environ 7 % du linéaire, et nécessitent une gestion conservatoire pour préserver leur valeur écologique.

Par ailleurs, l'artificialisation des berges se poursuit, notamment avec le développement des véloroutes, qui contribuent à imperméabiliser certains des derniers secteurs encore non anthropisés en bord de rivière.

Des portions de berges du domaine public fluvial ont été appropriées de manière irrégulière par des riverains, qui y ont implanté des peupleraies ou des vergers de noyers. Ces occupations concernent une superficie totale de 8 ha, répartis entre 6 ha de peupleraies et 2 ha de vergers.

Sites restaurés

Frayères des Nebouts : projet de restauration de frayères à Grande alose et à Lamproie marine en aval de Bergerac en utilisant des granulats piégés dans la retenue du barrage de Mauzac, porté par EPIDOR dans le cadre du LIFE Rivière Dordogne, programmé en 2025-2026. Surface attendue : 2 ha.

Forêt alluviale de Prigonrieux : restauration d'une forêt alluviale par EPIDOR en 2018 : Surface 1 ha.

Bras du Rivet : Travaux de restauration d'une annexe fluviale sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2014. Surface : 0,4 ha.

Iles du Fleix : Travaux de restauration d'une annexe fluviale sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne en 2015. Surface : 1,2 ha.

Bras des Carretiers : restauration du bras mort sous maitrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE rivière Dordogne 2021. Surface : 2,5 ha.

Bras mort de Lamonzie : restauration du bras mort sous maitrise d'ouvrage de la communauté de communes Bergerac Pourpre en 2009 et 2010 dans le cadre de son programme d'action. Surface : 0,2 ha.

Bras mort de la Croix-Bernède : restauration du bras mort sous maitrise d'ouvrage EPIDOR dans le cadre du LIFE rivière Dordogne 2024-2025. Surface : 3 ha.

Ouvrages

Le tronçon compte 11 ponts, la véloroute Bergerac–Prigonrieux en cours de développement vers la Gironde, ainsi que 23 cales et 13 quais, témoins du passé de la navigation sur la Dordogne.

Activités économiques et de loisirs

Comme mentionné précédemment, les principales activités du secteur concernent l'agriculture, avec la présence de vignes, de vergers et de grandes cultures.

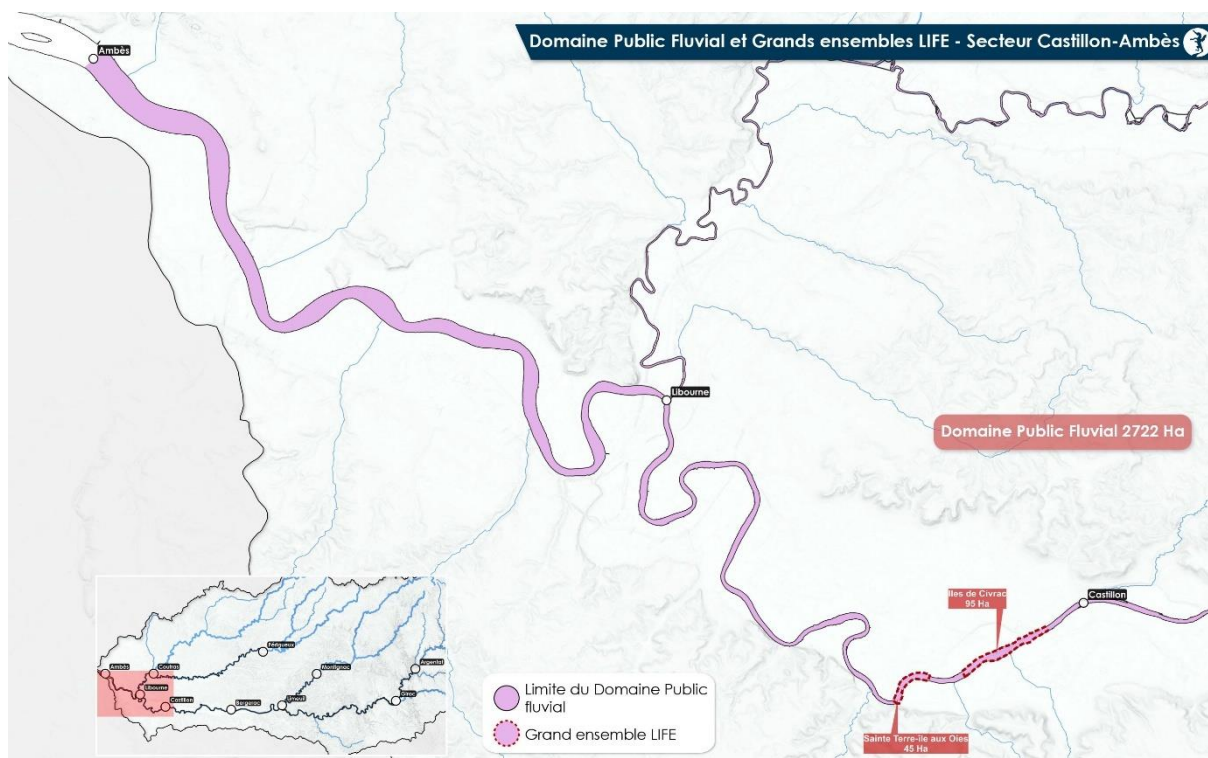
Le tourisme y est également développé, avec la présence de 2 baignades aménagées, 6 haltes nautiques et 2 loueurs de canoës qui exercent sur ce tronçon.

La pêche de loisirs reste bien ancrée dans ce secteur, tout comme la pêche amateur et professionnelle aux engins. Bien que le secteur soit encore classé parmi les voies navigables, la navigation y est aujourd'hui très limitée et principalement représentée par les embarcations motorisées des pêcheurs.

Tableau 23 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupation	Nombre
Aire de stationnement	1
Escalier	11
Flotte de bateaux	1
Installation à usage de chasse	1
Installation d'accostage	13
Mise à l'eau	2
Ouvrage de protection en génie civil	1
Ouvrage de protection en génie écologique	1
Poste de pêche	2
Prise d'eau à usage industriel ou commercial	2
Prise d'eau agricole	66
Prise d'eau et rejet	3
Rejet	11
Réseaux	5
Terrain agricole pour plantation ou culture	1
Terrain industriel	1
Terrain ou équipements publics et de loisirs	4
Terrain ou installation à usage commercial saisonnier	1
Terrasse	2
Travaux de restauration	1
Total général	130

V. La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron



Hydromorphologie

Tableau 24 : Chiffres clés du tronçon Castillon-Ambès

Longueur	72.8 km	Nombres îles/Ilots	8
Superficie	2722 ha	Superficie îles/Ilots	24,76 ha
Largeur min et max	140-1000 m	Superficie radiers	13.09 ha
Pente	0,007 %	Superficie biefs lents	2621.31 ha
Affluents principaux	7	Bras secondaires	4
		Bras morts	2
Nombre Protection de berges	8	Surface bras morts	1,2 ha
Linéaire protection de berge	1432 m	Grands ensembles LIFE	2 secteurs/209 ha

Le tronçon de la Dordogne entre Castillon-la-Bataille et Ambès marque la transition vers l'estuaire de la Gironde. Cette portion, d'environ 80 km, est caractérisée par un élargissement du lit, une faible pente et une forte influence des marées, notamment à partir de Libourne.

La dynamique fluviale du secteur a également été fortement altérée par les interventions humaines. Les anciennes extractions de granulats, plus de 2,2 millions de mètres cubes entre Castillon et Libourne, combinées aux effets des barrages en amont, ont perturbé l'équilibre morphologique du lit en limitant l'apport naturel de sédiments. Cela a entraîné une incision du lit fluvial, provoquant l'abaissement de la nappe phréatique et la déconnexion progressive des annexes hydrauliques, essentielles à la biodiversité. Deux bras morts et 4 bras secondaires sont recensés sur ce secteur.

L'aménagement ancien et généralisé des berges, par des enrochements et la présence de quais, a rigidifié les berges et réduit la dynamique naturelle du fleuve. Ces aménagements accentuent

l'artificialisation du paysage fluvial. À partir de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, les deux rives sont endiguées, ce qui restreint également la mobilité latérale du cours d'eau.

Par ailleurs, la combinaison d'un substrat vaseux, d'une faible pente et de l'influence des marées entraîne une forte turbidité, particulièrement marquée en aval de Sainte-Terre, en raison de la remise en suspension des particules fines.

Les palus et estayes, qui bordent la vallée, abritent un réseau de canaux régulés par des ouvrages hydrauliques en plus ou moins bon état. Le manque d'entretien de certaines structures accentue l'envasement et la stagnation des eaux.

L'influence de l'amplitude des marées modifie le fonctionnement hydrologique, avec des flux alternés de sédimentation et d'érosion. Le mascaret, bien présent dans ce secteur, amplifie ces effets et contribue à la reconfiguration du lit. Le mascaret sape les aménagements de protection de berge induisant une réponse aménagiste.

Débits

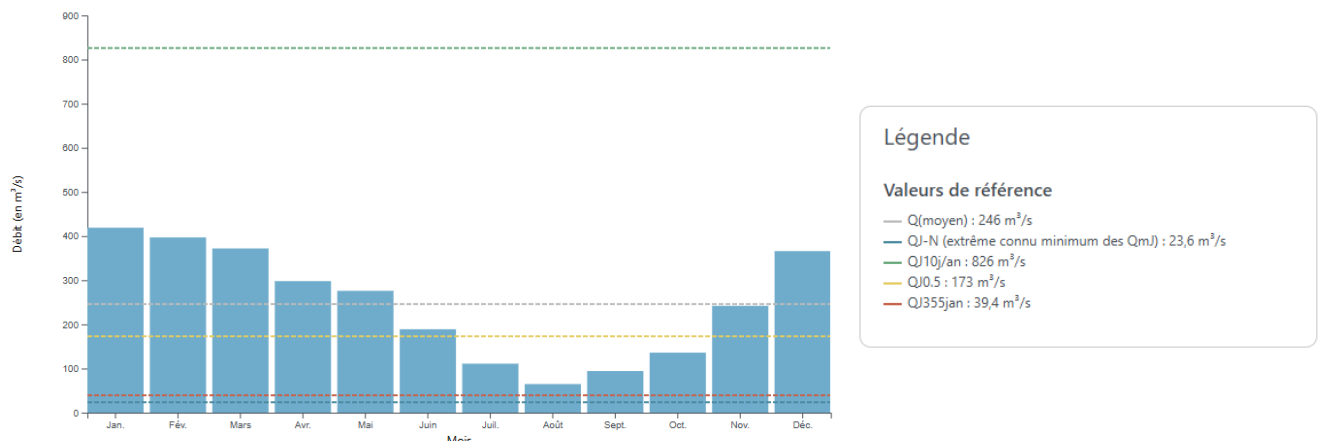


Figure 32 : Hydrogramme de la station de Pessac sur Dordogne

Entre Castillon-la-Bataille et Ambès, la Dordogne subit une transition progressive vers un régime estuarien, où l'influence des marées devient prépondérante. Son débit moyen annuel est de 246 m³/s à Pessac Sur Dordogne, mais cette valeur devient plus variable en aval en raison des échanges avec l'estuaire.

Durant les hautes eaux, de décembre à avril, les débits mensuels peuvent atteindre 800 m³/s, entraînant un fort renouvellement des eaux et une mobilisation importante des sédiments. En période d'étiage, notamment en été, le débit peut chuter sous 50 m³/s, augmentant le risque de salinisation dans les secteurs les plus avals.

L'influence de la marée devient significative à partir de Sainte Terre, avec une inversion périodique du courant sous l'effet des marées. Cette dynamique rend les débits fluctuants et accentue la présence du bouchon vaseux, dont l'extension varie selon les conditions hydrologiques. Le mascaret, qui remonte jusqu'à Moulon, perturbe ponctuellement le niveau d'eau et accentue l'érosion des berges.

Qualité

Il n'existe pas de station qualité suivie par l'agence de l'eau en aval de Pessac sur Dordogne et peu de données sont disponibles. Cette masse d'eau est classée en état écologique moyen sans état chimique et sans pression définie.

L'évolution progressive vers le milieu estuarien est marquée par des échanges entre eaux douces et eaux salées. Cette transition, couplée aux impacts des activités humaines présentes, influe directement sur la qualité des eaux, qui présente un état contrasté selon les paramètres évalués.

Sur ce secteur, le fleuve présente une forte turbidité due à la mise en suspension des sédiments, notamment sous l'effet du courant de marée et du phénomène du bouchon vaseux. Ce phénomène est accentué par la forte turbidité due à la mise en suspension des sédiments notamment sous l'effet du courant de marée et du phénomène à l'origine du bouchon vaseux. La zone de rencontre entre eaux douces et eaux salées, marquée par ce bouchon, tend d'ailleurs à se déplacer vers l'amont à la faveur de l'incision du lit provoqué par les extractions passées de granulats. Cette turbidité entraîne une diminution de la lumière pénétrant dans la colonne d'eau, empêchant le phytoplancton de faire sa photosynthèse. L'oxygénation du milieu est également sujette à des fluctuations : en été, lorsque les températures augmentent et que les apports en matière organique sont plus importants, des déficits en oxygène peuvent être observés, fragilisant ainsi la biodiversité aquatique.

On peut supposer que les activités agricoles, essentiellement la viticulture, ont un impact sur la qualité des eaux via le ruissellement des terrains riverains et le lessivage lié au marnage : nitrates, phosphates, pesticides.

Les zones urbaines ont également un impact probable via les réseaux pluviaux et les eaux résiduaires urbaines (32 rejets inventoriés).

Une synthèse sur l'état des nappes d'eaux souterraines en Dordogne a révélé des dépassements des normes environnementales et de potabilité pour certains métaux lourds, tels que le cadmium, le chrome, le cuivre, le fer, le plomb, le manganèse, le mercure, le nickel et le zinc, dans la nappe des alluvions de la Dordogne entre 2008 et 2015.

Les analyses microbiologiques mettent en évidence une pollution bactérienne diffuse, liée aux rejets domestiques et aux systèmes d'assainissement parfois insuffisants. En période de fortes pluies, les débordements des réseaux d'eaux usées accentuent cette pollution, avec des pics de contamination ponctuels. La turbidité empêche l'action bactéricide des ultraviolets.

En période d'étiage, lorsque les débits fluviaux sont bas, l'intrusion saline peut remonter jusqu'à Saint-Émilion, modifiant les équilibres chimiques du milieu. Cette salinité croissante, couplée à la stagnation des masses d'eau, impacte les espèces d'eau douce et fragilise les habitats aquatiques.

Le bouchon vaseux, qui se forme sous l'effet des interactions entre les courants fluviaux et marins, concentre une grande quantité de particules fines en suspension. Il joue un rôle clé dans la remobilisation des polluants accumulés dans les sédiments, en particulier des pesticides et métaux lourds. Ainsi, même si les sources de pollution actuelles sont mieux maîtrisées, les contaminants hérités du passé continuent de peser sur la qualité de l'eau.

Au gré des flux et reflux, les pollutions s'accumulent localement dans un secteur qui met parfois plus d'un mois avant d'être évacué dans l'estuaire.

Ecologie

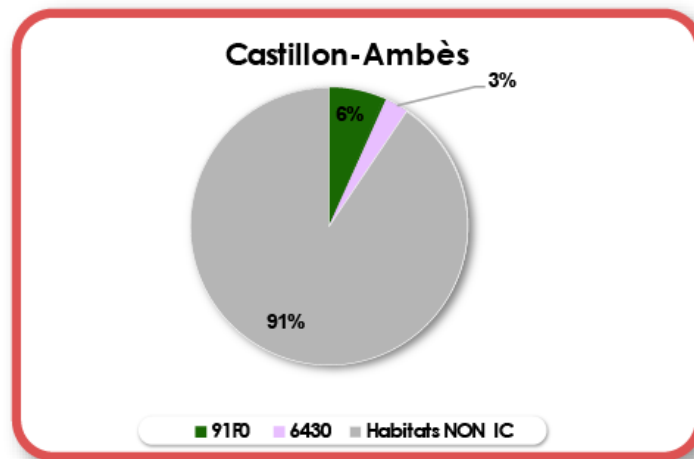


Figure 33 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Castillon-Ambès

Les habitats d'intérêt communautaire se réduisent fortement en aval de Castillon La Bataille, seulement 9% des habitats : les forêts alluviales et les mégaphorbiaies représentent respectivement 6% et 3%.

La bibliographie et les prospections de 2010, 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence 13 espèces d'intérêt communautaire :

- 8 poissons : Esturgeon européen, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande alose, Alose feinte, Anguille européenne.
- 2 mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe
- 1 reptile : Cistude d'Europe
- 2 végétaux : Angélique des estuaires et Cœnanthe de Foucaud

Les principaux facteurs de dégradation de ces habitats sont liés aux contextes agricole et urbain :

- Les extractions passées de granulats ont contribué à l'incision du lit, abaissant la nappe phréatique et fragilisant les forêts alluviales. Les zones humides, bras morts et anciens chenaux sont progressivement isolés du cours principal, affectant leur rôle de refuge pour la faune et de filtre naturel pour la qualité de l'eau. Les deux bras morts recensés dans ce secteur ne sont pas fonctionnels ;
- L'endiguement et l'aménagement des berges : ces aménagements limitent la dynamique naturelle de la Dordogne, freinant le renouvellement des habitats alluviaux et la diversité des écoulements ;
- La remontée du bouchon vaseux en lien avec les extractions passées : la présence dominante de substrats vaseux remontant au-delà de Sainte Terre, combinée à la mise en suspension des particules fines en raison du régime hydrologique perturbé, impacte les habitats aquatiques et les communautés biologiques. Cet envasement contribue à la disparition progressive des bancs de graviers et des zones favorables aux espèces aquatiques patrimoniales ;
- L'impact des activités humaines (rejets urbains, agricoles et industriels) se traduit par un enrichissement des eaux en nutriments. La présence de pesticides issus des cultures

viticoles et arboricoles environnantes ainsi que de métaux lourds en aval de Libourne constitue un autre facteur de dégradation des habitats aquatiques et alluviaux ;

- Des pratiques de gestion inadaptées : élimination de la végétation arborée, entretien des aubarèdes (risbermes) devant les ouvrages de protection contre les inondations, dépôt de remblais (déchets de construction) pour conforter les berges et dissémination d'invasives (Jussie à grandes et à petites fleurs, Renouée du Japon, Erable négundo, Canne de Provence, Laurier sauce, Laurier palme...) ;
- La prolifération du Silure inquiète les gestionnaires de la biodiversité, en raison de son impact sur les poissons migrateurs, ainsi que la pression de pêche exercée sur les populations de lamproies marines, de lamproies fluviatiles et de juvéniles d'anguilles.

Ce tronçon constitue un secteur important de transit pour tous les poissons migrateurs. Le silure, très présent, exerce une pression importante sur les populations de lamproies marines. Des prélèvements destinés à limiter cette pression sont réalisés par l'association départementale des pêcheurs professionnels de la Gironde.

Dans ce secteur, une faible portion de berge du domaine public fluvial est occupée irrégulièrement par 3 ha de plantations des peupleraies.

La stratégie foncière du LIFE a identifié 2 grands ensembles sur ce tronçon pour un total de 140 ha comprenant des concentrations d'habitats d'intérêt communautaire.

Affluents

Escouach, Gammage, Engranne, Isle, Gestas, Virvée, Moron.

Contexte riverain

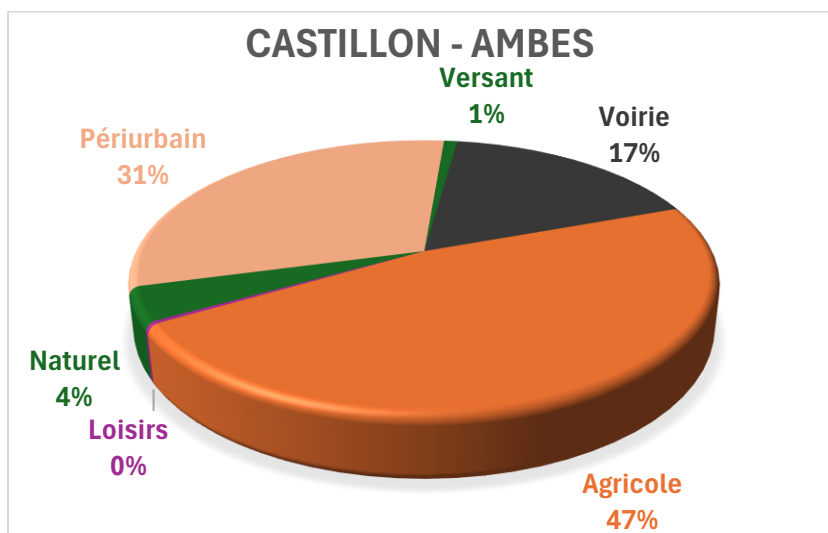


Figure 31 : Occupation des marges riveraines

Sans surprise, les marges riveraines sont occupées à 95% par des espaces urbains (31%), des zones agricoles (vignes et grandes cultures principalement-47%) et la voirie (17%). Les infrastructures routières représentent 16 % des occupations, soulignant le maillage dense de voies de communication à proximité de la rivière, ce qui augmente l'imperméabilisation des sols et le ruissellement. L'ensemble occupe 93% des terrains riverains et confirme la forte anthropisation du secteur. Cette forte présence de zones urbaines et résidentielles traduit une pression importante sur les milieux naturels et les berges

de la rivière, souvent soumises à des aménagements qui imperméabilisent les sols, augmentent le ruissellement et altèrent leur fonctionnalité.

La forte emprise agricole pose aussi la question des impacts sur la qualité de l'eau.

Les espaces naturels restent peu représentés, 6 % du linéaire. Cette faible proportion témoigne d'une marginalisation des zones naturelles et de l'intérêt de leur conservation.

Sites restaurés

Bras de Guilhem : Travaux de restauration du bras mort en 2014 sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Castillon Pujols dans le cadre de l'opération Initiative Biosphère Dordogne. Surface : 2,12 ha.

Berges à Sainte Terre : restauration d'une ripisylve en lieu et place d'un alignement de peupliers sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR en 2018 dans le cadre du PPG. Longueur : 50 ml.

Ouvrages

On dénombre 11 ponts, 17 ports, 14 quais et 30 cales de mise à l'eau dans ce secteur encore bien fréquenté par des bateaux de croisière et de plaisance (surtout en aval de Libourne).

Le système d'endiguement situé hors du domaine public fluvial présente un état général vieillissant et hétérogène. Si certaines sections restent opérationnelles, d'autres affichent des signes de dégradation, notamment au niveau des ouvrages hydrauliques, dont l'état est très variable. L'ancienneté de ces aménagements et le manque d'entretien entraîne une fragilisation progressive de l'ensemble, réduisant leur efficacité face aux crues et aux fluctuations hydrologiques de la Dordogne.

Activités économiques et de loisirs

L'activité agricole est dominée par les grandes cultures et les vignobles, qui structurent largement le paysage, comme évoqué précédemment dans le contexte riverain.

Le mascaret, phénomène naturel emblématique de la Dordogne, attire de nombreux pratiquants de canoë et de surf.

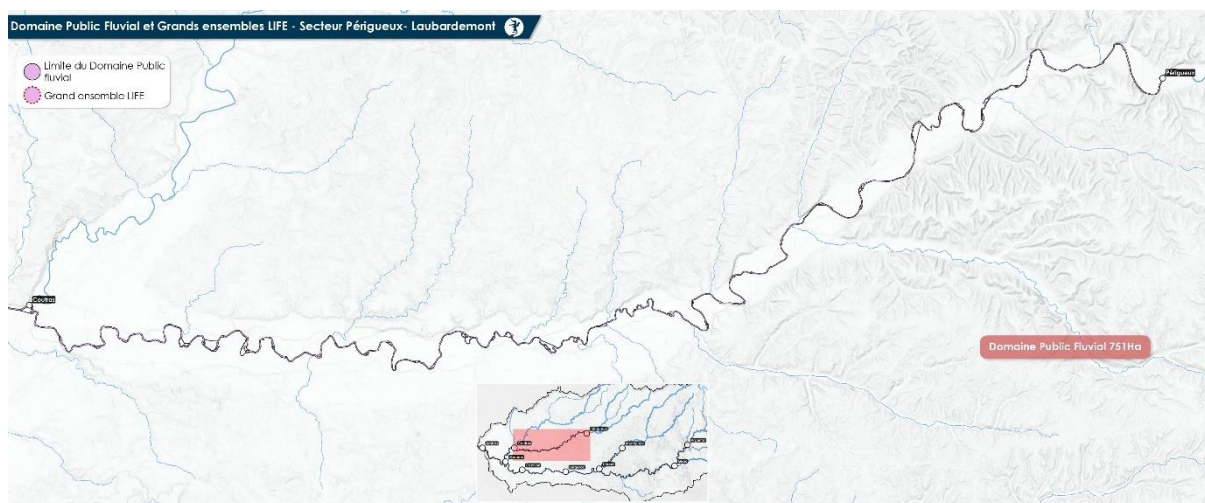
La pêche, qu'elle soit de loisirs, amateur ou professionnelle (notamment aux engins), est également largement pratiquée sur l'ensemble du secteur.

Par ailleurs, les croisières fluviales se sont fortement développées, notamment grâce au Port de Libourne, capable d'accueillir des bateaux de croisière fluviale de 90 à 130 m de long.

Tableau 25 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupations	Nombre
Aire de stationnement	4
Cale en génie civil	1
Carrelet	170
Divers	2
Équipement d'amarrage	25
Escalier	1
Flotte de bateaux	6
Installation à usage de chasse	2
Installation d'accostage	191
Jardin à usage privatif	8
Mise à l'eau	3
Ouvrage de protection en génie civil	4
Ouvrage de protection en génie écologique	1
Poste de pêche	30
Prise d'eau agricole fixe	14
Rejet	21
Réseaux	10
Terrain ou équipements publics et de loisirs	1
Terrasse	33
Total général	526

VI. L'Isle entre Périgueux et Laubardemont



Hydromorphologie

Tableau 26 : Chiffres clés du tronçon Périgueux-Laubardemont

Longueur	120.3 km	Nombres iles/Ilots	112
Superficie	751 ha	Superficie iles/Ilots	91.37 ha
Largeur min et max	25-90 m	Superficie radiers	47.38 ha
Pente	0,063%	Superficie biefs lents	505.46 ha
Affluents principaux	10	Bras secondaires	21
Nbre de protection de berges	18	Bras morts	40
Linéaire protection de berge	1234 m	Surface bras morts	11,14 ha

L'Isle, entre Périgueux et Laubardemont, est un cours d'eau de plaine fortement modifié par des aménagements historiques liés à la navigation. Le cours de l'Isle est fortement aménagé, avec 44 ouvrages répartis sur ce tronçon, entraînant une fragmentation du cours d'eau et une altération de sa continuité écologique. Ces aménagements ont stabilisé le lit de la rivière, limitant sa dynamique naturelle. Ainsi, les radiers représentent moins de 6 % du linéaire et les biefs successifs créés entre les ouvrages transversaux favorisent un envasement important.

Ces structures modifient le régime hydrodynamique en réduisant la diversité des habitats aquatiques. De plus, la chenalisation progressive du cours d'eau a entraîné un appauvrissement de la ripisylve et une homogénéisation des milieux. Les bras sont très souvent relictuels ou déconnectés. Les îlots sont nombreux et positionnés au niveau des ouvrages en travers ou juste à l'aval du fait de la sédimentation en amont et en aval des ouvrages.

Entre Périgueux et Marsac, sur un tronçon d'environ 12 km, l'urbanisation exerce une pression notable (rejets d'eaux pluviales et usées, imperméabilisation, protections de berges inadaptées, voiries...) sur la ripisylve et les milieux aquatiques, accentuant la dégradation écologique. À l'inverse, la portion entre Anesse et Saint-Astier bénéficie d'une meilleure qualité écologique grâce à la présence de zones humides et d'annexes fluviales qui maintiennent une certaine diversité d'habitats. Toutefois, les infrastructures et l'urbanisation de Saint-Astier exercent une pression non négligeable.

Plus en aval, l'Isle canalisée girondine est contrainte par la présence d'ouvrages qui entraînent une homogénéisation des habitats.

La forte proportion de berges verticales réduit encore les potentialités de diversification des écoulements et des habitats aquatiques.

Débits

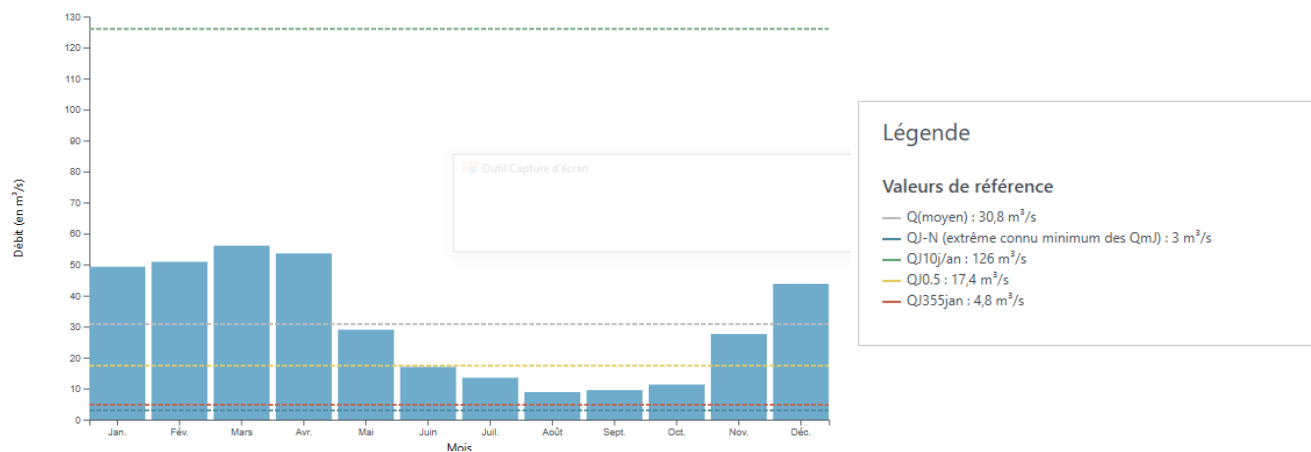


Figure 32 : Hydrogramme de la station de Périgueux

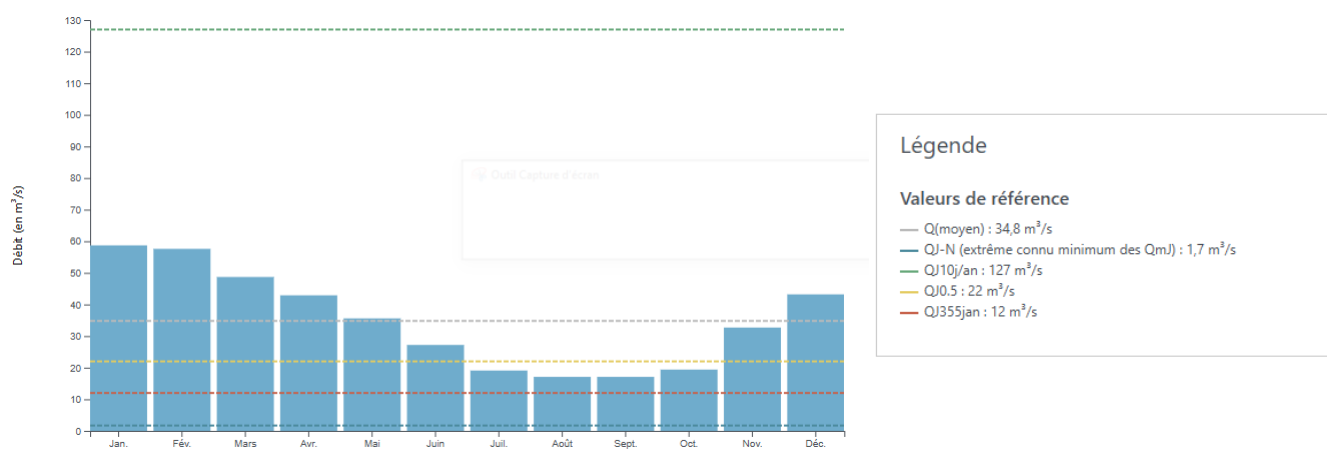


Figure 33 : station hydrométrique de Mussidan

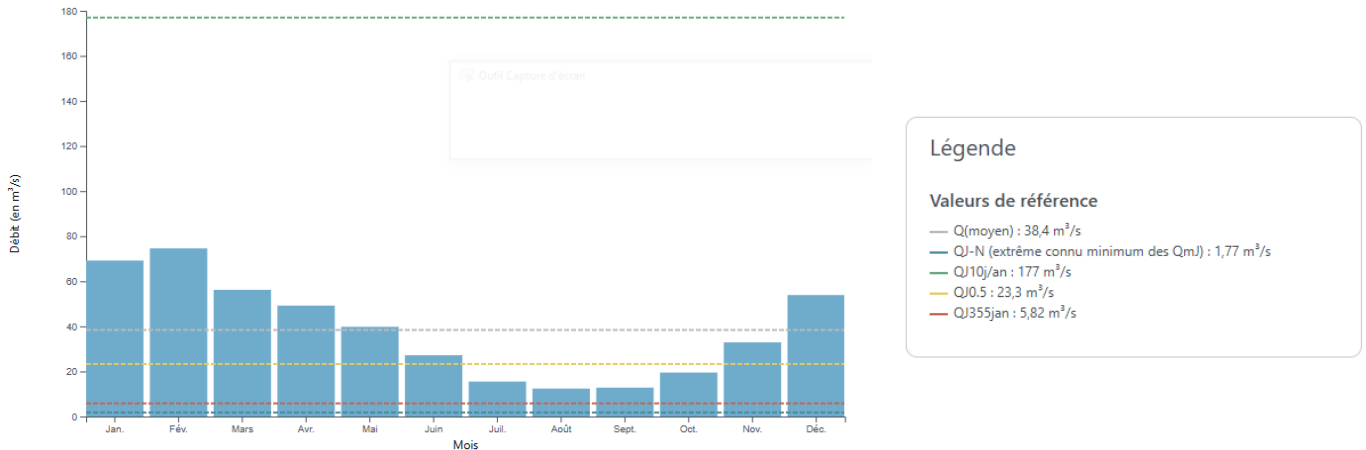


Figure 34 : Hydrogramme de la station d'Abzac

Les débits de l'Isle sur ce tronçon sont marqués par une variabilité saisonnière typique des rivières à régime pluvial océanique. Ils sont influencés par les précipitations, les apports des affluents et la gestion des ouvrages hydrauliques.

L'Isle présente des fluctuations saisonnières marquées, comme c'est généralement le cas dans le bassin de la Dordogne. Les hautes eaux se déroulent en hiver et se caractérisent par des débits mensuels moyens variant de 85,9 à 120 m³/s, de décembre à avril inclus (avec un maximum assez net en janvier et février). Dès le mois de mai, le débit baisse rapidement jusqu'aux basses eaux d'été qui ont lieu de juillet à septembre inclus, entraînant une diminution du débit mensuel moyen de 10 à 16 m³/s au mois d'août. Mais ces données mensuelles ne sont que des moyennes et cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes notamment en période estivale avec des débits pouvant descendre à 4 m³/s.

La pression de prélèvement est importante sur ce cours d'eau, la base de données indique 178 prises d'eau essentiellement destinées à l'irrigation et 4 prélèvements industriels.

Affluents

Salembre, Vern, Beauronne de Chancelade, Crempse, Beauronne des Lèches, Duche, Galant, Courbarieu, Palais, Beauronne de Sant Vincent, etc.

Qualités

La rivière Isle est considérée comme une masse d'eau fortement modifiée. Considérant que le bon état écologique ne pourra être atteint, l'objectif devient l'atteinte du bon potentiel.

La station de suivi de la qualité des eaux (SIE) de Neuvic présente un état écologique bon tandis que quatre stations de la rivière Isle (Razac, Bénévent, Saint-Antoine et Coutras) présentent un état écologique moyen. Le paramètre biologique déclassant est l'indice diatomées classé moyen. A Razac, l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) est classé moyen. Ces indices moyens traduisent des apports organiques conséquents, probablement en provenance de l'agglomération de Périgueux mais aussi des activités agricoles. Les Indices macro-invertébrés grands cours d'eau (MGCE) sont bons à très bons. A Coutras, l'indice poissons est classé moyen et le paramètre température déclassé la physico-chimie. L'indicateur "polluants spécifiques" est classé bon malgré la présence de nombreuses molécules : fongicides, insecticides, herbicides.

Ecologie

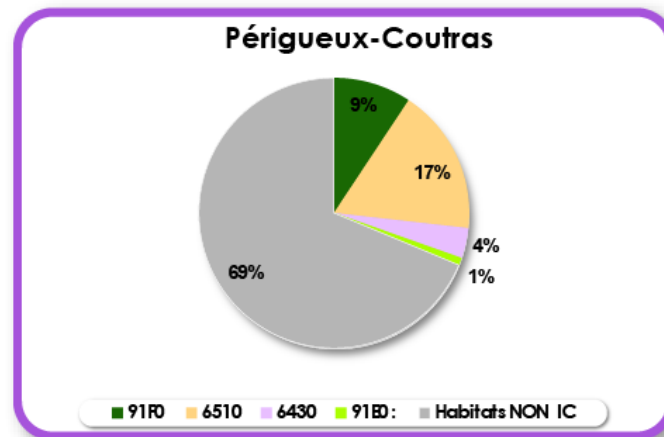


Figure 35 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Périgueux-Coutras

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » couvre 5 329 ha répartis sur 27 communes et 2 départements. Son périmètre, récemment étendu, vise à assurer la cohérence écologique avec d'autres sites Natura 2000 voisins, notamment ceux des vallées de la Double, du Lary, du Palais et de la Saye, en protégeant des boisements alluviaux remarquables.

Le site est principalement constitué de prairies maigres de fauche (habitat 6510) sur 930 hectares, soit environ 17 % de la surface. Les forêts alluviales à Aulne et Frêne (91F0, 91E0), habitats rares et prioritaires à l'échelle européenne, couvrent 10 %, et les mégaphorbiaies (6430) 4 %.

L'état de conservation des habitats est préoccupant : moins de 20 % sont en bon état, tandis qu'environ 40 % sont fortement dégradés. Les principales menaces sont l'abandon des pratiques pastorales, la conversion en grandes cultures, les aménagements en rivière freinant la dynamique naturelle, et l'invasion d'espèces exotiques (notamment la jussie). De plus, certaines pratiques de gestion inadaptées fragilisent la végétation alluviale.

La présence de nombreux seuils transversaux entrave la dynamique alluviale. Par le maintien artificiel et stabilisé des niveaux d'eau, ces ouvrages impactent plusieurs habitats, notamment les herbiers aquatiques, les boisements alluviaux et les grèves. Ces dernières sont également dégradées par la stagnation du régime hydrologique et l'invasion d'espèces exotiques comme la jussie. 40 bras morts ont été recensés, dont 33 sont présentement des dysfonctionnements (envasement, faiblement étendus ou mal connectés au cours principal). Une étude complémentaire est portée en 2025 par le SMBI visant à évaluer le potentiel de restauration de ces milieux sur l'Isle, comprenant les bras morts ainsi que les anciens bras ou chenaux de crue. Les données issues de cette étude sont en cours de traitement et ne sont pas encore disponibles.

Ces sujets sont visés par les plans de gestion du site Natura 2000. L'effacement de certains ouvrages permettrait de restaurer une dynamique hydrologique plus naturelle, favorisant le retour des saulaies et aulnaies-frênaies (habitat 91E0).

La bibliographie et les prospections de 2012, et 2013 ont permis de mettre en évidence 23 espèces d'intérêt communautaire, soulignant l'importance écologique du site et la nécessité d'une gestion adaptée.

13 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 3 poissons : le Saumon atlantique, l'Alose feinte, la Lamproie fluviatile auxquels s'ajoute l'Anguille européenne qui bénéficie d'un plan national.
- 1 mammifère : le Vison d'Europe
- 8 insectes : la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin, l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Cuivré des marais, le Damier de la succise, le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne.
- 1 mollusque : la Grande mulette

Ce secteur ne comporte pas de zones de reproduction pour les grands migrateurs, mais il peut néanmoins constituer un espace de transit ou de grossissement pour l'anguille, en quête d'habitats favorables sur les affluents ou dans les biefs entre les seuils. Les 44 seuils constituent un sérieux frein à la migration des anguilles en l'absence d'équipements de franchissement et des obstacles majeurs pour tous les autres migrateurs.

Bien que la rivière soit chenalisée, certaines portions de berges du domaine public fluvial sont occupées par des plantations ou des alignements de peupliers, couvrant au total 20 ha sur ce tronçon.

A noter que le secteur est visé par un projet de LIFE Vison d'Europe du fait du potentiel de ce corridor écologique pour l'espèce. Cette partie sera développée dans le tronçon Laubardemont-Libourne.

Contexte riverain

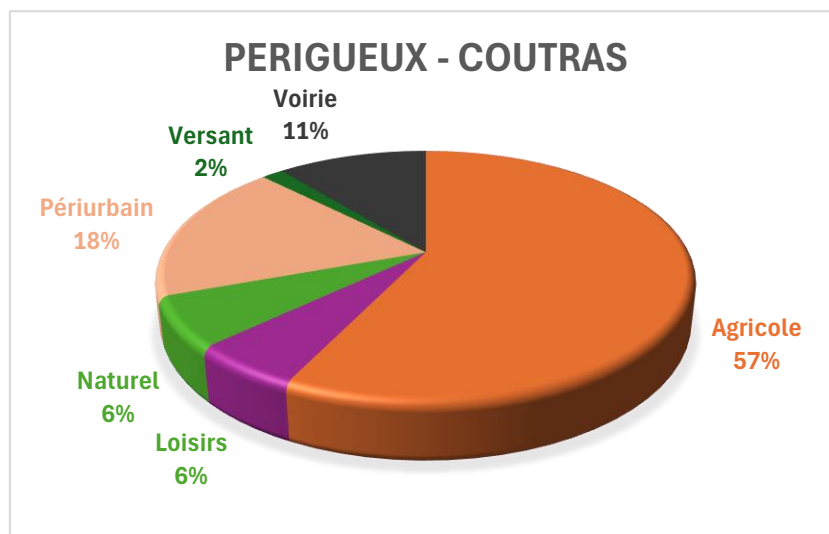


Figure 36 : Occupation des marges riveraines

Le territoire entre Périgueux et Coutras présente une forte prédominance des espaces agricoles, qui représentent 57 % de l'occupation des sols sur les marges du domaine public fluvial. Cette activité joue un rôle structurant dans la vallée de l'Isle, mais peut également engendrer des pressions sur la qualité de l'eau et la biodiversité en raison des pratiques agricoles localement intensives.

L'urbanisation est également bien présente, avec 18 % du territoire occupé par des zones périurbaines. Ces espaces, en lien avec l'expansion des agglomérations comme Périgueux, Montpon-Ménestérol ou Coutras, modifient les dynamiques naturelles du cours d'eau, notamment en réduisant les surfaces végétalisées et en augmentant l'imperméabilisation des sols. Par ailleurs, le réseau de voiries, qui

couvre à lui seul 11 % du territoire, contribue à la fragmentation des habitats et peut accentuer l'érosion des berges.

Les espaces naturels, bien que présents, ne couvrent que 6 % du linéaire, limitant ainsi les habitats favorables à la biodiversité. Les zones de loisirs, quant à elles, restent marginales (6 %), ce qui suggère un usage récréatif restreint de la rivière Isle, potentiellement en raison des contraintes hydromorphologiques et de l'aménagement du cours d'eau. Enfin, les versants ne représentent que 2 % du territoire, indiquant une topographie relativement plate et un paysage dominé par la vallée fluviale.

Ainsi, ce secteur est marqué par une forte anthropisation, où les usages agricoles, urbains et routiers dominent largement. La préservation des espaces naturels et une meilleure gestion des berges apparaissent comme des enjeux essentiels pour limiter l'impact des activités humaines sur le fonctionnement écologique de l'Isle. Sur l'ensemble du tronçon, la ripisylve souffre d'une dégradation progressive. Si certains secteurs conservent un couvert végétal satisfaisant, une grande partie du linéaire présente une végétation vieillissante et clairsemée. La ripisylve est parfois inférieure à 2 mètres de largeur, ce qui réduit son rôle de protection des berges et de régulation thermique du cours d'eau.

Sites restaurés

Le SMBI, acteur historique du secteur, a entrepris 2 tranches de travaux sur les bras morts et zones humides entre 2001 et 2003 pour la restauration de Coly Gaillard, du Ruisseau Noir, de la zone humide des Barthes, des Anguilles, du bras mort du Biacle et du bras mort d'Illas.

Bras mort de Lagut : restauration de l'entrée du bras mort et éclaircissement de la partie amont sous maîtrise d'ouvrage du SMBI, intervention en 2008 et en 2023. Surface : 0,04 ha

Site de Chandos : création de frayères à brochet en dérivation sous maîtrise d'ouvrage du SMBI en 2018. Surface : 0,03 ha. Restauration d'une mégaphorbiaie en 2022 sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR. Surface : 0,16 ha

Bras d'Illas à Douzillac : restauration du bras mort par retalutage des berges sous maîtrise d'ouvrage du SMBI en 2022. Surface : 0,3 ha.

Bras vif de La Roche : à Saint Martin l'Astier sous maîtrise d'ouvrage du SMBI en 2013-2014. Surface : 0,02 ha.

Ouvrages

Tableau 27 : Caractéristiques des seuils entre Périgueux et Laubardemont

Nom	Hauteur	Largeur	Statut	Puissance	Franchissement
Seuil de Sainte Claire	Inconnue	106 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	Petite rivière de contournement pouvant faire office de passe à poissons/canoës. Mini stade d'eaux vives.
Seuil de Campniac	Inconnue	73 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	Non
Seuil de la Cité	2.32 m	111 m	FET + Autorisé	230 KW	Passe à canoës en rive gauche

Seuil de La Monzie / Moulin Neuf	2.32 m	110 m	Autorisé	usage hydroélectrique	Passe à canoës en rive gauche
Seuil de Saltgourde	1.80 m	126 m	FET + Autorisé	495 KW	Passe à canoës en rive gauche
Seuil de L'Evêque	1.30 m	144 m	Autorisé	309 KW	Passe à canoës en rive droite
Seuil de Chambon	1.12 m	103 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	Passe à canoës en rive droite mais pas fonctionnelle
Seuil de La Roche	1.33m	166 m	FET + Autorisé	60 KW	Passe à canoës – en rive gauche du seuil, elle est signalisée et fonctionnelle.
Seuil Les Moulineaux	1.55m	138 m	Autorisé	412 KW	
Seuil de Coutissie (concession)	2.90 m	84 m	Concession	441 KW	
Seuil de Montenceix	Inconnue	153 m	FET	Sans usage hydroélectrique	
Seuil de Taillepetit	Inconnue	217 m	FET + Autorisé	Sans usage hydroélectrique	
Seuil de Crognac	3.15 m	106 m	Concession	463 KW (canal éclusier concédée)	
Seuil de Puy Saint Astier	Inconnue	120 m	FET + Autorisé	Sans usage hydroélectrique	
Seuil de Saint Astier	Inconnue	194 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	
Seuil de La Massoulie	1.95 m	131 m	FET + Autorisé	140 KW	Passe mixte (non fonctionnelle selon OFB)
Seuil de Beausejour	Inconnue	118 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	Passe à canoës - au centre du seuil 1, non signalisée
Seuil de Moulin Brûlé	2.40 m	265 m	Autorisé	589 KW	
Seuil de Neuvic/Planèze	1.80 m	120 m	Autorisé	275 KW	
Seuil de Mauriac	1.80 m	145 m	FET	440 KW	
Seuil de Fontpeyre	1.70 m	47 m	Autorisé	400 KW	
Seuil de Coly Lamelette (concession)	2.20 m	42 m	Concession	431 KW	
Seuil de La Caillade	2.80 m	52 m	Sans statut	317 KW (plus exploité)	
Seuil de la Biterne	1.65 m	60 m	Autorisé	498 KW	Passe à canoës au centre du seuil, inutilisable et dangereuse

Seuil de Longua	1.5m	123 m	FET	441 KW	
Seuil de Saint Martin L'Astier (concession)	2.5 m	55 m	Concession	490 KW	
Seuil de Chandeau Du Maine (concession)	2.70 m	48 m	Concession	549 KW	
Seuil de Bénévent	2.20 m	148 m	Sans statut	410 KW (plus exploité)	
Seuil de Duellas	2.00 m	60 m	Autorisé	400 KW	
Seuil de La Vignerie (concession)	2.20 m	75 m	Concession	431 KW	Passe à canoës en rive droite, signalisée et opérationnelle
Seuil de Chandos	Inconnue m	155 m	FET	Sans usage hydroélectrique	Passe à canoës en rive droite, signalisée et opérationnelle. Passe mixte et peut fonctionner
Seuil Les Moulineaux	2.25 m	145 m	FET + autorisé	390 KW	
Seuil de Marcillac (concession)	2.25 m	54 m	Concession	529 KW	
Seuil de Menesplet	2.20 m	75 m	Autorisé	431 KW	Passe à canoës, côté gauche du seuil, non signalisée et dangereuse.
Seuil de Coly-Gaillard (concession)	2.80 m	81 m	Concession	658 KW	Passe à canoës, côté gauche du seuil, non signalisée et dangereuse.
Seuil de Moulin Neuf	2.04 m	61 m	Sans statut	315 KW (Pas exploité)	
Seuil de Logerie	1.5 m	103 m	Autorisé	100 KW	
Seuil de Porchères	1.79 m	56 m	Sans statut	315KW (Pas exploité)	
Seuil de Saint Seurin sur Isle	2.5 m	117 m	Autorisé	172 KW	Passe à canoës en rive droite du seuil. Pas signalisée
Seuil de Camps sur Isle	1.80 m	60 m	Autorisé	315 KW	
Seuil de Lapouyade	1.80 m	175 m	FET + Autorisé	485 KW	
Seuil de Penot	1.70 m	128 m	FET + Autorisé	328 KW	
Seuil d'Abzac	2.5 m	114 m	Sans statut	Sans usage hydroélectrique	Aménagement en rive droite, peu fonctionnel
Seuil de Laubardemont	1.95 m	87 m	FET + Autorisé	507 KW	Pas d'aménagement

Les aménagements liés à la navigation sont encore bien présents sur ce tronçon, avec 30 écluses recensées, dont certaines restent fonctionnelles grâce aux opérations d'entretien menées par le

SIETAVI et le SMBI. Le secteur compte également 11 quais, 52 cales, ainsi qu'un bac toujours en service à Neuvic sur l'Isle. Par ailleurs, 60 ouvrages de franchissement (ponts routiers, ferroviaires ou passerelles véloroutes) jalonnent le linéaire.

Activités économiques et de loisirs

L'agriculture occupe la majeure partie du fond de vallée. Les nombreux seuils en travers de la rivière témoignent de l'utilisation historique et actuelle de l'énergie hydraulique, notamment avec la petite hydroélectricité qui produit 12,48 MW.

Les loisirs nautiques, bien que moins développés que sur les axes de la Dordogne et de la Vézère, sont présents avec : deux zones de baignade déclarées (Saint-Seurin-sur-l'Isle et Montpon-Ménestérol), quatre haltes nautiques, des parcours de canoë sur certains biefs et une location d'embarcations électriques à Neuvic. Un bac est également en service à Neuvic.

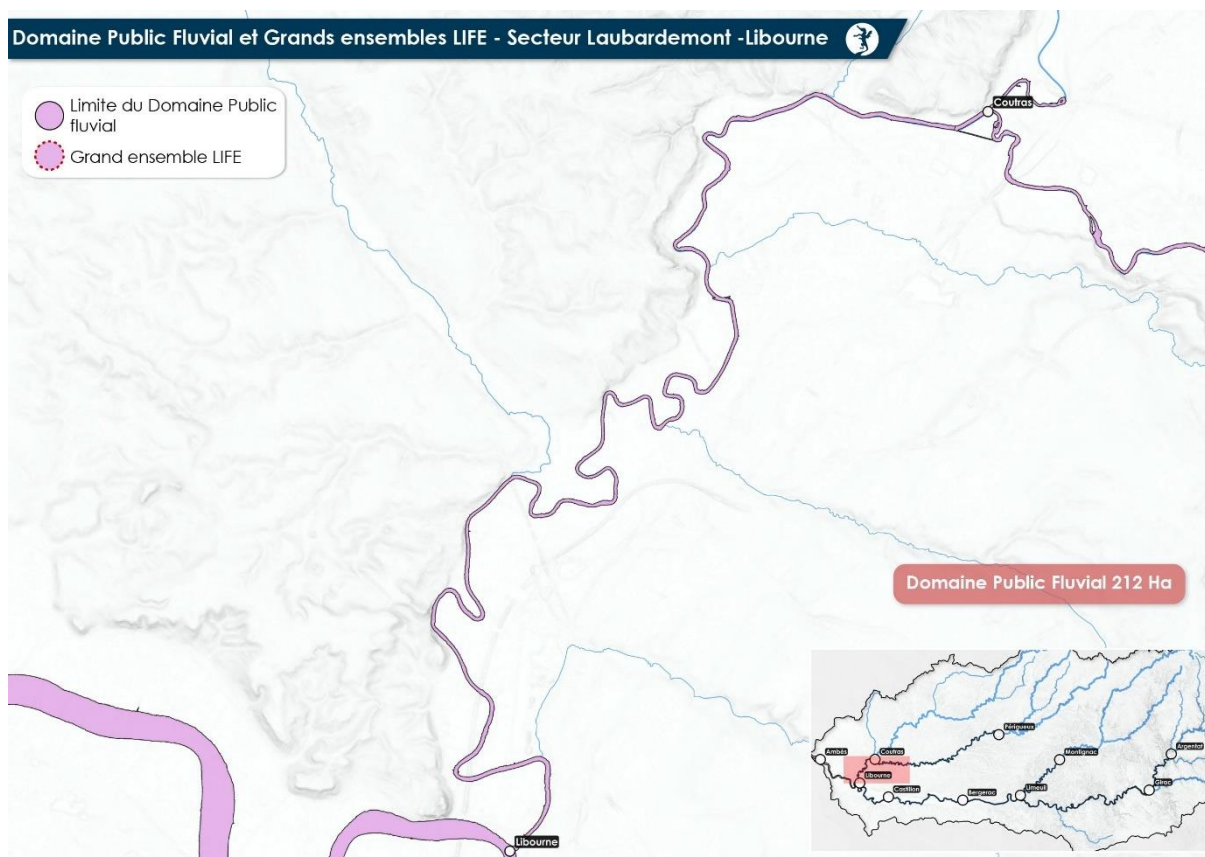
La pêche de loisirs et amateurs aux engins est pratiquée sur l'Isle canalisée, brochets, Silures et poissons blancs sont recherchés.

Par ailleurs, un projet de remise en navigation entre Montpon-Ménestérol et Porchères est envisagé à l'initiative de la communauté de communes Isle Double Landais et de la communauté d'agglomération de Libourne.

Tableau 28 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupation	Nombre
Barrage	3
Bâtiment public	1
Divers	2
Escalier	3
Flotte de bateaux	1
Installation à usage de chasse	1
Installation d'accostage	48
Mise à l'eau	12
Ouvrage de protection en génie civil	3
Pont	6
Poste de pêche	16
Prise d'eau à usage industriel ou commercial	2
Prise d'eau agricole	72
Prise d'eau et rejet	5
Rejet	10
Réseaux	22
Station de mesure	3
Terrain ou équipements publics et de loisirs	7
Terrain ou installation à usage commercial	3
Terrain ou installation à usage commercial saisonnier	2
Terrasse	2
Usine hydroélectrique	22
Total général	248

VII. L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne



Hydromorphologie

Tableau 29 : Chiffres clés du tronçon Laubardemont-Libourne

Longueur	32.1 km	Nombres îles/Ilots	0
Superficie	212ha	Superficie îles/Ilots	0 ha
Largeur min et max	40-90 m	Superficie radiers	0 ha
Pente	0,0161	Superficie biefs lents	212 ha
Affluents principaux	5	Bras secondaires	0
Protection de berges	10	Bras morts	0
Linéaire protection de berge	1934 m	Surface bras morts	0 ha

L'Isle maritime présente un style méandrique à faible pente. La rivière est plutôt encaissée et s'écoule à travers un corridor végétal mature. Pas de radiers, mais uniquement des biefs lents, cependant quelques hauts fonds apparaissent à marée basse et à l'étiage. Les fonds sablo-graveleux sont plutôt homogènes, probablement en lien avec des travaux anciens d'amélioration de la navigation. La marée se fait ressentir jusqu'à Guîtres et les variations de niveaux impactent les berges et un lit largement envasé. Pas d'îles ou d'ilots et pas de bras morts dans ce secteur, mais des zones humides « des palus » occupent les terrains riverains.

Des petites protections de berges ponctuent le parcours, plus ou moins adaptés, plus ou moins en bon état, elles protègent bien souvent des installations ou des terrains agricoles. Le secteur de Libourne

regroupe la plus grande protection de berge, 300 m pour des habitations, elle sert aussi de cheminement piéton.

Débits

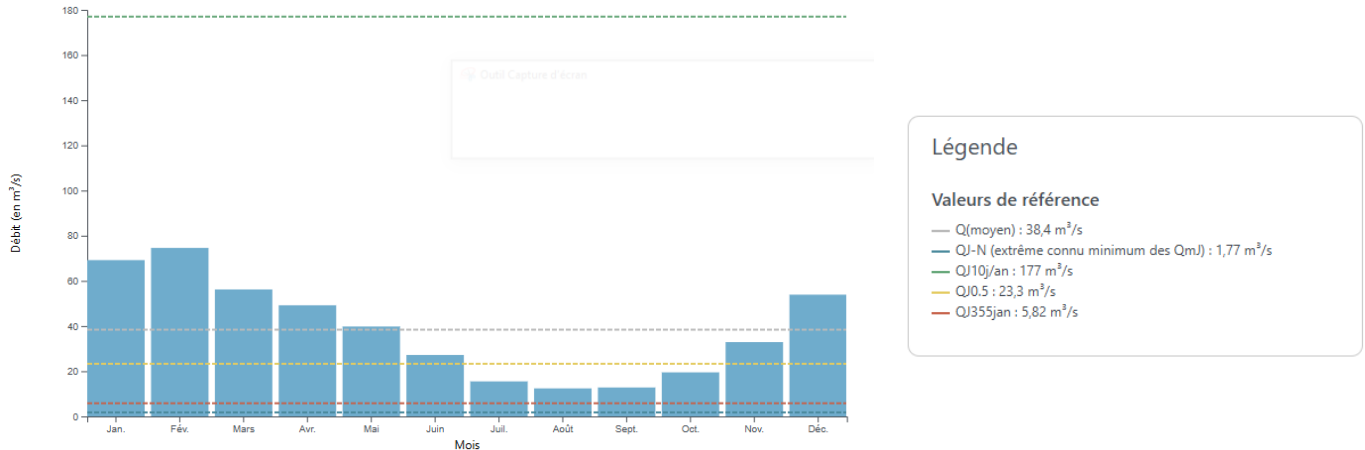


Figure 37 : Hydrogramme station d'Abzac

L'Isle se caractérise donc par un régime hydrologique de type pluvial, marqué par de hautes eaux durant l'hiver et des étiages souvent sévères. Le débit moyen mensuel est de 38,4 m³/s. Les graphiques mettent en évidence une période d'étiage de juillet à octobre, mois pendant lesquels, le débit moyen varie entre 12 à 20 m³/s.

Le relief peu marqué du bassin, combiné à l'influence océanique du climat, caractérisé par des précipitations régulières et modérées, génère des hydrogrammes de crue à pente douce. Ces crues se distinguent par une montée progressive, un pic peu prononcé et un écoulement lent, avec des vitesses rarement supérieures à 1 m/s. Elles se produisent majoritairement en hiver, près de 80 % d'entre elles étant observées entre décembre et février.

La pression sur la ressource est importante notamment via la prise d'eau de Galgon qui sert d'alimentation de secours de la centrale nucléaire de Blaye et alimente également plusieurs réseaux d'irrigation dont la plupart est en dehors du bassin de la Dordogne : 15,7 millions de m³.

Qualité

Sur le tronçon de l'Isle entre Coutras et Libourne, soumis à la marée, on observe de fortes turbidités qui s'accroissent en période d'étiage avec la remontée du phénomène du bouchon vaseux. Cette turbidité limite la pénétration de la lumière et freine la photosynthèse. Les taux d'oxygène peuvent atteindre des taux relativement bas dans ce type de contexte. Ce bouchon vaseux se fait ressentir jusqu'à Galgon.

Affluents

Barbanne, Saye, Palais, Lary, Galostre.

Ecologie

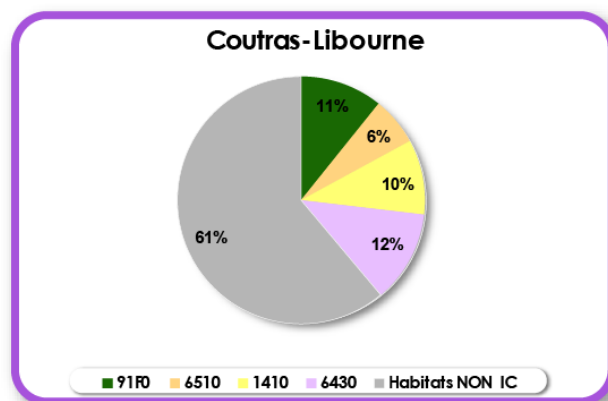


Figure 38 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Coutras-Libourne

Le secteur est également concerné par le site Natura 2000 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ».

Le comité de pilotage a validé un périmètre définitif incluant une extension du site, afin d'assurer une cohérence dans la protection des habitats, notamment au sein de boisements alluviaux remarquables. Cette extension vise à renforcer les continuités écologiques avec les sites Natura 2000 des vallées de la Double, du Lary, du Palais et de la Saye.

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent 1046 ha. Ce sont les forêts alluviales à bois dur (91F0- 289 ha) et les mégaphorbiaies (6430- 322 ha) qui occupent respectivement 11% et 12% de ce tronçon. Les prairies inondables dites de fauche (6510-169 ha ; 1410 – 263 ha) occupent moins de 10% du site.

Ces proportions traduisent une bonne naturalité malgré les travaux de curages anciens et l'intérêt écologique de ces milieux, notamment en ce qui concerne les prairies humides. Les boisements alluviaux sont laissés en libre évolution.

Le DOCOB identifie les mêmes menaces sur tout le site « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » principalement l'abandon des systèmes pastoraux, remplacés par les grandes cultures, et l'aménagement de la rivière qui limite la dynamique fluviale naturelle. Ces menaces se font moins sentir sur le secteur aval du fait du caractère humide des prairies plutôt orientées vers le pâturage.

13 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 3 poissons : le saumon atlantique, l'Alose feinte, la Lamproie fluviatile auxquels s'ajoute l'Anguille européenne qui bénéficie d'un plan national.
- 1 mammifère : le Vison d'Europe
- 8 insectes : la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin, l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Cuivré des marais, le Damier de la succise, le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne.
- 1 mollusque : la Grande mulette

La bibliographie et les prospections de 2012 et 2013 ont permis de mettre en évidence 23 espèces d'intérêt communautaire.

À l’instar du tronçon amont Périgueux-Laubardemont, ce secteur constitue une zone de transit pour les anguilles. Les autres migrateurs, tels que les aloses et les lamproies, sont quant à eux cantonnés à des frayères « forcées » situées entre Laubardemont et Guîtres, couvrant 1,6 ha. A noter qu’aucune espèce migratrice, alose ou lamproie n’a été contactée sur le site depuis 2013.

Dans ce secteur, 4 ha de domaine public fluvial sont occupés par des peupleraies en lieu et place de fortes alluviales ou de ripisylves.

Par ailleurs, dans le cadre de la préservation du Vison d’Europe, la DREAL et l’OFB conduisent une opération de renforcement des populations par réintroduction dans le secteur charentais, à proximité des têtes de bassins de la Tude, de la Nizonne et de la Dronne, qui débute en 2025. Afin d’assurer la pérennité des actions engagées dans le cadre du PNA en faveur de l’espèce, l’OFB prévoit de déposer une candidature au programme LIFE Nature et Biodiversité en septembre 2025.

L’Isle constitue un enjeu important pour la recolonisation du Vison d’Europe, du fait de sa proximité avec les foyers connus de Charente, Charente-Maritime et les zones de réintroduction, ainsi que de son potentiel d’accueil de l’espèce (habitats favorables disponibles). À ce titre, EPIDOR s’inscrit comme bénéficiaire associé du programme LIFE CARE (Conservation Actions and Reintroduction of European mink).

La sauvegarde du Vison d’Europe implique impérativement la préservation et la réhabilitation des habitats, en maintenant une mosaïque d’habitats humides gérés de manière adaptée. Dans un contexte général de régression des zones humides, leur restauration constitue un levier essentiel pour accroître les surfaces d’habitats potentiels. Deux actions principales sont visées : la mise en œuvre d’une stratégie d’acquisition foncière en faveur de la conservation et de la libre évolution des milieux, ainsi que la restauration d’habitats variés favorables à l’espèce. Ces actions répondent à la disposition 46 du PAGD du SAGE Isle-Dronne « Maintenir et restaurer le maillage de milieux humides et de boisements sur les secteurs à enjeux Loutre et Vison d’Europe ».

Contexte riverain

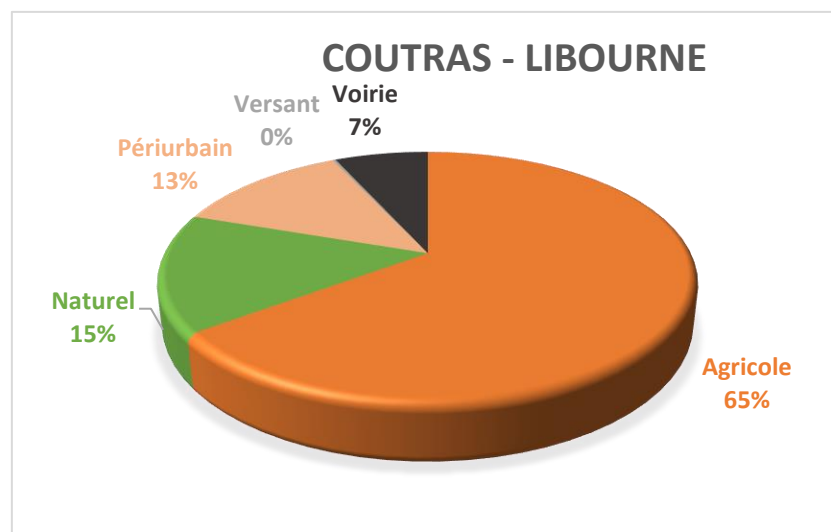


Figure 39 : occupation des marges riveraines

Le territoire situé entre Coutras et Libourne est à dominante agricole, avec une prédominance de l'élevage et, dans une moindre mesure, des grandes cultures (65 %), ce qui témoigne du poids significatif de l'agriculture dans la région. Les zones urbaines et périurbaines représentent 13 %, témoignant d'une pression urbaine relative (très concentrée sur la partie aval à l'approche de Libourne). Les espaces naturels occupent 15 % indiquant une part encore préservée du milieu naturel constitué de palus régulièrement inondés. La voirie, avec 7 %, reflète un réseau routier en bordure de rivière peu développé. Enfin, les versants couvrent moins d'1 %, confirmant un relief globalement plat. Cette répartition met en évidence un équilibre entre activités agricoles, urbanisation croissante et conservation de certains espaces naturels.

Sites restaurés

Restauration de boisement : de 2013 à 2014, l'Isle maritime a fait l'objet d'une opération de cerclage des érables négundos engagée par le SIETAVI.

Protection de berge en génie écologique : travaux de restauration de berges portée par la CALI sur 40 ml au droit d'une propriété privée à Libourne pour limiter l'impact d'un aménagement de protection de berge en génie civil.

Ouvrages

Les aménagements liés à la navigation perdurent encore sur ce tronçon, on dénombre 3 quais, 4 cales de mise à l'eau et 10 ponts.

Activités économiques et de loisirs

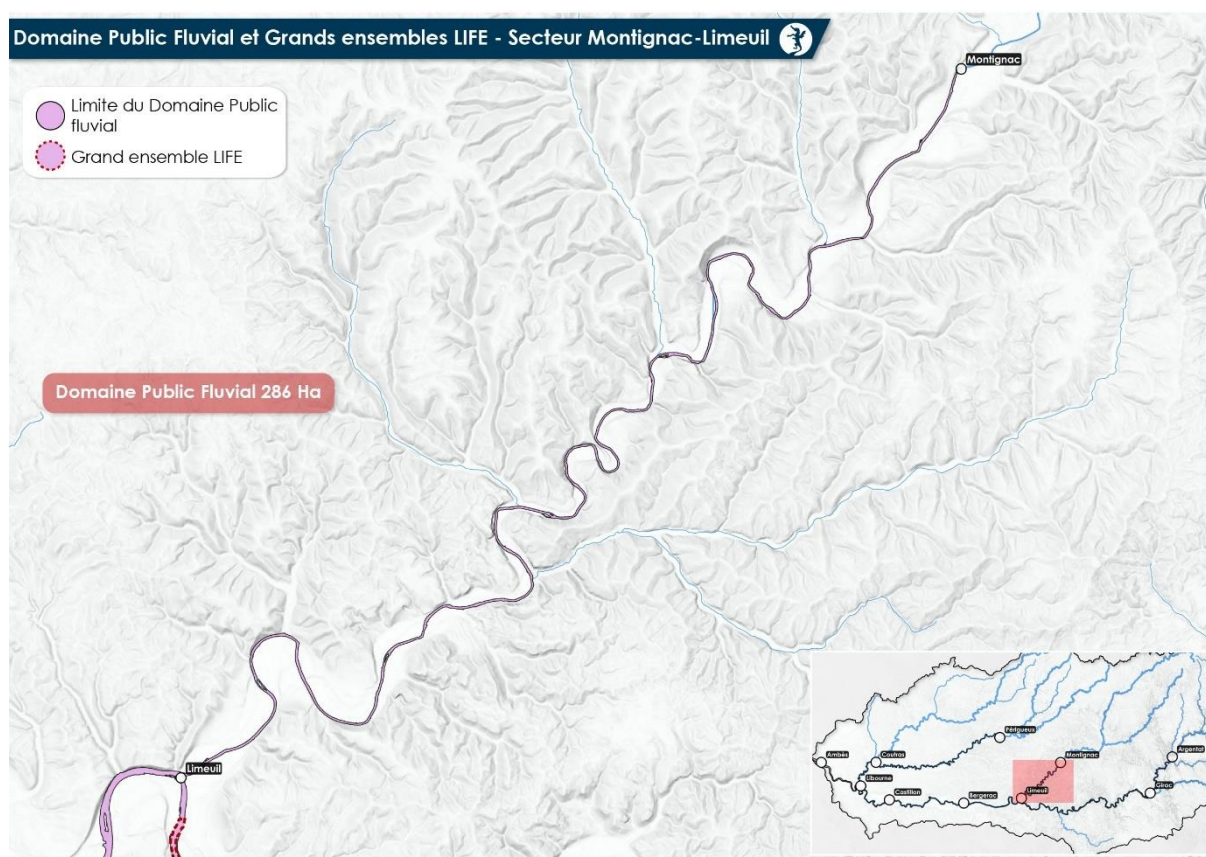
Le secteur est essentiellement rural comme on l'a vu dans la partie contexte, avec une majorité de prairies pâturées, quelques cultures, un peu de populiculture et peu de vignes. Une prise d'eau industrielle et agricole très importante à Galgon marque le secteur.

Il perdure une pêche professionnelle et amateur aux engins (filets, carrelets).

Tableau 30 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupation	Nombre
Aire de stationnement	2
Carrelet	155
Équipement d'amarrage	1
Escalier	5
Flotte de bateaux	1
Installation d'accostage	51
Location canoë-kayak	1
Poste de pêche	9
Prise d'eau à usage industriel ou commercial	1
Prise d'eau agricole	4
Prise d'eau et rejet	1
Rejet	8
Réseaux	1
Terrasse	1
Total général	241

VIII. La Vézère entre Montignac et Limeuil



Hydromorphologie

Tableau 31 : Chiffres clés du tronçon Montignac-Limeuil

Longueur	48,1 km	Nombres îles/Ilots	13
Superficie	285 ha	Superficie îles/Ilots	10,27 ha
Largeur min et max	25-75 m	Superficie radiers	86,61 ha
Pente	0,05 %	Superficie biefs lents	140,97 ha
Affluents principaux	17	Bras secondaires	9
Protection de berges	2	Bras morts	0
Linéaire protection de berge	620 m	Surface bras morts	0 ha

La Vézère, entre Montignac et Limeuil, présente une configuration stable depuis plus de deux siècles, suggérant qu'elle a atteint un stade « climacique ». Son chenal unique est encadré par des versants calcaires, avec peu d'érosion active en rives.

Ce secteur a connu une incision marquée du lit, notamment en aval d'Aubas (commune voisine de Montignac située en amont) particulièrement entre Les Eyzies et Limeuil. L'érosion des fonds a entraîné une diminution du matelas alluvial, exposant par endroits la roche mère (notamment en aval de Campagne). Cette dynamique a réduit la bande active, limitant les habitats annexes et la diversité écologique. Les zones lenticques, les plats courants sont plus nombreux que les zones lotiques, les radiers.

Les causes de cette évolution sont multiples :

- Facteurs climatiques : la fin du Petit Âge Glaciaire (vers 1850) a favorisé la végétalisation du bassin, réduisant les apports solides et accentuant l'incision du lit.
- Aménagements humains : présence de digues dès le XVIII^e siècle, ouvrages hydroélectriques (1920-1955) modifiant les flux sédimentaires, et corrections pour la navigation au XIX^e siècle.
- Exploitation des granulats en Dordogne, impactant indirectement la dynamique de la Vézère.

En dépit de l'absence presque totale de structures d'endiguement et de chenalisation (à l'exception des traversées urbaines), l'évolution générale de la Vézère a abouti à la formation d'une rivière à chenal unique, à la morphologie encaissée. Aujourd'hui, la rivière est privée d'une dynamique alluviale active, d'un milieu hyporhéique et les annexes hydrauliques sont faiblement représentées : seulement 9 bras secondaires, des bras morts absents. Cette évolution limite incontestablement le développement d'habitats pour la faune, l'influence des eaux de la Vézère sur les bords du lit, et par conséquent, la diversité biologique liée à cet écosystème aquatique. Quelques paléochenaux peu visibles laissent penser que des bras morts étaient présents sur ce tronçon de Vézère, deux ont été clairement identifiés pour des actions de restauration dans le schéma directeur du lit et des marges de la Vézère, à Limeuil et aux Eyzies de Tayac.

Débits

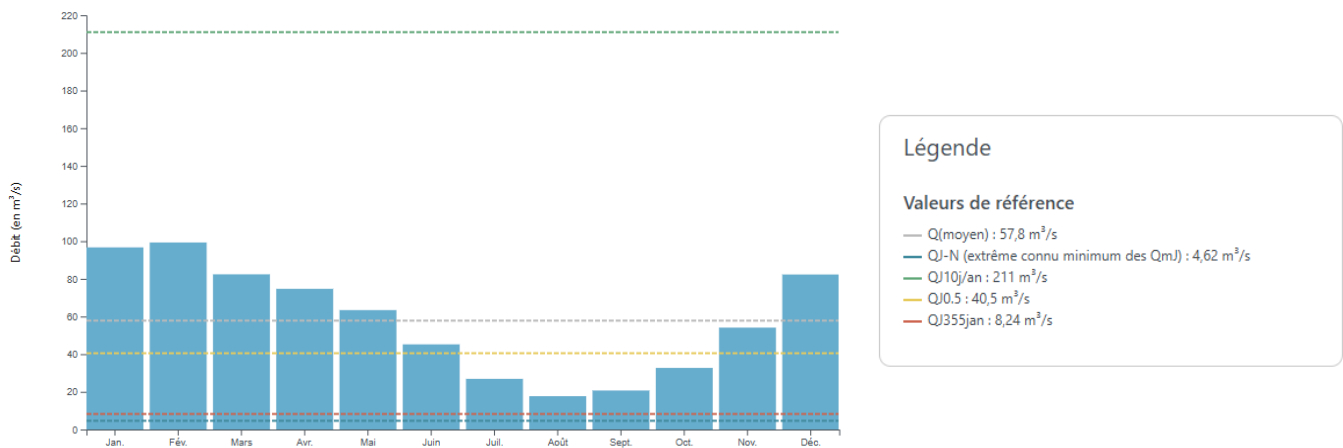


Figure 40 : Hydrogramme station de Campagne

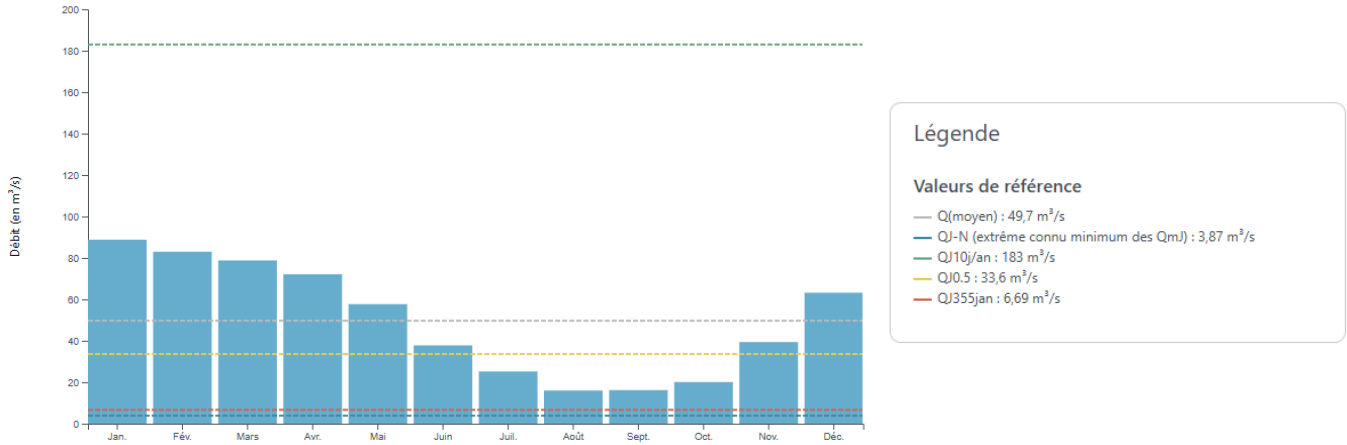


Figure 41 : Hydrogramme station de Montignac

Les débits de la Vézère entre Montignac et Limeuil sont influencés par un régime climatique tempéré et un régime hydrologique de type pluvial, avec une réponse rapide aux précipitations, mais également une forte variation saisonnière. Les stations hydrométriques montrent une dynamique marquée par des crues en hiver (80 -100 m³/s) et une baisse importante du débit en été, avec un débit moyen de 20-30 m³/s. Cependant, ces moyennes ne font pas apparaître les étiages sévères assez récurrents sur la Vézère avec des débits pouvant descendre en dessous de 5 m³/s. De même en période de crues, le débit de la Vézère peut dépasser les 800 m³/s.

Affluents principaux

Doiran, Turançon, Thonac, Seignolle, Vimont, Fangues, Manaurie, Petite et Grande Beune, Moulinet, Ladouche et affluents toponymes inconnus.

Qualité

Deux stations de mesures de l'agence de l'eau sont présentes dans ce secteur : Thonac et Le Bugue. L'état chimique est moyen du fait de température estivale élevée probablement liée à des faibles débits. A Thonac l'état écologique est médiocre, déclassé par la biologie et en particulier l'indice diatomées. Ce déclasserment traduit plus particulièrement un niveau de pollution organique ou une charge en nutriments (azote, phosphore). Le rejet de la station d'épuration de Montignac est assez éloigné, mais les terrains riverains sont largement occupés par des grandes cultures sources d'intrants par ruissellement. L'indice macro-invertébrés est très bon.

Même constat sur la station de mesure du Bugue avec un état écologique moyen déclassé par la physicochimie, des températures élevées en été, et la biologie par un indice diatomée moyen et un indice macro-invertébrés moyen. La traversée du Bugue et les grandes cultures amont expliquent très probablement cette dégradation de la qualité.

Des analyses bactériologiques de mauvaise qualité ont conduit à la fermeture de la plage de Limeuil.

Ecologie

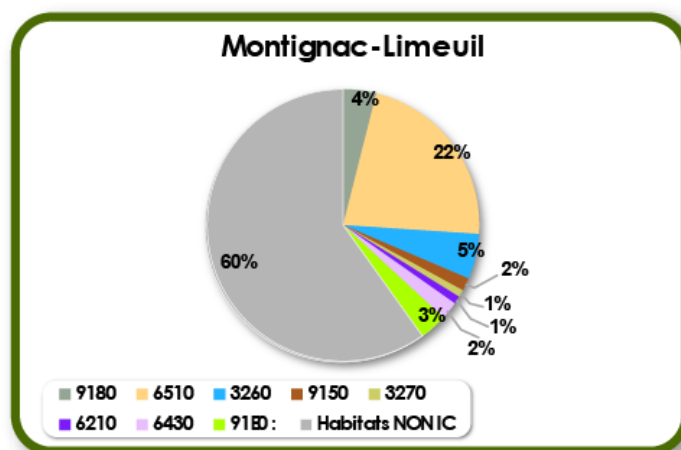


Figure 42 : Répartition de l'occupation des habitats Natura 2000 sur le tronçon Montignac-Limeuil

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent 41 % de la surface de ce tronçon de la Vézère. Le site de la Vallée de la Vézère, entre Montignac et Limeuil, s'étend sur 988 hectares et abrite une grande diversité d'habitats d'intérêt écologique, bien que certains occupent des surfaces réduites.

Parmi les habitats recensés, les prairies de fauche et prairies à Molinie (6510 et 6410) occupent environ 200 hectares, soit 22 % de la surface totale. Elles présentent un fort intérêt patrimonial et leur conservation est étroitement liée aux pratiques agricoles. Toutefois, elles sont menacées par l'évolution des modes d'exploitation, notamment l'abandon progressif de la fauche.

Les zones à herbiers à renoncules sur les radiers (3260) s'étendent sur 52 hectares, soit 4 % des habitats. Leur surface limitée s'explique principalement par l'incision du lit de la rivière et la disparition progressive du matelas alluvial.

Les forêts de pente (9180) couvrent également 4 % du territoire. Leur présence est conditionnée par la topographie encaissée de la vallée, jalonnée de falaises qui restreignent leur développement.

Les forêts alluviales à Aulne et Frêne (91E0), peu représentées, s'étendent sur 31,5 hectares, soit 3 % du secteur. Leur faible superficie s'explique par l'étroitesse de la vallée et le manque d'espace disponible sur les berges abruptes.

Les mégaphorbiaies (6430) sont faiblement représentées, avec environ 20 hectares (soit 2 % du territoire).

D'autres habitats, comme les pelouses sèches et rupicoles (6210 et 6110), les hêtraies calcicoles (9150) et les berges vaseuses à chénopodes (3270), occupent chacun environ 1 % de la surface.

Menaces pesant sur les habitats de la vallée de la Vézère :

- Abandon du pastoralisme, remplacé par des cultures intensives, impactant les prairies et pâturages ;

- Contexte géomorphologique défavorable, limitant le développement d'habitats liés à la dynamique fluviale (peu de zones de grèves) ;
- L'incision du lit a induit un assèchement des marges et une maturation des boisements de rives, une raréfaction des habitats aquatiques et semi-aquatiques ; une régression notable de la qualité et de l'épaisseur des boisements alluviaux se révélant désormais relictuels, souvent « perchés » ou déconnectés du niveau moyen annuel des eaux, puis fortement concurrencés par la plantation de peupliers de culture, ainsi que le développement d'essences exotiques et à caractère invasif marqué ;
- Risque de déprise agricole, de modification des cultures ou de conversion en plantations forestières dans les prairies de fauche et zones de pâturage ;
- Pratiques de gestion inadaptées sur la végétation alluviale, favorisant la colonisation par des espèces invasives, dont la dissémination est accentuée par certaines activités humaines (remblais, déboisements, dépôts de déchets verts, introduction d'espèces exotiques ornementales).

La bibliographie et les prospections de 2015 et 2016 ont permis de mettre en évidence 17 espèces d'intérêt communautaire :

- 8 poissons : Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande Alose, Toxostome, Lamproie de Planer, Bouvière, Chabot
- 1 mammifère : Loutre d'Europe
- 8 insectes : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin, Cuivré des marais, Damier de la succise, Ecaille chinée, Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes

Le domaine public fluvial de la Vézère a longtemps été une zone de transit pour l'accès aux frayères du Saumon atlantique situées en amont. Il représente également un habitat potentiel de reproduction pour les aloses et les lamproies. Toutefois, aucune de ces espèces n'y a été observée depuis 2013. Cette absence pourrait s'expliquer par les difficultés de franchissement des barrages du bergeracois ainsi que par la dégradation de la qualité des frayères, notamment en raison d'un manque de substrats adaptés.

Plusieurs anciens bras morts de la Vézère sont aujourd'hui totalement déconnectés du cours principal, formant des bras relictuels. Ce constat met en évidence un manque significatif de bras morts fonctionnels sur la rivière, ce qui nuit à la qualité des habitats pour la faune aquatique et au bon fonctionnement écologique du milieu. Ces annexes hydrauliques, anciennement actives en période de crue, présentent toutefois un potentiel de restauration intéressant. Leur restauration nécessiterait cependant une maîtrise foncière préalable pour permettre des interventions adaptées. Deux sites sont identifiés dans le schéma du lit et des berges de la Vézère.

Contexte riverain

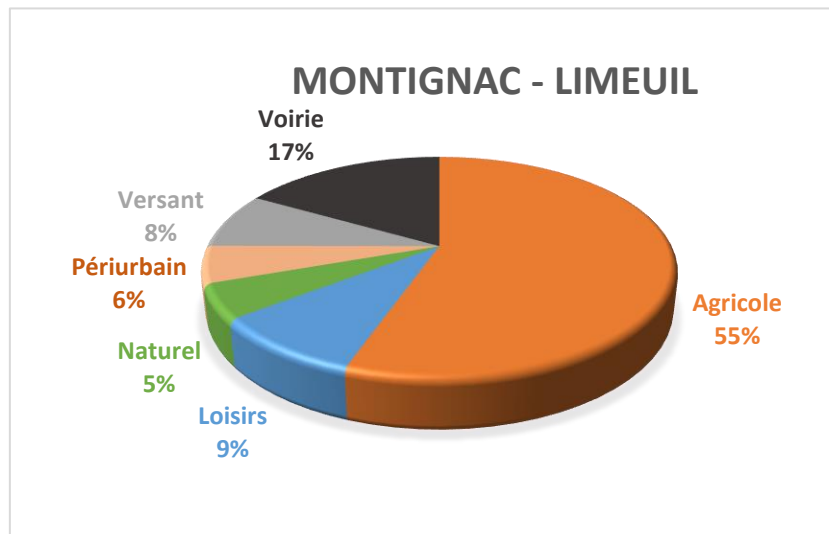


Figure 43 : Occupation des marges riveraines

Le contexte riverain de la Vézère entre Montignac et Limeuil est marqué par une forte empreinte anthropique.

Les terres agricoles dominent largement le paysage avec 55 % de la surface, principalement des grandes cultures. Cette prédominance peut avoir des conséquences sur la rivière, notamment à travers le ruissellement des fertilisants et l'érosion des sols, pouvant altérer la qualité de l'eau et la biodiversité aquatique.

Les zones dédiées aux loisirs (9 %) révèlent un attrait touristique significatif, marqué notamment par les activités nautiques. Si ces usages participent au dynamisme économique local, ils exercent également une pression sur les berges et les écosystèmes aquatiques.

La voirie représente 17 % du territoire riverain, traduisant un réseau de communication important qui facilite les échanges, mais peut aussi contribuer à la fragmentation des habitats naturels.

Les zones naturelles (5 %) et les versants boisés (8 %), bien que présents, restent relativement limités. Leur faible proportion illustre une pression anthropique importante sur le territoire.

Enfin, les espaces périurbains (6%) témoignent d'une urbanisation faible et localisée.

Sites restaurés

Bras de Biars : travaux conduits par le SMVVD en 2008 puis à la suite de son comblement, de nouveaux travaux issus du schéma du lit et des marges de la Vézère ont été conduits par le SMBVVD en 2024. Surface : 0,45 ha.

Bras de Belcayre : travaux de réouverture d'un petit bras mort réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMBVVD en 2008 - Surface : 100 m². Ce bras s'est depuis totalement refermé et n'est plus fonctionnel.

Caissons végétalisés (D65) : protection de berge réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMBVVD en 2004. Surface : 2 000 m².

Ouvrages

Le secteur compte 1 quai, 10 cales ou mises à l'eau, ainsi que 14 ponts. Il a également fait l'objet, au XIXe siècle, d'aménagements localisés visant à faciliter la navigation : rectifications du tracé des berges, curages ponctuels, comblements volontaires de certains chenaux ; la construction de 4 écluses est restée inachevée.

Activités économiques et de loisirs

L'économie de la vallée de la Vézère repose sur un équilibre entre les activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat) et le dynamisme du tourisme, qui joue un rôle clé dans la valorisation du territoire.

On trouve sur ce secteur une activité importante en lien avec les loisirs nautiques, canoës, paddles, mais aussi de pêche de loisirs même si selon les pêcheurs la rivière n'est plus aussi riche qu'avant. On ne compte pas moins de 9 haltes nautiques sur le parcours dont certaines ont été construites par le SMBVVD et 9 campings qui se trouvent en bord ou très proches de la rivière.

Les occupations du domaine public reflètent les typologies d'activités.

Tableau 32 : Aménagements faisant l'objet d'une AOT

Type d'occupation	Nombre
Cale en génie civil	1
Escalier	2
Installation d'accostage	4
Location canoë kayak	16
Mise à l'eau	2
Pont	1
Prise d'eau agricole fixe	48
Prise d'eau avec restitution	1
Réseaux	4
Station de mesure	2
Terrain agricole pâture	2
Terrain ou équipements publics et de loisirs	4
Terrain ou installation à usage commercial	1
Total général	98

IX. Les effets du changement climatique

Les travaux récents sur le réchauffement climatique confirment que le bassin de la Dordogne est exposé à une transition climatique rapide caractérisé par une hausse soutenue des températures (+2 à +3 °C à l'horizon 2050 selon le GIEC, 2021), des vagues de chaleur plus fréquentes et une intensification des épisodes orageux et de sécheresse (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2022).

1. Impacts hydrologiques

Les projections hydrologiques annoncent une baisse des débits moyens annuels comprise entre -20 et -40 % d'ici 2050 (ONEMA, 2016 ; Agence de l'eau, 2022). Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs, réduisant les capacités de dilution et d'autoépuration des cours d'eau. En parallèle, les épisodes de crues hivernales et d'inondations par ruissellement devraient s'intensifier. Ces tendances générales devraient être atténuées par l'effet de régulation des grands barrages hydroélectriques. Dans la partie estuarienne, la combinaison d'une diminution des apports en eau douce et de l'élévation du niveau marin pourrait favoriser l'allongement du temps de présence du « bouchon vaseux », entraînant des risques accrus d'anoxie et de salinisation des secteurs tidaux (SAGE Dordogne Atlantique, 2023).

2. Ressources souterraines et sols

La recharge des nappes alluviales sera affectée par la modification du régime pluviométrique, entraînant une altération des interactions nappes/rivières et du fonctionnement des zones humides connexes. L'assèchement et l'érosion des sols, accentués par l'augmentation de l'évapotranspiration et la concentration des pluies extrêmes, fragiliseront les cycles biogéochimiques (Carbone, Azote, Phosphore).

3. Biodiversité et ressources piscicoles

Les écosystèmes aquatiques et piscicoles sont menacés par le réchauffement et la modification des régimes hydrologiques. Les migrateurs amphihalins (Saumon atlantique, aloses, lamproies, Anguille d'Europe) verront leurs habitats se réduire et leurs cycles biologiques perturbés par la hausse des températures de l'eau et la baisse des débits (OFB, 2020). Les espèces d'eau froide vont régresser, tandis que les espèces thermophiles progresseront, modifiant les équilibres écologiques. Les zones humides alluviales, réservoirs essentiels de biodiversité et tampons hydrologiques, seront plus vulnérables à l'assèchement.

4. Enjeux socio-économiques

Le changement climatique va amplifier les tensions sur les usages de l'eau : augmentation de la demande d'eau potable estivale, besoins accrus en irrigation, évolution des besoins énergétiques pouvant entraîner de nouvelles contraintes sur le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, modifications des pratiques touristiques et nautiques (GIEC, 2021 ; Agence de l'eau, 2022). Par ailleurs, la hausse du niveau marin et la fréquence accrue des surcotes menacent directement les palus de la basse vallée de l'Isle et de la Dordogne.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE PAR SECTEUR

Les éléments listés ci-après synthétisent le diagnostic qu'il est possible d'établir, à partir de l'état des lieux, pour chacun des secteurs du domaine public fluvial.

I. La Dordogne entre Argentat et Girac

- **Une vallée encaissée fortement influencée par les aménagements hydroélectriques de l'amont du bassin :** écrêtement des crues morphogènes réduisant l'impact des crues sur la dynamique du lit. Une vidange sédimentaire, modérée du fait de l'absence de crues morphogènes, mais qui augmente chaque année et se propage vers l'aval entraînant un pavage du lit, une déconnexion des annexes fluviales et une régression des radiers. Un impact des éclusées réduit par la mise en place de mesures de gestion en lien avec la convention de limitation de l'impact des éclusées hydroélectriques. Un débit garanti qui limite les situations d'étiage extrême.
- **Des habitats d'intérêt bien présents, mais en régression et qui nécessitent des interventions pour le maintien de leurs états de conservation :** déconnexion d'annexes fluviales principalement des bras secondaires, réduction des surfaces de frayères par pavage. Des forêts alluviales en mauvais état de conservation du fait de l'écrêtement des crues, de l'incision du lit (assèchement des formations végétales) et des pressions anthropiques. Des herbiers aquatiques soumis à l'eutrophisation et au faucardage pour les loisirs nautiques. 22 espèces d'intérêt communautaire recensées et des secteurs où se trouvent les frayères à grands salmonidés. Plus d'une vingtaine de sites restaurés depuis 2008 (des bras secondaires ou des frayères) mais qui vont nécessiter de nouvelles interventions à court-moyen terme pour conforter les processus naturels affaiblis et maintenir la fonctionnalité de ces annexes.
- **Présence de frayères à Saumon atlantique.** La Dordogne et son affluent la Maronne représentent des secteurs essentiels pour la reproduction du saumon, inscrit au plan de restauration dédié. Cependant, la perte de dynamique fluviale et le déficit en sédiments ont considérablement altéré la fonctionnalité des frayères encore disponibles.
- **Une bonne qualité de l'eau :** une thermie sous l'influence des barrages et quelques points noirs résiduels au droit des villes (dysfonctionnements de déversoirs d'orage, rejets probables d'eau usées...) dans un secteur concerné par la pratique des loisirs nautiques.
- **Un secteur rural avec des voiries occupant les terrasses riveraines :** les espaces riverains sont majoritairement occupés par l'agriculture, des prairies et un réseau routier à 23% dont les modalités de gestion conduisent à la présence de ripisylves peu épaisses et à la propagation d'espèces exotiques envahissantes notamment la Renouée du Japon. Des dégradations de milieux sont causées par la circulation d'engins motorisés rendue possible par des accès sauvages.

II. La Dordogne entre Girac et Limeuil

- **Secteur présentant une grande densité d'annexes fluviales** : bras morts et bras secondaires jouant un rôle majeur dans l'écosystème fluvial. Déconnexion des annexes fluviales due à l'incision du lit, historique assez récente de travaux de restauration de bras morts permettant un report relatif de priorité sur d'autres secteurs ayant fait l'objet de moins de travaux.
- **Déséquilibre morpho-sédimentaire du lit mineur** : diminution de la largeur de la bande active, unichenalisation, incision, discontinuités sédimentaires (impact des barrages amont et des anciennes fosses d'extraction non comblées).
- **Limitation de l'espace de mobilité du lit mineur et réduction des ripisylves** : protections de berges en enrochements, occupation des sols. Le domaine public fluvial a fait l'objet d'appropriation par des plantations arboricoles.
- **Habitats naturels globalement dégradés** : forêts alluviales en régression et dégradées par assèchement des formations végétales ; mégaphorbiaies et herbiers aquatiques en état moyen de conservation ; déclin des gazons amphibies et des habitats de grève en lien avec la perte de dynamique fluviale ; présence d'espèces exotiques envahissantes ; réduction des surfaces de frayères lithophiles par la régression des radiers au profit de la roche mère.
- **Existence d'ensembles naturels remarquables en bon état de conservation** : boisement de peupliers noirs, saulaies, bras morts, ilots et atterrissements.
- **Bon à très bon état général de la qualité des eaux mais existence de problèmes localisés** : Concentrations élevées en zinc à Saint-Sozy et Carennac (origine probable : ruissellement agricole et réseaux routiers) ; Dégradations ponctuelles liées à des rejets d'eaux usées (confluence de la Cuze, Sarlat) ; Températures élevées constatées sur la plupart des stations du réseau de suivi de la DCE.
- **Un secteur à dominante agricole et naturelle entrecoupé de multiples activités** : les espaces riverains sont occupés par l'agriculture (grandes cultures, arboriculture, prairies) ; ils sont longés par des voiries, des petits bourgs, des campings et des zones de loisirs dont les infrastructures sont plus ou moins développées. Les espaces naturels occupent encore près d'un tiers de l'espace riverain.
- **Secteur très fréquenté pour le tourisme et les activités de loisirs** : baignade, randonnée nautique, pêche. Cette fréquentation importante entraîne des nuisances telles que la présence de véhicules motorisés dans le lit mineur ou l'abandon de déchets et des risques.

III. La Dordogne entre Limeuil et Bergerac

- **Une rivière contrainte par la géologie et fortement aménagée** : le lit très stable, majoritairement rocheux et encaissé sur sa partie amont. 3 barrages hydroélectriques au fil de l'eau créent une succession de plans d'eau. Une forte anthropisation des marges avec une urbanisation importante et la présence d'industries.
- **Quasi-absence de formations végétales alluvionnaires et une végétation des rives très réduite** en lien avec l'occupation du sol et les aménagements anthropiques : agriculture dominante, industrie présente dans les secteurs du papier, des explosifs et de l'agroalimentaire. Prédominance des biefs lents sous l'influence des ouvrages. Il résulte de ces éléments une faible diversité de milieux aquatiques.
- **Une qualité de l'eau jugée moyenne** en raison du contexte industriel et agricole (indice diatomée), avec un enrichissement organique et en nutriments. Un déclassement de l'état chimique des masses d'eau du fait de la température de l'eau.
- **Une discontinuité écologique créée par les trois ouvrages hydroélectriques** : difficulté de franchissement piscicole constituant un enjeu majeur pour les poissons migrateurs ; interruption du transit sédimentaire qui occasionne une disparition progressive des substrats propices à la reproduction des poissons migrateurs à l'aval des ouvrages.
- **Présence du Silure qui exerce une pression de prédation** dans des zones d'accumulation des poissons migrateurs au pied des ouvrages.
- **Présence d'activités patrimoniales en lien avec la rivière** : pêche professionnelle et amateur aux engins
- **Un patrimoine fluvial lié à l'histoire de la navigation et des activités de loisirs sur la Dordogne** : canal de Lalinde, quais, base de Trémolat, navigation pêche de loisirs, aviron, bateaux à passagers, randonnée, véloroute...

IV. *La Dordogne entre Bergerac et Castillon*

- **Une rivière à faible pente et stable qui s'écoule sur des substrats rocheux et graveleux :** alternance de biefs lents et de radiers offrant une diversité de substrats et d'habitats.
- **Déséquilibre morpho-sédimentaire du lit mineur :** incision, diminution du matelas alluvial laissant apparaître le fond rocheux, discontinuités sédimentaires (barrage et anciennes fosses d'extraction).
- **Déconnexion des annexes fluviales :** 16 bras morts perchés connectés presque exclusivement au débit hivernal.
- **Des marges riveraines largement anthropisées (85 % du linéaire) :** par l'agriculture, l'industrie, l'aménagement urbain et la véloroute. Certaines zones naturelles subsistent (7 %), mais nécessitent une gestion conservatoire. Importantes zones d'accumulation de déchets.
- **Un état chimique bon, mais un état écologique moyen :** enrichissement en nutriments (azote, phosphore) lié aux rejets urbains, industriels et agricoles. La présence de pesticides, bien que sous les seuils critiques, témoigne de l'impact des pratiques agricoles (vigne, vergers, grandes cultures).
- **Présence de frayères et de frayères forcées, zones de reproduction pour la Grande alose et la Lamproie marine.**
- **Présence du Silure qui exerce une pression de prédation** dans des zones d'accumulation des poissons migrateurs au pied du barrage et sur les frayères.
- **Habitats naturels globalement dégradés :** forêts alluviales en régression ; mégaphorbiaies et herbiers aquatiques en état moyen de conservation ; déclin des habitats de grève en lien avec le manque de débits morphogènes ; présence d'espèces exotiques envahissantes.
- **Un patrimoine fluvial lié à l'histoire de la navigation et des activités de loisirs sur la Dordogne :** quais, navigation pêche de loisirs, aviron, bateaux à passagers, randonnée, véloroute....

V. *La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron*

- **Un secteur soumis à la marée et au mascaret** : un lit méandriforme avec une très faible pente. Des berges largement aménagées pour protéger les digues, les ouvrages de gestion hydraulique et les habitations.
- **Un secteur fortement anthropisé** : 93% des berges sont occupées par des zones agricoles (36%), périurbaines (41%) et de voirie (16%), laissant peu de place aux espaces naturels (6%). A partir de Saint Sulpice de Faleyrens, la rivière est endiguée pour limiter les inondations dues aux crues, mais surtout dues aux submersions marines. Importantes zones d'accumulation de déchets.
- **L'extension et la densification du bouchon vaseux causées par les extractions passées** : c'est une zone d'accumulation des polluants. En été, le manque de débit et la turbidité réduisent la concentration en oxygène, affectant les espèces aquatiques.
- **Habitats naturels relictuels** : Régression des aubarèdes et des ripisylves due aux protections de berges en enrochements et au système d'endiguement. Zone d'habitat d'espèces patrimoniales d'intérêt communautaire : vison et angélique des estuaires.
- **Présence du silure qui exerce une pression de prédation sur la Lamproie marine.**
- **Présence d'activités patrimoniales en lien avec la rivière** : pêche professionnelle et amateur aux engins.
- **Un patrimoine fluvial lié à l'histoire de la navigation et des activités de loisirs sur la Dordogne** : quais, navigation pêche de loisirs, bateaux à passagers, randonnée, véloroute....

VI. *L'Isle entre Périgueux et Laubardemont*

- **Un cours d'eau de plaine fortement aménagé** : 44 ouvrages en travers historiquement liés à la navigation dont certains représentent un patrimoine fluvial bâti historique. 32 sont exploités pour la production hydroélectrique. Des milieux relativement homogènes avec peu d'habitats courants et des bras morts peu connectés. L'urbanisation autour de Périgueux et Saint-Astier exerce une pression accrue sur l'écosystème. Certaines zones humides conservent une diversité d'habitats.
- **Une qualité des eaux dégradée sur l'ensemble de l'axe** : les mauvais indices diatomées indiquent des charges organiques et en nutriments importantes à relier au contexte agricole et urbain de la vallée. Les données concernant les polluants spécifiques montrent la présence de pesticides.
- **Un nombre important de prélèvements d'eau** : 178 prises d'eau essentiellement destinées à l'irrigation. Des débits moyens en été de 10 à 16 m³/s pouvant descendre à 4 m³/s. Un PTGE a été validé pour ce territoire en juillet 2025.
- **Des milieux naturels dégradés ou menacés** : Seulement 20 % des habitats sont en bon état, les autres étant dégradés par l'intensification agricole, l'urbanisation, l'aménagement de la rivière et la prolifération d'espèces invasives. Plus de 20 ha de domaine public fluvial sont occupés par des plantations ou des alignements de peupliers.
- **Une mosaïque d'habitats humides favorable au Vison d'Europe** : des habitats et corridors (même relictuels) favorables à la reconquête de l'espèce.
- **Des attentes et des projets de développement en lien avec la rivière** : itinérance et voie verte, remise en navigation et réhabilitation d'écluse, baignade et randonnée nautique, conservation du patrimoine historique et parlement de l'Isle. Ces projets émergents nécessitent une vision globale et de mise en cohérence autour du DPF.

VII. *L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne*

- **Une rivière méandriforme soumise à la marée** : un corridor végétal mature, sans radiers ni bras morts avec une alternance de sables et graviers. Un secteur de transition avec une forte turbidité due aux marées et au bouchon vaseux, limitant la photosynthèse et entraînant une baisse de l'oxygénation estivale. L'envasement du lit, aggravé par les anciens curages, renforce cet effet jusqu'à Galgon.
- **La prise d'eau de Galgon, stratégique pour le département de la Gironde** : une prise d'eau qui prélève plus de 15 millions de m³ par année et qui alimente la centrale nucléaire de Blaye et plusieurs réseaux d'irrigation hors du bassin de la Dordogne.
- **Des milieux naturels de qualité** : le corridor alluvial est classé Natura 2000. Présence d'habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales, mégaphorbiaies, prairies inondables) qui témoignent d'une bonne naturalité. La déprise agricole et l'extension urbaine menacent la dynamique naturelle des écosystèmes.
- **Une mosaïque d'habitats humides favorable au Vison d'Europe** : Des surfaces importantes de zones humides occupent l'espace latéral au DPF (zones de palus). Ce territoire est propice à l'implantation du Vison d'Europe.
- **Des attentes et des projets de développement en lien avec la rivière** : itinérance et voie verte, remise en navigation et randonnée nautique, conservation du patrimoine historique et parlement de l'Isle. Ces projets émergents nécessitent une vision globale et de mise en cohérence autour du DPF.

VIII. *La Vézère entre Montignac et Limeuil*

- **Un lit très stable et incisé** : le matelas alluvial est relictuel ; les apports étant limités à l'amont par la présence des aménagements hydroélectriques il n'est quasiment pas alimenté par l'érosion latérale. Les annexes fluviales sont rares. L'absence de bras morts est pénalisante pour l'écosystème Vézère. La dynamique fluviale est faible, les boisements et milieux alluviaux sont réduits.
- **Des étiages sévères** et une rivière qui peut réagir fortement aux précipitations.
- **Une qualité des eaux dégradée sur l'ensemble de l'axe en partie héritée du contexte amont de Montignac-Lascaux** caractérisée par une pollution organique, une charge excessive en nutriments (azote, phosphore), des accumulations de déchets à relier au contexte industriel, urbain et agricole de certaines parties de la vallée et à la faible capacité auto-épuratoire de la rivière. La plage de Limeuil est fermée pour pollution bactériologique.
- **Des milieux naturels variés**, le corridor alluvial est classé Natura 2000. Les habitats du site les plus représentés sont les prairies de fauche situées sur les terrains riverains et menacés par : l'abandon du pastoralisme et de l'élevage, la conversion en cultures intensives, développement d'espèces invasives et exotiques et la raréfaction des zones humides et habitats aquatiques.
- **Une vallée distinguée par plusieurs classement patrimoniaux (sites UNESCO, Grand Site de France) et axée sur le développement touristique** : nombreux sites archéologiques riverains, 9 campings proches de la rivière, itinérance et voie verte, baignade et randonnée nautique.
- **Un schéma directeur de gestion du lit et marges de la Vézère** : des principes de gestion et des actions à promouvoir.

IX. Synthèse du diagnostic

L'état morphologique des cours d'eau du DPF présente des situations contrastées avec :

- des secteurs très stables du fait d'un contexte géologique ou d'aménagements structurants (ouvrages en travers, digues, voiries), présentant ponctuellement des sites sources de diversité (annexes, îlots), comme c'est le cas pour la Dordogne aval de Limeuil, l'Isle et la Vézère ;
- des secteurs plus mobiles, dont la morphologie a été impactée par l'historique d'exploitation et d'aménagement mais qui présentent un potentiel de restauration : Dordogne entre Argentat et Limeuil.

Les grands aménagements hydroélectriques du haut bassin exercent une influence importante sur les régimes hydrologiques (éclusées, écrêtement des crues, lissage des débits...) de la Dordogne qui est à prendre en compte dans les stratégies de restauration et de gestion.

La continuité écologique est altérée et un déficit sédimentaire est observé sur les secteurs concernés par les ouvrages hydroélectriques, notamment sur la Dordogne amont, la Dordogne Bergeracoise et la Vézère.

Le bassin présente de forts enjeux pour les poissons migrateurs : le tronçon Bergerac–Castillon constitue un secteur prioritaire pour la Grande alose et la Lamproie marine, tandis que la Dordogne corrézienne et lotoise abrite les frayères naturelles du Saumon atlantique.

L'état des milieux aquatiques présente un caractère contrasté : les zones les mieux conservées, les ensembles les plus vastes et les plus fortes potentialités de restauration se concentrent sur la Dordogne, en amont de Limeuil. Des milieux d'intérêt subsistent néanmoins sur les autres secteurs, mais de manière plus ponctuelle et localisée.

La qualité des eaux est globalement bonne sur la Dordogne mais plutôt dégradée sur la Vézère et sur l'Isle, situation à rapprocher d'un environnement urbain plus présent et des capacités auto-épuratoires moins importantes.

Les enjeux d'usage se partagent selon les secteurs principalement entre : l'agriculture, les usages touristiques et de loisirs (campings, baignade et loisirs nautiques), l'urbanisation, les déplacements, la pêche... Chacun de ces usages génère des pratiques d'entretien et des aménagements susceptibles d'artificialiser et d'impacter les milieux.

Le patrimoine fluvial et les paysages occupent une place importante sur l'ensemble du territoire, avec des caractéristiques et des niveaux d'enjeux qui varient selon les secteurs.

STRATEGIE

I. Principes généraux d'actions du PPG

Le diagnostic dressé repose sur les savoirs académiques et vernaculaires ainsi que sur la connaissance actuelle du territoire. L'actualisation et l'approfondissement des connaissances sur l'état des lieux et les phénomènes est un objectif permanent et de long terme. *Voir fiche A1.*

Les cours d'eau du DPF concernent de nombreux acteurs, porteurs de projet ou ayant des intérêts dans la gestion domaniale. EPIDOR en tant que syndicat mixte de collectivités souhaite que le DPF puisse pleinement soutenir ces projets et répondre aux attentes. La charte de gestion du DPF a été conçue collectivement à des fins de cohérence et de coordination.

Sur cette base, EPIDOR souhaite :

- construire des stratégies communes et des collaborations avec les partenaires impliqués dans la gestion aquatique : Gemapiens, collectivités riveraines, FFDAPPMA...
- entretenir un dialogue avec les usagers et les riverains en vue d'améliorer les projets et les pratiques.

Des actions d'animation sont prévues à cette fin. *Voir fiche C-1, C-2 et C-3.*

Des actions de remise en état et de restauration des milieux aquatiques sont à mener, en lien avec le diagnostic développé précédemment, sur l'ensemble du domaine avec des ambitions et une priorisation adaptée aux différents secteurs :

- **sur la Dordogne**, poursuivre des plans de restauration écologique de grande ampleur et développer des synergies avec des enjeux de territoire (eau potable, irrigation, activités nautiques...) ;
- **sur la Vézère**, construire des projets qui rapprochent les enjeux d'environnement, de paysage et d'usages, en s'appuyant sur le schéma de gestion du lit et des berges ;
- **sur l'Isle**, bâtir une stratégie intégrant les enjeux d'environnement, de patrimoine et d'usages en capitalisant sur les opportunités à vocation démonstratrice.

Le PPG intègre les actions issues de réflexions menées dans le cadre de la mission DPF mais aussi d'autres démarches convergentes telles que la programmation LIFE rivière Dordogne et les programmes d'action de la convention de réduction de l'impact des éclusées hydroélectriques, le projet LIFE Vison, les plans de gestion des poissons migrateurs...

Les fiches action sont basées sur le diagnostic et proposent une programmation prévisionnelle qui devra pouvoir être modifiée en fonction des opportunités, des nouvelles connaissances et des évolutions morphologiques de la rivière. Pour ce qui concerne les actions de la convention éclusées, elles sont établies annuellement. La programmation du PPG sera mise à jour à ce même rythme.

Les opérations s'intègrent dans un contexte en ce qui concerne notamment les zonages réglementaires. Les prescriptions spécifiques à ces zonages seront prises en compte au moment des études d'élaboration des projets, en interaction avec les services concernés.

Par secteur, des actions jugées stratégiques pour l'EPTB sont proposées ci-après. Elles visent à répondre aux enjeux et problématiques identifiés dans le diagnostic synthétique. Ces actions peuvent être mises en œuvre soit dans le cadre de ce PPG, soit dans le cadre d'autres missions de l'EPTB, ou encore par les acteurs gemapiens ou d'autres partenaires concernés.

La programmation du PPG va contribuer à son échelle, à l'adaptation des territoires riverains du DPF en favorisant la résilience des milieux aquatiques et des services écosystémiques qu'ils rendent. Il s'agit en particulier de certaines missions d'animation (voir actions B-2 et B-4) et de tous les travaux dans la mesure où ils privilégient les SFN (actions D-1 à D-7). S'agissant des travaux, les effets du changement climatiques sur certains paramètres déterminants (ex. débits, hauteurs d'eau...) seront étudiés plus en détail voire modélisés dans le cadre des études techniques préalables.

II. La Dordogne entre Argentat et Girac

Poursuivre la démodulation des débits durant la période printemps/été (cf. convention de limitation de l'impact des éclusées hydroélectriques). *Voir fiche C1.*

Maintenir les surfaces de frayères à salmonidés par apports réguliers de granulats en lien avec convention de limitation de l'impact des éclusées hydroélectriques. *Voir fiche D-4.*

Mener des travaux de restauration écologique : annexes fluviales déconnectées, milieux alluviaux dégradés, anciennes gravières, résorption des discontinuités sédimentaires au niveau des anciennes fosses d'extraction, suppression d'ouvrage de protection des berges, continuité écologique. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Promouvoir des bonnes pratiques de gestion des bords de route en lien avec les services concernés. *Voir fiche C-2, C-3.*

Éliminer les points résiduels détériorant ponctuellement la qualité des eaux en lien avec les services concernés. *Voir fiche C-2.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion. *Voir fiche C-2 et C-3.*

III. La Dordogne entre Girac et Limeuil

Mener des travaux de restauration écologique : annexes fluviales déconnectées, milieux alluviaux dégradés, anciennes gravières, résorption des discontinuités sédimentaires au niveau des anciennes fosses d'extraction, suppression d'ouvrage de protection des berges, continuité écologique. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Mener des actions conservatoires sur les ensembles naturels remarquables en bon état de conservation : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion... *Voir fiche B-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Éliminer les points détériorant ponctuellement la qualité des eaux en proposant des solutions fondées sur la nature. *Voir fiche C-2.*

Gérer les accès à la rivière : nouveaux accès privilégiant des SFN, suppression des ouvrages obsolètes, mis en défens des zones sensibles et suppression des accès sauvages. *Voir fiche D-7.*

Gérer les sites à fortes à fréquentation : gestion différenciée des espaces riverains en lien avec les collectivités et les acteurs socio-économiques. *Voir fiche C-2.*

Promouvoir des bonnes pratiques de gestion des bords de route en lien avec les services concernés. *Voir fiche C-2.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

IV. La Dordogne entre Limeuil et Bergerac

Restaurer la qualité sédimentaire des frayères d'aloses et de lamproies par apports de granulats. *Voir fiche D-4.*

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels en bon état de conservation : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion... *Voir fiche B-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Adapter la gestion et aménager les barrages pour limiter l'impact sur la migration des poissons à la montaison et à la dévalaison : amélioration du franchissement piscicole aux barrages pour faciliter la migration des espèces, montaison et dévalaison, débit d'attrait... *Voir fiche C-1.*

Poursuivre les actions expérimentales de gestion du silure

Réduire les apports polluants détériorant la qualité des eaux en lien avec les services concernés. *Voir fiche C-2.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3*

V. La Dordogne entre Bergerac et Castillon

Mener des travaux de restauration écologique : annexes fluviales déconnectées, milieux alluviaux dégradés, résorption des discontinuités sédimentaires au niveau des anciennes fosses d'extraction, suppression d'ouvrage de protection des berges. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Restaurer la qualité sédimentaire des frayères d'aloses et de lamproies par apports de granulats.

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels en bon état de conservation : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion...

Traiter les zones d'accumulation des déchets.

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Poursuivre les actions expérimentales de gestion du silure.

Réduire les apports polluants détériorant la qualité des eaux en lien avec les services concernés. . *Voir fiche C-2.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

VI. La Dordogne entre Castillon et Ambès, incluant le Moron

Reculer les enjeux, renaturer les berges et restaurer les aubarèdes en fonction des opportunités. *Voir fiche C-1 et C-2.*

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels relictuels : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion... *Voir fiche B-4.*

Traiter les zones d'accumulation des déchets.

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Poursuivre les actions expérimentales de gestion du silure. *Voir fiche C-1.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

VII. L'Isle entre Périgueux et Laubardemont

Mener des travaux de restauration écologique : reconstitution de ripisylves suffisamment étendues pour constituer des zones tampon permettant d'améliorer la qualité des eaux, annexes fluviales déconnectées, milieux alluviaux dégradés. Actions à mener en lien avec le PTGE. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels : en particulier sur les secteurs d'îlots, acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion. Actions à mener en lien avec le PTGE. *Voir fiche B-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Porter une étude complémentaire sur les traversées urbaines et connexions/corridors de l'Isle en lien avec le PTGE du bassin de l'Isle : approfondir le diagnostic, proposer et partager une stratégie et un plan d'actions, en lien avec le changement climatique comprenant la restauration écologique de l'Isle avec les collectivités riveraines, les acteurs de la GEMAPI et les porteurs de projets. *Voir fiche B-3.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

VIII. *L'Isle entre Laubardemont et Libourne, incluant la Dronne*

Mener des travaux de restauration écologique : reconstitution de ripisylves et milieux alluviaux dégradés. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion. *Voir fiche B-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

IX. *La Vézère entre Montignac et Limeuil*

Mener des travaux de restauration écologique en lien avec le schéma directeur de gestion du lit et marges de la Vézère : alignements de peupliers, maintien des bocages, restauration de la dynamique fluviale et aménagements d'accès à la rivière. *Voir fiche D-2, D-3, D-4.*

Mener des actions conservatoires sur les espaces naturels en lien avec le schéma directeur de gestion du lit et marges de la Vézère : acquisition foncière, diagnostics écologiques, plan de gestion. *Voir fiche B-4.*

Accompagner des porteurs de projet dans des solutions d'aménagement intégrées et durables privilégiant les SFN. *Voir fiche B-2.*

Traiter les zones d'accumulation de déchets et réduire les déchets à la source en lien avec le SAGE Vézère-Corrèze. *Voir fiche D-7.*

Informers, sensibiliser et conseiller les riverains, les élus locaux et les usagers pour améliorer la connaissance des milieux et les pratiques de gestion intégrant notamment la prise en compte des espèces exotiques envahissantes. *Voir fiche C-2 et C-3.*

X. Priorisation des enjeux

1. Concepts généraux justifiant les orientations d'actions

Les cours d'eau domaniaux sont des axes stratégiques pour les poissons migrateurs amphihalins. Les populations piscicoles sont des indicateurs du bon état écologique. A ces titres, le PPG comporte une voie de travail importante sur les enjeux piscicoles. Ces axes de travail seront développés avec les FDAAPPMA, MIGADO, le COGEPOMI et le groupe migrants Dordogne.

Le DPF est presque entièrement inscrit dans des sites Natura 2000. La restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire représente un enjeu fort du PPG. Les milieux comme les annexes fluviales et les terrasses alluviales sont des sites très importants pour ces habitats. Pour atteindre ces objectifs des moyens sont recherchés auprès de l'Europe, par exemple dans le cadre de programmes LIFE. Des inventaires préalables et des suivis postérieurs aux interventions permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées et le cas échéant de réorienter les modalités d'intervention ou d'action (voir fiche A2).

La problématique des espèces exotiques envahissantes concerne la totalité du DPF rendant irréaliste une maîtrise totale de leur présence. Cependant, cette problématique sera systématiquement prise en compte dans la conception des projets de restauration, en fonction des contextes et des enjeux.

Le déficit sédimentaire est très marqué sur le DPF et représente un enjeu de gestion grandissant. Au-delà des actions spécifiques veillant à travailler sur la résorption des discontinuités sédimentaires, les travaux de restauration morpho-écologique générant souvent des volumes de déblais importants veilleront lors de la conception des projets à coupler au maximum ces deux enjeux.

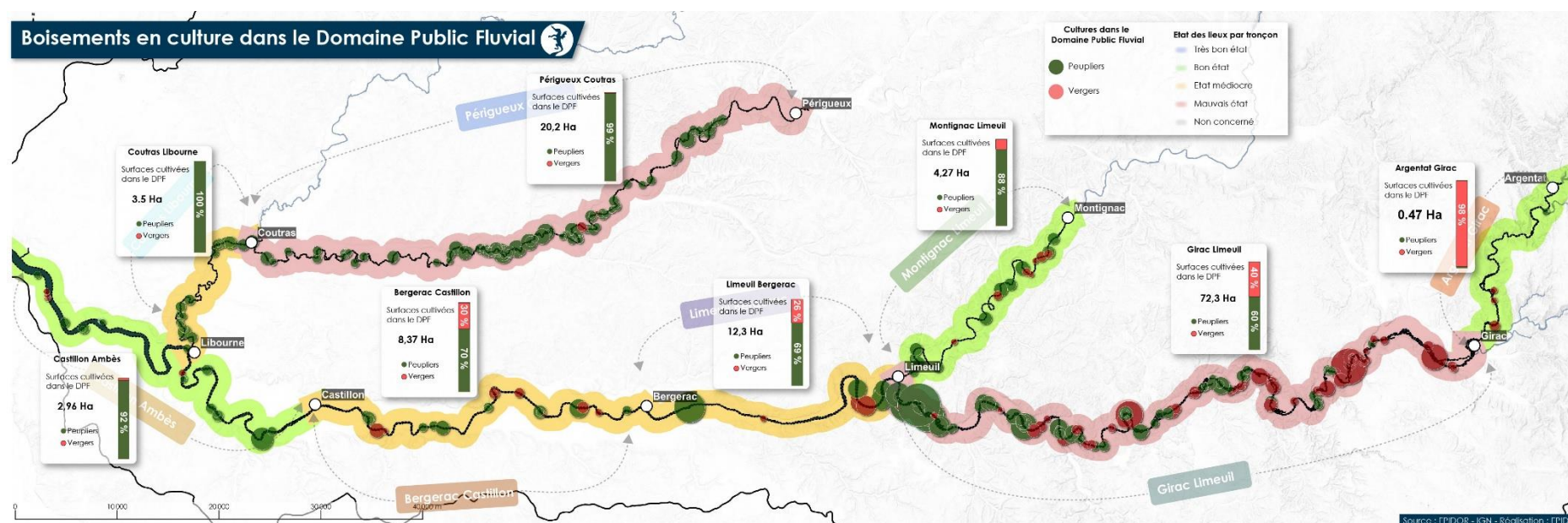
L'adaptation au changement climatique nécessite des réponses intégrées : adaptation des pratiques d'aménagement et promotion des solutions fondées sur la nature, restauration des milieux naturels et des continuités écologiques longitudinales et latérales, gestion concertée des espaces et de la ressource, réduction des pollutions et poursuite de l'amélioration des connaissances. Ces leviers permettront de renforcer la résilience du territoire et d'assurer un équilibre entre préservation des écosystèmes et développement des territoires et des activités. Les études préalables aux actions intégreront systématiquement l'évaluation des impacts du changement climatique (évolution des débits, fréquence des sécheresses et inondations, vulnérabilité des écosystèmes) afin d'orienter la conception et la mise en œuvre des actions.

Dans une logique de hiérarchisation des interventions par tronçon, nous nous sommes appuyés sur un tableau de synthèse présentant l'état des lieux sur la base de paramètres d'évaluation préalablement sélectionnés. Pour chaque grand enjeu susceptible de donner lieu à des travaux, une priorisation à l'échelle

de chaque secteur a été réalisée, accompagnée d'une justification. Un ou plusieurs paramètres jugés pertinents au regard de l'enjeu concerné ont été choisis pour établir la priorisation. La note attribuée à l'état des lieux repose sur la note la plus défavorable parmi ces paramètres.

2. Restauration de boisements alluviaux

Les travaux de restauration des boisements alluviaux, inscrits dans la fiche action D1, portent sur les parcelles occupées par des cultures arboricoles (peupliers de culture, noyaies) situées dans le DPF. EPIDOR a choisi de concentrer ses interventions sur ces zones où ces plantations empêchent le développement des boisements alluviaux caractéristiques des milieux rivulaires. La restauration de ces forêts alluviales y permettra un gain écologique et fonctionnel tout en maintenant visuellement, l'état « arboré » des parcelles ce qui pourra contribuer à l'acceptation sociale des travaux.

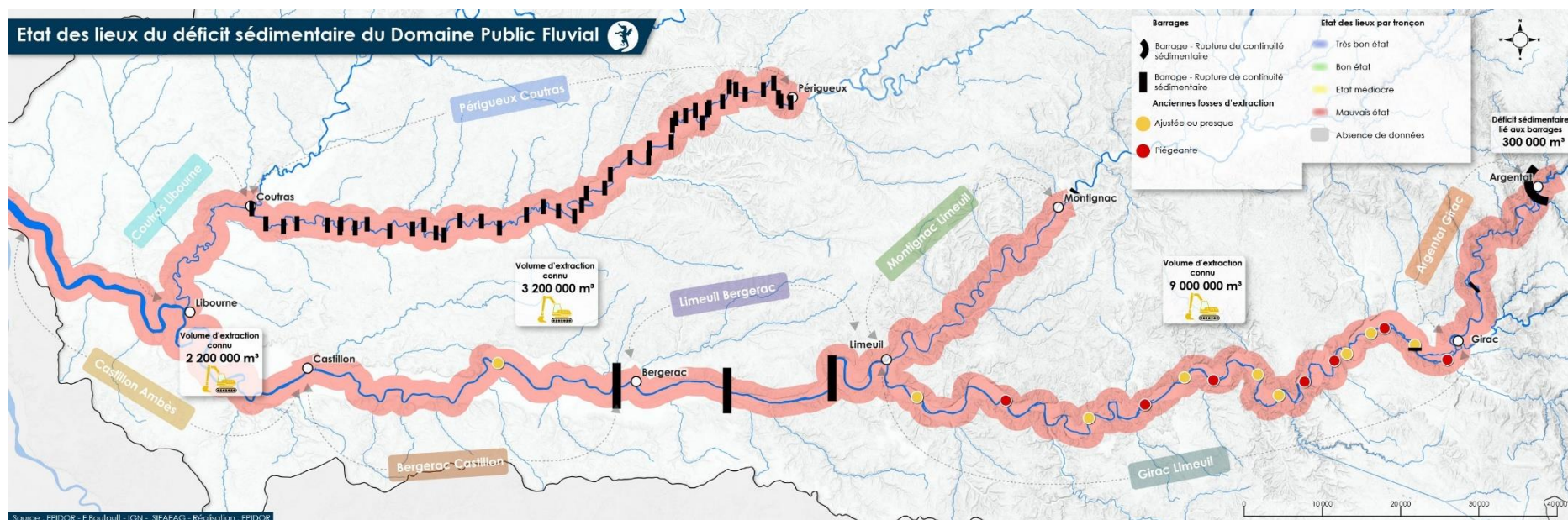


Rivière	Tronçon	Synthèse état des lieux PPG	Priorité	Justification
Dordogne	Argentat-Girac	2	3	Secteur à forte naturalité et faible proportion de cultures arboricoles dans le DPF.
	Girac-Limeuil	4	1	Occupation importante des cultures arboricoles dans le DPF.
	Limeuil-Bergerac	3	2	Secteur concerné par des plantations de peupliers et des vergers, secteur avec un contexte urbain assez présent.
	Bergerac-Castillon	3	2	Secteur concerné par des plantations de peupliers et des vergers, secteur avec un contexte urbain assez présent.
	Castillon-Ambès	2	3	Secteur très urbanisé sur ses marges, moins soumis aux cultures arboricoles dans le DPF.
Isle	Périgueux-Laubardemont	4	1	Secteur essentiellement concerné par des plantation de peupliers de cultures sur des ilots ; la stabilité des niveaux d'eau de ce secteur favorise ce type de culture.
	Laubardemont-Libourne	3	2	Quelques cultures de peupliers présentes sur les marges riveraines et débordant dans le DPF.
Vézère	Montignac-Limeuil	2	3	Rivière encaissée, activité de populiculture souvent présente sur les marges du DPF, moins de pression directement dans le DPF (nécessite une maîtrise foncière de marge riveraine pour intervenir).

Paramètre Synthèse de l'état des lieux issu du tableau : cultures arboricoles

3. Résorption des discontinuités sédimentaires

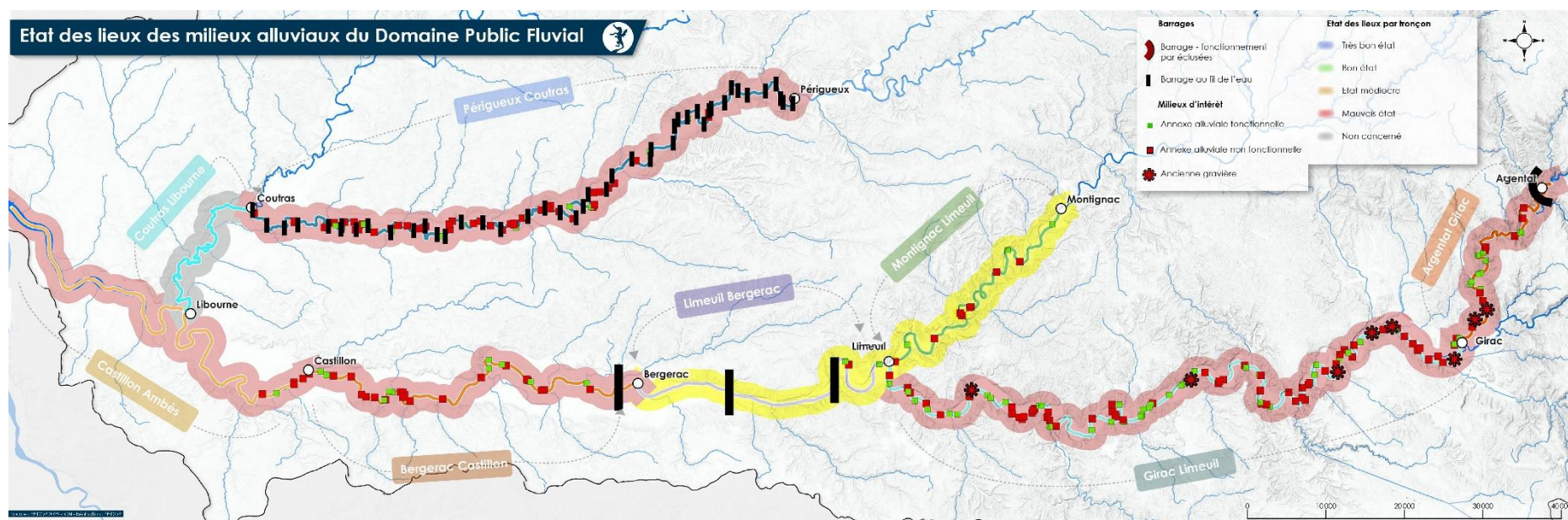
La présence d'un déséquilibre morpho-sédimentaire, lié notamment à un déficit sédimentaire du lit mineur, fait l'objet d'interventions spécifiques dans le cadre de la fiche action D2. Ces travaux visent à résorber les discontinuités sédimentaires par recharge en matériaux graveleux et comblement des anciennes fosses d'extraction.



Rivière	Tronçon	Synthèse état des lieux PPG	Priorité	Justification
Dordogne	Argentat-Girac	4	1	Secteur marqué par la présence de la chaîne hydroélectrique de la Haute Dordogne engendrant un processus de pavage et de vidange sédimentaire qui perdure ; secteur ayant subi d'importantes extractions de granulats et dont les impacts se font toujours ressentir.
	Girac-Limeuil	4	1	9 fosses d'extraction piégeantes ; déséquilibre morpho-sédimentaire marqué ; enfoncement du lit et réduction de la bande active ; effet en cascade sur les milieux (déconnexion des annexes, maturation des boisements, régression des radiers au profit de la roche mère, etc.).
	Limeuil-Bergerac	4	3	Blocage du transit sédimentaire au niveau des 3 barrages du bergeracois.
	Bergerac-Castillon	4	2	Barrages du bergeracois engendrant une rupture de la continuité sédimentaire et une vidange sédimentaire en aval de Bergerac. Un enfoncement du lit qui persiste. 1 fosse active connue au Fleix, 3,2 millions de m3 de granulats extraits
	Castillon-Ambès	4	3	Manque de données sur les fosses encore actives.
Isle	Périgueux-Laubardemont	4	3	Influences des seuils en amont du DPF et 44 ouvrages en travers dans ce tronçon – enjeu d'acquisition de connaissance.
	Laubardemont-Libourne	4	3	Influences des seuils du tronçon amont – enjeu d'acquisition de connaissance.
Vézère	Montignac-Limeuil	4	3	Pas d'extraction industrielle en lit mineur, un lit stable depuis plus de 2 siècles semble indiquer que la rivière a atteint un stade climacique.

Paramètre Synthèse de l'état des lieux issu du tableau : discontinuités sédimentaires (fosses et barrages)

4. Restauration de milieux alluviaux



Les annexes alluviales représentent un enjeu d'habitat important. Ce sont aussi des zones de nourrissage riches en production de zooplancton, des zones refuges et des zones de reproduction. La fiche action D3 porte sur la restauration d'annexes alluviales et d'anciennes gravières pour la récréation et la diversification d'une mosaïque d'habitats naturels et d'habitats d'espèces.

Sont considérées comme non fonctionnelles les annexes présentant des dysfonctionnements à l'étiage, tels que des bras vifs déconnectés en période de basses eaux ou des bras morts perchés ou obstrués. La quasi-totalité des tronçons du DPF apparaît en mauvais état concernant ces milieux, avec moins de 30 % des annexes considérées comme fonctionnelles.

Les anciennes gravières d'extraction concernent seulement deux tronçons de la Dordogne (Argental-Girac et Girac-Limeuil). Ces anciennes terrasses alluviales présentent un fort potentiel de restauration et nécessitent la mise en place d'une stratégie foncière adaptée (développée dans la fiche B4) car leur localisation est majoritairement hors du DPF.

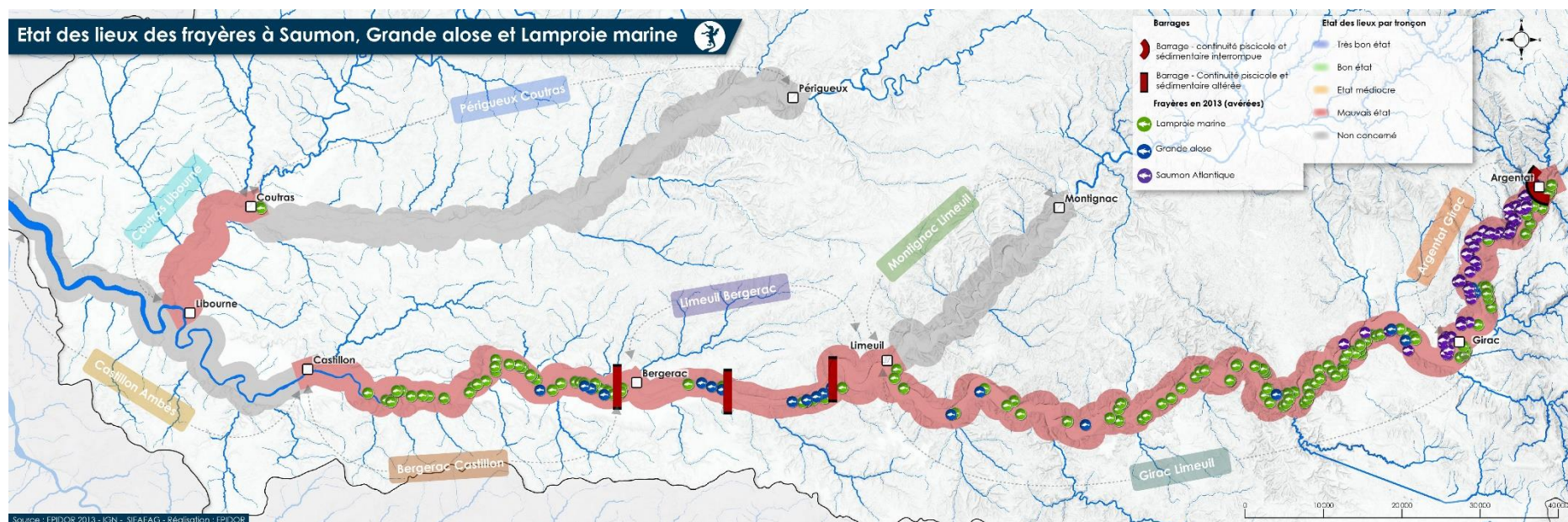
Rivière	Tronçon	Synthèse état des lieux PPG	Priorité	Justification
Dordogne	Argentat-Girac	4	1	Ce tronçon de la Dordogne présente un double enjeu annexes alluviales et anciennes gravières. Secteur avec un grand nombre d'annexes alluviales et ayant déjà fait l'objet de divers travaux de restauration de milieux. Processus d'enfoncement du lit toujours actif, engendrant une déconnexion régulière.
	Girac-Limeuil	4	1	Double enjeu annexes alluviales et anciennes gravières. Secteur avec le plus grand nombre d'annexes alluviales et ayant déjà fait l'objet de divers travaux de restauration de milieux.
	Limeuil-Bergerac	3	3	Peu d'annexes. Secteur de barrages stabilisant les niveaux d'eau et engendrant une évolution lente des milieux.
	Bergerac-Castillon	4	1	Milieux fermés et relictuels, annexes ayant peu fait l'objet de travaux de restauration. Secteur à enjeu de nourrissage pour la production de zooplancton.
	Castillon-Ambès	4	2	Secteur soumis à la marée, diminution du nombre d'annexes alluviales liée aux caractéristiques du secteur ; zone d'envasement.
Isle	Périgueux-Laubardemont	4	2	Secteur dit « canalisé » par la présence des barrages, rivière stabilisée, moins d'enjeux car des milieux évoluant moins vite, rivière peu soumise à l'enfoncement de son lit et à la déconnexion des annexes. Un syndicat de rivière actif sur le secteur programmant des opérations de restauration.
	Laubardemont-Libourne	NC	0	Non concerné - secteur ne disposant pas d'annexes alluviales.
Vézère	Montignac-Limeuil	3	3	Configuration encaissée, pas de bras mort mais des anciens chenaux perchés et déconnectés ; quelques bras secondaires ; secteur sensible d'un point de vue archéologique et paysager, engendrant un coût important et une complexité accrue pour les opérations de restauration.

Paramètres Synthèse de l'état des lieux issus du tableau : bras morts, bras secondaires ; anciennes gravières

La première partie du PPG est centrée sur les tronçons d'Argent à Limeuil compte tenu de l'outils financier Life et la suite de la programmation priorise le secteur Bergerac Castillon à des fins de rééquilibrage des interventions.

5. Restauration de frayères à poissons migrateurs amphihalins

La restauration des frayères du Saumon atlantique, de la Grande alose et de la Lamproie marine est traitée dans la fiche action D4, à travers des travaux ciblés visant à améliorer les conditions de reproduction de ces espèces. La qualité, la localisation et la fonctionnalité des habitats de reproduction sont déterminantes pour le maintien des populations de ces espèces migratrices, fortement dépendantes de la continuité écologique et de la dynamique sédimentaire.

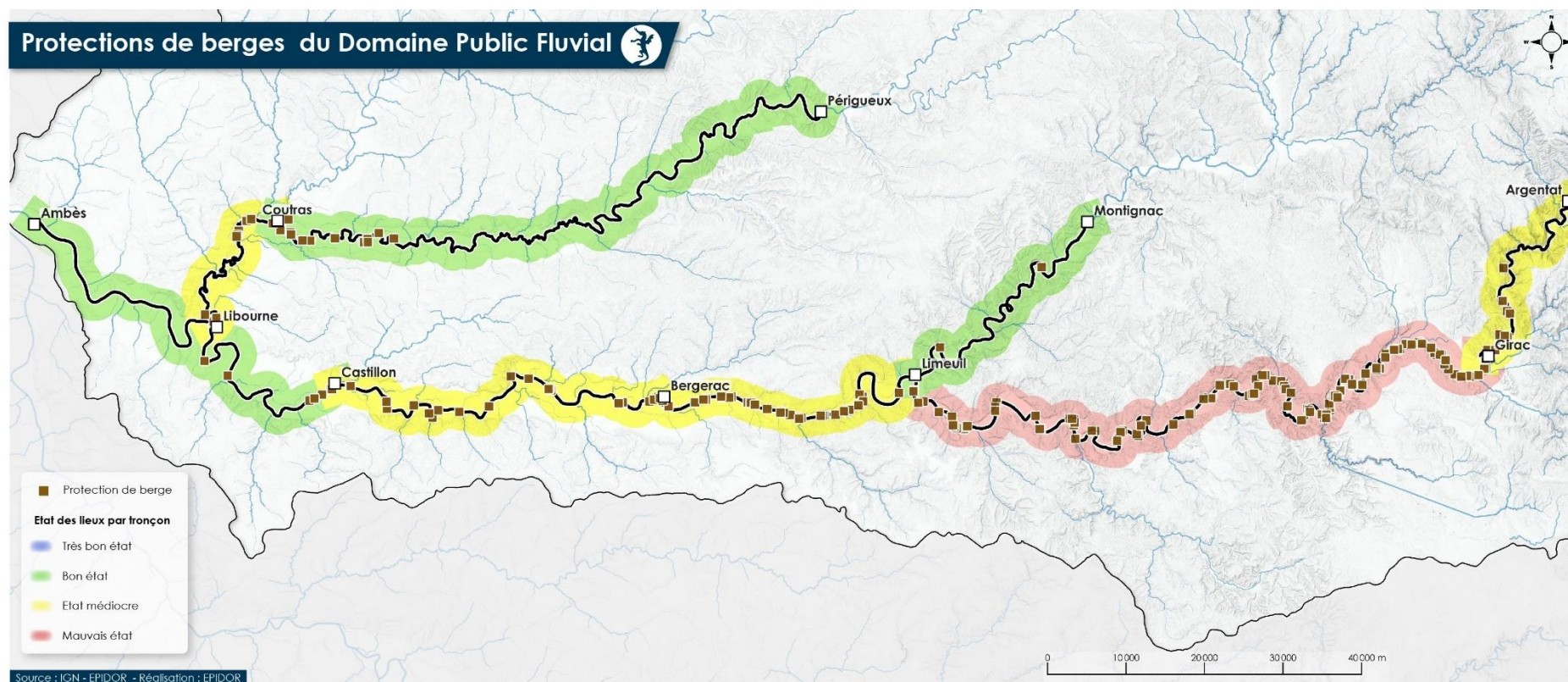


Rivière	Tronçon	Synthèse état des lieux PPG	Priorité	Justification
Dordogne	Argentat-Girac	4	1	Enjeu pour les frayères à Saumon atlantique ; nécessité de restaurer et maintenir des habitats favorables à la reproduction des salmonidés en aval du barrage d'Argentat, premier ouvrage infranchissable. Un déficit sédimentaire quantifié, important, qui s'aggrave et qui nécessite une gestion continue. Gestion des débits négociés (convention éclusées).
	Girac-Limeuil	4	2	Enjeu pour la Grande alose et la Lamproie marine ; secteur qui abrite les habitats les plus favorables à la reproduction de ces espèces mais dont l'accès est conditionné par le franchissement du bergeracois.
	Limeuil-Bergerac	4	2	Enjeu pour la Grande alose et la Lamproie marine, reproduction au niveau de frayères forcées, en aval de Tuilières et de Mauzac. L'accès à ce tronçon est conditionné par le franchissement du barrage de Bergerac. Fréquentation en baisse en raison de la diminution globale des populations.
	Bergerac-Castillon	4	1	Enjeu pour la Grande alose et la Lamproie marine ; la majorité des géniteurs se reproduisent sur ce secteur ; les projets concernant l'amélioration du franchissement des ouvrages et les prévisions liées au changement climatique indiquent que ce tronçon conservera un enjeu fort pour la reproduction de ces espèces. Un déficit sédimentaire quantifié, qui s'aggrave. Il est important au niveau des frayères forcées en aval du barrage de Bergerac ; nécessité de restaurer et maintenir des habitats favorables à la reproduction de ces espèces en aval du barrage de Bergerac, premier ouvrage de l'axe.
	Castillon-Ambès	NC		Non concerné – pas d'enjeu de reproduction pour ces 3 espèces dans ce secteur.
Isle	Périgueux-Laubardemont	NC		Non concerné – pas d'enjeu de reproduction pour ces 3 espèces dans ce secteur dû aux difficultés de franchissement des seuils et à leur effet plan d'eau (pas de frayères exploitables).
	Laubardemont-Libourne	4	3	Faible enjeu en termes de surface de frayères et pas d'espèces observées depuis 2013.
Vézère	Montignac-Limeuil	NC	0	Pas d'espèces observées depuis 2013.

Paramètres Synthèse de l'état des lieux issus du tableau : frayères à Saumon atlantique ; frayères à Grande alose et Lamproie marine

6. Restauration de la fonctionnalité des milieux et de l'espace de mobilité du lit mineur

Cette thématique est traitée dans la fiche action D5, par la mise en œuvre de travaux de désenrochement des berges qui constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité écologique des cours d'eau.



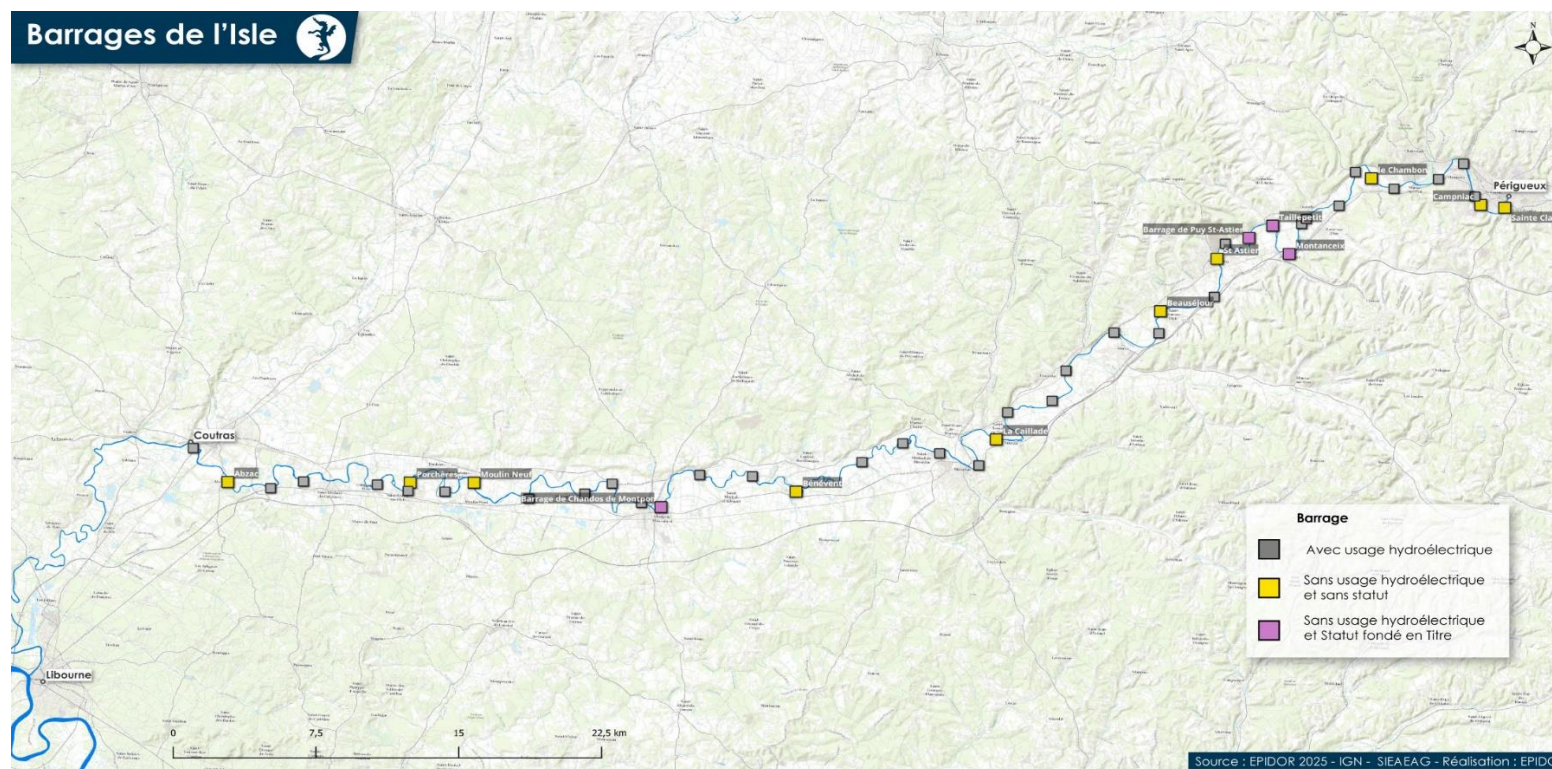
Rivière	Tronçon	Synthèse état des lieux PPG	Priorité	Justification
Dordogne	Argentat-Girac	3	2	Secteur à forte naturalité où la dynamique alluviale est encore présente, processus dynamique d'enfoncement du lit accentué par les aménagements de berge.
	Girac-Limeuil	4	1	Secteur à forte naturalité très impacté par les enrochements (particulièrement la Dordogne lotoise). Secteur de mobilité mais avec des aménagements qui réduisent la bande active, accentuant l'enfoncement du lit.
	Limeuil-Bergerac	3	3	Secteur avec des enjeux et des pressions urbaines, configuration de rivière encaissée.
	Bergerac-Castillon	3	3	Contexte des marges riveraines très urbain rendant des opérations de désenrochement complexes et socialement peu acceptables.
	Castillon-Ambès	2	3	Contexte des marges riveraines très urbain rendant des opérations de désenrochement complexes et socialement peu acceptables. Une donnée à compléter sur le terrain.
Isle	Périgueux-Laubardemont	2	3	Contexte des marges riveraines très urbain rendant des opérations de désenrochement complexes et socialement peu acceptables.
	Laubardemont-Libourne	3	3	Secteur soumis à la marée. Contexte riverain aux abords de Libourne avec des enjeux d'habitation proches de la rivière où des enrochements ont été récemment réalisés, rendant des opérations de désenrochement complexes et socialement peu acceptables. Le reste du tronçon est peu concerné par des aménagements en enrochement.
Vézère	Montignac-Limeuil	2	3	Peu d'aménagement de berge sur ce secteur.

Paramètre Synthèse de l'état des lieux issu du tableau : enrochements

7. Restauration de la continuité écologique

La restauration de la continuité écologique, en lien avec la présence de seuils et de barrages, est abordée dans la fiche action D6 à travers des travaux spécifiques visant à rétablir la libre circulation des espèces et des flux sédimentaires. La prise en compte des usages existants, notamment la production hydroélectrique, constitue une contrainte importante. Les interventions ne pourront pas être menées sur les secteurs concédés. Par ailleurs, l'Isle ne faisant pas partie des cours d'eau de liste 1 ou 2, les propriétaires de seuils n'ont pas d'obligation réglementaire à l'équipement de leurs ouvrages, en dehors du renouvellement du droit d'eau où l'Etat le prévoit dans ses arrêtés. C'est la raison pour laquelle on ne priorise pas l'action sur les ouvrages disposant d'une production hydroélectrique.

La priorisation de cette action s'est donc principalement portée sur l'Isle, où les efforts se concentreront donc sur les ouvrages sans usage actuel, permettant d'envisager des actions de suppression ou d'aménagement favorables à la continuité écologique. Le secteur de la Dordogne entre Girac et Limeuil représente aussi une priorité avec un seuil sans usage hydroélectrique à Carennac.



8. Remise en état des milieux dégradés et réduction des nuisances (déchets, circulation de véhicules motorisés dans le milieu naturel)

La fiche action D7 traite de la remise en état des milieux dégradés et de la réduction des nuisances liées à la présence humaine et aux activités de loisir. Une fréquentation importante de ces espaces naturels engendre diverses pressions, notamment la circulation de véhicules motorisés dans le lit mineur. Par ailleurs, la taxe incitative mise en place pour le traitement des déchets ménagers entraîne, en certains points, des dépôts de déchets dans le milieu naturel. Deux types d'interventions sont prévus pour restaurer ces zones : l'évacuation des déchets et la mise en place d'aménagements visant à restreindre l'accès des véhicules motorisés aux secteurs sensibles. Cette action vise la résorption annuelle de 2 sites dégradés. Elle est dimensionnée d'une part par les moyens financiers de l'établissement et d'autres parts pour répondre aux demandes locales. Par ailleurs, Epidor n'est pas seul à intervenir sur la résorption des sites de déchets et la restriction des accès. La mise en œuvre d'actions par les collectivités sera encouragée à travers la fiche action.

La localisation des nuisances change en permanence, bien que les secteurs les plus fréquentés et les plus urbanisés soient plus soumis aux pressions. Une surveillance de l'ensemble du domaine est nécessaire pour les identifier. La priorisation n'est pas possible à priori.



PLAN D'ACTION

I. Typologie des fiches actions

Sur la base du diagnostic et d'une grille de priorisation présentée en annexe, 16 fiches actions sont proposées, regroupées en quatre grandes familles :

- Connaissance : fiches A
- Etudes et plans d'actions : fiches B
- Animation : fiches C
- Restauration et remise en état : fiches D

Actions

Connaissance	
A-1 Collecte et valorisation données	P 162
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	P 165
A-3 Evaluation écologique et fonctionnelle des sites restaurés depuis plus de 20 ans	P 171
Etudes et plans d'actions	
B-1 Participation à des plans d'actions de préservation des espèces et habitats remarquables	P 175
B-2 Conception et promotion de projets démonstrateurs, de bonnes pratiques d'aménagement mobilisant des SFN	P 179
B-3 Etudes stratégiques	P 183
B-4 Animation et acquisition foncière	P 188
Animation	
C-1 Coordination des acteurs du territoire	P 193
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	P 196
C-3 Formation, information, communication	P 199
Restauration et remise en état	
D-1 Travaux de restauration de boisements alluviaux	P 202
D-2 Travaux de résorption des discontinuités sédimentaires	P 206
D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	P 211
D-4 Travaux de restauration de frayères à Saumon atlantique, à Lamproie marine et à Grande alose	P 219
D-5 Travaux de désenrochement de berges	P 225
D-6 Travaux de restauration de la continuité écologique	P 230
D-7 Travaux de remise en état de milieux dégradés et de réduction des nuisances (accès/déchets)	P 235

II. Fiches actions

A-1. COLLECTE ET VALORISATION DE DONNEES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Porter les espaces naturels à forts enjeux environnementaux à la connaissance du plus grand nombre
- ✓ Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions de conservation et de surveillance régulière

CONTEXTE

Afin de maintenir l'état écologique des rivières du DPF, des actions régulières de surveillance sont nécessaires pour suivre et mettre à jour les données de terrain.

Le suivi des milieux et des usages permet de compléter les connaissances sur le domaine public fluvial et l'évolution des territoires, en croisant différentes informations spatiales. Ces données servent à faciliter la gestion et l'intégration des projets d'aménagement, le conseil auprès des porteurs de projets et la prise de décision pour des projets de restauration écologique.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Cette action vise à collecter des données terrain soit par bateau, soit à pied, afin de mieux comprendre les problématiques locales et d'orienter les actions de gestion, de préservation et de restauration des milieux riverains. La collecte de données précises est essentielle pour élaborer des stratégies de gestion adaptées, basées sur une observation de terrain régulière et ciblée.

Les données à suivre et à localiser en régie concernent :

- Les altérations des milieux : surveillance et repérage des espèces exotiques envahissantes, dépôts de déchets, remblais, pollutions, aménagements inadaptés, enrochements, entretiens drastiques, circulation véhicules motorisés, alignements de peupliers, etc.
- L'état morpho-sédimentaire : localisation des érosions de berge et actualisation ponctuelle de la bathymétrie sur certains secteurs (annexes alluviales, fosses d'extraction, secteurs ayant subi une évolution après un événement hydrologique, zones de réinjection, etc.).
- L'actualisation de la cartographie des faciès d'écoulement là celle-ci est obsolète (par exemple : Dordogne lotoise).
- La présence d'espèces remarquables détectées au gré des campagnes de terrain.

Les données à suivre par prestation :

- Mettre en œuvre le suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole pour suivre l'état des populations de poissons (pêche électrique, suivi de frayères...).

Valorisation

Les données collectées seront intégrées et mises à jour au sein des bases de données existantes ainsi que des atlas cartographiques d'Epidor.

Elles seront mises à disposition sur le site internet du DPF (cartes et/ou données brutes).

Les données intéressant le Système d'Information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP) ou le Conservatoire Botanique leur seront transmises.

Les données produites serviront également de support à l'analyse et à la planification d'autres actions du PPG, en facilitant le suivi, l'aide à la décision et la priorisation des interventions.

Une mutualisation des connaissances pourra être engagée avec les syndicats partenaires, favorisant ainsi le partage d'expertise, la cohérence des démarches et la valorisation collective des résultats.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Le DPF : Dordogne, Isle, Vézère ; 1 000 km de berge

Par voie d'eau : une par mois sur le secteur navigable, une par trimestre sur le secteur non navigable.

Par voie terrestre : autant que de besoin.

PERIODES D'INTERVENTION

Toute l'année

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût annuel</i>
<i>Collecte de données, traitement et analyse</i>	120 jours	350 €/j	42 000 €
<i>Prestations</i>	Méthodologie issue des résultats de l'étude patrimoine piscicole		80 000 €
<i>Production d'atlas</i>	21 jours	350 €/j	7 350 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Coût</i>	<i>Années de mise en œuvre</i>	<i>Total</i>
<i>Collecte de données, traitement et analyse</i>	42 000 €/an	2025 à 2034	420 000 €
<i>Prestations</i>	80 000 €/an	2027 - 2032	160 000 €
<i>Production d'atlas</i>	7 350 €/an	2029 - 2034	14 700 €

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Conseils Départementaux
Agence de l'eau
FDAAPPMA
CATER

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Mise à jour des informations sur le domaine public fluvial.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de données récoltées par paramètre mesuré (bathymétrie, érosions, dépôts de déchets, EEE, protection de berge...).
- Nombre de données mises à disposition.

A-2. SUIVIS ECOLOGIQUES DES SITES RESTAURES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Porter les espaces naturels à forts enjeux environnementaux à la connaissance du plus grand nombre
- ✓ Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions régulières de conservation et de surveillance
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience

CONTEXTE

Dans le cadre du LIFE Rivière Dordogne ou d'autres démarches, EPIDOR et les syndicats de rivière ont conduit des chantiers de restauration de frayères à saumons et à aloses/lamproies, la restauration d'anciennes gravières et de bras morts, le démontage d'enrochements...

Il est indispensable d'effectuer un suivi post-travaux pour mesurer l'efficacité des actions engagées et éventuellement effectuer des ajustements ou publier des bilans post-restauration. Cette connaissance sera partagée avec les financeurs et les acteurs locaux au travers de retours d'expérience (élus, riverains, structures gemapiennes...). Des publications pourront être produites et diffusées.

Programme de restauration du saumon géré par MIGADO pour la repro du Saumon.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Pour mesurer l'efficacité des travaux de restauration, les indicateurs retenus permettent d'évaluer :

- L'évolution de la dynamique fluviale,
- La réhabilitation d'habitats alluviaux dégradés,
- Le retour d'espèces patrimoniales.

Les indicateurs choisis, correspondant aux objectifs de restauration recherchés dans le cadre du LIFE rivière Dordogne, sont les suivants :

Indicateur	Justification
Cartographie des habitats	Reflète la richesse et diversité écologique
Suivi floristique	Indique l'état des milieux et comme élément structurant de l'écosystème.
Présence/abondance d'espèces piscicoles bioindicatrices (saumon, lamproie, brochet)	Réponse biologique tangible à la restauration
Suivi bathymétrique et topographique	Évalue la dynamique hydromorphologique

L'élaboration d'un cahier des charges des actions de suivi et la mise en œuvre d'un marché seront réalisées préalablement pour évaluer les résultats obtenus.

Suivi bras mort et gravière

Les suivis seront réalisés post-restauration selon le rythme suivant : n+1 ; n+3 ; n+5 ; n+10. Ils seront comparables avec les données collectées avant les travaux de restauration.

Le suivi portera principalement sur la flore et l'évolution des habitats. Il consistera à rechercher la présence d'espèces protégées, rares ou patrimoniales (comme la Lindernie des marais ou le Souchet de Michel), ainsi qu'à surveiller les espèces exotiques envahissantes afin d'éviter toute recolonisation.

Un protocole de cartérisation et de cartographie des habitats, validé avec le Conservatoire botanique, sera mis en œuvre.

Un suivi photographique sera également réalisé pour observer l'évolution de la végétation.

Ces opérations seront en partie réalisées en régie, avec l'appui de stagiaires et complétées par des prestations naturalistes.

Quand cela est possible, des suivis piscicoles, menés par pêche électrique, ainsi que la recherche de traces de fraie du brochet (par raclage de la végétation) seront mis en place en partenariat avec les fédérations de pêche.

Les indices de présence des mammifères inféodés aux milieux aquatiques seront relevés au fil des visites.

Suivi des restaurations de frayères

Les frayères feront l'objet d'un suivi annuel post-restauration pendant quatre années. Ce suivi est inclus dans le programme de restauration du Saumon géré par MIGADO. Il comprend un protocole pour la recherche des pontes et des géniteurs.

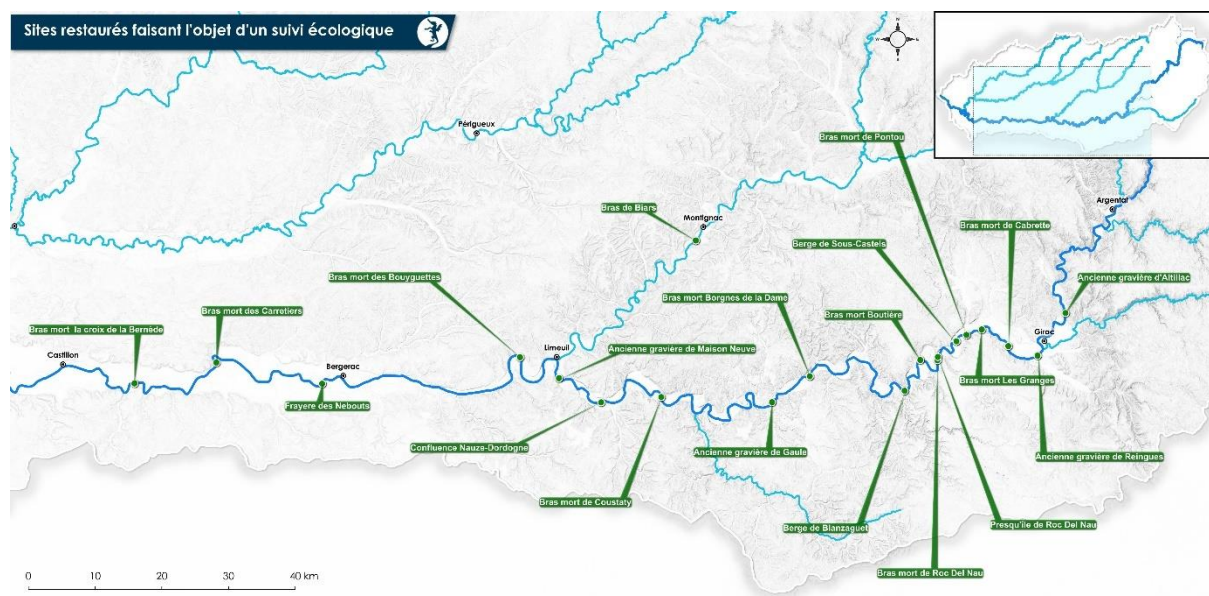
Un suivi photographique et visuel des surfaces favorables à la reproduction est spécifiquement assuré par EPIDOR. Par ailleurs, un échantillonnage de 4 sites fera l'objet d'un suivi complémentaire par relevés topographiques.

Suivi hydromorphologique de l'ensemble des sites

Une bathymétrie et des relevés topographiques des sites seront réalisés avant les travaux et un suivi de ces données sera mis en place sur le même rythme que les relevés naturalistes. Ce suivi concerne les sites de désenrochement, de réinjection, les annexes alluviales ainsi que les frayères.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Les sites restaurés sur l'axe Dordogne, la Vézère et l'Isle. Cette liste sera complétée avec les sites restaurés durant le déroulement du présent programme.



Travaux de restauration effectués devant faire l'objet d'un suivi post-restauration*

Sites	Etudes	Travaux	Surface (ha)
Bras mort des Carretiers (33)	2020	2021	5,5
Bras mort Croix-Bernède (33)	2023	2024	3
Couasne de Boutières (46) - MO SMDMCA	2021	2022	1,7
Bras mort de la Borgne de la Dame (24)	2021	2022	2,4
Ancienne gravière de Gaule (24)	2021	2022-23	9
Berge de Sous-Castel (46) - MO travaux SMDMCA	2022	2023	2,6
Frayères à saumons atlantiques sur la Dordogne (19, 46)	2023-2024	2023-2024	0,7
Bras mort de Bouyguettes (24)	2022	2023	1,7
Ancienne gravière de Maison-Neuve (24)	2023	2024	2,3
Bras mort de Coustaty (24)	2023	2024	5
Bras mort de Cabrette (46) - MO travaux SMDMCA	2022-23	2025	3
Berge de Blanzaguet (46) - MO travaux SMDMCA	2023	2024	1,5
Bras mort de Pontou (46)	2023	2024	1
Ancienne gravière de Reingues (46) - MO travaux SMDMCA	2023	2025-26	9,5
Bras mort de Roc Del Nau (46) - MO travaux SMDMCA	2024	2025-26	2

<i>Frayères à aloses/lamproie aux Nebouts (24)</i>	2024-25	2026	6,5
<i>Bras mort d'Altillac (19)</i>	2024	2025	1
<i>Bras vif de Biars (Vézère) – MO travaux SMBVVD</i>	2023	2024	0,45
<i>Diversification morphoécologique de la berge de Chandos (Isle)</i>	2022	2023	0,35
<i>Autre(s) site(s) potentiel(s) de restauration de bras mort et/ou de frayères à saumons atlantiques</i>	2024-25	2025-26	
<i>Biacle à Neuvic (Isle 24) – MO SMBI</i>		2003	0,1
<i>Prés des Dames à Douzillac (Isle 24) – MO SMBI</i>		?	
<i>Bras de Lagut (Isle 24) – MO SMBI</i>		2023	0,04
<i>Bras de la Roche à Saint Martin l'Astier (Isle 24) – MO SMBI</i>		2014	0,02
<i>Lannerie à Montpon Ménéstérol (Isle 24) – MO SMBI</i>		?	

*Des suivis sont prévus dans la programmation pour les sites ayant fait l'objet de travaux durant ce PPG

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux inventaires va du mois d'avril au mois d'août en ce qui concerne les habitats et les espèces végétales.

Le suivi des pontes varie selon les espèces cibles (mars-avril pour le Brochet, pontes en hiver et juvéniles au printemps pour le Saumon).

Les bathymétries peuvent être réalisées à plusieurs moments de l'année sans altérer la qualité des données récoltées.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Coût total</i>
<i>Suivi floristique et évaluation des habitats (Prestation Naturaliste)</i>	3 prestations	3 000 €	9 000 €	90 000 €
<i>Personnel (Bathymétrie/ Topographie, cartographie des habitats, encadrement des stagiaires)</i>	70 jours	350 €/jour	24 500 €	245 000 €
<i>Stagiaires</i>	2	4 000 €/stagiaire	8 000 €	80 000 €

PROGRAMMATION

Site	Années de suivis
<i>Frayères à saumons atlantiques Dordogne (19, 46)</i>	2025-2026-2027-2028
<i>Bras mort d'Altiliac (19)</i>	2026-2028-2030-2035
<i>Reconnexion du bras mort d'Altiliac (19) *</i>	2026-2028-2030
<i>Reconnexion de bras vifs entre Brivezac et Beaulieu/Dordogne (19)*</i>	2026-2027-2028-2029-2030
<i>Reconnexion du bras mort Des Granges (46)*</i>	2027-2029-2031-
<i>Reconnexion de bras vifs et création de chenaux de crue Ile de La Prade (46)*</i>	2027-2029-2031
<i>Berge de Blanzaguet (46) - MO travaux SMDMCA</i>	2025-2027-2029-2034
<i>Bras mort de Pontou (46)</i>	2025-2027-2029-2034
<i>Berge de Sous-Castel (46) - MO travaux SMDMCA</i>	2026-2028-2033
<i>Bras mort de Cabrette (46) - MO travaux SMDMCA</i>	2026-2028-2030-2035
<i>Ancienne gravière de Reingues (46) - MO travaux SMDMCA</i>	2026-2028-2030-2035
<i>Couasne de Boutières (46) - MO SMDMCA</i>	2027-2033
<i>Bras mort de Roc Del Nau (46) - MO travaux SMDMCA</i>	2027-2028-2030-2035
<i>Restauration du bras de Tauriac (46)</i>	2035
<i>Bras mort de la Borgne de la Dame (24)</i>	2025-2027-2033
<i>Ancienne gravière de Gaule (24)</i>	2026-2028-2033
<i>Bras mort de Coustaty (24)</i>	2025-2027-2029-2034
<i>Restauration du front riverain à la confluence Cuze-Dordogne (24)</i>	2028-2030-2032
<i>Reconnexion du bras mort Le Luc (24)</i>	2028-2030-2032
<i>Reconnexion du bras vif de Fayrac (24)</i>	2027-2029-2031
<i>Ancienne gravière de Maisonneuve (24)</i>	2025-2027-2029-2034
<i>Reconnexion de la couasne du Breuilh (24) – MO SMETAP</i>	2027-2029-2031
<i>Bras mort de Bouyguettes (24)</i>	2026-2028-2033
<i>Frayères à aloses/lamproie aux Nebouts (24)</i>	2027-2028-2029-2030
<i>Bras mort des Carretiers (33)</i>	2025-2032
<i>Bras mort Croix-Bernède (33)</i>	2026-2027-2029-2034
<i>Reconnexion du bras mort de l'Ermitage (33)</i>	2028-2030-2032
<i>Reconnexion du bras mort de Tremouil (33)</i>	2029-2031-2033
<i>Reconnexion du bras de la Plaine (33)</i>	2030-2032-2034
<i>Reconnexion du bras mort du Sablat (33)</i>	2029-2031-2033
<i>Reconnexion du bras mort de Bigaroque (24)</i>	2030-2032-2034
<i>Reconnexion du bras mort de Caillauc (33)</i>	2031-2033
<i>Reconnexion du bras mort de Bel Orme (33)</i>	2032-2034
<i>Reconnexion du bras mort de Saint Pey de Castets (33)</i>	2033
<i>Reconnexion du bras mort du Rivet (24)</i>	2034
<i>Reconnexion du bras mort de Lartigue amont (33)</i>	2035
<i>Bras vif de Biars (Vézère) – MO SMBVVD</i>	2028-2029-2034
<i>Restauration du bras de la Vitrolles (Vézère)</i>	2035
<i>Diversification morpho-écologique de la berge de Chandos (Isle 24)</i>	2026-2030
<i>Restauration du bras des Atiers 2 (Isle 24) **</i>	2030-2032-2034
<i>Restauration du bras de Fonrazade (Isle 24) **</i>	2029-2031-2033
<i>Reconnexion du bras mort du Brisson (Isle 33)</i>	2031-2033
<i>Restauration du bras Grands Rois (Isle 33) **</i>	2029-2031-2033
<i>Biacle à Neuvic (Isle 24) – MO SMBI</i>	2026-2027

<i>Prés des Dames à Douzillac (Isle 24) – MO SMBI</i>	2026-2027
<i>Bras de Lagut (Isle 24) – MO SMBI</i>	2026-2027
<i>Bras de la Roche à Saint Martin l'Astier (Isle 24) – MO SMBI</i>	2026-2027
<i>Lannerie à Montpon Ménéstérol (Isle 24) – MO SMBI</i>	2026-2027
<i>Autre(s) site(s) potentiel(s) de restauration de bras mort et/ou de frayères à saumons atlantiques</i>	A programmer en fonction des travaux à venir

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conservatoire botanique

Conservatoire d'Espaces Naturels

Conseils Départementaux

INRAE

UMR Biogeco - Université de Bordeaux

ENS de Lyon

FDAAPPMA

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Les sites du LIFE prioritairement et les sites restaurés hors LIFE dans le cadre de ce PPG ou portés par d'autres structures (ex : Bras de Biars sur la Vézère).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Livrables :

- Rapport naturaliste
- Cartographie des habitats
- Bathymétrie
- Rex des sites restaurés

Résultats : évolution des habitats cartographiés (augmentation/baisse) ; comparaison des suivis faune, évolution des effectifs des espèces.

A-3. EVALUATION ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DES SITES RESTAURES DEPUIS PLUS DE 20 ANS

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Porter les espaces naturels à forts enjeux environnementaux à la connaissance du plus grand nombre
- ✓ Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions régulières de conservation et de surveillance
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience

CONTEXTE

Depuis plus de deux décennies, de plusieurs sites ont fait l'objet d'opérations de restauration écologique (bras morts, anciennes gravières, bras vifs, îlots, etc.).

Toutefois, peu de suivis ont été conduits au-delà des premières années post-travaux, alors que l'évaluation à long terme est essentielle pour :

- mesurer la pérennité des fonctionnalités écologiques restaurées (hydrologie, connectivité, biodiversité) ;
- identifier les facteurs de réussite ou d'échec ;
- adapter les stratégies futures de gestion et de restauration.

L'objectif serait d'évaluer tous les 5 ans les fonctions écologiques et hydrologiques des sites restaurés depuis plus de 20 ans, en particulier la connectivité en étiage et par échantillonnage de quelques sites pour la flore et les habitats.

Il est indispensable d'effectuer le suivi des sites précédemment restaurés pour mesurer l'efficacité des actions engagées et éventuellement effectuer des ajustements.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Campagne de suivi tous les 5 ans, comprenant :

- Une évaluation de la connectivité en période d'étiage sur l'ensemble des sites restaurés depuis plus de 20 ans ;
- Des relevés naturalistes (flore, habitats) sur un maximum de 3 sites témoins représentatifs des différents types de milieux restaurés. Le choix des sites se fera de manière concertée ;
- Une analyse comparative avec les données post-restauration initiales (si disponibles).

Une bathymétrie et des relevés topographiques du site seront réalisés si cela est jugé nécessaire.

Les suivis seront réalisés selon le rythme suivant : n ; n+5 ; n+10 ; n+15.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Les sites restaurés à n-20 sont principalement situés sur l'axe Dordogne.

Sites restaurés jusqu'en 2015 devant faire l'objet d'un suivi à 20 ans

Secteur	Nom du site	Année de restauration	Deuxième intervention	+ 20 ans
Argentat-Girac	Bras vif du Peyriget	2009		2029
Argentat-Girac	Bras vif de l'île du Champ	2009		2029
Argentat-Girac	Bras vifs de la plaine d'Astaillac	2009		2029
Argentat-Girac	Bras vif de Liourdres	2010		2030
Argentat-Girac	Bras vif de Champagne	2008	2022	2028
Argentat-Girac	Bras vif de Chambon	2008	2023	2028
Argentat-Girac	Bras vif d'Andolie	2008		2028
Argentat-Girac	Bras mort d'Estresse	2015		2035
Girac-Limeuil	Couasne de Port Vieux Floirac	2009		2029
Girac-Limeuil	Couasne de Gluges	2014		2034
Girac-Limeuil	Confluence de l'Ouyse	2013		2033
Girac-Limeuil	Couasne de Combenègre	2002		2022
Girac-Limeuil	Couasne du Bastit	2015		2035
Girac-Limeuil	Gravières de Veyrignac	2014		2034
Girac-Limeuil	Couasne d'Aillac	1991		2011
Girac-Limeuil	Couasne de Gaule	1994		2014
Girac-Limeuil	Ile et couasne du Coux	2014		2034
Girac-Limeuil	Couasne de la Banquette	2012		2032
Bergerac-Castillon	Bras mort du Rivet	2014		2034
Bergerac-Castillon	Ilot du Fleix	2015		2035
Bergerac-Castillon	Bras mort de Lamonzie	2010		2030
Castillon-Ambès	Bras mort de Guilhem	2014		2034

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux inventaires et à la collecte de données va du mois d'avril au mois d'août.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Coût total</i>
<i>Evaluation de la connectivité à l'étiage, évaluation des habitats, bathymétrie (si besoins), analyse des données</i>	50 jours	350 €/jour	17 500 €	35 000 €
<i>Prestation Naturaliste</i>	3 prestations	3 000 €	9 000 €	18 000 €

PROGRAMMATION

<i>Site</i>	<i>Années de suivi</i>
<i>Bras vif du Peyriget</i>	2029 + 2034
<i>Bras vif de l'île du Champ</i>	2029 + 2034
<i>Bras vifs de la plaine d'Astaillac</i>	2029 + 2034
<i>Bras vif de Liourdres</i>	2029 + 2034
<i>Bras vif de Champagne</i>	2029 + 2034
<i>Bras vif de Chambon</i>	2029 + 2034
<i>Bras vif d'Andolie</i>	2029 + 2034
<i>Couasne de Port Vieux Floirac</i>	2029 + 2034
<i>Couasne de Combenègre</i>	2029 + 2034
<i>Couasne d'Aillac</i>	2029 + 2034
<i>Couasne de Gaule</i>	2029 + 2034
<i>Couasne de Gluges</i>	2034
<i>Confluence de l'Ouyse</i>	2034
<i>Gravières de Veyrignac</i>	2034
<i>Ile et couasne du Coux</i>	2034
<i>Couasne de la Banquette</i>	2034
<i>Bras mort du Rivet</i>	2034
<i>Bras mort de Lamonzie</i>	2034
<i>Bras mort de Guilhem</i>	2034

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

PARTENAIRES TECHNIQUES

Syndicats de rivière
Conservatoire botanique
Conservatoire d'Espaces Naturels
Conseils Départementaux
INRAE
UMR Biogeco - Université de Bordeaux
ENS de Lyon
FDAAPPMA
Agence de l'eau
OFB

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Evaluation des fonctionnalités de l'ensemble de sites restaurés il y a plus de 20 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Livrables :

- Rapport synthétique quinquennal présentant les résultats du suivi et les tendances observées ;
- Cartographie des sites suivis et fiches de synthèse par site ;
- Propositions d'ajustement de gestion ou de restauration complémentaire si nécessaire.

Résultats : évolution des surfaces en eau, continuité en étiage, évolution des habitats cartographiés (augmentation/baisse).

B-1. PARTICIPATION A DES PLANS D'ACTIONS DE PRESERVATION DES ESPECES ET HABITATS REMARQUABLES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Contribuer aux objectifs des dispositifs de protection et de conservation
- ✓ Développer une gestion conservatoire sur les espaces naturels à forts enjeux environnementaux

CONTEXTE

Le domaine public fluvial de la Dordogne est un territoire à forts enjeux pour les habitats et les espèces remarquables avec :

- Un classement au titre de Natura 2000 sur sa quasi-totalité
- Des plans nationaux d'action (PNA) en faveur du Vison, de la Loutre, des Odonates, des Mulettes, de la Cistude, des Chiroptères, de l'Esturgeon
- Un Plan Migrateurs (PLAGEPOMI)
- Des arrêtés de protection de biotope APPB
- Des espèces patrimoniales ou endémiques comme l'Angélique des estuaires, le peuplier noir, le souchet de Michel...
- LIFE Rivière Dordogne (voir fiche action D-3 et B-4)
- Convention pour la réduction de l'impact des éclusées (voir fiche action D-4)
- Convention pour l'amélioration du franchissement des ouvrages du bergeracois

Le DPF a fait l'objet de plusieurs plans d'action et de préservation visant les poissons migrateurs : deux LIFE Esturgeon européen (1995-2005) et un LIFE Grande alose (2009-2015). Actuellement, des actions sont menées par EPIDOR ou des partenaires : EPIDOR (LIFE Rivière Dordogne), OFB (LIFE CARE-Vison), MIGADO (repeuplement en saumon atlantique et esturgeon européen, suivis migrateurs), Pêcheurs professionnels (translocation de lamproies marines), INRAE-ONF (conservation peuplier noir) ...

EPIDOR participe à ces programmes ou aux groupes techniques animant ces programmes.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

LIFE CARE Vison d'Europe

EPIDOR se positionne comme bénéficiaire associé à la candidature d'un programme LIFE Vison d'Europe porté par l'OFB. Dans ce cadre EPIDOR participera aux actions de gestion et de coordination

générale ; il s'investira sur le bassin versant de l'Isle sur le volet "Améliorer la qualité des habitats pour permettre l'expansion de populations de Vison d'Europe". Les actions projetées sont la coordination des acteurs locaux, le lancement d'une étude de stratégie et de faisabilité foncière mutualisée (axe Isle, Dronne, Tude, Lary, Palais, vallées de la Double) sur 1 800 ha, une animation foncière sur l'Isle, l'acquisition foncière de 25 ha de zones humides, des travaux de restauration de zones humides et l'élaboration de plan de gestion sur les parcelles acquises.

Unité conservatoire du peuplier noir

En collaboration avec l'ONF et le CEN Occitanie, EPIDOR contribue à la conservation d'une forêt alluviale à peupliers noirs sur la commune de Pinsac (46) identifiée dans un plan national. Ce programme prévoit un suivi annuel du recrutement et bilan annuel.

Etudes portées par des tiers

Cette action consiste à participer aux COPIL, aux groupes techniques et aux opérations de terrain (appui logistique, inventaires, suivis) menés dans le cadre d'études ou de programmes pilotés par des partenaires. Elle inclut notamment la contribution à l'étude portée par le SMBI sur les bras morts de l'Isle, via la participation aux opérations de terrain conjointes et aux instances de pilotage. Un travail partenarial sera d'ailleurs mené avec le SMBI sur la validation des données de l'étude bras morts. Elle comprend également le suivi des zones d'intérêt piscicole coordonné par la FDAAPPMA de Gironde lorsque celles-ci concernent des sites du DPF, ainsi que l'accompagnement des projets d'étude de faisabilité conduits par des maîtres d'ouvrage tiers et visant la restauration écologique de site alluviaux.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

- Tout le DPF pour les projets portés par des tiers
- L'Isle et la Dronne aval pour le LIFE Vison
- La commune de Pinsac dans le Lot pour l'unité conservatoire du peuplier noir

PERIODES D'INTERVENTION

Pas de période spécifique. Tout au long de l'année.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire Chargé</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût total</i>
<i>Animation Peupliers noirs</i>	5 jours	350 €/jour	1 750 €	17 500 €
<i>Animation LIFE Vison</i>	55 jours	350 €/jour	19 250 €	115 500 €
<i>Etudes portées par des tiers</i>	10 jours	350 €/jour	3 500 €	35 000 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Unité conservatoire "Peupliers Noirs" de la Dordogne</i>	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 - 2032-2033-2034
<i>LIFE Vison – bassin de l'Isle</i>	2025-2026-2027-2028-2029-2030

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

PARTENAIRES TECHNIQUES

animateurs des PNA
 Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
 OFB
 MIGADO
 CBN
 CEN
 INRAE
 FDAAPPMA
 AAIPPBG, AADPPEDG
 Associations : Cistude Nature, GREGE...
 Conseils Départementaux
 Services de l'Etat
 Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau
 Conseils Départementaux
 Région Nouvelle Aquitaine
 Europe

CIBLES A ATTEINDRE

Participer au plan d'actions en faveur de la conservation du Vison d'Europe par le biais d'un programme LIFE en tant que co-bénéficiaire.
 Suivre les projets d'étude de faisabilité portés par des MOA tiers, portant sur la restauration écologique de site alluviaux.
 Suivre de l'unité conservatoire du peuplier noir.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- LIFE CARE : Nombre de participation à des réunions et des comités techniques et de pilotage
- Conservatoire du peuplier noir : rapports annuels de visite (évolution des surfaces d'habitat sur l'entité du conservatoire, des effectifs, ...).
- Etudes portées par des tiers : Nombre de participation à des réunions, des comités techniques et de pilotage, des journées de terrains, etc.

B-2. CONCEPTION ET PROMOTION DE PROJETS DEMONSTRATEURS, DE BONNES PRATIQUES D'AMENAGEMENT MOBILISANT DES SFN

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Contribuer au développement durable et à l'économie du territoire
- Faire prévaloir harmonie et équilibre dans les projets et les usages
- Les paysages et le patrimoine culturel

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Intégrer les principes de développement durable dans les projets et les actions de gestion
- ✓ Soutenir des projets économiques et territoriaux intégrés qui n'impactent pas les espaces naturels de façon irréversible
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature
- ✓ Promouvoir des pratiques durables et sobres en matière de gestion des ressources et des risques
- ✓ Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages
- ✓ Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel

CONTEXTE

Des acteurs publics ou privés souhaitent s'appuyer sur la rivière pour développer des initiatives et de nouveaux usages sur leur territoire.

L'amélioration des pratiques d'aménagement par les Solutions Fondées sur la Nature repose sur une approche globale et inclusive, intégrant la compréhension des écosystèmes, la collaboration entre acteurs et la durabilité au cœur des décisions.

Les solutions proposées cherchent à imiter ou restaurer des processus naturels pour répondre à des enjeux tout en favorisant la résilience du milieu. Parmi les problématiques pouvant être accompagnées par une solution fondée sur la nature, on peut citer la gestion des inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, la préservation de la biodiversité ou encore l'accès à la rivière.

Cependant, ces porteurs d'initiatives n'ont pas systématiquement accès à l'ensemble des partenariats et des connaissances susceptibles d'être mobilisés pour privilégier des SFN au terme d'études menées à la bonne échelle, en intégrant tous les enjeux en présence.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Notre action de départ s'inscrit dans une volonté locale d'aménagement ou pour apporter une réponse à une problématique du territoire.

Il s'agit généralement de projets qui peuvent être réfléchis en adoptant une approche spatiale élargie, une expertise du fonctionnement des écosystèmes, une intégration des effets probables du changement climatique ainsi qu'en s'assurant de l'acceptation sociale et financière des propositions.

Une animation proactive et au plus près du territoire (riverains et élus) sera engagée le plus en amont possible des projets, c'est-à-dire avant tout lancement d'études ou de travaux par le maître d'ouvrage tiers.

Avec l'accord et la contribution financière des porteurs de projet, une étude spécifique sera engagée permettant de travailler le projet aux regards des enjeux environnementaux du site afin d'éviter au maximum les impacts sur les milieux voire d'engendrer des effets positifs directs ou indirects sur le fonctionnement de ces derniers.

Ces études intégreront les éléments techniques, hydrauliques permettant la fonctionnalité des aménagements au stade esquisse. Cette dernière serait réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

Si le scénario alternatif est retenu in fine par le porteur de projet, EPIDOR pourra l'accompagner à titre d'expert, dans l'élaboration des phases suivantes de la maîtrise d'œuvre notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat (services en charge de la police de l'eau).

S'il est réglementairement compétent et qu'aucune autre structure susceptible de l'être ne préexiste, EPIDOR pourra porter ou co-porter la maîtrise d'ouvrage ou assister le maître d'ouvrage dans les phases d'étude avancées et la réalisation des projets d'aménagement.

Des REX de ces aménagements sont à prévoir. Ils visent à inspirer les collectivités et aménageurs, à réduire les freins (techniques ou économiques) et à promouvoir l'utilisation des SfN dans les politiques publiques.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Plusieurs projets retiennent notre attention et pourraient bénéficier de solutions fondées sur la nature :

- Le Site de Chandos à Montpon-Ménestérol : il s'agit d'un projet visant à renaturer une base de loisirs en proposant la refonte du site autour d'une restauration écologique et d'une mise en valeur intégrant le changement climatique. Ce projet fait suite à la restauration d'une mégaphorbiaie sur le même site.
- Cale de Saint Seurin Sur Isle : sur le modèle de la cale de La Treyne, il s'agit d'accompagner l'AAPPMA pour aménager une cale intégrée en matériaux durables sans recours au béton.
- La Dordogne au niveau de l'A20 (Pinsac) : la société des Autoroutes du Sud de la France souhaite protéger plusieurs piles de son ouvrage d'art traversant la Dordogne à Pinsac. Une érosion importante menace de contourner ces piles qui n'ont pas été prévues pour être immergées.
En lieu et place d'une protection en enrochement massive, il s'agit d'accompagner cette société pour concasser les enrochements, les réinjecter et restaurer des chenaux de crues tout en rehaussant le lit de la Dordogne par déblais/remblais.

- Confluence de la Cuze : la commune de Vitrac a sollicité EPIDOR afin de réfléchir à un projet permettant la reconquête de la qualité des eaux et la valorisation de la confluence située sur le site de l'ancien port fluvial de la commune.
- Bras de la Vitrolle : Ce projet vise à utiliser les SFN pour améliorer la qualité des eaux en aval direct du site notamment sur la baignade. Il s'agit pour cela de réaliser des travaux de réouverture de l'ancien bras de la Vézère en pied du château de la Vitrolle par terrassement en déblai et remodelage des terrains adjacents. Cette action permettra d'améliorer la qualité des eaux par l'action d'autoépuration qu'offriront ces travaux. Elle nécessite une animation en vue de maîtriser le foncier.
- Restauration de la prise d'eau du bras de Tauriac : SMDMCA et Epidor ont été sollicités pour trouver une solution à l'engravement de la prise d'eau de Tauriac qui entraîne des faibles débits en été, menacent la qualité des milieux et perturbent les usages : plan d'eau de baignade, pêche, irrigation. Créée artificiellement, la prise du bras de Tauriac nécessite des travaux réguliers dans le lit de la Dordogne pour garantir l'alimentation du bras en période estivale. Ce projet de SFN consistera à restaurer une prise d'eau naturelle.

PERIODES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de cette action aura lieu tout au long de l'année.

La période propice aux travaux est à l'étiage soit d'août à fin octobre. C'est également le moment le plus favorable pour éviter les périodes de reproduction des espèces faunistiques aquatiques et terrestres.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût total</i>
<i>Animation/terrain</i>	80	350 €/jour	28 000 €	280 000 €
<i>Réalisation d'esquisse de projet</i>	1	10 000 €	10 000 €	100 000 €

PROGRAMMATION

Etudes selon opportunités. Pour mémoire, plusieurs sites sont aujourd'hui identifiés comme pouvant mobiliser des SFN :

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Restauration de berge à Montpon-Ménestérol</i>	2025
<i>Création d'une cale intégrée à Saint Seurin sur Isle</i>	2025
<i>Démontage d'enrochement</i>	2025-2026-2027
<i>Remodelage de la rivière au niveau du Viaduc de l'A20</i>	
<i>Restauration de la confluence de la Cuze</i>	2027-2028
<i>Restauration du bras de la Vitrolle</i>	2034
<i>Restauration de la prise d'eau du bras de Tauriac</i>	2034

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR
Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes
Partenaires privés

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes
Conseils Départementaux
EPCI
Services de l'Etat
Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau
Conseils Départementaux
Région Nouvelle Aquitaine
Europe
Mécènes

CIBLES A ATTEINDRE

Projets démonstrateurs visant à pouvoir être adaptés et répliqués sur d'autres secteurs : 5 projets d'aménagement reposant sur des SFN.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de sites ayant eu recours à des SFN
- Surface totale restaurée

B-3. ETUDES STRATEGIQUES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Faire prévaloir harmonie et équilibre dans les projets et les usages

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions de conservation et de surveillance régulière
- ✓ Développer une gestion conservatoire sur les espaces naturels à forts enjeux environnementaux
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature
- ✓ Réguler et organiser les activités

CONTEXTE

La gestion du DPF nécessite la mise en œuvre d'études stratégiques et thématiques ou territoriales afin d'orienter sa gestion, son développement et de renforcer les connaissances disponibles.

Le DPF n'est pas homogène, les différents cours d'eau ont des caractères particuliers :

- Dordogne et Isle aval, soumises à la marée
- Isle canalisée qui a un caractère très aménagé
- Vézère avec sa désignation Grand site
- Dordogne amont a forte naturalité

Pour adapter l'action aux particularités de ces territoires, EPIDOR souhaite pouvoir s'appuyer sur des études stratégiques élaborés à l'échelle de sous territoires ou de thématiques pour :

- Approfondir les connaissances ou poser des bases de connaissances communes sur certaines thématiques,
- Mener les réflexions et construire les projets de façon collective.

Ces plans d'action stratégiques sont indispensables pour combler les lacunes notamment en ce qui concerne le patrimoine piscicole et les enjeux fonciers sur les vallées de l'Isle et de la Dronne.

A l'image de la stratégie développée dans le cadre du LIFE rivière Dordogne, il s'agit de transposer la méthode sur les abords du DPF de l'Isle et de la Dronne ainsi que les affluents, avec comme objectif l'acquisition de terrain pour mener à bien les opérations du LIFE CARE Vison d'Europe, mais aussi les projets de restauration d'EPIDOR ou des structures disposant de la compétence GEMAPI. Il s'agit de recréer un maillage de secteurs favorables à la dynamique fluviale et à la conservation de zones refuges pour la biodiversité.

De même, les connaissances manquent sur le fonctionnement des palus de la basse Dordogne et son lien avec le Domaine Public Fluvial bien que ces zones humides soient hors du DPF.

Les traversées urbaines de l'Isle représentent des enjeux majeurs de reconquête des milieux, tout en nécessitant la conciliation des problématiques urbaines et sociales. Elles constituent également des espaces prioritaires pour la valorisation des milieux naturels ainsi que pour l'amélioration de la continuité écologique. Une étude d'aide à la décision permettrait d'orienter des actions et de proposer des interventions spécifiques complémentaires aux actions déjà portées dans le cadre du présent PPG.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Le déroulement

- Co-construction des CCTP
- Etudes d'état des lieux et de diagnostic
- Concertation avec les partenaires et conception de projets collectifs

Les plans d'action stratégiques en cours de réflexion ou d'engagement

- **Etude patrimoine piscicole du DPF** : La construction du cahier des charges a fait l'objet d'un travail de co-construction avec les acteurs et experts du bassin de la Dordogne. L'étude a démarrée en 2025. Elle vise à dresser un état des lieux des populations de poissons dans le DPF et à identifier des indicateurs de suivi de ces populations.
- **Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle** : il s'agit d'améliorer l'intégration de la rivière dans les traversées urbaines, par exemple la traversée de Périgueux, en prenant en compte les impacts du changement climatique. Elle vise à accompagner les communes dans une requalification de leurs fronts riverains comprenant la restauration écologique de l'Isle afin de favoriser un usage renouvelé de la rivière et de créer des conditions propices à des aménagements fonctionnels et adaptés à l'évolution climatique. Cette démarche doit aboutir à la proposition de plusieurs scénarii jusqu'au stade « esquisse » pour le scénario retenu. Cette opération sera concertée et co-portée avec le SMBI et le SIETAVI (maitrise d'ouvrage à définir).
- **Etude des palus de la basse Dordogne** : Il s'agit d'acquérir des connaissances récentes sur le lien fonctionnel des palus avec le DPF, le fonctionnement des zones humides et des systèmes de gestion hydrauliques attenants ainsi que le devenir de ces espaces en lien avec les conséquences du changement climatique. Le CCTP de cette étude sera élaboré avec les structures à compétences GEMAPI riveraines de la Dordogne.
- **Etudes foncières BV Isle** : En partenariat avec les syndicats de rivière et dans le cadre du futur programme LIFE Vison d'Europe, EPIDOR souhaite engager une étude de stratégie foncière en faveur du Vison sur les abords du DPF de l'Isle et de la Dronne (environ 700 ha répartis sur 23 sites de zones humides potentielles) et de l'étendre sur les affluents qui sont le Lary, le Palais, la Dronne hors DPF, la Tude et les Vallées de la Double (environ 1 000 ha). Cette étude est une réplique de l'étude réalisée sur la Dordogne.

Les études de faisabilité viendront compléter l'étude de stratégie foncière, pour permettre aux syndicats et à EPIDOR de mener des acquisitions foncières sur leur territoire. Il s'agit donc

de conduire 3 études de faisabilité sur 3 périmètres comprenant chacune 25 ha : une sur les abords du DPF Isle et Dronne, une sur la Tude et la Dronne hors DPF et une sur les vallées de la Double. Ces études permettront de cibler l'animation foncière sur les parcelles présentant le plus de potentiel d'acquisition.

Evaluation des plans d'action stratégiques mis en œuvre

Nos plans d'action feront l'objet d'une évaluation systématique à l'issue de leur mis en œuvre, à la fois en termes de réalisations (quantification des actions engagées) et d'atteinte des résultats escomptés (qualification des effets produits).

Cette évaluation permettra de :

- Mesurer concrètement ce qui aura été réalisé (nombre d'aménagements, surfaces traitées, dispositifs mis en œuvre...)
- Mais aussi d'apprécier la portée réelle des actions sur les enjeux identifiés (évolution des milieux, amélioration des pratiques, atteinte des objectifs environnementaux ou sociaux...)

LOCALISATION

<i>Action</i>	<i>Localisation</i>
<i>Etude patrimoine piscicole du DPF</i>	Les cours d'eau du DPF
<i>Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle</i>	Isle de Périgueux à Libourne ciblé sur les zones urbaines (Périgueux, Mussidan, Montpon, Saint Médard de Guzière...)
<i>Etude des palus de la basse Dordogne</i>	Palus de la basse Dordogne
<i>Etudes foncières Isle-Dronne-Vallées de la Double</i>	Zone à enjeux Vison dans l'emprise des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle, de la Vallée de la Dronne et des Vallées de la Double

PERIODES D'INTERVENTION

Sans objet.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût total</i>
<i>Etude patrimoine piscicole du DPF</i>	1 prestation	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<i>Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle</i>	1 prestation	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<i>Etude des palus de la basse Dordogne</i>	1 prestation	100 000 €	100 000 €	100 000 €

<i>Etude de stratégie foncière BV Isle (1 800 ha)</i>	1 prestation	70 000 €	70 000 €	70 000 €
<i>Etude de faisabilité foncière Isle sur 25 ha</i>	3 prestations	20 000 €	60 000 €	60 000 €
<i>Suivi des études</i>	100 jours	350 €/jour	35 000 €	350 000 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Etude patrimoine piscicole du DPF – tranche ferme</i>	2025
<i>Etude patrimoine piscicole du DPF – tranche conditionnelle</i>	2026
<i>Etude de stratégie foncière BV Isle-Dronne-Double (1 800 ha)</i>	2027
<i>Etude de faisabilité foncière Isle-Dronne-Double (25 ha x 3)</i>	2027-2028
<i>Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle</i>	2027-2028
<i>Etude des palus de la basse Dordogne</i>	2029-2030

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Conseils Départementaux

Communes

FDAAPPMA

DDT

OFB

Pêcheurs amateurs aux engins

Pêcheurs professionnels

EDF

Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau
FDAAPPMA
Europe
Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
EDF

CIBLES

Etude patrimoine piscicole : évaluation des peuplements piscicoles théoriques et de l'état des populations à partir des données existantes, définition des indicateurs de suivi des espèces cibles.

Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle : évaluation du potentiel de renaturation des tronçons urbains de rivière dans l'agglomération de Périgueux, de Saint Astier, de Mussidan, de Montpon-Ménestérol, ...

Etudes foncière de l'Isle : disposer d'une stratégie opérationnelle sur le foncier de l'Isle et la Dronne dans le cadre du Life CARE.

Etude des palus de la basse Dordogne : améliorer les connaissances sur le lien fonctionnel palus-DPF.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'études réalisées
- Nombre de tronçons urbains diagnostiqués
- Livrables des études : plan, esquisse, rapport, etc.

B-4. ANIMATION ET ACQUISITION FONCIERE

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Contribuer aux objectifs des dispositifs de protection et de conservation
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes

CONTEXTE

Dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne, une stratégie foncière a été élaborée pour conserver et restaurer les milieux naturels alluviaux de la rivière. Cette stratégie propose de mettre en place une animation foncière sur les terrains riverains du DPF de la Dordogne, en acquérant des terrains ou en négociant des droits d'usage.

Elle permet de disposer d'une méthodologie d'acquisition reproductible et transposable pour garantir la réussite de la restauration des milieux naturels de la Dordogne.

A l'image de la stratégie développée dans le cadre du LIFE rivière Dordogne, il s'agit de transposer la méthode sur les abords du DPF de l'Isle et de la Dronne ainsi que les affluents, avec comme objectif l'acquisition de terrain pour mener à bien les opérations du LIFE Vison d'Europe, mais aussi les projets de restauration d'EPIDOR ou des structures disposant de la compétence GEMAPI.

Il s'agit de recréer un maillage de secteurs favorables à la dynamique fluviale et à la conservation de zones refuges pour la biodiversité. Dans cette optique, les acquisitions foncières peuvent être engagées par EPIDOR, d'autres collectivités (communes, EPCI, département, Syndicat de rivière) ou par le CEN.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Animation foncière

L'animation foncière se base sur les études de stratégie foncière réalisées dans le cadre du LIFE rivière Dordogne pour l'axe Dordogne et celle à venir sur l'Isle. Elles visent l'acquisition de parcelles en bord de rivière subissant des érosions, d'anciens sites de gravières, des îlots, des zones humides riveraines, des parcelles riveraines aux projets de restauration écologique, etc.

Il s'agira de prendre contact avec les propriétaires riverains pour leur proposer d'acquérir leurs parcelles en bord de rivière. Cette action comprendra si besoin les estimations SAFER ou celles du service des domaines.

L'animation foncière menée par EPIDOR auprès des propriétaires privés porte à la fois sur les acquisitions réalisées directement par EPIDOR et sur l'accompagnement des collectivités qui le souhaitent dans les démarches nécessaires à leurs propres acquisitions.

Acquisition

Sur l'Isle, il est prévu d'acquérir 25 ha issus de l'étude de stratégie foncière sur les 5 prochaines années. Sur la Dordogne 50 ha sont à acquérir sur 5 ans.

Une note décrivant les modalités de gestion ultérieures sera produite pour chaque projet d'acquisition. Si l'objet de l'acquisition est de mener des travaux de restauration, cette note précisera succinctement les modalités envisagées pour y parvenir.

Les acquisitions comprennent le lien avec les notaires (signature de la promesse de vente et de la vente) et les études de géomètre (bornage si nécessaire).

Plan de gestion

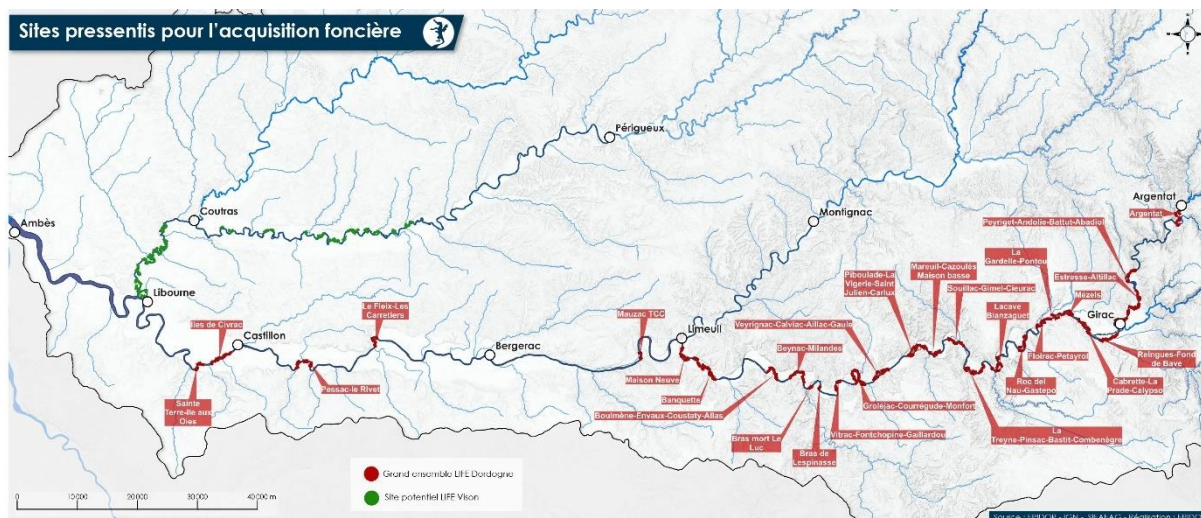
Dans le cadre du futur programme LIFE CARE Vison d'Europe, les parcelles acquises sur l'Isle et sur la Dordogne feront l'objet de plan de gestion simplifié en faveur du Vison visant essentiellement la libre évolution du milieu.

Sur la Dordogne, les parcelles à acquérir visent principalement un objectif de restauration de milieux et de travaux. Les modalités de gestion seront décrites dans la note préalable à l'acquisition. Des notices ou plans de gestion simplifiés pourront cependant être rédigés au cas par cas et notamment dans le cadre de travaux ou d'entretien du site.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Elle concerne tout le DPF mais s'applique actuellement sur 280 km de la rivière Dordogne entre Argentat sur Dordogne et Sainte Terre car elle émane du LIFE rivière Dordogne. Les terrains ciblés pour l'acquisition se situent en priorité dans le périmètre du grand ensemble identifié dans la stratégie du LIFE Dordogne, ou correspondent à des opportunités foncières répondant aux critères suivants : présence d'enjeux de restauration hydromorphologique, enjeux de préservation ou de restauration de milieux naturels ou d'habitats d'espèces patrimoniales, et faisabilité de constituer une unité foncière cohérente.

31 zones prioritaires pour l'acquisition sont d'ores et déjà identifiées sur l'axe Dordogne :

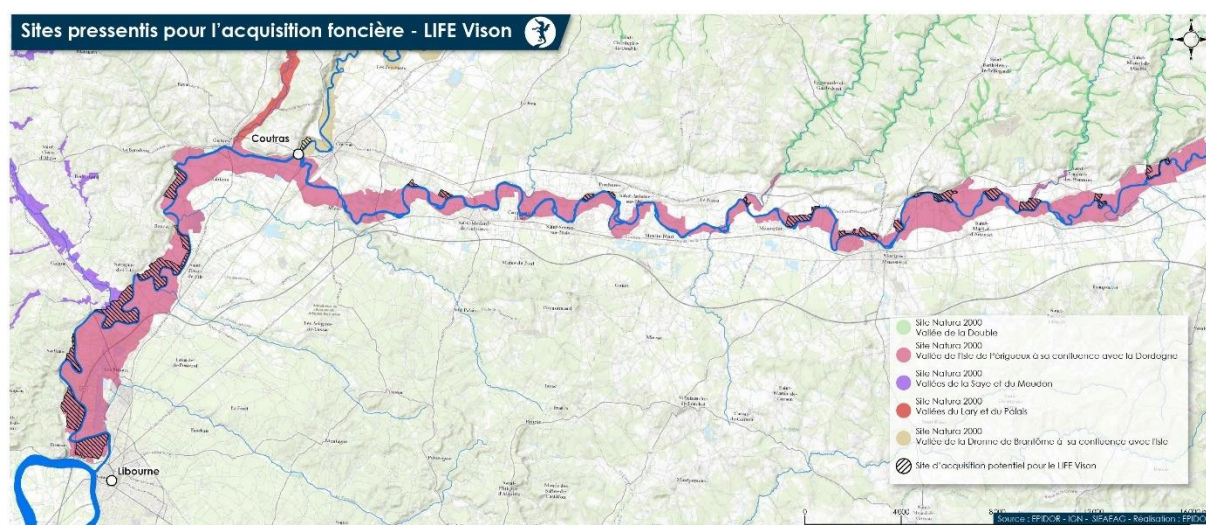


La sélection de ces grands ensembles s'est appuyée sur plusieurs critères :

- Milieux remarquables : concentration d'habitats d'intérêt communautaire
- Secteur à fort potentiel de restauration hydromorphologique : linéaire de protection de berges, sites identifiés dans un schéma directeur des berges...
- Terrasses alluviales proches d'anciennes fosses d'extraction...

A terme cette action vise à être étendue sur l'Isle et la Dronne, dans le cadre de la candidature au LIFE CARE Vison d'Europe, et répliqué sur la Vézère.

La localisation des sites potentiels pour l'acquisition de parcelles sur l'axe Isle et la Dronne aval sera issue de l'étude de stratégie foncière portée par la fiche action B-3.



PERIODES D'INTERVENTION

Toute l'année.

COÛT PREVISIONNEL

Action	Quantité annuelle	Coût unitaire	Coût PPG annuel	Coût Total
Animation foncière Dordogne	30 jours	350 €/jour	10 500 €	105 000 €
Animation foncière Isle	30 jours	350 €/jour	10 500 €	63 000 €
Acquisition parcelle sur l'Isle	5 ha	6 000 €	30 000 €	150 000 €
Acquisition parcelle sur la Dordogne	10 ha	6 000 €	60 000 €	600 000 €
Frais de notaire	15 transactions	1 000 €	15 000 €	135 000 €
Frais de géomètre	15 sites	1 500 €	22 500 €	202 500 €

PROGRAMMATION

Il s'agira d'acquérir :

- 60 ha sur l'axe Dordogne (10 ha par EPIDOR et 50 ha par maîtrise d'ouvrage collectivité ou CEN) chaque année.
- Sur l'Isle, EPIDOR souhaite acquérir 25 ha aux abords du DPF dans le cadre du LIFE CARE Vison d'Europe. D'autres acquisitions pourront être conduites par les syndicats de rivière.

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Animation foncière Dordogne</i>	2025-2034
<i>Animation foncière Isle</i>	2025-2030
<i>Acquisition parcelle</i>	2025 - 2034
<i>Frais de géomètres et de notaires</i>	2026 - 2034

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR
 Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
 Communes
 Conseils Départementaux
 CEN

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
 Conseils Départementaux
 Communes
 Services de l'Etat
 CEN
 Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau
 Conseils Départementaux
 Région Nouvelle Aquitaine
 Europe (LIFE)
 Mécènes

CIBLES A ATTEINDRE

- 100 ha acquis sur l'axe Dordogne + 500 ha acquis par un tiers partenaire
- 25 ha de zone humide acquis le long l'axe Isle DPF

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'hectares acquis par EPIDOR
- Nombre d'hectares acquis par autres MO

C-1. COORDINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Des usages harmonieux et équilibrés

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Intégrer les principes de développement durable dans les projets et les actions de gestion.
- ✓ Soutenir des projets économiques et territoriaux intégrés qui n'impactent pas les espaces naturels de façon irréversible
- ✓ Réduire l'exposition aux risques et intégrer les nouveaux risques climatiques en adaptant la gestion et les aménagements
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Réguler et organiser les activités

CONTEXTE

De nombreux acteurs sont amenés à intervenir sur le domaine public fluvial. Lors de l'élaboration de la charte pour la gestion du DPF avec les acteurs gemapiens, il est ressorti le besoin de structurer et de coordonner les actions portées par les différents acteurs sur le DPF.

EPIDOR est garant de la bonne mise en œuvre et du respect de la charte de gestion du DPF coconstruite. Sa responsabilité est de veiller à ce que les actions définies soient respectées et que les objectifs fixés soient atteints. Cela nécessite une communication fluide entre tous les acteurs, ainsi qu'un suivi régulier des projets portés par le territoire.

Le programme LIFE rivière Dordogne a permis de réaliser des projets d'ampleurs en faveur de la biodiversité. Ce dernier s'achèvera en 2027. Un second LIFE sur l'axe Dordogne est en cours de réflexion afin d'aller plus loin dans les dynamiques engagées. La rédaction d'une note de concept est indispensable pour candidater auprès de l'Europe. : Dans un contexte de changement climatique, il s'agit de proposer un programme d'action permettant de restaurer le lien nappe/rivière afin de pérenniser la ressource disponible pour l'eau potable.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Cette action vise à organiser un comité de consultation du PPG porté par EPIDOR, la participation aux réunions de concertation et aux différents comités liés aux projets portés par les acteurs du territoire (comités techniques et comités de pilotage). Ces réunions sont essentielles pour favoriser la collaboration avec EPIDOR, entre les acteurs locaux, pour échanger des idées et prendre des décisions éclairées.

Afin de s'assurer que les actions envisagées répondent aux enjeux et objectifs collectivement identifiés, EPIDOR pourra participer à des réunions de concertation avec les usagers et acteurs du territoire ainsi qu'aux conseils communautaires et aux comités syndicaux des partenaires.

Ces réunions et rencontres seront l'occasion de promouvoir la charte de gestion du DPF auprès des acteurs intervenant sur le DPF ou souhaitant intervenir afin que les projets répondent à ce cadre d'instruction des demandes d'autorisation. Cette action prévoit également :

- Des revues de projet annuel avec les syndicats de rivières, EPCI, fédérations de pêche
- Un comité de consultation pour travailler sur la programmation des actions à venir
- Un comité de consultation afin de dresser un bilan annuel
- La participation aux instances des acteurs du territoire (comités syndicaux, assemblées générales, etc.)
- Des réunions de coordination pour la promotion et le respect/compatibilité de la stratégie du DPF (ex: comité de coordination des projets de navigation).
- Des rencontres régulières avec le chargé d'intervention de l'agence de l'Eau en charge du PPG a minima une fois avant chaque réunion de l'instance de suivi et une fois avant chaque dépôt de demande d'aide.

Elle vise également à élaborer la note de concept du second LIFE en concertation avec les acteurs concernés sur le territoire notamment les structures à compétences GEMAPI, l'Agence de l'Eau, les départements et syndicats d'AEP.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Cette action d'animation et de coordination devra être menée sur l'ensemble du DPF et auprès de l'ensemble des acteurs intervenants.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation PPG</i>	50 jours	350 €/jour	17 500 €	175 000 €
<i>Animation LIFE II</i>	30 jours	350 €/jour	10 500 €	21 000€
<i>Frais divers (location salle, repas...)</i>	2	2 500 €	5 000€	50 000 €

PROGRAMMATION

L'animation préalable au dépôt de la note de concept du LIFE II se déroulera en 2026 et 2027.

L'animation du PPG se déroulera sur la durée du PPG de la façon suivante :

- Les revues de projets seront programmées pour le 1^{er} trimestre de chaque année
- Deux comités de consultation par an : programmation des actions à venir en amont du comité syndical délibérant les actions et bilan au premier trimestre n+1
- La participation aux différentes réunions de coordination ainsi qu'aux instances des partenaires ne peut être programmée à l'avance

- Des rencontres régulières avec le chargé d'intervention en charge du PPG a minima une fois avant chaque réunion de l'instance de suivi et une fois avant chaque dépôt de demande d'aide

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Conseils Départementaux
Syndicats d'AEP
Agence de l'eau
Collectivités locales
Fédérations de pêche
AAPPMA locales
Associations environnementales, de randonnées, de pêcheurs
Chambres d'agriculture

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Promotion de la stratégie du DPF : Structures à compétence GEMAPI, départements, FDAAPPMA...
Dépôt d'une candidature pour un programme LIFE II

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de réunions de concertation pour élaborer le LIFE II
- Nombre de réunions pour l'animation du PPG (revue de projet, comités de consultation, chargé d'intervention...)

C-2. CONSEIL POUR L'AMELIORATION DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES BERGES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Des usages harmonieux et équilibrés

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes
- ✓ Intégrer les principes de développement durable dans les projets et les actions de gestion.
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature
- ✓ Encourager des projets offrant un bénéfice écologique aux milieux naturels
- ✓ Réduire l'exposition aux risques et intégrer les nouveaux risques climatiques en adaptant la gestion et les aménagements
- ✓ Promouvoir des pratiques durables et sobres en matière de gestion des ressources et des risques

CONTEXTE

De mauvaises pratiques d'aménagement ou de gestion du lit et des berges sont très souvent constatées entraînant des impacts défavorables sur les milieux notamment par l'utilisation de matériaux inadaptés ou la dissémination d'espèces végétales invasives. Bien souvent, les riverains ou porteurs de projets agissent de bonne foi sur la base de connaissances erronées, incomplètes ou de mauvaises pratiques héritées.

Des actions de terrain sont menées pour sensibiliser les riverains et les usagers à la nécessité de préserver la biodiversité et de limiter les interventions nuisibles (ex. : les remblais, les dépôts de déchets verts en berge, le bétonnage des berges, etc.).

Cette action de conseil et de sensibilisation permet non seulement de diffuser de bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des berges, mais aussi d'instaurer un dialogue et une coopération durables entre les acteurs locaux, les riverains et les spécialistes. Elle constitue un levier pour l'atteinte du bon état écologique, une responsabilité incombant au propriétaire du DPF.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Cette action s'adresse principalement aux communes, collectivités locales, agriculteurs, riverains, associations de pêcheurs, associations de randonnées, syndicats de rivière.

Les agents d'EPIDOR interviennent sur le terrain pour fournir des conseils personnalisés, réaliser des diagnostics et proposer des solutions d'aménagement respectueuses de l'environnement pour améliorer les pratiques d'aménagement et d'entretien des berges.

Ils expliquent aux riverains et acteurs locaux l'importance de maintenir des berges végétalisées et naturelles. Ils illustrent, par des exemples pratiques, les conséquences des mauvaises pratiques et les bénéfices des interventions respectueuses de l'environnement. Ils peuvent conseiller des mesures spécifiques telles que la végétalisation des berges ou l'installation de dispositifs en génie écologique (ex. : bouturages, tressage, treillis coco biodégradables). Ils fournissent des recommandations sur la mise en œuvre, les périodes d'intervention et les essences adaptées.

Les conseils sont adaptés à chaque site et prennent en compte les spécificités locales (types de berges, écosystèmes présents, risques d'érosion, etc.). L'expertise des agents sur le terrain permet d'orienter les projets et de proposer des interventions plus en phase avec les enjeux environnementaux. En fonction de chaque cas, des recommandations et des instructions sont dispensées pour que les travaux se fassent dans le respect des milieux et pour prévenir toutes dégradations ou pollutions qui pourraient intervenir. L'objectif est d'assurer la pertinence des projets en fonction des enjeux environnementaux locaux.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Le DPF : Dordogne, Isle, Vézère. 1 000 km de berge.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation</i>	200 jours	350 €/jour	70 000 €	700 000 €

PROGRAMMATION

Les actions d'animation courantes seront réalisées chaque année sur tout le linéaire de berge et de cours d'eau au fur et à mesure des sollicitations.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Conseils Départementaux

Agence de l'eau

Collectivités locales

Fédérations de pêche

Associations environnementales, de randonnées, de pêcheurs

Chambres d'agriculture

CEN Nouvelle Aquitaine ou Occitanie

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion et de projets vertueux : 100% des conseils donnés suivis par les bénéficiaires.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de conseils sur le terrain, de rencontres avant-projet
- Nombre projets mis en œuvre intégrant des pratiques écologiques (et ayant bénéficié du conseil) / nombre de projets n'intégrant pas des pratiques écologiques (malgré qu'ils aient bénéficié du conseil) / nombre de projets abandonnés

C-3. FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Promouvoir des pratiques durables et sobres en matière de gestion des ressources et des risques
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature

CONTEXTE

La co-construction de la stratégie de gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) a mis en évidence plusieurs attentes exprimées par les acteurs du territoire. Celles-ci incluent l'organisation de sessions de formation destinées aux élus et aux techniciens, la valorisation et la diffusion de retours d'expérience sur des actions de restauration, de solutions fondées sur la nature (SFN) et d'aménagements intégrés.

Un besoin accru de concertation avec les riverains, les élus et les usagers a également été identifié, tout comme la nécessité d'informer et de sensibiliser les urbanistes, notaires et géomètres sur les enjeux liés au DPF.

Pour y remédier, il est recommandé de renforcer l'information et la sensibilisation des collectivités, usagers et riverains sur un territoire ou sur une thématique, notamment par le partage de connaissance, la présentation des actions sur le DPF et la création de supports de communication promouvant les bonnes pratiques d'usages ou d'aménagement sur le DPF.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Ces actions visent à partager la connaissance, à promouvoir les SFN, à renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et à améliorer la compréhension des enjeux liés au DPF. Elles seront annuellement programmées en étroite concertation avec les acteurs intervenants déjà dans ce domaine.

Documents d'information

- Rédaction de lettres d'information et de fiches pratiques sur des sujets variés (protection des berges, entretien de la végétation, gestion des espèces invasives, etc.), ainsi que d'un rapport d'activité annuel du DPF.
- Élaboration de divers documents de communication et mise à jour du guide DPF en ligne.
- Création d'un document d'information à destination des notaires, des urbanistes et des géomètres sur le DPF et sa consistance.

Site internet

Développement et mise à jour du site dpf-dordogne.fr pour fournir des informations accessibles à tous.

Réunions d'information

Organisation et/ou participation à des rencontres pour informer usagers, élus et collectivités sur les rôles et enjeux du DPF.

Prise en charge des demandes d'information des communes et collectivités en matière d'information du public riverain sur les thématiques liées au DPF.

Organisation d'une réunion publique avant les chantiers de restauration (par exemple milieux et boisements, frayères...etc.) à destination du public, des riverains et des usagers afin d'expliquer les actions et les enjeux du DPF alluviaux, boisements.

Formation

Organiser annuellement une session de formation à destination des élus riverains du DPF.

Retour d'expérience/Eductour

Un retour d'expérience ou un Eductour par an à destination des élus et des techniciens des structures GEMAPI.

Ces actions visent à partager la connaissance, à promouvoir les SFN et à renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et à améliorer la compréhension des enjeux liés au DPF.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Cette action d'animation devra être menée sur l'ensemble du DPF et auprès de l'ensemble des acteurs intervenants.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation</i>	60 jours	350 €/jour	21 000 €	210 000 €
<i>Frais divers (location salle, transport, repas...)</i>	4	2 500 €	10 000 €	100 000 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Documents d'information/ Site internet</i>	2025 à 2034
<i>Réunions d'information/ Réunions d'information/ Retour d'expérience/Eductour</i>	2025 à 2034

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Conseils Départementaux
Agence de l'eau
Collectivités locales
Fédérations de pêche
Associations environnementales, de randonnées, de pêcheurs
Chambres d'agriculture

FINANCEMENT

Agence de l'eau

CIBLES A ATTEINDRE

Les élus communaux, départementaux ou régionaux, les techniciens des structures à compétences GEMAPI, les services en charges de l'urbanisme, les notaires, les géomètres mais aussi les riverains et le grand public.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de fiches pratiques (toutes cibles)
- Nombre de réunion d'information (Riverain, grand public, élus locaux)
- Nombre de Rex ou de session de formation (regroupant élus et technicien des structures GEMAPI et/ou plus largement aux élus concernés par la thématique)

D-1. TRAVAUX DE RESTAURATION DE BOISEMENTS ALLUVIAUX

ENJEUX

- Préservation des milieux alluviaux et de leurs fonctionnalités
- Les paysages et le patrimoine culturel

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes
- ✓ Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages

CONTEXTE

L'incision du lit liée aux extractions passées ou au blocage du transit sédimentaire provoque l'enfoncement du lit et la maturation des boisements alluviaux. Les différents DOCOB Natura 2000 indiquent que les boisements alluviaux sont majoritairement dégradés et que les forêts alluviales sont en mauvais état.

Une cartographie des zones cultivées dans le DPF (cf. atlas) a été réalisée à partir du croisement de la cartographie informative des limites du DPF et les surfaces de domaine public fluvial dans lesquels une analyse cartographique IGN recense des vergers ou des peupliers de culture. Cette analyse a permis d'évaluer des surfaces arborées dans le DPF sur lesquelles une forêt alluviale pourrait être restaurée.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Concertation préalable

Une nécessaire concertation avec les riverains, les usagers et les collectivités sera engagée pour présenter les projets et leurs incidences (notamment paysagère). Des autorisations de passage seront peut-être nécessaires pour accéder aux sites. Le cas échéant, des négociations foncières seront mises en œuvre (voir fiche B-4).

Procédures réglementaires

Un dossier au titre de la loi sur l'eau sera établi si les travaux ou les accès le nécessitent. Une procédure de défrichement est obligatoire en cas de boisement classé ou lorsque la superficie du site dépasse 4 ha, notamment pour une peupleraie. Dans le cas où le projet se situe en site inscrit ou classé, l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicitée.

Restauration d'anciennes peupleraies/vergers/ripisylves dégradées

Les opérations consistent en l'abattage des arbres (peupliers hybrides ou de culture, noyers, acacias, etc.), le dessouchage (croquage ou arrachage), l'évacuation des rémanents ou leur broyage sur site

puis la restauration d'une forêt alluviale ou d'une ripisylve. Certains sites pourront être laissés en libre évolution sans plantation.

Végétalisation

Les boutures d'essences autochtones seront prélevées localement en milieu naturel (saules pourpres, cendrés, etc.) et complétées par de jeunes plants à racines nues certifiés ®Végétal Local (aulne, saule blanc, peuplier noir, etc.).

Gestion des exotiques envahissantes

Les sites peuvent également être colonisés par des végétations exotiques envahissantes (Renouées, Balsamine, Concombre anguleux, etc.). Ces espèces feront l'objet d'une gestion ciblée en vue d'une éradication sur la zone restaurée. Des protocoles spécifiques à chaque espèce seront établis en lien avec les CBN (arrachage, purge, enfouissement, etc.).

Suivi

Suivi de la végétalisation du site : végétation spontanée et reprise des plantations.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Les sites ciblés ont fait l'objet d'une priorisation s'appuyant sur la répartition de sites non fonctionnels sur lesquels une forêt alluviale aurait dû se développer.

Inventaires des surfaces cultivées dans le DPF

		Peupleraie (ha)	Verger (ha)	Total (ha)
<i>Dordogne</i>	Argentat Girac		0	0
	Girac Limeuil	44	28	72
	Limeuil Bergerac	9	3	12
	Bergerac Castillon	6	2	8
	Castillon Ambès	3	0	3
<i>Isle</i>	Périgueux Coutras	20	0	20
	Coutras Libourne	4		4
<i>Vézère</i>	Limeuil Montignac	4	0	4
	Total cultures dans DPF			126

Cartographie présentée dans l'atlas cartographique des Zones cultivées dans le DPF.

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux travaux est d'août à mi-mars, hors période de reproduction de l'avifaune et de forte fréquentation touristique de la rivière et de ses abords.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation préalable</i>	30 jours	350 €/jour	10 500 €	31 500 €
<i>Abattage, croquage, gestion des rémanents</i>	10 ha	7 500 €	75 000 €	225 000 €
<i>Plantations</i>	1 000 unités	3 €	3 000 €	12 000 €
<i>Restauration de ripisylve (suppression d'un alignement de peupliers)</i>	1 000 ml	8 €	8 000 €	8 000 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Restauration d'une forêt alluviale à Aillac (peupleraie)*</i>	2027
<i>Restauration d'une forêt alluviale à Roc Del Nau (Noyeraie)*</i>	2027
<i>Restauration d'une forêt alluviale à Siorac en Périgord (peupleraie)</i>	2028
<i>Restauration d'une ripisylve à Saint Léon Sur l'Isle (peupleraie)</i>	2028

* Life Rivière Dordogne

Plusieurs sites sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration mais des compléments d'études de faisabilité ou des concertations nécessitent d'être menés avant une programmation. Cette fiche action fera l'objet d'une révision de sa programmation à mi-parcours de ce PPG, particulièrement en ce qui concerne le secteur Périgueux-Laubardemont, où la première partie du PPG servira à identifier des sites qui pourront être traités dans la seconde moitié du programme.

Le PPG du SMBVVD sur la Vézère prévoit de porter la fiche action « Limitation des peupleraies et alignements de peupliers aux marges de la rivière (fiche 22) ». Pour le DPF, les sites sont les suivants :

- **Territoire communal de Sergeac** : alignement rive gauche et en aval du château de Belcayre (550 mètres)
- **Territoire communal de Saint-Léon-sur-Vézère** : alignement rive droite en convexité de méandre et en vis-à-vis de Castel Merle (250 mètres) ; alignement rive droite au droit de l'ilot et en recul de la ripisylve, lieu-dit « les Grezals » (130 mètres) ; alignement rive droite et en vis-à-vis de « la Grotte du Jugement » (140 mètres) ; alignement rive gauche et en vis-à-vis de l'île au lieu-dit « La Fonzade » (160 mètres), alignement rive gauche en convexité de tracé et en vis-à-vis de la « Cote de Jord » (300 mètres) ; alignement rive gauche en vis-à-vis du lieu-dit « la Borie » (100 mètres)
- **Territoire communal de Peyzac-le-Moustier** : alignement rive gauche en amont de « la Roque St Christophe » (100 mètres)

- **Territoire communal de Tursac** : alignement rive droite en amont immédiat de la confrontation avec la falaise du Ruth (140 mètres) ; alignement rive droite au débouché du ruisseau « les Fangues » (90 mètres).

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR
Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes
CEN

TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes
Conseils Départementaux
Agence de l'eau
DDT
OFB

FINANCEMENT

Agence de l'eau
Conseils Départementaux
Conseils régionaux
Europe
Mécénat

CIBLES A ATTEINDRE

Remplacement d'espaces boisés cultivés (peupleraie, vergers) par des forêts alluviales fonctionnelles :
1 sites de noyeraie et 3 sites de peupleraie à restaurer en forêt alluviale.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de sites restaurés
- Surface totale restaurée

D-2. TRAVAUX DE RESORPTION DES DISCONTINUITES SEDIMENTAIRES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- La qualité et la disponibilité de la ressource en eau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature

CONTEXTE

Durant les années 1960 à 1980, des travaux d'extraction de granulats dans le lit mineur ont été autorisés dans tous les départements concernés par le DPF, de la Corrèze à la Gironde. Près de 15 000 000 de m³ ont été autorisés (des prélèvements non autorisés ont également eu lieu mais les données ne sont pas connues). Les conséquences de ces extractions aujourd'hui visibles sur toutes les rivières du DPF sont : unichenalisation, enfoncement du lit, érosion progressive et régressive, déstabilisation des berges, déconnexion des annexes fluviales....

En amont de Bergerac, 17 fosses d'extractions ont été recensées dont 9 sont encore piégeuses. Pour combler ces fosses, il faut pouvoir notamment remobiliser les granulats potentiellement présents dans les terrasses alluviales riveraines.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Ces travaux de restauration morphologique visent le comblement des fosses piégeuses et la réduction des surlargeurs causées par les extractions. Ils consistent en un apport de matériaux s'effectuant par de la réinjection sédimentaire passive ou actives.

Acquisition foncière

Ces opérations peuvent nécessiter de l'acquisition foncière de terrains riverains afin de disposer d'une ressource de matériaux suffisantes. Cette animation foncière est traitée dans la fiche B-4.

Pilotage

Un comité de pilotage réunissant les décideurs, experts techniques et acteurs territoriaux impliqués dans le projet permettra, dès le lancement des études préalables, de rappeler le contexte, de partager le diagnostic, de valider les choix méthodologiques, d'arbitrer les enjeux écologiques et opérationnels et de garantir la cohérence entre les objectifs de restauration, les contraintes du site et les exigences réglementaires.

Etude projet, dossier réglementaire et DCE

Préalablement au lancement des travaux, une étude projet sera réalisée. L'étude fournira pour chaque opération :

- Des analyses de sols
- Des relevés topographiques
- Des relevés naturalistes
- Un inventaire des usages
- Un diagnostic archéologique, éventuellement
- Des plans avant et après aménagement (plan de masse, plans de coupe, profils en long et en travers)
- Une estimation détaillée des coûts
- Tous les éléments nécessaires à l'établissement des dossiers réglementaires d'autorisation et des dossiers de consultation des entreprises

L'étude projet servira à la rédaction du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau pour chaque opération ainsi que du dossier de consultation des entreprises.

Concertation

Une animation préalable auprès des usagers, des riverains et des occupants du domaine public fluvial est indispensable afin de présenter la problématique, les objectifs de l'intervention, son déroulement, son calendrier, mais aussi d'instaurer un dialogue et de favoriser l'adhésion autour du projet. Ce temps d'échanges permet de mieux comprendre les enjeux locaux, les usages existants et les sensibilités du territoire concerné.

Travaux de réinjection

Injection des matériaux graveleux/sableux en rivière pour contribuer au transit sédimentaire en amont des fosses encore actives. L'apport de matériaux s'effectuant par de la réinjection sédimentaire passive (déensrochement en amont des secteurs visés et remobilisation des matériaux des berges) ou actives (apport de matériaux, couplage possible avec des opérations de restauration de milieux alluviaux ou des curages de plans d'eau ou de pièges à sédiments en amont des ouvrages hydroélectriques).

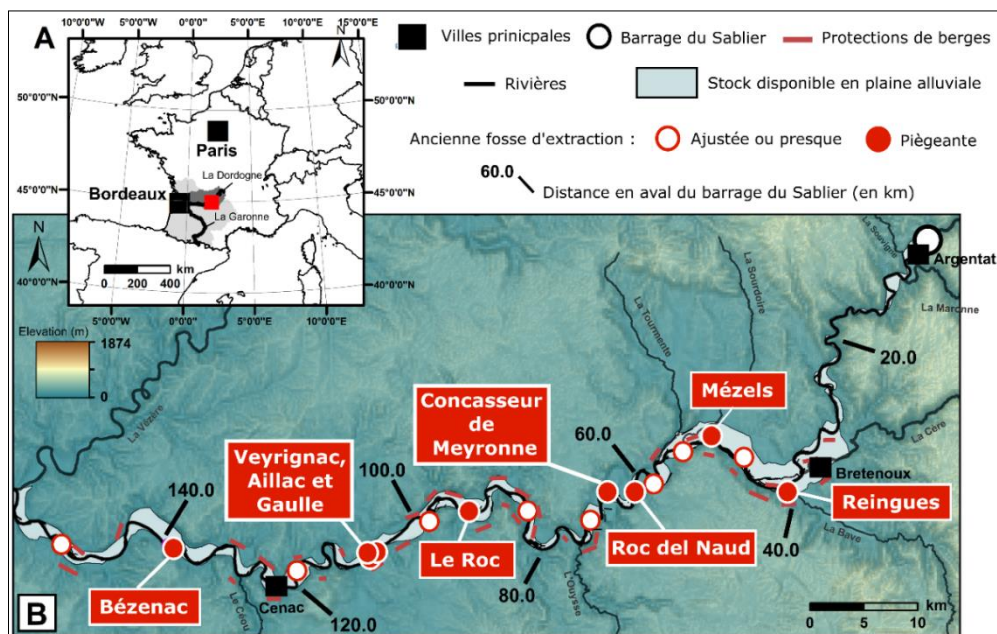
Suivi

Un suivi des injections sera mis en œuvre (PIT-tags ou RFID), complété par un suivi topographique et bathymétrique selon les fréquences habituelles de suivi des sites restaurés : n+1, n+3, n+5, n+10.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

9 fosses piégeuses entre Dordogne Quercynoise et Dordogne Périgourdine.

Cartographie des anciennes fosses d'extractions (BOUTAULT F, 2020.)



Certaines ont fait l'objet d'estimation des volumes à injecter et les autres sont en cours :

- Veyrignac : 45 000 m³
- Bézenac : 30 000 m³
- Le Roc : 150 000 m³

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux travaux est à l'étiage soit d'août à fin octobre. C'est également la période la plus favorable compte-tenu des périodes de reproduction des espèces (aquatiques et terrestres) et de la fréquentation touristique de la rivière et de ses abords.

COÛT PREVISIONNEL

Action	Quantité annuelle	Coût unitaire	Coût PPG annuel	Coût Total
Animation	30 jours	350 €/jour	10 500 €	21 000 €
Etude projet (APD, plan projet diagnostic archéologique DLE, DCE)	1	50 000 €	50 000 €	100 000 €
Travaux et maîtrise d'œuvre	1	32 000 €	32 000 €	64 000 €

PROGRAMMATION

Transfert de matériaux graveleux vers la Dordogne en provenance de Marconcelles sur la Cère (convention « éclusée »).

<i>Action</i>	<i>Volume</i>	<i>Année</i>
<i>Injection de granulats sur le site de Thézel (19)*</i>	2 000 m ³	2025
<i>Injection de granulats sur le site de Pont de Mols (46)*</i>	2 000 m ³	2026
<i>Injection de granulat lié à la réduction de l'impact de la chaussée de Carennac – SMDMCA</i>	20 000 m ³	2027

**En lien avec EDF et dans le cadre convention éclusée, le dégagement prise d'eau sur la Cère pourrait conduire à de nouvelles injections sur la Dordogne.*

Plusieurs sites sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration : des solutions techniques et leur mise en œuvre doivent être étudiées ; des concertations doivent être menées. Cette fiche action fera l'objet d'une révision de la programmation à mi-parcours de ce PPG.

Par ailleurs plusieurs projets de la fiche D-3 et l'ensemble des projets programmés dans la fiche D-5 visent de la réinjection de matériaux pour des volumes de plusieurs milliers de m³.

Concernant le suivi des sites de Thézel et de Pont Mols c'est le pôle éco-hydraulique de l'OFB qui assurera le suivi via un protocole. Le suivi de l'injection au niveau de Carennac sera assuré par le SMDMCA.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Communes

Conseils Départementaux

Agence de l'eau

DDT

OFB

EDF

FINANCEMENT

Agence de l'eau

Conseils Départementaux

Conseils régionaux

Europe

Mécénat

CIBLES

Comblement progressif des fosses connues pour enrayer le processus de piégeage : injection de 50 000 m³ de galets (volume comprenant les injections prévues par les travaux des fiches D-3 et D-5).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Volumes de matériaux réinjectés annuellement à la rivière/volume nécessaire au comblement de l'ensemble des fosses

D-3. TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX ALLUVIAUX

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- La qualité et la disponibilité de la ressource en eau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Privilégier les solutions fondées sur la nature

CONTEXTE

Les extractions de granulats et le blocage du transit sédimentaire par les barrages ont provoqué l'incision du lit des rivières, entraînant la déconnexion progressive des annexes fluviales telles que les bras morts (ou couasnes) et les bras vifs. Cette déconnexion participe à une homogénéisation des milieux et nuit à la diversité écologique. Or, ces annexes jouent un rôle essentiel dans le bon état écologique des cours d'eau, en offrant des habitats variés favorables à la reproduction, à l'alimentation et à la protection de nombreuses espèces. D'après l'étude de 2024, zooplancton_RNNFA_MIGADO, les bras morts constituent des sites stratégiques pour la quantité et la diversité du phytoplancton et du zooplancton. Sur la partie Girondine de la Dordogne, l'inventaire fait par la fédération de pêche démontre un potentiel piscicole altéré.

Certains habitats d'intérêt communautaire, notamment les habitats pionniers tels que les grèves ou les gazons amphibies, sont rares et en mauvais état de conservation. La restauration de milieux présentant les conditions stationnelles favorables à leur réimplantation est donc nécessaire.

Par ailleurs, les anciennes zones d'extraction situées dans le lit majeur de la rivière, qui n'ont pas fait l'objet d'une obligation réglementaire de renaturation par l'exploitant, représentent un risque de capture par la rivière et dégradent la qualité des milieux. La restauration de ces terrasses alluviales permettrait de recréer des habitats d'intérêt communautaire et de proposer des zones d'expansion de crues.

De plus, les ouvrages hydroélectriques ainsi que la vidange sédimentaire en cours entraînent une déconnexion des zones de fraie du Saumon atlantique. Les travaux portés par la convention dans le cadre de ce PPG doivent permettre la restauration et l'entretien des annexes alluviales, en lien avec des dysfonctionnements liés aux éclusées et au déséquilibre hydrosédimentaire causé par les ouvrages et les extractions. Sont visés entre Argentat et la confluence de la Cère, les sites :

- Favorables à la repro des lithophiles, interventions par apports de sédiments favorables ou décolmatage,
- Favorables au refuge ou à la croissance des poissons,

- À enjeux ponctuels à identifier pour pouvoir intervenir en fonction des opportunités (dépôt de sédiments ou d'encombres au niveau de sites pouvant être piégeux ou exondables dans les bras vifs, les bras morts, les chenaux de crue, les dépressions...).

D'autres programmes en cours et à venir tel que le LIFE rivière Dordogne et LIFE CARE Vison d'Europe, visent la restauration de ces habitats et habitats d'espèces.

Les Syndicats de rivière mènent eux aussi des travaux propices à la restauration de ces milieux.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Actions d'entretien du lit, des bras vifs, chenaux de crues...

En complément de mesures sur la régulation des débits la convention "éclusées" programme des travaux sur les annexes fluviales : désencombrement, désengrèvement, décolmatage...

Acquisition foncière (cf fiche B-4)

Un prérequis aux travaux de restauration de sites d'anciennes gravières est la maîtrise foncière des sites. Cette action est développée dans la fiche B-4.

Pilotage

Un comité de pilotage réunissant les décideurs, experts techniques et acteurs territoriaux impliqués dans le projet permettra, dès le lancement des études préalables, de rappeler le contexte, de partager le diagnostic, de valider les choix méthodologiques, d'arbitrer les enjeux écologiques et opérationnels, et de garantir la cohérence entre les objectifs de restauration, les contraintes du site et les exigences réglementaires.

Etude projet, dossier réglementaire et DCE

Préalablement au lancement des travaux, une étude projet sera réalisée. L'étude fournira pour chaque projet :

- des analyses de sols
- des relevés topographiques
- des relevés naturalistes
- un inventaire des usages
- éventuellement un diagnostic archéologique
- des plans avant et après aménagement (plan de masse, plans de coupe, profils en long et en travers)
- une estimation détaillée des coûts
- tous les éléments nécessaires à l'établissement des dossiers réglementaires d'autorisation et les dossiers de consultation des entreprises.

Au regard du diagnostic du présent PPG (répartition bras mort / bras vif à l'échelle du tronçon hydrographique concerné) et du diagnostic du site (notamment évolution historique), l'étude PRO doit déterminer le scénario de restauration hydro-morphologique choisi. Elle servira également à la rédaction du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau pour chaque ouvrage ainsi qu'au dossier de consultation des entreprises.

En cas de présence d'espèces protégées dans le périmètre du projet, des solutions d'évitement seront systématiquement recherchées.

Concertation

Une animation préalable auprès des usagers, des riverains et des occupants du domaine public fluvial (DPF) est indispensable afin de présenter la problématique, les objectifs de l'intervention, son déroulement, son calendrier, mais aussi d'instaurer un dialogue et de favoriser l'adhésion autour du projet. Ce temps d'échanges permet de mieux comprendre les enjeux locaux, les usages existants et les sensibilités du territoire concerné.

Gestion forestière et des exotiques envahissantes

La libération des emprises est la première étape à engager. Les zones de restauration sont majoritairement colonisées par des boisements d'essences non autochtones tel que l'Erable négundo, le Robinier faux acacia ou le peuplier de culture. Sur la zone de travaux, ces arbres seront abattus et dessouchés. En périphérie, ils pourront faire l'objet de techniques de dévitalisation tel que le cerclage ou la coupe en tir-sève.

Les sites de travaux sont également colonisés par d'autres végétations exotiques envahissantes (Jussie, Renouées, Balsamine, Concombre anguleux, etc.). Ces espèces feront l'objet d'une gestion ciblée en vue d'une éradication sur la zone restaurée. Des protocoles spécifiques à chaque espèce seront établis (arrachage, purge, enfouissement, etc.).

Diversification morpho-écologique par terrassement

Les sites à restaurer ont subi une déconnexion avec le cours principal de la Dordogne. Une phase de terrassement des terrains riverains ou anciens chenaux est indispensable. Chaque projet fera l'objet d'un traitement particulier adapté aux caractéristiques (actuelles, passées) du site et au scénario de restauration choisie.

Les principes des travaux envisagés concernent :

- un reprofilage physique, avec déblai-remblai, permettant de restaurer des terrasses alluviales basses propices au développement de milieux pionniers et à des boisements jeunes
- une reconnexion des bras morts propices aux habitats
- une création de chenaux de crue préférentiels

Recharge sédimentaire

Les matériaux issus du terrassement en déblais seront réemployés sous forme de création de banquettes, d'îlots, de zone de radier, etc. L'apport en matériaux dans le cours principal de la rivière permettra également, en certains points, de réduire l'incision du lit mineur et apportera des matériaux mobilisables par le cours d'eau. Pour la vie aquatique, le rechargement présente plusieurs avantages, en diversifiant les écoulements et variant les substrats favorables (création de caches, de zones de frayères, etc.).

Végétalisation

Dans certains cas, les sites bénéficieront d'une végétalisation afin d'accélérer la dynamique de colonisation, de créer des rugosités ou encore de concurrencer les zones sensibles à la réinstallation d'espèces exotiques. La végétation se fera à l'aide de boutures d'essences autochtones prélevées en

milieu naturel (saules pourpres, cendrés, etc.) et/ou de jeunes plants à racines nues (aulne, saule blanc, peuplier noir, etc.). Unensemencement avec un mélange grainier adapté pourra aussi être réalisé.

Suivi des travaux

Post travaux, des visites de contrôles régulières sont effectuées (cf. Fiche suivis écologiques). Au besoin, des campagnes de contrôle des espèces exotiques seront réalisées, et éventuellement des compléments de travaux.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

L'objectif de l'action est que l'ensemble des annexes fluviales soit dans un bon état écologique. L'idéal étant de disposer d'au moins un site en bon état tous les 10-20 km dans la durée du PPG.

L'action est priorisée selon les critères suivants :

- Existence de dégradations : déconnexion, surfaces d'habitats réduites, forte présence d'espèces exotiques, présence d'aménagements impactant (buse, merlon...)
- Existence d'un potentiel d'amélioration : emprise suffisante, conditions topographiques, potentiel d'accueil d'espèces protégées (par exemple le Vison, la Lindernie des marais...)
- Opportunités, attentes et demandes des acteurs riverains
- Partenariats techniques et financiers

Nombre de bras morts

	<i>Tronçon</i>	<i>Nb bras morts</i>	<i>Nb bras secondaires</i>	<i>Nb anciennes gravières</i>
<i>Dordogne</i>	<i>Argentat-Girac</i>	5	21	2
	<i>Girac-Limeuil</i>	59	46	5
	<i>Limeuil - Bergerac</i>	2	3	8
	<i>Bergerac - Castillon</i>	18	11	
	<i>Castillon - Ambès</i>	2	4	
<i>Vézère</i>	<i>Montignac - Limeuil</i>	0	9	
<i>Isle</i>	<i>Périgueux-Laubardemont</i>	40	21	

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux travaux est à l'étiage soit d'août à fin octobre. C'est également la période la plus favorable compte-tenu des périodes de reproduction des espèces (aquatiques et terrestres) et de la fréquentation touristique de la rivière et de ses abords.

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation</i>	<i>50 jours</i>	<i>350 €/jour</i>	<i>17 500 €</i>	<i>175 000 €</i>

Action	Etude projet	Coût travaux et maitrise d'œuvre
Reconnexion du bras mort d'Altillac (19) *	Déjà réalisée	142 000 €
Reconnexion de bras vifs entre Argentat et Girac (19/46)***	Déjà réalisée	25 000 €
Reconnexion du bras mort de Cabrette (46) – MO SMDMCA *	En cours	200 000 €
Restauration bras vif sur le banc de Cabrette (46) - SMDMCA	50 000 €	100 000 €
Création bras vif et bras mort ancienne gravière de Reingues (46) – MO SMDMCA*	Déjà réalisée	800 000 €
Reconnexion du bras mort Des Granges (46)*	En cours	250 000 €
Restauration des bras des îles de Carennac (46)*	En cours	500 000 €
Reconnexion du bras mort de Roc Del Nau (46) – MO SMDMCA*	En cours	200 000 €
Restauration du bras de Tauriac (46)	50 000 €	500 000 €
Restauration du front riverain à la confluence Cuze-Dordogne (24)	50 000 €	381 000 €
Reconnexion du bras mort Le Luc (24)	50 000 €	25 000 €
Reconnexion du bras vif de Fayrac (24)	Régie	15 000 €
Reconnexion de la couasne du Breuilh (24) – MO SMETAP	En cours	150 000 €
Reconnexion du bras mort de Bigaroque (24)	50 000 €	300 000 €
Reconnexion du bras mort du Rivet (24)	50 000 €	80 000 €
Reconnexion du bras mort de l'Ermitage (33)	50 000 €	100 000 €
Reconnexion du bras mort de Tremouil (33)	50 000 €	80 000 €
Reconnexion du bras mort du Sablat (33)	50 000 €	150 000 €
Reconnexion du bras mort de Caillauc (33)	50 000 €	150 000 €
Reconnexion du bras mort de Bel Orme (33)	50 000 €	50 000 €
Reconnexion du bras mort de Saint Pey de Castets (33)	50 000 €	50 000 €
Reconnexion du bras mort de Lartigue amont (33)	50 000 €	80 000 €
Reconnexion du bras de la Plaine (33)	50 000 €	80 000 €

Restauration du site de Siorac à Razac sur l'Isle (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	5 000 €	75 000 €
Restauration du bras des Barthes-Marcillac à Montpon-Menesterol (Isle 24) – MO SMBI	8 000 €	155 000 €
Restauration du site de Lanneries à Montpon-Menesterol (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	8 000 €	75 000 €
Restauration du bras mort des Barthes à Montpon-Menesterol (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	10 000 €	130 000 €
Restauration du bras des Atiers 2 (Isle 24) **	50 000 €	200 000 €
Restauration du bras de Fonrazade (Isle 24) **	50 000 €	200 000 €
Reconnexion du bras mort du Brisson (Isle 33)	30 000 €	150 000 €
Restauration du bras Grands Rois (Isle 33) **	50 000 €	200 000 €
Restauration du bras de la Vitrolles (Vézère 24)	50 000 €	300 000 €

*LIFE Rivière Dordogne

** LIFE CARE (Vison d'Europe)

*** Convention éclusées

PROGRAMMATION

D'autres sites sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration mais des compléments d'études de faisabilité ou des concertations nécessitent d'être menés avant une programmation.

Les études projet seront lancées à n-1 de l'année des travaux.

Action	Année travaux
Reconnexion du bras mort d'Altillac (19) *	2025
Reconnexion de bras vifs entre Argentat et Girac (19/46) ***	2025 - 2030
Reconnexion du bras mort de Cabrette (46) – MO SMDMCA *	2025
Restauration bras vif sur le banc de Cabrette (46) – MO SMDMCA	2027
Création bras vif et bras mort ancienne gravière de Reingues (46) – MO SMDMCA*	2025-2026
Reconnexion du bras mort Des Granges (46)*	2026
Restauration des bras des îles de Carennac (46)*	2026
Reconnexion du bras mort de Roc Del Nau (46) – MO SMDMCA*	2026
Restauration du bras de Tauriac (46)	2034
Restauration du front riverain à la confluence Cuze-Dordogne (24)	2027
Reconnexion du bras mort Le Luc (24)	2027
Reconnexion du bras vif de Fayrac (24)	2030
Reconnexion de la couasne du Breuilh (24) – MO SMETAP	2026
Reconnexion du bras mort de Bigaroque (24)	2029

Reconnexion du bras mort du Rivet (24)	2033
Reconnexion du bras mort de l'Ermitage (33)	2027
Reconnexion du bras mort de Trémouil (33)	2029
Reconnexion du bras mort du Sablat (33)	2028
Reconnexion du bras mort de Caillauca (33)	2030
Reconnexion du bras mort de Bel Orme (33)	2031
Reconnexion du bras mort de Saint Pey de Castets (33)	2032
Reconnexion du bras mort de Lartigue amont (33)	2034
Reconnexion du bras de la Plaine (33)	2029
Restauration du site de Siorac à Razac sur l'Isle (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	2026
Restauration du bras mort des Barthes à Montpon-Menesterol (Isle 24) – MO SMBI	2027
Restauration du site de Lanneries à Montpon-Menesterol (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	2026
Restauration du bras des Barthes-Marcillac à Montpon-Menesterol (Isle 24) – MO SMBI	2027
Restauration du bras des Atiers 2 (Isle 24) **	2029
Restauration du bras de Fonrazade (Isle 24) **	2028
Reconnexion du bras mort du Brisson (Isle 33)	2030
Restauration du bras Grands Rois (Isle 33) **	2028
Restauration du bras de la Vitrolles (Vézère 24)	2034

*LIFE Rivière Dordogne

** LIFE CARE (Vison d'Europe)

*** Convention éclusées

Le PPG du SMBVVD sur la Vézère prévoit de porter la mise en œuvre de plusieurs fiches actions du schéma directeur du lit et des marges de la Vézère entre La Feuillade et Limeuil. Les sites inscrits dans le PPG 2023-2032 sont les suivants : Restauration paysagère, physique, et écologique, des berges et marges de la Vézère aux alentours de Saint-Léon-sur-Vézère (fiche 11) ; Rajeunissement des îles situées en aval du lieu-dit « Les Tours » et facilitation des phénomènes d'alluvionnement (fiche 15) ; Rajeunissement et diversification des formes du lit au lieu-dit « la croix de la Vergnolle » (fiche 18), Préservation des principaux éléments de diversité physique et caractéristiques de la dynamique fluviale de la Vézère : îles, îlots, bancs d'alluvions et radiers (fiche 23).

L'inscription de projets de restauration portés par EPIDOR ou les syndicats sera révisée à mi-parcours notamment sur la Vézère et sur l'Isle. Un travail partenarial sera mené avec le SMBI sur la validation des données de l'étude "bras morts", pour priorisation et intégration lors de cette révision mi-parcours.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR
Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
FDAAPPMA
AAPPMA
ADAPAEF
APPED
AIPPBG

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes
Conseils Départementaux
EPCI
Agence de l'eau
DDT
OFB
Services de l'Etat
FDAAPPMA

FINANCEMENT

Agence de l'eau
Collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, communes
Europe
FDAAPPMA
Mécénat

CIBLES A ATTEINDRE

A minima, un site fonctionnel tous les 10 à 20 km sur l'axe Dordogne : restauration d'environ 20 sites sur 10 ans.

3 sites restaurés sur l'Isle.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'annexes restaurées
- Surface totale restaurée
- Nombre d'hectares de gravières restaurées
- Volumes de matériaux réinjectés

D-4. TRAVAUX DE RESTAURATION DE FRAYÈRES A SAUMON ATLANTIQUE, A LAMPROIE MARINE ET A GRANDE ALOSE

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes.
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience

CONTEXTE

La construction des grands barrages hydroélectriques a entraîné la dégradation des frayères à Saumon par la perte de dynamique fluviale et à la propagation du déficit sédimentaire. Sur les 40 km de Dordogne compris entre Argentat et Girac, environ 3,4 ha d'habitats favorables à la reproduction subsistent (ECOGEA compers 2025). Cette superficie se dégrade continuellement à cause de l'interruption sédimentaire.

Des apports de sédiments grossiers (galets et graviers) sont donc nécessaires pour restaurer la fonctionnalité de ces habitats et maintenir les superficies de frayères disponibles.

Deux études de projets (2015 et 2025) ont permis de dimensionner la restauration de 2,5 ha de frayères. Le choix des sites s'est fait par intérêt coût-bénéfice en lien avec leur taille et l'accessibilité. Ces sites seront traités à travers les actions du Life rivière Dordogne et la convention éclusée.

À début 2025, 1,45 ha ont déjà été restaurés sur les 2,5 ha. Les travaux ont permis l'agrandissement de la superficie disponibles sur certains sites ainsi que l'amélioration de la qualité des sédiments sur d'autres (par exemple le décolmatage).

Le déficit sédimentaire continuant à se propager, une intervention régulière est nécessaire. Un suivi de l'évolution de ces sites s'avère indispensable pour déterminer les interventions à conduire en fonction des résultats des suivis.

En aval, la migration de la Grande alose et de la Lamproie marine est fortement contrainte par la chaîne de barrages du Bergeracois, dont les passes à poissons présentent une efficacité insuffisante. Ces espèces se reproduisent donc majoritairement à l'aval des ouvrages, sur 9 ha de frayères dites « forcées ». Celle-ci sont, aujourd'hui, en forte régression en raison du manque de sédiments. Dans ce contexte, la recharge en matériaux grossiers constitue une mesure palliative pour maintenir les populations migratrices sur l'axe Dordogne.

NATURE DES OPERATIONS

Ces travaux consisteront à apporter un mélange de graviers et de galets roulés de rivière pour recréer un substrat favorable à la reproduction des poissons.

Deux types de frayères seront reconstitués : des frayères à Saumon Atlantique ; des frayères forcées à Grande Alose et Lamproie Marine.

Restauration de frayères à Saumon

L'apport représentera un matelas de l'ordre de 20 à 30 cm d'épaisseur et sera nivelé à une côte précise (différente en fonction de chaque site).

Les caractéristiques et la provenance exacte des matériaux (blocs et granulats) qui seront utilisés seront soumises à la validation du maître d'ouvrage. La composition granulométrique des matériaux sera vérifiée. Ces granulats seront des graviers et des galets roulés de rivière. Ils seront constitués d'un mélange de plusieurs classes de taille afin d'assurer une meilleure stabilité. Leur granulométrie sera la suivante :

- 25 % de 8-16 mm
- 50 % de 16-32 mm
- 25 % de 32-64 mm

Restauration de frayères à Lamproie et Alose

Une opération de transfert de sédiments graveleux, dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne, sera effectuée sur la moyenne Dordogne à partir de la retenue hydroélectrique de Mauzac vers les zones de reproduction à aloses et à lamproies situées immédiatement à l'aval du barrage de Bergerac. Cette opération consiste à exploiter environ 5 000 et 10 000 m³ des matériaux stockés dans la queue de la retenue à l'aide d'une barge. Ces matériaux seront ensuite transportés en camion vers la zone de réinjection afin de restaurer 7 ha de sites propices à la reproduction en aval des barrages Tuilières et Bergerac. Les aloses ont des difficultés à franchir le barrage de Tuilières, c'est pourquoi les efforts de restauration seront ciblés sur l'aval de cet ouvrage. Une partie de ces matériaux pourra être remobilisée par la Dordogne pour contribuer à la restauration à long terme des sites situés en aval.

Pilotage (Convention « éclusées » et LIFE)

Un comité de pilotage réunissant les décideurs, experts techniques et acteurs territoriaux impliqués dans le projet permettra, dès le lancement des études préalables, de rappeler le contexte, de partager le diagnostic, de valider les choix méthodologiques, d'arbitrer les enjeux écologiques et opérationnels, et de garantir la cohérence entre les objectifs de restauration, les contraintes du site et les exigences réglementaires.

Etude projet, dossier réglementaire et DCE

Préalablement au lancement des travaux, une étude projet sera réalisée. L'étude sera composée pour chaque opération :

- des relevés bathymétriques
- des plans avant et après aménagement (plan de masse, plans de coupe, profils en long et en travers)
- d'une estimation détaillée des coûts
- de tous les éléments nécessaires pour l'établissement des dossiers réglementaires d'autorisation et les dossiers de consultation des entreprises.

L'étude projet servira à la rédaction du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau pour chaque ouvrage ainsi que du dossier de consultation des entreprises.

Concertation

Une animation préalable auprès des usagers, des riverains et des occupants du domaine public fluvial (DPF) est indispensable afin de présenter la problématique, les objectifs de l'intervention, son déroulement, son calendrier, mais aussi d'instaurer un dialogue et de favoriser l'adhésion autour du projet. Ce temps d'échanges permet de mieux comprendre les enjeux locaux, les usages existants et les sensibilités du territoire concerné.

Suivi morpho-sédimentaire

Un suivi morpho-sédimentaire des frayères restaurées sera réalisé (voir fiche action "Suivis écologiques des sites restaurés"). Son objectif est de pouvoir mesurer la tenue dans le temps des sédiments apportés et donc la durabilité des actions mises en œuvre. Ce suivi nécessitera la réalisation d'un état des lieux précis immédiatement après les travaux de restauration. Cet état des lieux consistera à réaliser une cartographie bathymétrique des sites restaurés ainsi qu'une caractérisation de la classe granulométrique de surface. Après une certaine période (de l'ordre de 5 ans) ou après un évènement hydrologique majeur (crue) un nouveau suivi bathymétrique et granulométrique sera réalisé afin de caractériser l'évolution de ces frayères.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

Le DPF de la Dordogne Corrézienne et Lotoise pour les frayères à Saumon, entre le barrage du Sablier et la confluence avec la Cère.

Liste des sites à entretenir et suivre qui ont fait l'objet d'une restauration mais qui peuvent faire à nouveau l'objet de restauration en lien avec la propagation du déficit sédimentaire :

<i>Travaux réalisés</i>							
Convention éclusées	Site	Année	Provenance matériaux	Long. (m)	Larg. (m)	Surface (m ²)	Volume (m ³)
	Lycée Argentat	2016	/			350	-
	DTG	2017	carrière	110	8	890	300
	Camping Malpas RD	2017	carrière	28	12	327	50
	Recoudier RG	2017	carrière	30	9	273	100
	Confl. Souvigne amont RG	09.2019	carrière	50	13	650	125
	Confl. Souvigne aval RG	05.2020	/	80	10	800	-
	Camping Europe RD	09.2020	carrière	80+80	15	2400	450
	Aval camping Saulou RG	09.2020	carrière	50	10	500	95
	Aval Chamaillère RG	09.2022	carrière	80	15	1200	150
	Moulinot RD	2023	carrière	27	8	216	50
	DTG	2023	carrière	82	11	902	125

LIFE Dordogne	Malpas RD	2024	carrière	30	12	360	50
	Camping Europe RD	2025	carrière	72	13	936	200
	Rodanges 2 RG	2023	Veyrignac	190	7	1330	460
	Rodanges 3 RG	2023	Veyrignac	60	12	720	230
	Chambon 1 RG	2023	Veyrignac	65	17	1105	420
	Chambon 2 RD	2023	Veyrignac	152	13	1976	820
	Thézel 1 RG	2023	carrière	60	6	360	10
	Thézel 2 RG	2023	carrière	43	11	473	105
	Canal Gabariers aval	2024	Pontou	52	20	1040	340

Le DPF de la Dordogne Périgourdine en aval du barrage de Bergerac jusqu'au pont SNCF de Prignonrieux pour les frayères à Alose et Lamproie.

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux travaux est à l'étiage soit d'août à fin octobre. C'est également la période la plus favorable pour éviter les périodes de reproduction des espèces faunistiques aquatiques et terrestres.

COÛT PREVISIONNEL

Action	Quantité annuelle	Coût unitaire	Coût PPG annuel	Coût Total
Animation	30 jours	350 €/jour	10 500 €	105 000 €

Le coût au m3 d'une restauration de frayère (comprenant l'achat de matériaux graveleux, le transport l'installation et le repli de chantier, la mise en place en rivière) représente en moyenne de 128 €/m3.

Action	Volume (m3)	Coût travaux	Coût Total PPG
Entretien des Frayères pour le saumon atlantique (19)*	300	40 000 €	360 000 €
Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Thezel aval RG (19)**	500	65 000 €	65 000 €
Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Liourdres aval RD – (19)**	435	56 000 €	56 000 €
Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du Moulin d'Abadiol RD – (19)**	977	125 000 €	125 000 €
Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du canal des gabarier (2 sites, amont et aval) – (19)**	910	115 000 €	115 000 €
Restauration de la frayère pour l'Alose et la Lamproie des Nebouts (24)**	6250	800 000 €	800 000 €

*Convention « éclusées »

**Life Rivière Dordogne

PROGRAMMATION

Action	Année
<i>Entretien des Frayères pour le saumon atlantique (19)*</i>	2026-2034
<i>Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Thezel aval RG (19)**</i>	2025-2026
<i>Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Liourdres aval RD – (19)**</i>	2026
<i>Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du Moulin d'Abadiol RD – (19)**</i>	2026
<i>Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du canal des gabarier (2 sites) – (19)**</i>	2026
<i>Restauration de la frayère pour l'Alose et la Lamproie des Nebouts (24)**</i>	2026

*Convention « éclusées »

**Life Rivière Dordogne

Plusieurs sites sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration de frayères mais des compléments d'études de faisabilité ou des concertations nécessitent d'être menés avant une programmation.

Les chantiers programmés en 2026 sont ceux du LIFE. Par la suite il s'agit de l'entretien des 2,5 ha restaurés et le suivi morpho-sédimentaire des sites.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

MIGADO

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Communes

Conseils Départementaux

Agence de l'eau

EDF

FINANCEMENT

Agence de l'eau

Conseils Départementaux

Région Nouvelle Aquitaine

Mécénat

CIBLES A ATTEINDRE

- 2,5 ha de frayères à salmonidés restaurées et maintenues fonctionnelles en aval d'Argentat
- 9 ha de frayères forcées (aloses/lamproies) en aval des barrages de Tuilières et de Bergerac

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de m² restaurés ou entretenus pour les saumons atlantiques.
- Nombre d'ha restaurés ou entretenus pour les aloses et les lamproies

D-5. TRAVAUX DE DESENROCHEMENT DE BERGES

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Le développement durable et l'économie du territoire
- Les paysages et le patrimoine culturel

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés.
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes.
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages

CONTEXTE

Les extractions massives de granulats ont eu pour conséquences l'enfoncement du lit et une érosion progressive et régressive, ayant pour effet la déstabilisation des berges.

Pour lutter contre ces effondrements de berges, de gros travaux d'enrochement ont été réalisés sur la Dordogne lotoise dans les années 90. Ce sont près de 32 km de berge qui ont été enrochées, limitant la bande active de la rivière.

Le principe des travaux envisagés est de désenrocher des sites n'ayant plus d'utilité afin de permettre à la rivière de retrouver un espace de mobilité latérale. Le programme IBD et le LIFE Rivière Dordogne ont permis de faire démonter un peu plus d'1,5 km d'enrochement dans le Lot. 31 km linéaires sont encore artificialisés. Ces travaux nécessitent l'accord des propriétaires riverains ou une maîtrise foncière des marges riveraines et une approche sociale très importante. Ils sont le fruit de projets de restauration globaux et d'opportunités d'action.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Action foncières (cf. B-4)

Dans certain cas, la maîtrise foncière est nécessaire pour pouvoir effectuer les travaux (accès au chantier, future érosion des terrains riverains).

Pilotage

Un comité de pilotage réunissant les décideurs, experts techniques et acteurs territoriaux impliqués dans le projet permettra, dès le lancement des études préalables, de rappeler le contexte, de partager le diagnostic, de valider les choix méthodologiques, d'arbitrer les enjeux écologiques et opérationnels, et de garantir la cohérence entre les objectifs de restauration, les contraintes du site et les exigences réglementaires.

Etude projet, dossier réglementaire et DCE

Préalablement au lancement des travaux, une étude projet sera réalisée. L'étude fournira pour chaque opération :

- des relevés topographiques ou bathymétriques
- des relevés naturalistes
- un inventaire des usages
- un diagnostic archéologique, éventuellement
- des plans avant et après aménagement (plan de masse, plans de coupe, profils en long et en travers)
- une estimation détaillée des coûts
- tous les éléments nécessaires pour l'établissement des dossiers réglementaires d'autorisation et les dossiers de consultation des entreprises

L'étude projet servira à la rédaction du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau pour chaque ouvrage ainsi que du dossier de consultation des entreprises.

Concertation

Une animation préalable auprès des usagers, des riverains et des occupants du domaine public fluvial (DPF) est indispensable afin de présenter la problématique, les objectifs de l'intervention, son déroulement, son calendrier, mais aussi d'instaurer un dialogue et de favoriser l'adhésion autour du projet. Ce temps d'échanges permet de mieux comprendre les enjeux locaux, les usages existants et les sensibilités du territoire concerné.

Travaux

- Concassage des enrochements et réinjection en rivière pour contribuer au transit sédimentaire.
- Eventuellement reprofilage grossier des berges

LOCALISATION ET QUANTIFICATION



Tous les sites pressentis se situent sur l'axe Dordogne dans le département du Lot : Peteyrols, les Granges (camping Vayrac), site du viaduc de l'A20 de Pinsac (travaux prévus dans la fiche B-2), le Rouquet à Bétaille. Les enrochements ciblés dans le schéma berge Girac-Mauzac.

Sur l'Isle, le site du château de Coulounieix-Chamiers est pressenti pour un démontage.

PERIODES D'INTERVENTION

La période propice aux travaux est à l'étiage soit d'août à fin octobre, hors période de reproduction de l'avifaune et de forte fréquentation touristique de la rivière et de ses abords.

COÛT PREVISIONNEL

Action	Quantité annuelle	Coût unitaire	Coût PPG annuel	Coût Total
Animation	20 jours	350 €/jour	7 000 €	63 000 €

Action	Etude projet	Coût travaux
Désamprovement du site de Peteyrol (46) - 100 ml**	30 000 €	80 000 €
Désamprovement du site du Rouquet (46) 100 ml – phase 1		
Ouverture de chenaux de crues, démontage installation anciennes avec protection en gabions	30 000 €	440 000 €
Désamprovement du site du Rouquet (46) 400 ml – phase 2		
Déplacement de prises (recul d'enjeu) et démontage d'enrochement		900 000 €

PROGRAMMATION

Les études projet seront lancées à n-1 de l'année des travaux.

<i>Action</i>	<i>Volume estimé</i>	<i>Année travaux</i>
<i>Désenrochement du site de Peteyrol (46) - 100 ml**</i>	2 000 m3	2027
<i>Désenrochement du site du Rouquet (46) 100 ml – phase 1</i>		
<i>Ouverture de chenaux de crues, démontage installation anciennes avec protection en gabions</i>	27 000 m3	2029
<i>Désenrochement du site du Rouquet (46) 400 ml – phase 2</i>		
<i>Déplacement de prises (recul d'enjeu) et démontage d'enrochement</i>	5 000 m3	2030

***Life Rivière Dordogne*

Plusieurs sites sont susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration mais des compléments d'études de faisabilité ou des concertations nécessitent d'être menés avant une programmation.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Communes

Conseils Départementaux

EPCI

Agence de l'eau

DDT

OFB

FINANCEMENT

Agence de l'eau
Conseils Départementaux
Conseils régionaux
Europe
Mécénat

CIBLES

Désenrochement de 600 ml de berges dans des secteurs à faibles enjeux riverains.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Linéaire de berges renaturées
- Volumes de matériaux réinjectés
- Nb de sites désenrochés

D-6. TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- Le développement durable et l'économie du territoire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience

CONTEXTE

Des seuils et barrages sont présents sur les rivières de DPF. Parmi eux :

- 2 ouvrages sur la Dordogne amont hors concessions hydroélectriques (Aubarèdes et Carennac)
- 3 ouvrages situés hors DPF (périmètre concédé) sur la Dordogne médiane (Mauzac, Tuilière et Bergerac) aménagés pour la continuité piscicole, exploités et gérés par EDF, et qui font l'objet d'une convention pour l'amélioration de la franchissabilité piscicole, dite « Convention bergeracoise » (2020-2025)
- 44 seuils sur l'Isle, dont :
 - 7 concessions hydroélectriques (actuellement hors DPF transféré, mais dont le statut à terme devrait évoluer vers l'autorisation)
 - 26 ouvrages autorisés ou fondés en titre dont (24 microcentrales en exploitation)
 - 11 ouvrages sans statut particulier, ni autorisé, ni fondé en titre ou sur titre.

Le classement L214-17 des cours d'eau en liste 1 et liste 2, priorise les axes à aménager pour restaurer la continuité écologique. Même si l'Isle n'est pas classé, le SAGE Isle Dronne a identifié un enjeu Anguille qui justifie l'aménagement de ce cours d'eau.

En raison des nombreux enjeux liés aux poissons migrateurs amphihalins, l'État a mis en place un COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs) à l'échelle du bassin Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre. Ce comité est chargé de définir le PLAGEPOMI (Plan de Gestion des Poissons Migrateurs), arrêté par le préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, dont la version actuelle couvre la période 2022-2027. Ce plan identifie notamment l'amélioration de la continuité piscicole au niveau des trois barrages du bergeracois (à la montaison et à la dévalaison) comme une voie de travail prioritaire.

Les seuils font partis des paysages et peuvent susciter un attachement local important ainsi que des inquiétudes quant à leur suppression. Un important travail d'animation est à prévoir en amont des projets.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Cette action consiste à :

- Développer une animation auprès des propriétaires d'ouvrages sans usages et/ou sans statut pour les inviter à envisager un projet de rétablissement de la continuité écologique ;
- Conduire une analyse technique et formuler des avis et des préconisations sur tous les dossiers d'autorisation concernant les ouvrages ;
- Animer des réflexions avec les partenaires locaux sur des ouvrages sans usage qui pourraient faire l'objet d'une restauration de la continuité écologique ;
- Lancer des études de projets de restauration de la continuité écologique, incluant géotechnique, hydraulique, dossier loi sur l'eau, etc. ;
- Mettre en œuvre des travaux d'effacement, d'arasement ou d'équipement de seuil.

Une articulation de cette action avec les syndicats de rivière est à prévoir.

Par ailleurs, une animation préalable auprès des usagers, des riverains et des occupants du domaine public fluvial (DPF) est indispensable afin de présenter la problématique, les objectifs de l'intervention, son déroulement, son calendrier, mais aussi d'instaurer un dialogue et de favoriser l'adhésion autour du projet. Ce temps d'échanges permet de mieux comprendre les enjeux locaux, les usages existants et les sensibilités du territoire concerné.

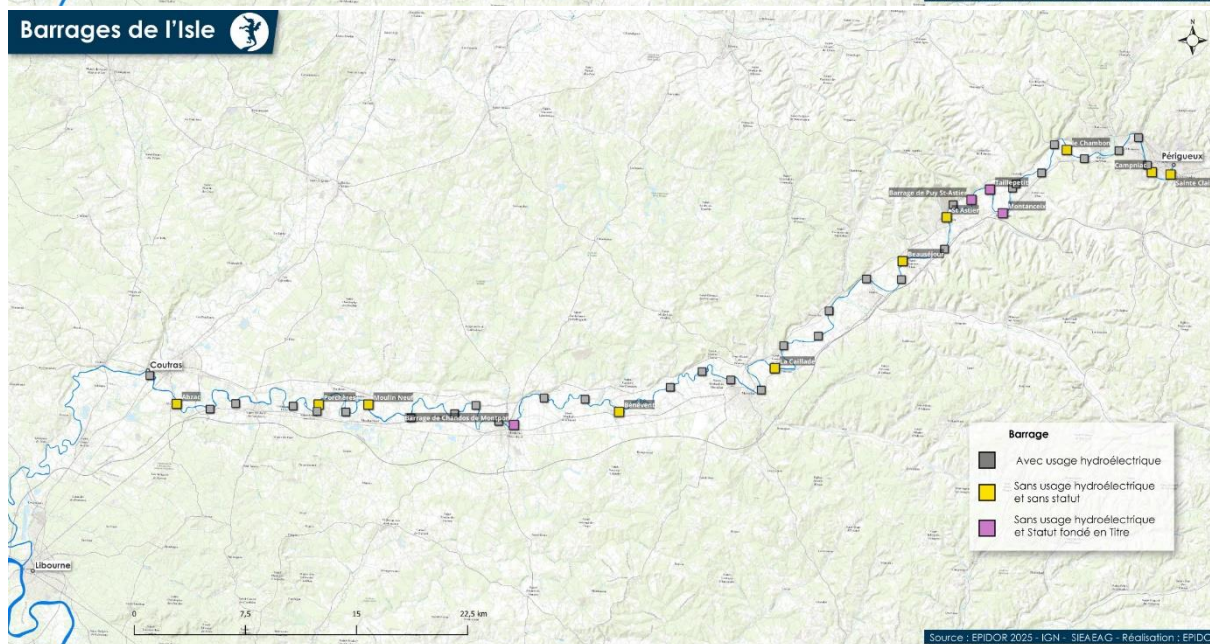
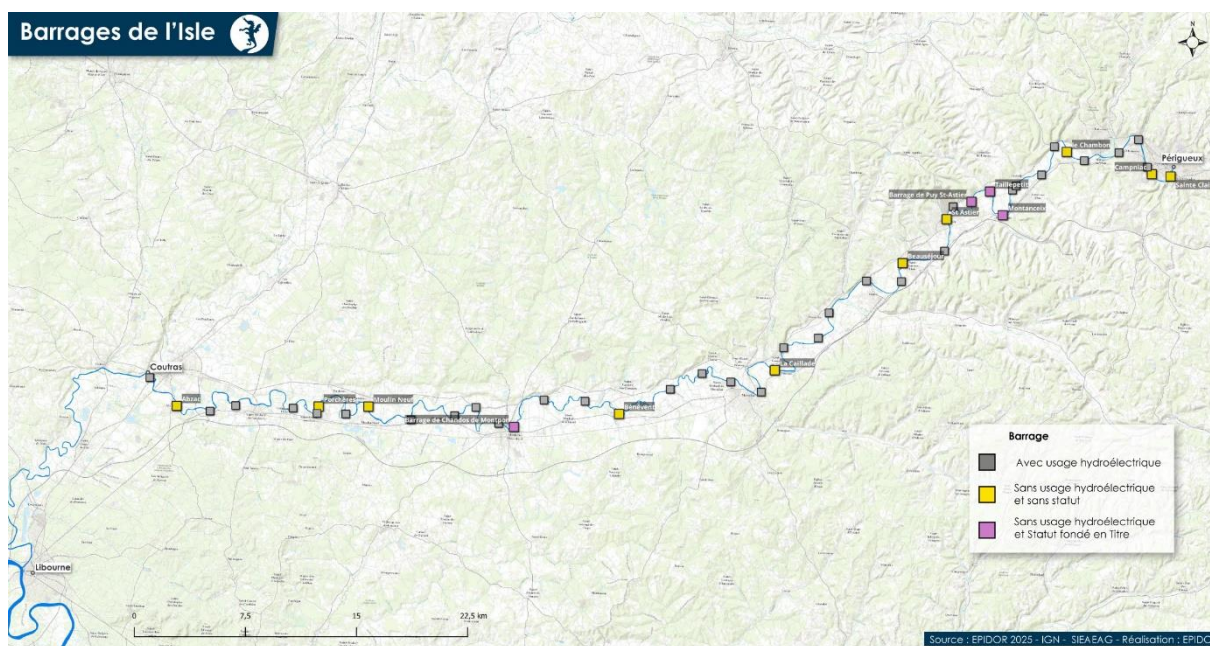
LOCALISATION ET QUANTIFICATION

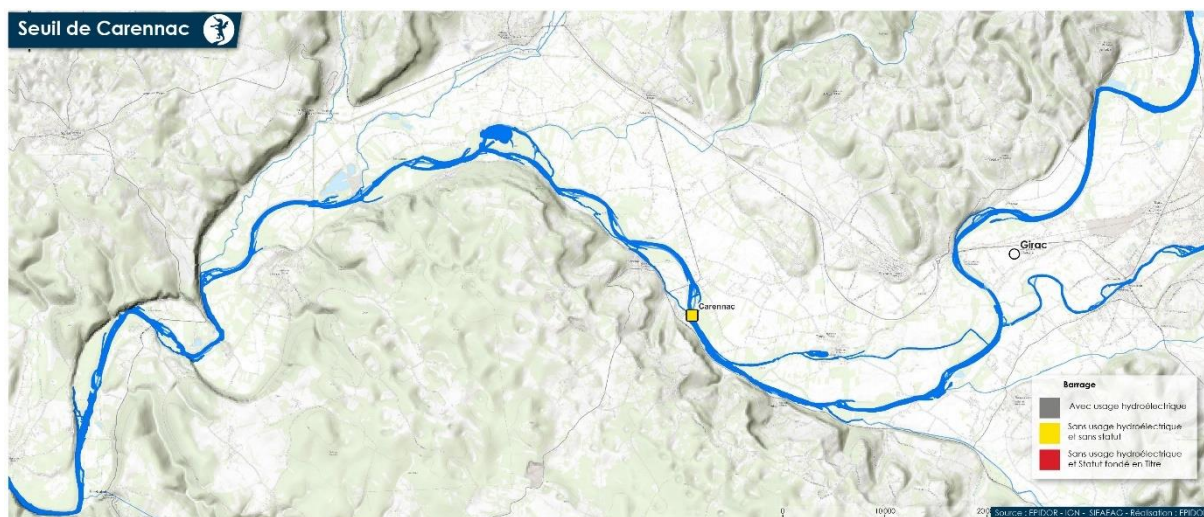
Sur l'Isle : 11 ouvrages en travers sans statut particulier et 2 ouvrages fondé en titre (FET) sans exploitation.

Sur la Dordogne : 1 ouvrage sans statut et sans usage.

Pas d'ouvrage en travers sur la Vézère

Seuil du DPF transféré	Commune	Nom d'ouvrage	Usage hydroélectrique	Statut
2	Abzac	Abzac	non	sans statut
7	Porchères	Porchères	non	sans statut
9	Moulin-Neuf	Moulin Neuf	non	sans statut
14	Montpon-Ménestérol	Chandos	non	FET
17	Saint-Laurent-des-Hommes	Bénévent	non	sans statut
22	Sourzac	La Caillade	non	sans statut
28	Saint-Léon-sur-l'Isle	Beauséjour	non	sans statut
30	Saint-Astier	Saint Astier	non	sans statut
31	Saint-Astier	Puy Saint-Astier	non	FET
33	Annesse-et-Beaulieu	Taillepetit	non	FET
38	Annesse-et-Beaulieu	Chambon	non	FET
43	Périgueux	Le Rousseau/Campniac	non	sans statut
44	Périgueux	Sainte-Claire	non	sans statut
Rivière Dordogne				
3	Carennac	Seuil de Carennac	non	sans statut





PERIODES D'INTERVENTION

Pour la réalisation de travaux la période la plus favorable est de septembre à octobre.

COÛT PREVISIONNEL

Action	Quantité annuelle	Coût unitaire	Coût PPG annuel	Coût Total
Animation	10 jours	350 €/jour	3 500 €	35 000 €
Etude projet (APD, plan projet, DLE, DCE)	1	30 000 €	30 000 €	/

PROGRAMMATION

À l'issue de l'animation, si des opportunités se présentent, elles seront discutées au préalable avec les partenaires et intégrées dans notre programmation annuelle (pas de programmation d'études projet et de travaux).

Sur la chaussée de Carennac, un projet de réfection complète de l'ouvrage porté par le SMDMCA est en cours d'instruction. Il comprend la création d'un nouvel ouvrage de franchissement.

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)

Communes

Propriétaire d'ouvrage

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
OFB
Communes
FDAAPPMA
DDT24
Conseils Départementaux
Agence de l'eau

FINANCEMENT

Agence de l'eau
Conseils Départementaux
Région Nouvelle Aquitaine

CIBLES A ATTEINDRE

Faire émerger 1 étude projet aboutissant à des travaux d'effacement, d'arasement ou d'équipement de seuil sur l'axe Isle.

Restauration de la continuité écologique au niveau de la chaussée de Carennac par apport de matériaux.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'avis, de réunions, de dossiers techniques étudiés
- Nombre d'ouvrages effacés, dérasés ou arrasés

D-7. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE MILIEUX DEGRADEES ET DE REDUCTION DES NUISANCES (ACCES/DECHETS)

ENJEUX

- Des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients
- La qualité et la disponibilité de la ressource en eau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés
- ✓ Développer une gestion conservatoire sur les espaces naturels à forts enjeux environnementaux
- ✓ Réguler et organiser les activités
- ✓ Développer des expérimentations et partager les retours d'expérience
- ✓ Améliorer l'infrastructure et la sécurité des sites fréquentés
- ✓ Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages

CONTEXTE

Le domaine public fluvial est un milieu naturel fragile dans lequel :

- La circulation des véhicules motorisés y est strictement interdite par le Code de la route et le code de l'environnement. Pourtant, ces dernières années, plusieurs infractions ont été signalées, entraînant des dégradations, notamment la destruction de nids de Petit Gravelot, une espèce protégée. EPIDOR a recensé 13 sites dégradés sur la Dordogne lotoise, répartis dans 8 communes, et a partagé ce diagnostic avec les élus et acteurs locaux. Deux journées de terrain ont permis d'identifier des aménagements adaptés pour limiter l'accès des véhicules motorisés aux zones sensibles. Parmi les mesures retenues : blocs rocheux, tranchées, barrières, panneaux, et parfois arrêtés municipaux, comme à Pinsac.
- On constate la présence de déchets de plusieurs types : des déchets transportés par la rivière en provenance des espaces urbains ou via les réseaux pluviaux, des dépôts sauvages de déchets domestiques ou issus de la construction, des déchets verts. Ces matériaux engendrent des désordres et nuisent au bon état du DPF. Les points noirs identifiés depuis 2015 ont été traités par EPIDOR ou les collectivités. Cependant, les réseaux pluviaux sont toujours générateurs de macro-déchets et la mise en place de la taxe incitative de collecte des ordures ménagères a engendré une augmentation significative des dépôts sauvages.

NATURE DES OPERATIONS / MODALITES TECHNIQUES

Gestion des accès

- Poursuivre l'inventaire des accès à supprimer ou à aménager en Dordogne périgourdine et corrézienne et mobiliser les acteurs concernés.
- Traiter les sites déjà identifiés en Dordogne quercynoise en réalisant des travaux de types pose de blocs, barrière, information du public en s'appuyant sur l'exemple de Pinsac.

Cette action s'effectuera en collaboration avec les collectivités riveraines.

Gestion des déchets

Diagnostic de la situation actuelle

6 catégories de déchets ont été caractérisées : déchets verts, déchets ménagers, matériaux de construction, encombrants, zones d'accumulation, épaves.

En fonction de la typologie, la gestion mise en œuvre sera différenciée.

Partenariats et collaboration pour la gestion

Cette action sera menée en collaboration avec les acteurs locaux. Un travail de coordination sera mené avec les collectivités, les autorités locales, les associations environnementales, les entreprises, et les citoyens pour coordonner les efforts de nettoyage et de prévention.

- Travailler avec les collectivités à l'installation de dégrilleurs ou de dispositifs de filtration pour éviter que les déchets n'atteignent la rivière à partir des réseaux d'eaux pluviales.
- Travailler à la mise en place de dispositif pour gêner les accès aux dépôts sauvages ou dissuader (blocs, barrières, panneaux).
- Favoriser l'organisation de journées de collecte avec des bénévoles.

Actions de collecte

Les déchets ménagers, matériaux de construction, encombrants et les épaves feront l'objet si possible d'une investigation pour retrouver le propriétaire, en partenariat avec la gendarmerie et les collectivités. Après enquête, si les responsables de ces déchets n'ont pas pu être identifiés, les dépôts pourront faire l'objet d'un enlèvement par un prestataire. Le choix des sites à traiter en priorité se fera sur des critères de :

- Volume et nature des déchets
- Accessibilité au site de dépôt
- Mobilité/risque de reprise par la rivière

Les zones d'accumulation de déchets flottants, souvent constituées d'emballages plastiques, pourront être traitées par un ramassage manuel. Les opérations de collecte se feront en associant la commune ou en organisant une journée d'action bénévole avec un partenaire.

Sensibilisation -communication

- Diffuser les outils de sensibilisation existants ou en proposer de nouveau en fonction des besoins auprès des collectivités, des usagers et des riverains.

- Encourager la mise en œuvre d'évènements permettant la sensibilisation et la collecte de déchets.
- Associer la presse à des démarches valorisables.

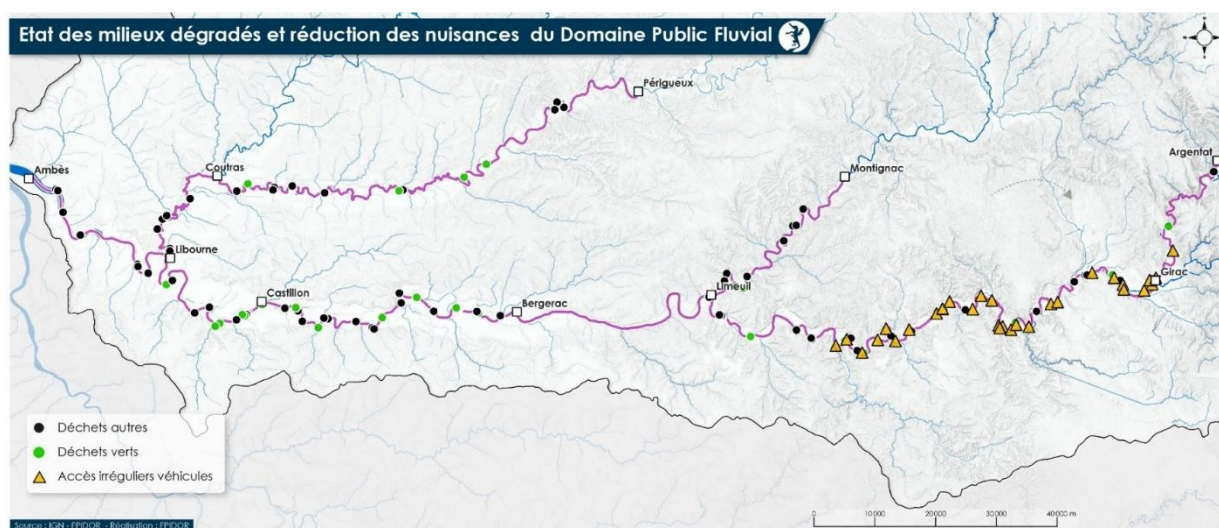
Mise en place d'un suivi / Bilan et REX

- Organiser des suivis réguliers pour évaluer l'évolution de l'efficacité des actions menées.
- Faire un bilan des opérations menées.
- Ajuster les actions en fonction de l'évolution des conditions environnementales et des nouvelles données disponibles.

LOCALISATION ET QUANTIFICATION

L'ensemble du DPF sur 1 000 km de berge.

- Un minimum de 2 sites de déchets seront traités par an.
- Il est prévu de réaliser des travaux de gestion des accès sur les 13 sites identifiés dans la Dordogne lotoise.



PERIODES D'INTERVENTION

Toute l'année. La période des travaux dépendra du contexte locale (fréquentation, niveau d'eau).

COÛT PREVISIONNEL

<i>Action</i>	<i>Quantité annuelle</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût PPG annuel</i>	<i>Coût Total</i>
<i>Animation gestion des accès – gestion des déchets</i>	50 jours	350 €/jour	17 500 €	175 000 €
<i>Travaux de gestion des accès</i>	4	2 500 €	10 000 €	90 000 €
<i>Collecte et gestion de déchets</i>	2	3 500 €	7 000 €	70 000 €

PROGRAMMATION

<i>Action</i>	<i>Année</i>
<i>Animation gestion des accès – gestion des déchets</i>	2025-2034
<i>Travaux de gestion des accès</i>	2025-2034
<i>Collecte et gestion de déchets</i>	2025-2034

MAITRE D'OUVRAGE

EPIDOR
Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Communes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Acteurs GEMAPI (Syndicats de rivière, EPCI)
Conseils Départementaux
Communes
Gendarmeries
Associations (environnementales, de loisirs, sportives...)
ADEME
CITEO
Agence de l'eau
OFB

FINANCEMENT

Communauté de commune
CITEO
Agence de l'eau

Rechercher de financements publics et privés, comme des subventions gouvernementales, des dons d'organisations écologiques ou des partenariats avec des entreprises

CIBLES

Réduction des pollutions et des nuisances :

- 13 accès aménagés pour empêcher la circulation des VTM dans le DPF
- 20 sites de dépôt prioritaires (identifiés dans le plan) traités et surveillés annuellement

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de dispositifs mis en place
- Nombre de sites traités/ nombre de sites identifiés
- Volume de déchets évacués
- Linéaire de cours d'eau traité

III. Synthèse des actions par tronçon

Dordogne Argentat -Girac

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi des frayères à saumons atlantiques Dordogne (19,46)	2025-2026-2027-2028
	Suivi d'Altillac (19)	2026-2028-2030-2035
	Suivi du bras mort d'Altillac (19) *	2026-2028-2030
	Reconnexion de bras vifs entre Brivezac et Beaulieu/Dordogne (19)*	2026-2027-2028-2029-2030
A-3 Evaluation écologique et fonctionnelle des sites restaurés depuis plus de 20 ans	Evaluation de la restauration du Bras vif du Peyriget	2029-2034
	Evaluation de la restauration du Bras vif de l'île du Champ	2029-2034
	Evaluation de la restauration du Bras vifs de la plaine d'Astaillac	2029-2034
	Evaluation de la restauration du Bras vif de Liourdres	2029-2034
	Evaluation de la restauration du Bras vif de Champagne	2029-2034

	Evaluation de la restauration du Bras vif de Chambon	2029-2034
	Evaluation de la restauration du Bras vif d'Andolie	2029-2034
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet en prestation ou en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
B-4 Action foncière	Animation	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Acquisition	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Animation LIFE II	2026-2027
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-1 Travaux de restauration de boisement alluviaux	Restauration d'une forêt alluviale à Aillac (peupleraie)*	2027
	Restauration d'une forêt alluviale à Roc Del Nau (Noyeraie)*	2027
	Injection de granulats Thézel (conv. éclusées)	2025

D-2 Travaux de résorption discontinuités sédimentaires	Injection de granulats Pont de Mols (conv. éclusées)	2026
	Injection de granulat lié à la réduction de l'impact de la chaussée de Carennac – SMDMCA	2027
D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	Reconnexion du bras mort d'Altillac (19)	2025
	Reconnexion de bras vifs entre Argentat et Girac (19/46)	2025-2030
	Entretien des Frayères pour le saumon atlantique (19)	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Thezel aval RG (19)	2025-2026
D-4 Travaux de restauration de frayères	Restauration de la frayère pour le saumon atlantique de Liourdres aval RD – (19)	2026
	Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du Moulin d'Abadiol RD – (19)	2026
	Restauration de la frayère pour le saumon atlantique du canal des gabarier (2 sites) – (19)	2026
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

Dordogne Girac – Limeuil

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi Borgne de la Dame (24)	2025-2027-2033
	Suivi de Maisonneuve (24)	2025-2027-2029-2034
	Suivi de Coustaty (24)	2025-2027-2029-2034
	Suivi de Blanzaguet (46)	2025-2027-2029-2034
	Suivi de Pontou (46)	2025-2027-2029-2034
	Suivi de Gaule (24)	2026-2028-2033
	Suivi de Sous-Castel (46)	2026-2028-2033
	Suivi du bras mort de Cabrette (46)	2026-2028-2030-2035
	Suivi du site de Reingues (46)	2026-2028-2030-2035
	Suivi de Boutières (46)	2027-2033
	Suivi de Roc Del Nau (46)	2027-2028-2030-2035
	Suivi du bras vif de Fayrac (24)	2027-2029-2031
	Suivi du bras mort Des Granges (46)*	2027-2029-2031-

A-3 Evaluation écologique et fonctionnelle 20 ans après	Suivi de bras vifs et création de chenaux de crue Ile de La Prade (46)*	2027-2029-2031
	Suivi de la couasne du Breuilh (24) – MO SMETAP	2027-2029-2031
	Suivi Bras vif de Cabrette (46)	2028-2030-2032
	Suivi du front riverain à la confluence Cuze-Dordogne (24)	2028-2030-2032
	Suivi du bras mort Le Luc (24)	2028-2030-2032
	Suivi du bras de Tauriac	2035
	Suivi du bras mort de Bigaroque (24)	2030-2032-2034
	Couasne de Port Vieux Floirac	2029-2034
	Couasne de Combenègre	2029-2034
	Couasne d'Aillac	2029-2034
	Couasne de Gaule	2029-2034
	Couasne de Gluges	2034
	Confluence de l'Ouyse	2034
	Gravières de Veyrignac	2034
	Ile et couasne du Coux	2034
	Couasne de la Banquette	2034
Participations aux études portées par des tiers		2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 - 2032-2033-2034

B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Animation UC - peupliers noirs	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet en prestation ou en régie	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
	Remodelage de la rivière au niveau du Viaduc de l'A20	2026-2027
	Projet de la prise d'eau du bras de Tauriac	2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
B-4 Action foncière	Animation	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
	Acquisition	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
	Animation LIFE II	2026-2027
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
D-1 Travaux de restauration de boisement alluviaux	Restauration d'une forêt alluviale à Siorac en Périgord (peupleraie)	2028
D-2 Travaux de résorption discontinuités sédimentaires	Etude projet (APD, plan projet diagnostic archéologique DLE, DCE)	2025-2026
	Injection de granulat lié à la réduction de l'impact de la chaussée de Carennac	2027

D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	Reconnexion du bras mort de Cabrette (46)	2025
	Reconnexion du bras vif de Fayrac (24)	2026
	Création bras vif et bras mort ancienne gravière de Reingues (46)	2025-2026
	Reconnexion du bras mort Des Granges (46)	2026
	Restauration des bras des îles de Carennac (46)*	2026
	Reconnexion du bras mort de Roc Del Nau (46)	2026
	Reconnexion de la couasne du Breuilh (24)	2026
	Restauration bras vif sur le banc de Cabrette (46)	2027
	Restauration du front riverain confluence Cuze/Dordogne (24)	2027
	Restauration du bras de Tauriac (46)	2034
	Reconnexion du bras mort Le Luc (24)	2027
	Reconnexion du bras mort de Bigaroque (24)	2029
D-5 Travaux de désenrochement	Etude et désenrochement du site de Peteyrol (46) - 100 ml	2026
	Désenrochement du site du Rouquet (46) 400 ml – phase 1	2029
	Désenrochement du site du Rouquet (46) 400 ml – phase 2	2030
D-6 Travaux restauration continuité écologique	Effacement de la chaussée de Carennac par injection de granulat – MO SMDA	2028

D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Animation	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031 -2032-2033-2034
	Travaux de gestion des accès	2025-2026-2027-2028-2029- 2030-2031-2032-2033-2034
	Collecte et gestion de déchets	2026-2027-2028-2029-2030- 2031-2032-2033-2034

Dordogne Limeuil - Bergerac

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi du bras des Bouyguettes	2026-2028-2033
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet en prestation ou en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
B-4 Action foncière	Animation	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034
	Acquisition	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Animation LIFE II	2026-2027
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

Dordogne Bergerac - Castillon

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi de la Croix-Bernède (33)	2026-2027-2029-2034
	Suivi des Carretiers (33)	2025-2032
	Suivi des frayères des Nebouts (24)	2027-2028-2029-2030
	Suivi du bras mort de Tremouil (33)	2029-2031-2033
	Suivi du bras de la Plaine (33)	2030-2032-2034
	Suivi du bras mort du Sablat (33)	2029-2031-2033
	Suivi du bras mort de l'Ermitage (33)	2028-2030-2032
	Suivi du bras mort de Caillauca (33)	2031-2033
	Suivi du bras mort de Bel Orme (33)	2032-2034
	Suivi du bras mort de Saint Pey de Castets (33)	2033
	Suivi du bras mort de Lartigue amont (33)	2035
	Suivi du bras mort du Rivet (24)	2034

B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet en prestation ou en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
B-4 Action foncière	Animation	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034
	Acquisition	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Animation LIFE II	2026-2027
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	Reconnexion du bras mort de Tremouil (33)	2029
	Reconnexion du bras mort de La Plaine (33)	2029
	Reconnexion du bras mort du Sablat (33)	2028
	Reconnexion du bras mort de l'Ermitage (33)	2027
	Reconnexion du bras mort de Caillauc (33)	2030
	Reconnexion du bras mort de Bel Orme (33)	2031

	Reconnexion du bras mort de Saint Pey de Castets (33)	2032
	Reconnexion du bras mort du Rivet (24)	2033
	Reconnexion du bras mort de Lartigue amont	2034
D-4 Travaux de restauration de frayères	Restauration de la frayère pour l'Alose et la Lamproie des Nebouts (24)	2026
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

Dordogne Castillon - Ambès

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
	Etude des palus de la basse Dordogne	2029-2030
B-4 Action foncière	Animation	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Acquisition	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

Isle Périgueux – Coutras

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi de la berge de Chandos (Isle 24)	2025-2026-2030
	Suivi du bras de Fonrazade (Isle 24) **	2029-2031-2033
	Suivi du bras des Atiers 2 (Isle 24) **	2030-2032-2034
	Suivi du bras mort du Brisson (Isle 33)	2031-2033
	Suivi du bras des Grands Rois (Isle 33) **	2029-2031-2033
	Suivi du Biacle (Isle 24) – MO SMBI	2026-2027
	Suivi du Prés des Dames (Isle 24) – MO SMBI	2026-2027
	Suivi du Bras de Lagut (Isle 24) – MO SMBI	2026-2027
	Suivi du Bras de la Roche (Isle 24) – MO SMBI	2026-2027
	Suivi du Lannerie (Isle 24) – MO SMBI	2026-2027
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Animation LIFE CARE	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
	Etude de stratégie foncière	2026-2027
	Etude de faisabilité foncière	2027
	Etude complémentaire sur les traversées urbaines et corridors de l'Isle	2027-2028
B-4 Action foncière	Animation	2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Acquisition	2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-1 Travaux restauration de boisements alluviaux	Restauration d'une ripisylve au gué des meuniers (peupleraie)	2028
D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	Restauration du site de Siorac (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	2026
	Restauration du bras mort des Barthes (Isle 24) – MO SMBI	2027

	Restauration du site de Lanneries (Isle 24 site hors DPF) – MO SMBI	2026
	Restauration du bras des Barthes-Marcillac (Isle 24) – MO SMBI	2027
	Restauration du bras des Atiers 2 (Isle 24) **	2029
	Restauration du bras de Fonrazade (Isle 24) **	2028
	Reconnexion du bras mort du Brisson (Isle 33)	2030
	Restauration du bras Grands Rois (Isle 33) **	2028
D-6 Travaux de restauration de la continuité écologique	Animation	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

Isle Coutras - Libourne

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
	Etude de stratégie foncière	2025
	Etude de faisabilité foncière	2026
B-4 Action foncière	Animation	2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Acquisition	2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034

Vézère Montignac - Limeuil

Fiche	Actions	Année
A-1 Collecte et valorisation données	Collecte de données de terrain en régie	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Prestation de suivi des indicateurs issus de l'étude patrimoine piscicole	2027-2028-2029-2030-2031-2032
	Production d'atlas	2029-2034
A-2 Suivis écologiques des sites restaurés	Suivi du bras de Biars	2028-2029-2034
	Suivi du bras de la Vitrolles	2035
B-1 Participation des plans d'action de préservation des espèces et habitats remarquables	Participations aux études portées par des tiers	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
B-2 Conception et promotion de bonnes pratiques d'aménagement mettant en œuvre des SFN	Réalisation d'esquisse de projet	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
	Etude du bras de la Vitrolle	2034
B-3 Etudes stratégiques	Etude patrimoine piscicole	2025-2026
C-1 Coordination des acteurs du territoire	Animation PPG	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-2 Conseil pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien des berges	Animation conseil	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034
C-3 Formation, information, communication	Création de contenu	2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031 -2032-2033-2034

D-3 Travaux de restauration de milieux alluviaux	Restauration du bras de la Vitrolles	2034
D-7 Remise en état de milieux dégradés et la réduction de nuisance	Collecte et gestion de déchets	2026-2027-2028-2029-2030- 2031-2032-2033-2034

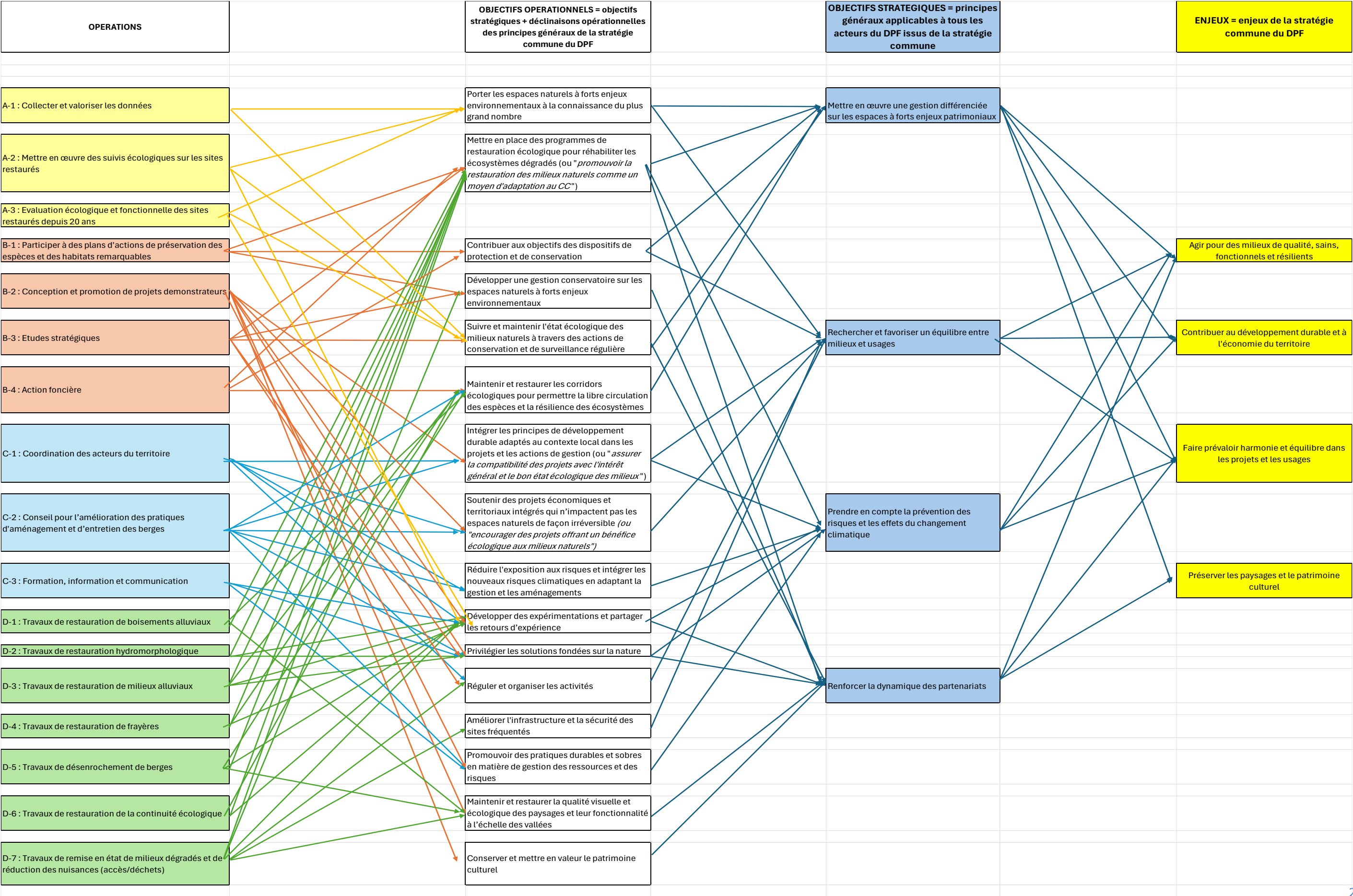
TABLEAUX DE SYNTHESE

Tableau de répartition des ETP

	Nombre de jour par année
Connaissance	261
Etudes stratégies (B1, B3)	100
Plans d'actions, action foncière	260
Animation	340
Travaux	220
Total	1 181

Tableau de synthèse de l'état des lieux du PPG																					
Paramètres	Explications	Très bon (=1)	Bon (=2)	Médiocre (=3)	Mauvais (=4)	Tronçon Dordogne Argentat-Girac		Tronçon Dordogne Girac-Limeuil		Tronçon Dordogne Limeuil-Bergerac		Tronçon Dordogne Bergerac-Castillon		Tronçon Dordogne Castillon-Ambès		Tronçon Isle Périgueux-Laubardemont		Tronçon Isle Laubardemont-Libourne		Tronçon Vézère Montignac-Limeuil	
						Données	Note	Données	Note	Données	Note	Données	Note	Données	Note	Données	Note	Données	Note	Données	Note
Continuité écologique	nb d'ouvrages	0	1	entre 2 et 3	plus de 4	3	3	2	3	3	3	0	1	0	1	44	4	0	1	0	1
Discontinuités sédimentaires	nb de discontinuités sédimentaires (influence des barrages amont et fosse active)	0	1 discontinuité	2 discontinuités ou défincit >100 000m3	3 discontinuités	1 chaine de Barrages 3 seuils et 300000m3 de deficit cumulé	4	2 seuils 9 fosses actives	4	3 barrages	4	Influence barrages du bergeracois 1 fosse au Fleix	4	2,2 millions d'extractions connues Manques données sur les fosses actives	4	Influence seuils amont et 44 seuils sur le tronçon	4	Influence des seuils amont et barrage Laubardemont	4	Influence chaines et 3 seuils amont	4
Bras morts	% de bras fonctionnels (nb de bras fonctionnels/nb de bras total par tronçon)	plus de 80 %	entre 60 et 80 %	entre 30 et 60 %	moins de 30 %	20,00%	4	28,81%	4	50,00%	3	11,11%	4	0,00%	4	17,50%	4	NC	/	NC	/
Bras secondaires	% de bras fonctionnels (nb de bras fonctionnels/nb de bras total par tronçon)	plus de 80 %	entre 60 et 80 %	entre 30 et 60 %	moins de 30 %	61,90%	2	54,35%	3	33,33%	3	72,73%	2	25,00%	4	42,86%	3	NC	/	33,33%	3
Gravières	% de sites restaurés	plus de 80 %	entre 60 et 80 %	entre 30 et 60 %	moins de 30 %	33%	3	9%	4	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/
Frayères Salmo	% de frayères en bon état (superficie fonctionnel/superficie total)	plus de 80 %	entre 60 et 80 %	entre 30 et 60 %	moins de 30 %	15%	4	0,7%	4	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/	NC	/
Frayères GA et LM	% de frayères en bon état (superficie fonctionnel/supperficie total)	plus de 80 %	entre 60 et 80 %	entre 30 et 60 %	moins de 30 %	4,7%	4	10%	4	2,7%	4	9,35%	4	NC	/	NC	/	0,8%	4	NC	/
Cultures arboricoles	% d'occupation de cultures arboricoles (surperficie cultures arboricoles/superficie du tronçon)	0	moins de 1 %	entre 1 et 2 %	plus de 2 %	0,12%	2	3,63%	4	1,70%	3	1,04%	3	0,11%	2	2,69%	4	1,84%	3	0,57%	2
Enrochements	% de linéaire de berge enrochée	0	moins de 1%	entre 1 et 5 %	plus de 5 %	1,36%	3	9,12%	4	4,65%	3	4,12%	3	0,98%	2	0,51%	2	1,45%	3	0,50%	2
Contexte urbain	% de linéaire de marge riveraine subissant une pression riveraine antropique (contexte périurbain + voirie)	moins de 15 %	entre 15 et 30 %	entre 30 et 40 %	plus de 40%	34%	3	19%	2	40%	3	57%	4	48%	4	29%	2	20%	2	23%	2
Contexte agricole	% de linéaire de marge riveraine subissant une pression agricole	moins de 15 %	entre 15 et 30 %	entre 30 et 40 %	plus de 40%	43%	4	38%	3	32%	3	28%	2	47%	4	57%	4	65%	4	55%	4
Mauvaises pratiques (dépôts de déchets)	Nbre de points noirs identifiés	<5	5 à 20	20 à 30	>30	13	2	49	4	Absence de données	/	56	4	34	4	22	3	9	2	5	1

Logigramme



ANNEXES

Annexes hydrauliques de la rivière Dordogne

Nom	Département	Commune	Surface en m²	type annexe	Etat	Tronçon
Bras du Batut	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	7153	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Canal des Gabbariers	Corrèze	Altillac	28649	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Bras des îles	Corrèze	Altillac	11622	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Canal du Bourrier	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	10890	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Laygues	Corrèze	Monceaux-sur-Dordogne	1985	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Vaurs	Corrèze	Bassignac-le-Bas	825	Bras mort	Mauvais	Argentat Girac
Moulin Abadiol	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	15716	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Champagne (Brivezac)	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	2329	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Cheyroux	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	1764	Bras mort	Mauvais	Argentat Girac
Estresses	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	1408	Bras mort	Bon	Argentat Girac
Bras vif de la Yerle	Corrèze	Monceaux-sur-Dordogne	2337	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Bras vif du temple	Corrèze	Monceaux-sur-Dordogne	9414	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Bras vif du temple	Corrèze	Monceaux-sur-Dordogne	8685	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Rodanges	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	1484	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Champagne	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	6557	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Chambon	Corrèze	Bassignac-le-Bas	1145	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Estresses	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	8647	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
La Geneste	Corrèze	Astillac	2551	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Peyriget	Corrèze	Beaulieu-sur-Dordogne	3336	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Andolie	Corrèze	Altillac	11233	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Pont de Mols	Lot	Tauriac	1302	Bras mort	Mauvais	Argentat Girac
Liourdres	Lot	Girac	23372	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Emballières	Lot	Girac	9274	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Thézel	Lot	Girac	1893	Bras vif	Mauvais	Argentat Girac
Thézel	Lot	Girac	2091	Bras mort	Mauvais	Argentat Girac
Pont de Mols	Lot	Tauriac	4681	Bras vif	Bon	Argentat Girac
Roc del Nau	Lot	Creysse	24402	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil

Roc des Monges	Lot	Pinsac	8653	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
A20	Lot	Pinsac	8715	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Lanzac 1	Lot	Lanzac	11835	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Epi de Lanzac	Lot	Lanzac	5694	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Les Granges 1	Lot	Vayrac	18786	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Les Granges	Lot	Vayrac	2472	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Pontou	Lot	Saint-Denis-lès-Martel	9086	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Mirandol	Lot	Floirac	7429	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Gluges	Lot	Martel	4161	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Le port	Lot	Pinsac	11441	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Maisons basses	Lot	Le Roc	16412	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
bras de Meyronne	Lot	Meyronne	4681	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Lala Lande	Lot	Saint-Sozy	3768	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
bras de Meyraguet	Lot	Pinsac	6256	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Populus nigra	Lot	Pinsac	8817	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
La Rivière	Lot	Montvalent	4385	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
La Balastière ou le Concasseur	Lot	Lacave	9737	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Etang de Gitou	Lot	Souillac	8625	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Tauriac 2	Lot	Tauriac	1507	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Carennac (partie amont)	Lot	Carennac	3586	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Floirac/Port Vieux	Lot	Floirac	11106	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
bras mort de l'Île Dufau	Lot	Tauriac	3954	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Moulin du Lombard	Lot	Montvalent	8719	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Île du Bastit	Lot	Pinsac	8490	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Bougayrou	Lot	Lacave	4129	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Roc del Port	Lot	Floirac	9137	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Gimel (Cieurac)	Lot	Lanzac	7722	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Escouasnes 1	Lot	Prudhomat	17344	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
la Combe Nègre	Lot	Pinsac	9942	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Reingues	Lot	Prudhomat	10174	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Meyronne	Lot	Meyronne	6582	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Entilly	Lot	Martel	4950	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Mareuil	Lot	Le Roc	14499	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Granges de Mezels	Lot	Vayrac	6243	Bras mort	Bon	Girac Limeuil

Gluges	Lot	Martel	5625	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Cabrette	Lot	Tauriac	10888	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Blanzaguet	Lot	Pinsac	11156	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Île de la Borgne	Lot	Lacave	21608	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Gardelle ou Toupay	Lot	Vayrac	4963	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Carennac (partie aval)	Lot	Carennac	12985	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Couasne de Pontou	Lot	Saint-Denis-lès-Martel	17894	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
la Boutière	Lot	Creysse	8007	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Tauriac 1	Lot	Prudhomat	79351	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Mezel 1	Lot	Vayrac	33129	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Carennac centrale) (partie	Lot	Carennac	42085	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Mezel 2	Lot	Vayrac	15321	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Mezels RG	Lot	Vayrac	4257	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Calviac	Dordogne	Carsac-Aillac	16298	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Veyrignac	Dordogne	Veyrignac	26074	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
La Gaule 1	Dordogne	Veyrignac	8295	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
La Gaule 2	Dordogne	Veyrignac	12523	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
La Barde	Dordogne	Vitrac	9883	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Montfort	Dordogne	Vitrac	3919	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Caudon	Dordogne	Domme	5910	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
La Vigerie	Dordogne	Carlux	18482	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Saint-Julien de Lampon	Dordogne	Saint-Julien-de-Lampon	6863	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
bras de Fayrac	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	5820	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Beynac	Dordogne	Saint-Vincent-de-Cosse	26637	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Envaux	Dordogne	Allas-les-Mines	10389	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Pecharry 2	Dordogne	Berbiguières	7240	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Marnac	Dordogne	Marnac	1385	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
La Piboulade	Dordogne	Saint-Julien-de-Lampon	24330	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Borie basse	Dordogne	Le Buisson-de-Cadouin	1882	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Roc de la Garde	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	6529	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
aval de Beynac	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	560	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Le Presbytère	Dordogne	Calviac-en-Périgord	5780	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Pecharry 1	Dordogne	Berbiguières	5964	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Goudou	Dordogne	Allas-les-Mines	10572	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
la Faval	Dordogne	Coux-et-Bigaroque	1823	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Castelnaud - Pont SNCF	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	2440	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Coustaty 1	Dordogne	Allas-les-Mines	3600	Bras vif	Bon	Girac Limeuil

La Courrégude	Dordogne	Domme	26474	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Vigerie	Dordogne	Carlux	8845	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Courrégude 2	Dordogne	Domme	6590	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Baisse (amont du Port-Vieux)	Dordogne	Vézac	14648	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Metayrie basse	Dordogne	Domme	2784	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
bras du Président	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	2104	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Beynac 2	Dordogne	Saint-Vincent-de-Cosse	12631	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Pont de Pech	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	611	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
La Gravielle	Dordogne	Siorac-en-Périgord	2596	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Coustaty 2	Dordogne	Saint-Vincent-de-Cosse	4589	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Montfort	Dordogne	Carsac-Aillac	3676	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Les Milandes	Dordogne	Castelnaud-la-Chapelle	6711	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Breuil	Dordogne	Limeuil	484	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Carsac (Cingle de Montfort)	Dordogne	Carsac-Aillac	1152	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Borgne de la Dame - Saint-Julien	Dordogne	Saint-Julien-de-Lampon	10731	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Bigaroque	Dordogne	Coux-et-Bigaroque	14716	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Maisons Basses - Cazoulès	Dordogne	Pechs-de-l'Espérance	13794	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Port d'Envaux	Dordogne	Saint-Vincent-de-Cosse	8327	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Fontchopine	Dordogne	La Roque-Gageac	14683	Bras vif	Mauvais	Girac Limeuil
Banquette	Dordogne	Siorac-en-Périgord	14041	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
la Cayre	Dordogne	Saint-Vincent-de-Cosse	9391	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Port-Muzard	Dordogne	Coux-et-Bigaroque	1169	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Maison Neuve	Dordogne	Saint-Chamassy	15967	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Couasne du Luc	Dordogne	Vézac	4538	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Piquerant	Dordogne	Vitrac	1467	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Salibourne	Dordogne	Coux-et-Bigaroque	7672	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Les Borgnes de la Vigerie 2	Dordogne	Carlux	9045	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
La Gaule	Dordogne	Veyrignac	18760	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Aillac	Dordogne	Veyrignac	63951	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Bras des îles du Large	Dordogne	Siorac-en-Périgord	55844	Bras mort	Bon	Girac Limeuil
Calviac	Dordogne	Calviac-en-Périgord	13018	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil

Bellerive	Dordogne	Le Buisson-de-Cadouin	15098	Bras vif	Bon	Girac Limeuil
Couasne de Vézac	Dordogne	Vézac	1127	Bras mort	Mauvais	Girac Limeuil
Bac de Sors	Dordogne	Alles-sur-Dordogne	4940	Bras vif	Bon	Limeuil Bergerac
Mauzac	Dordogne	Mauzac-et-Grand-Castang	7433	Bras vif	Mauvais	Limeuil Bergerac
Les Bouyguettes	Dordogne	Calès	2853	Bras mort	Bon	Limeuil Bergerac
Les Cireys	Dordogne	Trémolat	7481	Bras vif	Mauvais	Limeuil Bergerac
Le Moulin de Traly	Dordogne	Calès	7854	Bras mort	Mauvais	Limeuil Bergerac
Les Barreaux	Dordogne	Saint-Pierre-d'Eyraud	3179	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Les Barreaux	Dordogne	Saint-Pierre-d'Eyraud	3033	Bras vif	Mauvais	Bergerac Castillon
Les Granges	Dordogne	Saint-Seurin-de-Prats	9048	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Pessac Port	Dordogne	Saint-Seurin-de-Prats	1641	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Jeanganneau	Dordogne	Lamothe-Montravel	4340	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Le castin	Dordogne	Lamothe-Montravel	3005	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
La Boursate	Dordogne	Lamothe-Montravel	12812	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Lé Bost	Dordogne	Saint-Pierre-d'Eyraud	11251	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Bourгатie	Dordogne	Lamonzie-Saint-Martin	1278	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Tuillère	Dordogne	Lamonzie-Saint-Martin	3950	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
La Vette	Dordogne	Le Fleix	5463	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Roc de Cléret	Dordogne	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	3365	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Le Fleix	Dordogne	Le Fleix	13679	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
les Accacias	Dordogne	Lamothe-Montravel	2246	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Rivet	Dordogne	Saint-Antoine-de-Breuilh	5709	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Ribebon	Gironde	Pessac-sur-Dordogne	2115	Bras vif	Mauvais	Bergerac Castillon
La Bernede	Gironde	Pessac-sur-Dordogne	2415	Bras vif	Mauvais	Bergerac Castillon
Les Carretiers	Gironde	Saint-Avit-Saint-Nazaire	16177	Bras mort	Bon	Bergerac Castillon
Le pas de Rauzan	Gironde	Mouliets-et-Villemartin	10238	Bras vif	Bon	Bergerac Castillon
Le Trémouil	Gironde	Eynesse	3842	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
La Croix-Bernède	Gironde	Pessac-sur-Dordogne	2034	Bras mort	Bon	Bergerac Castillon
Bel Orme	Gironde	Flaujagues	647	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon

Bifontet	Gironde	Juillac	1895	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Sablat aval	Gironde	Pessac-sur-Dordogne	2686	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Sablat amont	Gironde	Pessac-sur-Dordogne	347	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Caillauca	Gironde	Eynesse	9476	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
L'Ermitage	Gironde	Saint-Avit-Saint-Nazaire	1618	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Lartigue amont	Gironde	Saint-Avit-Saint-Nazaire	2526	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Lartigue aval	Gironde	Saint-Avit-Saint-Nazaire	1523	Bras mort	Mauvais	Bergerac Castillon
Jambart	Gironde	Saint-Pey-de-Castets	3903	Bras vif	Mauvais	Castillon Ambes
Ile aux oies	Gironde	Sainte-Terre	4167	Bras vif	Mauvais	Castillon Ambes
Manégat	Gironde	Saint-Magne-de-Castillon	18158	Bras vif	Mauvais	Castillon Ambes
Gore	Gironde	Saint-Pey-de-Castets	8497	Bras mort	Mauvais	Castillon Ambes
La Plaine	Gironde	Mouliets-et-Villemartin	3287	Bras mort	Mauvais	Castillon Ambes
Guilhem	Gironde	Sainte-Florence	21194	Bras vif	Bon	Castillon Ambes

Annexes hydrauliques de la rivière Isle

Nom	Département	Commune	Surface en m ²	type annexe	Etat	Tronçon
bras de Fonpeyre	Dordogne	Douzillac	3256	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort du Pinier	Dordogne	Douzillac	501	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras de Mussètes	Dordogne	Le Pizou	2096	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
bras mort de Coly	Dordogne	Le Pizou	1951	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Fonrazade	Dordogne	Le Pizou	9307	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras mort du Terrier Tombat	Dordogne	Ménesplet	1279	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des Barthes	Dordogne	Ménesplet	8909	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
Gaillard	Dordogne	Ménesplet	5911	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
Bras mort des Barthes	Dordogne	Montpon-Ménéstérol	8033	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Marcillac	Dordogne	Montpon-Ménéstérol	807	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Chandos	Dordogne	Montpon-Ménéstérol	504	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
bras mort du bois de Calandre	Dordogne	Montpon-Ménéstérol	3150	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras

bras mort du Port de Calandre	Dordogne	Montpon-Ménestérol	889	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de la Jarte	Dordogne	Montpon-Ménestérol	1326	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort du Biacle	Dordogne	Neuvic	2033	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
le Fourcet	Dordogne	Neuvic	2838	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras du Gardou	Dordogne	Razac-sur-l'Isle	12073	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras du seuil d'Annesse et Beaulieu	Dordogne	Razac-sur-l'Isle	1351	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Puy Saint Astier	Dordogne	Saint-Astier	5514	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
Bras mort de Longa	Dordogne	Saint-Front-de-Pradoux	1780	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Lagut	Dordogne	Saint-Front-de-Pradoux	366	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de la Croix Blanche	Dordogne	Saint-Front-de-Pradoux	3371	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
les Fournils	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	16932	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
Bras des Gravières 1	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	5588	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Bouffetias	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	17422	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras de le Filolie	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	3150	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
bras mort de Chaulant	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	861	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de la Filolie	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	1422	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des Atiers 1	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	1772	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des Atiers 2	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	990	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Chandeau du Maine	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	1234	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
Bras des Gravières 2	Dordogne	Saint-Laurent-des-Hommes	3092	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras de Beauséjour	Dordogne	Saint-Léon-sur-l'Isle	10480	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
bras du moulin de Duellas	Dordogne	Saint-Martial-d'Artenset	910	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
Bras de la Vignerie	Dordogne	Saint-Martial-d'Artenset	19463	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
bras du Duellas	Dordogne	Saint-Martial-d'Artenset	1238	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
la Roche	Dordogne	Saint-Martin-l'Astier	925	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
les Rousmanières	Dordogne	Saint-Martin-l'Astier	2510	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
le Plaizi	Dordogne	Saint-Martin-l'Astier	2848	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Roumasières	Dordogne	Saint-Martin-l'Astier	636	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de la Moze	Dordogne	Saint-Médard-de-Mussidan	2930	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras

bras mort Chandos	Dordogne	Saint-Médard-de-Mussidan	2101	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
bras mort des Chaumes	Dordogne	Saint-Médard-de-Mussidan	789	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras de Couyette	Dordogne	Sourzac	803	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
Sourzac	Dordogne	Sourzac	2626	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
Bras mort de la Baronie	Dordogne	Sourzac	1388	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Lamartinie	Dordogne	Sourzac	3478	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des grandes bardes	Gironde	Abzac	988	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Camps	Gironde	Camps-sur-l'Isle	1014	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des grands rois 1	Gironde	Coutras	1754	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort des Grands rois 2	Gironde	Coutras	3944	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de la Gourgue	Gironde	Gours	7502	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
bras mort du Brisson	Gironde	Porchères	2996	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras vif de Camps	Gironde	Porchères	5238	Bras vif	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort du Grand Chalbat	Gironde	Saint-Antoine-sur-l'Isle	2673	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort du Haras	Gironde	Saint-Antoine-sur-l'Isle	1339	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
bras mort de Logerie	Gironde	Saint-Antoine-sur-l'Isle	6559	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras mort de la Charbonnière	Gironde	Saint-Seurin-sur-l'Isle	863	Bras mort	Bon	Perigueux Coutras
Bras mort du pré de l'Abbé	Gironde	Saint-Seurin-sur-l'Isle	2991	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras
Bras de Chollet	Gironde	Saint-Seurin-sur-l'Isle	4557	Bras vif	Bon	Perigueux Coutras
bras mort du Roc	Gironde	Saint-Seurin-sur-l'Isle	1065	Bras mort	Mauvais	Perigueux Coutras

Annexes hydrauliques de la rivière Vézère

Nom	Département	Commune	Surface en m ²	type annexe	Etat	Tronçon
Campagne	Dordogne	Le Bugue	4374	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil
Les 2 tours	Dordogne	Les Eyzies	4344	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil
Le retour du Roy	Dordogne	Les Eyzies	3377	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil
Les Eyzies	Dordogne	Les Eyzies	1775	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil
Campagne 2	Dordogne	Limeuil	10184	Bras vif	Bon	Montignac Limeuil

Biars	Dordogne	Montignac	1276	Bras vif	Bon	Montignac Limeuil
Le Moustier	Dordogne	Peyzac-le-Moustier	7358	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil
La Fonzade	Dordogne	Saint-Léon-sur-Vézère	2161	Bras vif	Bon	Montignac Limeuil
Les Grézals	Dordogne	Saint-Léon-sur-Vézère	1383	Bras vif	Mauvais	Montignac Limeuil

BIBLIOGRAPHIE

- **ADAM P., FRONSARD P-A. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 1998.** Schéma d'aménagement et de gestion des berges de la Dordogne dans le département de la Gironde - Diagnostic et expertise. 58 p.
- **Agence de l'eau Adour-Garonne, 2016.** Programme de mesures du bassin Adour-Garonne - PDM 2016-2021 : un nouvel élan pour l'eau. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Cité administrative. Office national de l'eau et des milieux aquatiques Délégation Midi-Pyrénées Aquitaine. 192 p.
- **Agence de l'eau Adour-Garonne, 2016.** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne – SDAGE 2016-2021 : un nouvel élan pour l'eau. 296 p.
- **BATTU V. (EPIDOR), 2011.** SAGE Dordogne amont - Phase préliminaire : dossier de consultation sur le périmètre. 96 p.
- **BARBUT D. et LEGRAND N. (BIOTOPE pour EPIDOR), 2017.** Expertises scientifiques pour l'établissement des inventaires et des cartographies Natura 2000 sur la rivière Vézère de la limite départementale (19/24) à la confluence avec la Dordogne. 60 p.
- **BOUTAULT F. (ECOGEA, EPIDOR), 2016.** Détermination des amplitudes maximales des ajustements morphologiques contemporains sur la moyenne vallée de la Dordogne.
- **BOUTAULT F., 2020.** Etude de l'impact cumulé des facteurs d'anthropisation sur la Dordogne moyenne et préconisations en vue de la restauration écologique du cours d'eau, Université Jean Moulin (Lyon 3). 216p.
- **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2012.** Plan de Conservation des berges à angélique des estuaires. 161 p.
- **DEBIAIS N., HUIGHE G. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 2000.** Etude d'entretien et de restauration des berges de la Dordogne entre Mauzac et Bergerac – Diagnostic et propositions d'interventions. 74 p.
- **DEBIAIS N., HUIGHE G. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 2006.** Schéma d'aménagement et de gestion des berges de la Dordogne entre Bergerac et Sainte-Terre. 35 p.
- **DEBIAIS N., HUIGHE G. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 2011.** Schéma directeur de gestion du lit mineur (et ses marges) de la Dordogne entre Girac et le barrage de Mauzac – Note de synthèse. 40 p.
- **DEBIAIS N., HUIGHE G. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 2017.** Schéma directeur de gestion du lit et des marges riveraines de la Vézère entre La Feuillade et Limeuil. Tome I et II, 106p.
- **DEBIAIS N., HUIGHE G. et LACHAT B. (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR), 2018.** Schéma directeur de gestion du lit mineur de la Dordogne et ses marges – Complément sur le territoire des communes de Saint Aubin de Branne, Cabara, Branne et Grézillac. 49p.
- **DIREN Aquitaine, MANDRAGORE, 2008.** Etude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère. 108 p.
- **EHRHARDT F. (EPIDOR), 2014.** SAGE Vézère Corrèze - Phase préliminaire : dossier de consultation sur le périmètre. 97 p.
- **EPIDOR, 2010.** Vers une réserve de biosphère pour le bassin versant de la Dordogne – Dossier de présentation destiné aux acteurs et partenaires du territoire - *Document de travail*. 130 p.
- **EPIDOR, 2011.** Candidature du bassin de la Dordogne au titre de « réserve de Biosphère » de l'UNESCO. 235 p.
- **EPIDOR, 2012.** Inventaire des ouvrages hydrauliques de l'Isle Domaniale – Synthèse. 22 p.

- **EPIDOR, 2014.** Transfert du DPF du bassin de la Dordogne : Projet de gestion. 18 p.
- **EPIDOR, 2016.** Guide pratique pour les collectivités, les riverains et les usagers. Domaine public fluvial Bassin Dordogne. 40 p.
- **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGREEES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE, 2024.** Diagnostic des Zones Humides Potentielles d'Intérêt Piscicole sur la Dordogne (limite département au bec d'Ambès) - Délimitation des Zones Humides Effectives sur l'amont du Chenal du Gua. 90p.
- **GUERRI O. (EPIDOR), 2009.** Les barrages du Bergeracois. Bilan et problèmes à résoudre - Note. 11 p.
- **KUHN R., 2009.** Plan National d'Actions en faveur de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2010-2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères/Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. 108 p.
- **LASCAUX J-M. et al (ECOGEA), 2008.** Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne, Rapport final de la phase 1. 74 p.
- **LASCAUX J-M. et al (ECOGEA), 2009.** Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne, Rapport final de la phase 2. 50 p.
- **LASCAUX J-M. et al (ECOGEA pour EPIDOR), 2015.** Etude de restauration d'habitats favorables à la reproduction des poissons migrateurs à l'aval des principaux ouvrages de la rivière Dordogne. Etudes préalables, Partie Bergeracoise. 34 p.
- **LASCAUX J-M. et al (ECOGEA pour EPIDOR), 2015.** Etude de restauration d'habitats favorables à la reproduction des poissons migrateurs à l'aval des principaux ouvrages de la rivière Dordogne. Etudes préalables, Partie Corrèzienne. ECOGEA. 32 p.
- **MOINOT F. et al (EPIDOR), 2013.** Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200660 « La Dordogne en Aquitaine ». Tome I/V, 199 p.
- **MOINOT F. et al (EPIDOR), 2013.** Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300898 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ». Tome I/V, 238 p.
- **MOINOT F. (EPIDOR), 2015.** Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7401103 « Vallée de la Dordogne et ses affluents en Limousin ». Tome I/V, 236 p.
- **MOINOT F. (EPIDOR), 2016.** Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200661 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ». Tome I/V, 231 p.
- **OZENNE M. (EPIDOR), 2009.** SAGE Isle-Dronne - Phase préliminaire : dossier de consultation sur le périmètre. 72 p.
- **RATEL W. (pour EPIDOR), 2017.** Expertise sur les habitats naturels et les espèces végétales du lit, des berges, et des espaces alluviaux de la rivière Vézère.
- **SIETAVI, 2018 :** Etude pour l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion de la vallée de l'Isle et du bassin versant du Courbarieu, 369 p.
- **SMBI, 2017 :** Révision du programme Pluriannuel de gestion, Axe Isle, Phases : Etat des lieux ; 2. Diagnostic, 189 p.
- **SMBVVD :** programme pluriannuel de gestion de la Vézère et de ses affluents, étude globale à la déclaration d'Intérêt Général, 88 p.



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél: 05 53 29 17 65 / Fax: 05 53 28 29 60

epidor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr

retrouvez l'actualité de
l'établissement sur les réseaux



@epidor.eptb.dordogne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est partenaire de l'établissement

